



DUKE
UNIVERSITY
LIBRARY

Treasure Room



LA
MONARCHIE

DES

SOLIPSES;

TRADUITE DE L'ORIGINAL LATIN

DE

Scotti

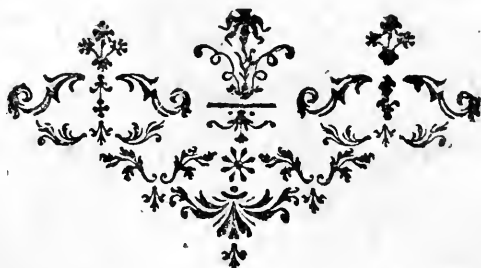
MELCHIOR INCHOFER;

DE LA COMPAGNIE DE JESUS;

AVEC

DES REMARQUES;

ET DIVERSES PIÈCES IMPORTANTES
sur le même sujet.



A AMSTERDAM,

Chez HERMAN UYTWERF, Libraire.

M. DCC. LIV.





P R E F A C E

Interest Reipublicæ cognosci malos. Il est de l'intérêt de la République que les méchans soient connus. C'est une maxime, dont tout le monde reconnoît la vérité ; & que le P. Tellier même n'a pû s'empêcher d'approuver dans sa défense des nouveaux Chrétiens. L'Eglise est la république la plus parfaite qui soit sur la terre, puisqu'elle a pour chef l'auteur de toute perfection. C'est pourquoi la connoissance des méchans y est plus importante que partout ailleurs : & il est d'autant plus nécessaire de les faire connoître, que leurs vices peuvent avoir des suites plus fâcheuses.

Il y a long-tems que l'on reproche aux Jésuites d'être de ce nombre ; & l'on a apporté tant de preuves de la corruption qui s'est introduite dans leur Société, qu'ils sont presque les seuls qui ne veulent point en convenir. Ils ont les yeux fermés à la lumière de la vérité. Ils traitent tout ce qu'on peut dire contr'eux, de mensonge, de calomnie, d'imposture ; & ils s'imaginent être bien justifiés, quand ils ont vomé un torrent d'injures contre leurs accusa-

teurs. Est-ce ainsi qu'on se défend, quand on a la vérité pour soi ?

Si quelque chose étoit capable de les faire revenir de leur aveuglement ; ce seroit le livre , dont je donne la traduction. Ce n'est pas l'ouvrage de quelque ennemi de la Compagnie : ce n'est ni la vengeance, ni le ressentiment, ni la jalousie qui l'ont produit : ce sont les réflexions désintéressées d'un Jésuite , nommé *Melchior Inchofer*, qui gémit sur les désordres dont il est témoin. A qui pouvons nous nous en rapporter, si nous rejettons le témoignage de ce Père, qui est connu d'ailleurs pour un homme vertueux & sincère ? Aucun intérêt particulier ne pouvoit l'obliger à écrire contre sa Société. Sa vertu & sa science l'avoient mis en grande réputation parmi les Jésuites. Il avoit rempli les charges les plus considérables, & s'il a jamais eu quelque sujet de mécontentement, ç'a été pour s'être souvent expliqué avec liberté sur les déréglemens de sa Compagnie.

Melchior Inchofer naquit à *Vienne* en Autriche, l'an 1584. Il vint à *Rome* étudier la Jurisprudence, où il fit de grands progrès en peu de tems. Les Jésuites ayant connu les talens de ce jeune homme, entreprirent de l'attirer dans leur Compagnie. Ils en vinrent à bout, & il y entra l'an

1607. Il enseigna long-tems à *Messine* la Philosophie , les Mathématiques & la Théologie. Il revint à *Rome* , où il passa plusieurs années , & il mourut à *Milan* le 28 Septembre 1648. Il a composé plusieurs livres , dont les titres se trouvent dans la bibliothèque des Ecrivains de la Société. Il est aussi l'auteur d'un traité contre les Jésuites , intitulé la *Monarchie des Solipses* , dans lequel il prend le nom de *Lucius Cornelius Europæus*.

Voilà à peu près tout ce que nous sçaurions de cet excellent homme , si M. *Bourgeois* , Chanoine de *Verdun* , qui fut député à *Rome* par les Evêques de *France* , pour empêcher que les intrigues des Jésuites ne fissent condamner le livre de la *fréquente Communion* de M. *Arnauld* , & qui lia une étroite amitié avec lui , ne nous en eût laissé un portrait naturel dans la relation qu'il fit de son voyage. On ne sera pas fâché de trouver ici ce qu'il en dit.

» Je ne dois pas oublier de joindre en
 » cet endroit à ces Prélats & à ces illustres
 » Religieux de l'Ordre de S. Dominique ,
 » un excellent Religieux de la Compagnie
 » des Jésuites. C'est le Pere *Melchior In-*
 » *chofer*. Je n'entreprends pas ici l'éloge
 » de ce grand homme , qui seroit une en-
 » treprise au-dessus de mes forces , & hors
 » de mon dessein ; mais je lui ai des

P R E' F A C E.

» obligations trop grandes , pour enseve-
» lir tout-à-fait dans le silence & ma re-
» connoissance & son mérite. Il passoit
» dans Rome pour le plus sçavant de son
» Ordre, & c'est lui qui a enrichi l'Hi-
» stoire de l'Eglise de deux volumes *in-folio*,
» qui portent pour titre, *Historia Ec-*
» *clesiastica Hungarica*, très-estimés de tous
» les doctes, outre plusieurs autres ouvra-
» ges, dont quelques-uns portent son nom,
» les autres ne le portent pas, pour de
» bonnes raisons. Sa mémoire étoit prodi-
» gieuse, sa lecture presque infinie, son
» jugement clair & pénétrant. Mais tou-
» tes ces qualités excellentes, qui se ren-
» contrent rarement ensemble, étoient
» rehaussées par un amour de la vérité si
» pur, si désintéressé, si fort & si sincé-
» re, que nul intérêt d'Ordre, nulle con-
» sidération de fortune, nul respect pour
» les Grands, nulle crainte de leur déplai-
» re, ni de tomber en leur disgrâce, ne
» l'a pû jamais empêcher de rendre à la
» vérité le témoignage que sa conscience
» l'obligeoit de lui rendre.

» Cette droiture d'esprit & cette sincé-
» rité de ce Pere, qui ne lui ont fait que
» peu d'amis, & beaucoup d'ennemis dans
» son Ordre, lui ont fait un très-grand
» nombre d'amis au dehors, & plus
» qu'ailleurs dans le Collège des Cardi-

» naux. A quoi je ne voudrois pas nier ,
» que la franchise & la douceur de sa
» conversation toute charmante n'aient
» aussi un peu contribué. Nulle des ancien-
» nes vérités touchant la Grace, la Péniten-
» ce & la Discipline de l'Eglise qu'on a
» comme renouvelées & rétablies dans ce
» siècle, ne lui ont été nouvelles, quand elles
» ont paru en public ; & j'ai scû de ses amis,
» qu'il avoit dans le cœur & dans l'esprit
» le livre de *la fréquente Communion*, long-
» tems avant qu'il parût ; qu'il y avoit plu-
» sieurs années qu'il déplorait avec gé-
» missement devant eux, l'abus horrible
» qui se faisoit dans Rome & ailleurs, du
» sacrement de Pénitence, & ensuite du
» plus auguste & du plus divin de nos
» Mysteres, par l'ignorance des vérités
» & de l'antiquité, & que sa joie fut parfai-
» te, quand il apprit qu'un Docteur de
» Sorbonne avoit recueilli dans un Livre
» toute la doctrine des Conciles & des
» SS. Peres touchant l'administration lé-
» gitime de ce Sacrement ; qu'il y condam-
» noit fortement les abus d'aujourd'hui,
» & que ce Livre, outre l'appui de sa
» doctrine & d'une éloquence non com-
» mune, avoit encore celui de l'approba-
» tion d'un très-grand nombre d'arche-
» vêques, évêques, & docteurs de Sor-
» bonne.

» C'est de sa bouche même , que j'ai
 » entendu l'éloge qu'il faisoit de ce Li-
 » vre , & je sçai qu'aux occasions , il en a
 » appuyé fortement la doctrine , & recom-
 » mandé la pratique. Ses sentimens tou-
 » chant la Grace & la Prédestination ,
 » étoient les mêmes que ceux de *S. Au-*
 » *gustin* & de *S. Thomas* : sa Morale , celle
 » des SS. Peres : son étude , la tradition :
 » son emploi , la lecture : sa fin , la vé-
 » rité qu'il a connue , aimée & défen-
 » due en toute occasion avec une liberté
 » & une générosité véritablement chré-
 » tienne.

» Comme je sçavois qu'il étoit du *S.*
 » *Office* , & que je voyois néanmoins
 » qu'on ne lui avoit donné nulle part à
 » toutes les affaires dont j'avois connois-
 » sance , & que je regardois comme les
 » plus importantes qui se fussent traitées
 » depuis long-tems , je ne pus m'empêcher
 » de lui en témoigner mon étonnement.
 » Je le suppliai de me dire pourquoi on
 » ne l'avoit pas nommé entre les censeurs
 » de la première Bulle contre *Jansenius* ,
 » sous le Pape *Urbain VIII* , peu avant
 » sa mort : pourquoi enfin , dans la cen-
 » sure qu'on venoit de faire , comme
 » nous avons vu , contre l'Association de
 » *Saint Paul* à *Saint Pierre* , & dans
 » cet examen qui se faisoit du Livre de

» M. *Arnauld*, il n'y a avoit encore nul-
» le part. A tout cela il me répondit fran-
» chement, à son ordinaire, qu'il avoit
» quelquefois part dans les Livres qui se
» lisoient dans l'*Inquisition*, pour les exa-
» miner; qu'il n'en avoit jamais aucune
» dans ceux que certaines personnes avoient
» entrepris d'y faire censurer. Surquoi il
» me dit plusieurs choses qu'il vaut mieux
» supprimer.

» Mais pour s'expliquer plus en par-
» ticulier sur mes demandes, il ajouta
» que ce qui avoit fait qu'il n'avoit eu
» aucune part dans les deux censures que
» je lui avois marquées, non plus que
» dans l'examen qui se faisoit du Livre
» de M. *Arnauld*, étoit que la Société
» faisant la grande affaire de la poursuite
» de ces censures, elle avoit eu assez de
» crédit pour empêcher que l'on ne nom-
» mât un censeur, des avis duquel elle
» ne dispoit point. Ce fut en cette oc-
» casion que j'appris de lui quelques-uns
» des désordres de la Compagnie, qu'il
» me fit voir n'être pas petits, ni faciles
» à guérir; mais il me dit ces choses avec
» des sentimens de douleur si vifs & si
» chrétiens, qu'il me persuada qu'il aimoit
» véritablement la Compagnie; que ces
» plaintes ne procédoient que de sa cha-
» rité; qu'il ne les faisoit pas *odio nocen-*

« di , *sed dilectione sanandi* , & que si ses
 „ paroles sembloient bleffer sa charité , c'é-
 „ toient de ces blessures , dont il est dit
 „ dans les *Proverbes* , que les blessures que
 „ fait celui qui aime , valent mietx que
 „ les baisers trompeurs de celui qui hait.
 „ La réputation de sa sincérité & de
 „ son amour pour la vérité étoit tellement
 „ établie dans l'esprit de tous ses amis ,
 „ que soit qu'il louât , à quoi sa bonté le
 „ portoit naturellement , soit qu'il blâ-
 „ mât , à quoi la vérité le forçoit quel-
 „ quefois , on ne pouvoit douter ni de la
 „ vérité de ses paroles , ni de la pureté
 „ & simplicité de ses intentions. Il m'en
 „ vient à présent sous la plume une preu-
 „ ve considérable , qu'il ne fera peut-être
 „ pas inutile de rapporter. La mort du P.
 „ *Mutio Vitelleschi* , Général des Jésuites ,
 „ arrivée au commencement de l'année
 „ 1645 , ayant obligé la Société de s'as-
 „ sembler à Rome pour l'élection de son
 „ successeur , le zèle de ce bon Pere pour
 „ la réforme de son Ordre lui fit croire
 „ que cette occasion lui seroit favorable
 „ pour son dessein ; & pour y réussir , sça-
 „ chant que tout ce qui viendrait de sa
 „ part , ne seroit point écouté dans cette
 „ Assemblée , l'expédient qu'il prit pour se
 „ cacher , fut d'en faire confidence au Pa-
 „ pe , auprès duquel il avoit to utaccès. I

„ lui propofa fon deffein ; & lui ayant fait
„ voir la juftice & la néceffité de la réforme
„ de cet Ordre , dont la décadence feroit
„ défavantageufe au S. Siège , il lui mit
3, entre les mains un mémoire fort ample
„ des principaux abus, que l'efprit du fié-
„ cle , la hantife des Grands , & le défir
„ de leur complaire en tout , avoit infen-
„ fiblement introduits en cet Ordre. Il
„ en avoit remarqué jufqu'à 29 , qui firent
„ dans fon Mémoire autant d'articles d'u-
„ ne réformation néceffaire. Le Pape ayant
„ jugé favorablement du deffein de ce Pe-
„ re & de la juftice de fon Mémoire , jugea
„ à propos de l'envoyer de fa part à cette
„ affemblée , lui faifant dire que fon in-
„ tention n'étoit pas de les obliger à ces
„ articles de réforme , mais que lui ayant
„ été mis entre les mains par un homme
„ fçavant de fa connoiffance , très-affection-
„ né à leur Ordre , & très-bien instruit du
„ véritable efprit de leur institut , il avoit
„ cru qu'il feroit bon de leur en faire part ,
„ & de les exhorter à les examiner , &
„ pefer mûrement , pour enfuite y avoir
„ tel égard , & en former pour l'avenir ,
„ telles conclufions qu'ils trouveroient à
„ propos pour la plus grande gloire de
„ Dieu & le plus grand bien de leur Or-
„ dre.

„ Comme ce qui fe paffe en ces affem-

„ blées demeure toujours fort secret, on
„ ne peut dire quel égard ils ont eu à ce
„ Mémoire si important, ni quel cas ils
„ ont fait de ces avis si salutaires; mais ce
„ qui est constant, c'est que ses plaintes
„ contre la liberté de la plûpart des Théo-
„ logiens de cet Ordre, qui méprisant ou
„ ignorant la doctrine des Anciens, ne s'at-
„ tachent qu'à la nouveauté, & se don-
„ nent les uns aux autres toute l'autorité
„ qu'ils ont ôtée aux Percs de l'Eglise;
„ ces plaintes, dis-je, ont été sans effet.
„ Il n'a paru en public qu'un seul de ces
„ articles, mais des plus importans, auquel
„ ils aient eu quelque égard. C'est celui
„ de la perpétuité du Généralat. Ce Mé-
„ moire en représentoit de très-mauvaises
„ suites, lorsque les Généraux, ou lassés
„ par les fatigues de leurs charges & rebu-
„ tés du travail, ou affoiblis & abbatus par
„ leur grand âge & par les maladies de la
„ vieillesse, se trouvent incapables d'agir
„ par eux-mêmes, & abandonnent la con-
„ duite de l'Ordre aux assistans. Il semble
„ que cette assemblée se soit laissée tou-
„ cher par ces raisons, ayant ordonné que
„ le Général seroit obligé à l'avenir d'in-
„ diquer une assemblée générale de l'Or-
„ dre de neuf en neuf ans; qu'il s'y dé-
„ posséderoit de sa charge, & qu'il seroit
„ en la liberté des vocaux de le continuer,
„ ou d'en élire un autre.

„ Je finirai cette digression par le récit
 „ fort abrégé d'une violence faite à ce Pe-
 „ re, peu après que je fus retourné en
 „ France. Certaines affaires ont pû en être
 „ la véritable cause, mais le prétexte se
 „ prit d'ailleurs. Il avoit paru dans Rome,
 „ lorsque j'y étois, un petit Livre latin
 „ sous le titre de *Monarchia Solipsorum*.
 „ Ce Livre plein d'esprit & d'adresse re-
 „ présentoit l'esprit, la politique, la com-
 „ plaisance en matiere de doctrine, & l'as-
 „ cendant des Jésuites sur tous les autres Or-
 „ dres, avec une telle naïveté & sincérité,
 „ que personne ne peut douter que ces
 „ *Solipsi* fussent autres que les Jésuites. Le
 „ débit en fut grand; & parce qu'il parut que
 „ l'auteur avoit une très-grande connoissan-
 „ ce des secrets de cet Ordre, le Général
 „ & les Assistans en jettèrent le soupçon
 „ sur lui; & soit que ce soupçon fût ap-
 „ puyé d'indices & de conjectures vio-
 „ lentes, ou qu'il ne le fût pas, ils le con-
 „ damnèrent au bannissement & à l'en-
 „ lèvement de Rome, en un lieu du mon-
 „ de qui ne se nomme pas, & que quel-
 „ ques personnes croient fort éloigné de
 „ celui-ci. Cet Arrêt sans aucune forme,
 „ sans citation, sans accusation, sans au-
 „ dition de parties ni de témoins, fut exé-
 „ cuté sans appel & sans délai.

„ Un grand Seigneur de Rome voulut
 „ bien prêter son carrosse, ses estafiers &

P R E F A C E.

„ personne même aux Jésuites, pour l'exé-
„ cution de leur Arrêt ; & ce Seigneur
„ l'ayant conduit jusqu'à la porte du col-
„ lége ou Séminaire des *Allemands*, après
„ une visite & un entretien de civilité, il
„ le fit prendre & jeter par ses estafiers
„ dans son carrosse. Cet enlèvement se
„ fit sur le soir, & quoique les cent *Al-*
„ *lemans*, qui composoient ce séminaire,
„ en fussent avertis aussi-tôt, & se fussent
„ mis en devoir de sauver leur Supérieur
„ qu'ils regardoient & aimoient comme
„ leur pere, le carrosse qui couroit à toute
„ bride, étoit déjà si loin, lorsqu'ils furent
„ à la porte, qu'ils ne purent le suivre.
„ Ils en portèrent aussi-tôt leurs plaintes
„ aux Cardinaux amis de ce Pere, qui ju-
„ geant bien de l'importance de cette af-
„ faire & du péril de leur ami, s'il n'étoit
„ secouru promptement, partirent au mê-
„ me moment, & en allèrent donner avis
„ au Pape de qui ils sçavoient qu'il étoit
„ aimé. C'étoient, si j'ai bonne mémoi-
„ re, les deux Cardinaux *Barberin* &
„ *Franciotti*.

„ Ce qui fut admirable en cette con-
„ duite, est qu'encore que nul Jésuite n'eût
„ paru en cet enlèvement, nul n'a douté
„ que les Jésuites n'en fussent les auteurs.
„ Le Pape même & les Cardinaux le sup-
„ posèrent pour si constant, que résolu-

tion fut prise & exécutée sur le champ ,
d'envoyer au *Grand Giesu* , qui est la
maison professe des Jésuites, & d'y faire
commandement au Général de venir
parler à Sa Sainteté à l'heure même.
Ce qui fut fait avec autant de diligence
qu'il avoit été résolu. Le Général ayant
comparu , & tâché d'abord de faire l'i-
gnorant, le Pape lui parla avec tant de
force de l'énormité de cet attentat exé-
cuté en sa présence par des Jésuites qu'il
croyoit avoir quelque considération pour
lui, contre un de leurs confreres qu'ils
sçavoient bien être son ami, & qui au
reste, étoit la gloire & l'honneur de
leur Ordre , & lui commanda en des
termes si terribles de le remettre le len-
demain dans son collège, jusqu'à lui di-
re, que lui-même en répondroit en sa
personne, que le meilleur parti qu'il
put prendre, fut celui de l'obéissance.
Le criminel étoit déjà à *Tivoli*, à cinq
lieues de *Rome* ; mais les ordres du
Général de le ramener promptement à
Rome sain & sauf, ayant été portés la
nuit, on le remit le lendemain dans son
collège. Il a passé le reste de ses jours
en paix, aimé & respecté également des
grands & des petits, & toujours plus af-
fectionné au véritable bien de son Ordre,
que ceux qui en possédoient les premie-
res charges. “

Pour revenir à la *Monarchie des Solipfes*, c'est un fatire ingénieuse, où l'esprit de la Société est peint avec les couleurs les plus naturelles. D'abord qu'elle parut au jour, elle fit beaucoup de bruit parmi les sçavans. Les uns l'attribuèrent à *Gaspard Sciopius*, grand ennemi des Jésuites; les autres à un Noble Vénitien nommé *Contareni*. Mais enfin *Melchior Inchofer* fut généralement reconnu pour en être le véritable auteur. Les Jésuites ont voulu nier, à leur ordinaire, que ce livre fût d'un de leurs confreres; mais ils n'ont pu le faire croire, & M. *Arnauld* leur dit : * » Il est certain que la *Monarchie des Solipfes* est d'un Jésuite Allemand nommé *Melchior Inchofer*, & on sçait où est l'Original de la lettre d'un Jésuite Espagnol, qui le reconnoît, & en fait de grandes plaintes. “ Il leur dit encore en s'adressant à eux : „ On sçait „ assez que c'est votre caractère de vous „ porter avec ardeur à faire le bien, „ pourvû que vous le fassiez seuls, & que „ personne n'en partage la gloire avec „ vous; & si vous voulez être sinceres, „ vous avouerez, que l'un de vos Peres * „ auteur du Livre intitulé *Monarchia Solipforum*, vous connoissoit bien. “

* Mor. prat. tom. 3. p. 686.

(a) L'amour qu'on doit avoir pour la vérité

P R E F A C E. xviij

Ce Livre a été imprimé pour la première fois à *Venise* en 1645, ensuite en *Hollande* en 1648, avec une clef pour l'intelligence des noms. Il en parut encore une autre édition de *Venise* l'an 1651, & on l'a nouvellement réimprimé dans le *Tuba altera majorem clangens sonum*. Il a été traduit en *Allemand* & en langue *Toscane*, & je crois que voici la première traduction françoise qu'on en ait donnée. Je souhaite qu'elle soit aussi bien reçue en *France*, que les autres l'ont été dans les autres nations.

Comme ce livre est une allégorie perpétuelle, il est bon d'en donner ici une idée générale, qui puisse mettre tout le

nous oblige d'observer que le Livre de la Monarchie des Solipfes, attribué par différens auteurs à Melchior Inchofer, pouvoit être de Clément Scorti, Profès dans l'Ordre des Jésuites, Italien de naissance, & d'une Maison fort illustre, lequel mécontent de ce qu'on ne lui accordoit point ce qu'il croyoit lui être dû, avoit quitté l'Ordre, & dans son dépit avoit fait cet ouvrage : c'est ce que les Jésuites de Vienne avouèrent à Vincent Placcius, (de Pseudonymis N. 731. 971.) Plusieurs critiques pensent de même. Cela n'empêche point que la Relation de M. Bourgeois touchant la persécution suscitée à Inchofer ne puisse être très-vraie ; car on voit par les conversations qu'ils eurent ensemble, que Melchior étoit mécontent de l'Ordre, & anti-Jésuite sur des points essentiels.

tout le monde au fait de ce qu'il contient.

Melchior Inchofer voulant faire connoître les déréglemens de sa Compagnie, il étoit de son intérêt qu'il se cachât autant qu'il pût, pour n'être point exposé aux rigoureux châtimens qu'une telle entreprise pouvoit lui attirer. C'est pourquoi il se déguise sous le nom de *Lucius Cornelius Europæus*, & parle des Jésuites sous le nom de *Solipses*. Il feint que ce sont des peuples fort éloignés de notre hémisphère, chez qui il est transporté par une espèce d'enchantement, & dont il décrit les mœurs & les coutumes avec toute l'adresse possible. Je suis même très-porté à croire qu'il a déguisé son stile; car il s'exprime souvent d'une manière dure & peu correcte, quoiqu'il fasse paroître en quelques endroits beaucoup de délicatesse & de pureté.

Si nous en croyons l'auteur supposé de l'Épître à *Leon Allatius*, il fit un voyage dans la Terre-Sainte. Mais il est certain qu'il n'est jamais sorti de l'Europe. Il dit qu'il resta quarante-cinq ans parmi les *Solipses*, & qu'il fut chassé par leur Monarque. Cependant on sçait qu'il mourut dans la Compagnie, & que depuis le tems de son entrée jusqu'à celui de sa mort, il n'y a au plus que 41 ans; il n'y a pas d'au-

tre explication à donner à ces contradictions & ces anacronismes, qu'en disant que l'Auteur a cherché tous les moyens de se dérober à la connoissance de ses Supérieurs.

Je pense aussi que c'est dans cette vue qu'il tâche de tromper le Lecteur, & de lui donner le change dans quelques endroits, comme dans le chapitre IV, où il parle de certains Docteurs Européens qui vinrent chez les *Solipses*, pour enseigner une nouvelle Théologie, & que le Monarque relégua dans l'isle des *Imaginaires*. Ces nouveaux Théologiens ne sont autres que les Jésuites, aussi-bien que ces premiers Philosophes, qui viennent débiter leur doctrine devant le Monarque dans le chapitre XVI, comme on le verra plus au long dans les Remarques sur ces chapitres.

On fera sans doute surpris de voir dans cette satire une peinture si affreuse de la Société. Quelle apparence, diront les partisans des Jésuites, ou ceux qui ne les connoissent pas assez; quelle apparence que des Religieux, qui font une profession particulière de suivre JESUS-CHRIST, s'écartent si fort du chemin qu'il leur a montré ! Quelle apparence que leur orgueil & leur ambition soient montés à un tel excès, que leurs desseins soient si pernicious,

que les crimes les plus horribles leurs coûtent si peu ; qu'il n'y ait rien de sacré pour eux dans la Religion & dans les Etats ; que les maximes de leur Morale soient si corrompues ; que les vices régissent avec impunité chez eux ; que la vertu y soit foulée aux pieds ; en un un mot, qu'une maison d'oraison soit devenue une caverne de Voleurs ?

J'avoue que toutes ces choses sont hors d'apparence par elles-mêmes, pour une personne qui n'a jamais entendu parler des Jésuites, ou qui ne s'est jamais mise en peine d'approfondir leur conduite. Mais le moyen d'en douter, quand on sçait tous les troubles qu'ils ont excités depuis plus d'un siècle dans l'Eglise & dans les Etats ; quand on a été témoin des dernières violences qu'ils ont exercées en France ; quand on est informé de la manière dont ils se gouvernent dans les Indes à l'égard des Evêques & des Missionnaires ; des superstitions & des idolatries qu'ils y autorisent malgré les censures de Rome ? Peut-on suspendre son jugement à leur égard, quand on voit dans leurs Théologiens & dans leurs Casuistes, l'ancienne doctrine de l'Eglise combattue, la Grace de JESUS-CHRIST avilie, la Charité anéantie, S. Augustin & S. Thomas outragés ; l'homicide, le vol, la calom-

nie & les plus grands crimes autorisés ?

Les bornes d'une *Préface* ne me permettent pas de m'étendre beaucoup sur les preuves de toutes ces vérités. Elles se trouvent répandues dans une infinité de beaux ouvrages, que les Jésuites ne pourront jamais détruire. Et je crois que de tous ceux qui les ont lûs, il n'y a guères que les personnes absolument aveuglées, qui ne demeurent pas convaincues de tout ce qu'ils contiennent.

L'on reconnoît que si la Société est un Corps purement politique, qui n'a d'autre but que son agrandissement, qui sacrifie tout jusqu'à la Religion, pour s'élever & pour parvenir, comme dit notre auteur, à la Monarchie universelle; que le vice y triomphe de la vertu; que l'on n'y obtient les charges, que quand on sçait flatter, feindre & calomnier; que le pouvoir du Général & des Supérieurs est tyrannique & absolu; en un mot, que l'on ne s'y distingue qu'autant qu'on est disposé à procurer la gloire de la Société aux dépens de toutes les loix divines & humaines: si l'on convient, dis-je, de toutes ces choses, sera-t-il après cela difficile de se persuader, qu'ils n'ont pas épargné les Papes mêmes, quand ils ont voulu s'opposer à leurs desseins; qu'ils ont profcrit les têtes couronnées qui ne leur étoient

pas favorables ; qu'ils ont persécuté & fait mourir les Evêques & les Cardinaux qui condamnoient leurs impiétés ; qu'ils ont fait servir le crédit énorme qu'ils avoient auprès des Puissances , pour satisfaire leurs ressentimens particuliers ; qu'ils ont diffamé & taxé d'hérésie les ennemis de leur Doctrine & de leur Morale pernicieuse ; qu'ils ont exercé des cruautés inouïes contre des Communautés de saintes Filles , sous prétexte de Religion ; qu'ils ont mis en usage toutes sortes d'artifices & de violences , pour s'emparer de la plus grande partie des Universités & des Monasteres de l'Europe ?

Rien de tout cela ne paroîtra incroyable , si les déréglemens des Jésuites sont tels que *Melchior Inchofer* nous les décrit. Or , c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute. Personne ne pouvoit mieux les connoître que lui , ayant passé plus de quarante ans parmi eux. Nous avons déjà remarqué que ses vues étoient simples , & que la charité seule étoit le motif qui l'obligeoit à révéler la corruption intérieure de son Corps. Il s'accorde d'ailleurs parfaitement avec tous les Jésuites qui en différens tems , en différens lieux , se sont plaints des mêmes désordres.

Il y avoit long-tems que * S. François

* Epist. ad Patres & Fratres Societatis.

de Borgia , un de leurs premiers Généraux , avoit prédit , qu'il viendrait un tems , où la Société ne mettroit plus de bornes à son orgueil & à son ambition , qu'elle ne s'occuperait plus qu'à amasser des richesses & à établir son crédit , que la pratique des vertus seroit entièrement négligée , & qu'il n'y auroit plus de Puissance sur la terre qui pourroit la ramener à sa perfection , ni même la détruire. Plût à Dieu , s'écrie ce Saint , que l'expérience ne nous eût pas déjà convaincus plus d'une fois , que ce malheureux tems est arrivé !

Claude Aquaviva , leur cinquième Général , se plaint dans son Livre intitulé , *Moyens pour guérir les maladies de la Société* * , que sous le spécieux prétexte de zèle pour le salut des âmes , les Jésuites se mêlent des affaires séculières , s'insinuent dans les cours des Princes & des Grands ; mais que leur véritable motif est l'amour d'eux-mêmes & des choses du siècle.

Mutio Vitelleschi , successeur d'Aquaviva , avertit les Jésuites dans une lettre qu'il leur adresse , du peu d'estime que l'on fait de la Société. ** On nous accuse , dit-il , d'être des orgueilleux , de vouloir que toutes les affaires passent par nos mains , & de

* Chap. 15.

** Epist. 1. de Oratione ad Patres & Fratres Societatis.

pendent de nous , d'avoir trop bonne opinion de notre sagesse & trop de mépris pour les autres.

Quand ces accusations seroient mal fondées , dit-il ensuite , nous ne devons pas laisser de nous conduire de telle maniere que le monde ne puisse pas nous faire ces reproches.

Mariana , Jésuite Espagnol , dont le Cardinal *Baronius* * loue fort la piété & l'amour pour la vérité , a fait un livre qui a pour titre , *des maladies de la Société , de leurs causes & de leurs remèdes* , où il dépeint avec beaucoup d'énergie & de sincérité tous les vices qui régnerent parmi les Jésuites. Ce livre fut reçu avec un applaudissement général , & on le vit en très-peu de tems imprimé en *Latin* , en *Espagnol* , en *François* & en *Italien*. Les Jésuites n'ont pû le défavouer. Le Pere *Alegambe* est obligé de reconnoître qu'il est véritablement de *Mariana* , & le P. *Floraventio* , confesseur du Pape , a avoué avec douleur , que tout ce qui y étoit contenu , n'étoit que trop véritable , & que la Société avoit absolument besoin d'une réforme générale. Tous les désordres dont il se plaint , ont une entiere conformité avec ceux dont parle *Melchior Inchofer*. C'est ce que l'on verra dans la suite des Re-

* Tome 8. ad an. Chr. 688.

Mariana a écrit un livre qui a pour titres , *de rege et regni institutione*. ce livre contenait
maximes tendantes a se défaire de la Société qui est

marques , où je rapporterai les passages qui prouvent cette conformité. Je me contenterai de citer ici les dernières paroles , par où *Mariana* conclut son livre , & qui font foi de sa sincérité. Je conviens que c'est une entreprise téméraire , dit-il , d'oser mettre en lumière le malheureux état de la Société , & les fautes qui s'y commettent dans le gouvernement public. Ma témérité est d'autant plus grande , que ces fautes sont généralement approuvées , & demeurent impunies. Mais quoi ! Je parle ingénûment , & sans déguisement. Aucune espérance ne m'y engage , & il est libre à chacun d'en porter tel jugement qu'il lui plaira. Pour moi , plus mon âge s'affoiblit , & plus le moment s'approche où je dois paroître devant mon Juge , plus je me crois obligé d'assurer authentiquement , que notre Société , toute divine qu'elle soit dans son origine , touche à sa perte , & qu'elle ne tardera guères à être entièrement renversée , si Dieu ne la relève , & si ses enfans touchés de compassion pour leur mere , & oubliant tout intérêt particulier , ne lui donnent un prompt secours , & ne coupent jusqu'au vif , s'il est nécessaire , pour empêcher que la gangrene ne gagne plus loin.

Le livre de *Jarrige* , intitulé *le Jésuite sur l'Echafaud* , servira encore merveilleusement à mon dessein. On me dira peut-être , qu'il l'écrivit dans le tems qu'il avoit

*consulté Lefeuille de Paris. b qui Le vendit
relativement à la cause qu'elle avoit pour elle*

apostasié de la Compagnie, & que tout ce qu'il dit doit être fort suspect; je répondrai avec *M. Arnauld*, que s'il avoit avancé quelque fausseté, les Jésuites sans doute l'auroient contraint de s'en rétracter publiquement, lorsqu'il est rentré avec eux. Ils n'ont cependant pû que lui faire reconnoître, qu'il avoit parlé avec trop de passion & d'animosité; ce qui n'est pas une rétractation. Peut-être que le refus qu'il fit de défavouer par un mensonge, ce qu'il avoit dit au déshonneur de la Société lui couta cher, & que c'est pour cela que l'on n'a jamais entendu parler de lui. On sçait ce qu'ils en ont pû faire, mais on ne sçait pas ce qu'ils en ont fait. Après tout, quand son livre seroit plein d'impostures & de calomnies, ce qu'il dit du gouvernement & de la conduite des Supérieurs, étant entièrement semblable à ce que tous les autres Jésuites en ont dit, on ne peut du moins douter de sa sincérité en cette occasion. Et pour que le lecteur en puisse juger, il trouvera à la fin de cet écrit les quatre chapitres de *Jarrige*, qui s'accordent parfaitement avec la *Monarchie des Solipses*.

J'ai ajoûté deux Requêtes présentées au *Pape Clément VIII* par des Jésuites de diverses provinces, pour demander la réforme de la Société. On verra que leurs rai-

sons sont absolument les mêmes que celles des autres dont nous venons de parler.

Cette uniformité de plaintes & de mécontentemens n'est-elle pas une preuve plus que suffisante de la corruption de la Société ? Et si les Jésuites n'en veulent pas convenir, ne doit-on pas déplorer leur aveuglement ? Diront-ils encore, après tous les témoignages domestiques que je leur mets devant les yeux, que les fautes de quelques particuliers ne doivent point être attribuées à tout un corps ? Ne sont-ils pas convaincus par eux-mêmes, que l'esprit de la Société est entièrement perverti, & qu'on y fait une profession ouverte du vice ? Si cela n'étoit pas, entendroit-on les mêmes plaintes en *Italie*, en *Allemagne*, en *Espagne*, en *France* ?

Qu'ils avouent donc qu'ils se sont bien écartés de la ferveur & de l'intention de leur fondateur. Qu'ils se reconnoissent dans la peinture de *Melchior Inchofer*, & qu'ils travaillent sérieusement à cette réforme si ardemment souhaitée dans tout le monde chrétien. Mais il n'y a que celui qui change les cœurs de pierre en cœurs de chair, qui puisse opérer un tel miracle. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour l'obtenir.

AVERTISSEMENT.

LEs chiffres qui se rencontrent dans chaque chapitre enfermés entre deux *parenthèses* (), servent à indiquer les *Remarques* qui ont été faites sur les endroits que ces chiffres précèdent. Elles se trouveront à la fin de chaque chapitre sous le titre de *REMARQUES*, lesquelles seront aussi précédées de semblables chiffres entre deux *parenthèses*. Les lettres placées entre deux *parenthèses*, ont rapport aux notes qui se rencontrent à la marge des pages.



EPI TRE

De Timotheus Cursantius.

A Leon Allatius.

Voici, Illustre Leon, le Livre de la Monarchie ou du Royaume des Solipfes, qui reparoît en cette Ville. Si Lucius Cornelius Europæus, le commença dans un long voyage en pays éloigné, ce fut certainement à son retour en celui-ci, qu'il y mit la dernière main. Mais depuis, étant sur le point de partir pour la Palestine, d'où il ne comptoit pas de revenir, il me mit entre les mains ce dernier Ouvrage pour en disposer comme il me plairoit. Il me parut être une production d'esprit telle que vous & les Sçavans avez coutume

A

E P I T R E

d'estimer devoir être donnée au Public, pour le bien de la République des Lettres, même pour celui de tout l'univers. Je ne sçai si Lucius Cornelius a laissé ailleurs d'autres marques de son érudition. Ce qui est certain, c'est que, s'il n'eût pas perdu tant de tems parmi les Solipses, il auroit été en état de faire de grands progrès dans les Belles-Lettres, & d'y rendre son nom célèbre. Au reste, c'est à vous de juger si tout ce qu'il rapporte sont des vérités, ou des apparences de vérité, & s'il n'a pas plutôt voulu nous tracer des regles de Politique, & nous apprendre ce qu'il faut faire & éviter dans un Gouvernement. Pour moi, son stile me plaît, & j'aime fort l'enjouement de ses narrations. Toutes les personnes de bon goût, qui sont ici, en jugent de même. Ce n'est pour-

E P I T R E.

tant-là que l'écorce ; mais si elle est si belle , quel préjugé pour ce qu'elle renferme ! Ne doit-on pas s'attendre à y trouver les maximes & les regles les plus sûres pour se conduire dans toutes sortes d'Etats ? Pour vous , que tous les Sçavans regardent avec raison comme leur maître , vous y ferez encore de plus belles découvertes. Il me suffit de rendre service au Public , & de vous faire un présent qui puisse vous être agréable.

R E M A R Q U E S

S U R

CETTE EPITRE.

On ne fait quel est le véritable Auteur de cette Épître. Villani dans sa Visera alzata , dit que celui qui pourroit lever le masque à ce Timotheus Cursantius, lui feroit un grand plaisir.

E P I T R E.

Il y a toute apparence que ce fut un intime ami de Melchior Inchofer, qui se chargea de l'impression de son Livre.

Leon Allatius est plus connu. C'étoit un des plus fameux Ecrivains du dix-septieme siecle. Il étoit Garde de la Bibliotheque du Vatican. Il naquit en l'Isle de Chio, & mourut à Rome en 1669. âgé de 83. ans. Il paroît par deux Lettres que nous avons de Melchior Inchofer, adressées à Leon Allatius, l'une sur l'Association de S. Pierre & de S. Paul, & l'autre de Eunuchismo, que ces deux personnages étoient liés d'une amitié particulière.



L A
MONARCHIE
DES
SOLIPSES.
CHAPITRE I.

*Idée générale de la Monarchie des
SOLIPSES.*



Uel nom convenoit le mieux au Gouvernement, dont j'entreprends la description, celui, ou de *Royaume*, ou de *Monarchie*, ou de *République*? Je vous en fais juge. Je ne trouve point de termes assez énergiques ni dans *Aristote*, ni dans *Plutarque*, ni dans *Tacite*, ni dans *Platon* même, le plus ancien de tous. C'est une nouvelle forme de Gouvernement inconnue dans notre hémisphere. Elle n'en est cependant pas moins admirable, & l'on ne doit pas en mépriser la connoissance, puisque rien n'est

2 LA MONARCHIE

plus efficace, que ses maximes, pour former les mœurs du Peuple & des Princes, pour assurer le bonheur & la tranquillité d'un Etat, pour l'aggrandir & le conserver, en un mot, pour procurer aux Sujets toute la félicité, que l'on peut goûter ici-bas. C'est un accord merveilleux de la Royauté avec le Sacerdoce, de la prudence avec la dissimulation, de la magnificence avec le mépris de l'éclat, de l'économie avec les plus grandes richesses.

Ce (1) seroit icile lieu d'informer le Lecteur du climat & de la situation de ce royaume, de son étendue & de ses limites. Mais personne de ceux qui y ont déjà voyagé, n'a pu le faire, & je n'ai pas la témérité de l'entreprendre: semblable à l'*Ulysse d'Homere*, j'ai bien parcouru les villes de ces peuples, j'ai bien observé leurs coûtumes; mais pour la situation de leur climat, c'est sur quoi je n'ai point de connoissance certaine. La construction de leur monde n'est pas semblable à celle du nôtre. Le nombre & les noms de leurs poles sont tout différens. La Lune se trouve plus

souvent pour eux dans son point vertical, que le Soleil dans son midi. Les lieux n'ont aucune différence entr'eux, pas même par leur situation; enforte que ce qui est en haut, est en même-tems en bas; ce qui est à gauche, est aussi à droite. Il semble du moins que leur Monde ne devrait avoir qu'un centre commun. Point du tout: il en a plusieurs, encore ne sont-ils pas immobiles. Toute cette diversité dépend entièrement de la volonté du Monarque. Les choses seront autrement, s'il le veut. On ne croit que ce qu'il décide. La raison ou le sens commun ont beau s'opposer, on ne les écoute pas. Il n'est pas permis de répliquer sans s'exposer à quelque punition. Il faut au contraire tout écouter, trouver de la raison dans tout, applaudir à tout, approuver tout. Personne ne sçait mieux que moi, le risque que l'on court en voulant agir autrement. On a vu autrefois la Ville capitale tellement inondée, & le Soleil tellement enveloppé de nuages, que l'on ne pouvoit trouver ni assez de ba-

teaux ni assez de flambeaux. Dans l'étonnement dont j'étois frappé, je voulus m'écrier, que tout étoit enseveli dans les ténèbres. Je reçus ordre aussi-tôt, de me taire, & de reconnoître hautement que le Soleil étoit en plein midi, qu'il luisoit, & que tout étoit sec. Cependant l'eau, qui découloit en abondance de mes habits, démentoit bien ce que l'on me faisoit dire. C'étoient des especes d'Huiffiers, qui m'obligeoient ainsi de me conformer aux volontés du Monarque. J'étois menacé de l'exil, si j'eusse voulu disputer contre lui; & de la mort, si j'eusse eu la hardiesse de lui résister. Dois-je poursuivre la description de cette *Monarchie*? Une grande raison seroit capable de m'en empêcher; c'est que, si quelque jour la fortune vous conduisoit en ces lieux, & que vous y vissiez tout changé, vous m'accuseriez sans doute d'imposture. Sçachez donc que je n'écris précisément, que ce que j'ai pû apprendre, lire ou voir, pendant l'espace de quarante-cinq ans, que j'ai demeuré dans le royaume des

Solipfes. Les choses changeoient de jour en jour dès ce tems là : à plus forte raison changeront-elles dans la suite, & il est hors de doute, que l'on n'y reconnoitra rien de ce que j'en rapporte. Il n'y a chez eux qu'une chose certaine & constante, c'est que tout est soumis au caprice du Monarque, hors le lieu de sa résidence.

R E M A R Q U E S.

L'Auteur donne ici une idée générale de la *Monarchie des Solipfes*; c'est-à-dire, de la *Société des Jésuites*. Il nous la représente comme un Gouvernement dont les maximes & les loix sont pleines de prudence & de politique.

Le pouvoir du Monarque, c'est-à-dire, du Général de la Société, est absolu. Quelque chose qu'il fasse, quelque opposée qu'elle soit à toutes les loix & à la raison, tous ses Sujets lui doivent une obéissance aveugle. Il ne leur est pas même permis de réfléchir sur ce qu'il ordonne. C'est-là la source des fréquens changemens qui arrivent dans la Société. Rien n'y est constant, parce que tout est soumis au caprice du Général, & sa volonté fait accorder les choses les plus incompatibles. C'est ce que *Melchior Inchofer* veut faire enten-

6 LA MONARCHIE.

dre dans la Description bizarre qu'il fait de leur Monde.

(1) Il n'est pas aisé de connoître le climat de cette Monarchie, puisqu'elle est répandue par toute la terre.

C H A P I T R E II.

Par quelle occasion l'Auteur s'est trouvé dans le royaume des SOLIPSES.

Avant que d'entrer dans le détail du Royaume des *Solipfes*, on ne fera peut-être pas fâché de savoir quelle aventure me fit passer de l'*Europe*, & de tout cet hémisphère, dans ces contrées inconnues. Je suis né dans un des plus florissans * Royaumes de l'*Europe*. A peine eus-je atteint l'âge de raison que mes parens m'envoyèrent à *Rome*, pour y étudier. Il n'y avoit pas long-tems que le Pape *Clément VIII.* avoit fait célébrer le Jubilé pour la fin du seizième siècle. Après l'étude des Belles-Lettres, je m'adonnai à celle de la Jurisprudence, où je fis quelques progrès. J'étois en-

* L'Allemagne.

core fort jeune, que je me vis en état de parler devant les Juges & de mériter leur approbation. En un mot, il sembloit que la faveur me destinoit à de grandes choses; mais un revers inopiné me fit bien rabattre de mes espérances.

Trois de mes compagnons d'étude vinrent un jour me prendre pour la promenade. Je ne refusai point la partie. Pouvois-je prévoir le malheur dont j'étois menacé? Nous sortons ensemble par la porte qui conduit au port de *Rome*, si fameux dans l'antiquité. Nous nous promenons sur les agréables rivages du *Tibre*, joignant au plaisir de la promenade celui de la conversation. Ensuite comme nous étions un peu fatigués, nous nous approchâmes du fleuve, & nous nous assîmes sur le gazon, pour prendre le frais. Là nous commençâmes à faire des réflexions sur l'inconstance des choses d'ici-bas, & sur les caprices de la fortune. Pendant que nous étions ainsi à discourir, nous appercevons derrière nous des hommes, dont le visage nous étoit inconnu. Cette vûe

ne nous surprit pas peu. On eût dit qu'ils étoient tout-à-coup sortis de la terre. Mais ils s'étoient tenus long tems cachés dans un petit bois voisin, pour écouter notre conversation. Ils marchaient sans bruit ; & dès qu'ils virent que nous les appercevions , ils vinrent à nous d'un pas assuré , nous saluèrent assez gracieusement , & prirent place auprès de nous , nous demandant quel étoit le sujet de notre entretien. Leurs habillemens étoient des plus singuliers : ils avoient des robes retrouffées jusqu'aux genoux , des manteaux , qui enveloppoient leurs épaules , la barbe coupée. Ils étoient noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; ce qui nous les faisoit d'abord prendre pour des Crieurs d'enterrement. Mais dès que nous vîmes leurs robes traînantes , & leurs manteaux abbatus , nous jugeâmes que ce pouvoit bien être de cette sorte de Philosophes , dont *Rome* étoit pleine pour lors. Pour moi , j'étois dans un grand embarras. Je ne sçavois si je ne les devois pas regarder comme des magiciens , ou des diseurs de bonne aventure.

DES SOLIPSES. CHAP. II. 9

Cependant ces Messieurs trouvèrent un beau champ pour parler, dans le sujet de notre conversation. Ils nous demandèrent d'abord, quel étoit notre pays, quel étoit notre naissance, quels étoient nos biens? Dès qu'ils sçurent que nous étions de jeunes gens Romains & Etrangers, tous de qualité & fort riches, ils entrèrent dans un plus grand détail, & voulurent sçavoir l'âge de nos parens, leurs Charges, le nombre de nos freres, de nos sœurs, de nos proches & de nos alliés. Nous répondîmes exactement à chaque article. Enfin il fallut encore leur dire quel genre d'étude nous avions embrassé. Nous n'eumes pas plutôt prononcé le nom de Droit, que tout-à-coup ils changerent, pour ainsi dire, de visage. Ils ferrèrent les lèvres, & il parut dans leurs yeux & sur leur front, je ne sçai quoi de funeste. *Malheureux que vous êtes*, nous dit en soupirant le plus vieux d'entre eux, *pourquoi embrasser une profession, qui ne peut que vous conduire à la damnation? A quoi vous servira la Jurisprudence? Vous êtes*

riches & de qualité, & par conséquent en état de rendre service à bien du monde, sans nuire à personne ; au lieu que les Jurisconsultes ont coutume de sacrifier le bien, & souvent l'honneur de leur prochain à leur avarice. Que n'étudiez-vous avec nous les belles loix des Solipfes ? Que ne suivez-vous la Cour de leur puissant Monarque ? vous verrez : que dis-je ? vous posséderez un royaume incomparable. Ces discours me firent soupçonner alors, qu'ils pouvoient bien être de ces gens, qui viennent nous débiter de pieuses faibles, pour nous attirer dans les cloîtres, & nous engager à prendre le froc. Nous sommes Chrétiens, leur dis-je sur le champ. L'Evangile est la regle de notre Foi, nous ne connoissons point les Solipfes : & nous ne cherchons d'autre Cour, que celle de JESUS CHRIST, qui est notre roi. C'est lui que nous suivons. On le peut trouver par plus d'un chemin. Chacun a sa vocation : & l'Esprit saint nous mene par différentes voies. Ne sont-ce pas là aussi vos sentimens ? Nous sommes au monde pour Dieu, pour notre patrie, & pour nous-mêmes : nous ne quitte-

DES SOLIPSES CHAP. II. 11

rons cette vie mortelle, que pour entrer dans la liberté des enfans de Dieu, & que pour jouir de cette félicité suprême, qui est promise à ceux qui ne l'auront point abandonné.

A ces mots le Vieillard, qui s'ap-
 loit *Apogenite*, me regarda en
 pitié, plaignant l'erreur où m'avoit
 entraîné ma franchise. Il s'arrête un
 moment, jette les yeux au ciel,
 pousse quelques soupirs, & fait cou-
 ler quelques larmes. Puis m'adressant
 la parole, *O mon fils*, me dit-il, *ne*
vous y trompez pas: votre vocation n'est
pas véritable. C'est une ruse de l'enne-
mi caché, qui veut vous attirer dans
ses filets. Rien n'est plus dangereux,
que de passer sa vie dans l'opulence.
Prenez garde de tomber dans le préci-
pice où tombent la plûpart des riches:
on ne trouve point JESUS-CHRIST
par le chemin que vous prenez. Il nous
apprend lui-même, que pour le suivre,
il faut mépriser le monde, renoncer à
soi-même, porter sa croix, quitter son
pere, sa mere & toute affection charnel-
le, se dépouiller de tout, perdre même
jusqu'à ses prétentions & ses espérances
pour ce monde. Voilà la véritable voca-

tion : c'est celle-là que Dieu nous envoie vous annoncer. Vous imaginez-vous qu'il n'y ait que du hazard dans notre rencontre, & que la divine Providence ne l'ait point ménagée ? Gardez-vous de résister au St. Esprit dans le tems favorable. C'est lui qui vous invite dans ce moment. Ne le laissez point échapper, ce moment précieux. Vous le cherchiez une autre fois en vain : vos prieres ne seroient point écoutées, & votre résistance vous coûteroit une éternité de supplices. Il tâchoit ainsi de nous séduire par toutes ces belles paroles, que son cœur défavoit. Tout ce qu'il nous disoit, étoit tiré de l'Ecriture Sainte. Il nous faisoit souvent les mêmes reproches, que JESUS-CHRIST faisoit aux Pharisiens ; & entre les passages qu'il nous citoit des Saints Peres, il appuyoit sur celui-ci de St. Jérôme, Que pour Dieu il faut passer sur le corps de son pere, & que la plus grande piété est de n'en pas avoir dans cette occasion.

Déjà mes compagnons se regardoient les uns les autres tout interdits. Il sembloit que le Vieillard les

eût enforcelés. Mais moi, ne pouvant plus retenir ma colere, *Cesse*, lui dis-je, *indigne Philosophe sans barbe, de surprendre de jeunes gens par tes enchantemens. Je te vais accabler d'injures, si tu continues de profaner l'Écriture, & de l'accommoder à tes impertinens discours. Et je te jure, que si tu ne nous laisses, au lieu que tu cherches à faire tomber les hommes dans tes pièges, je t'enverrai pécher les poissons du Tibre.* Ces paroles échauffèrent la bile du vieillard *Apogenite*. On vit aussi-tôt la fureur peinte sur son visage. Il dit quelques paroles entre ses dents; & prenant avec précipitation un petit sac, que tenoit un de ses compagnons, il en tira une malheureuse poudre, qu'il jetta sur nous tous, & particulièrement sur moi. Cette poudre enchantée ne nous eût pas plutôt touchés, que nous en sentîmes les effets. Un assoupissement étrange se répandit dans tous nos membres: nous nous trouvâmes comme étourdis, & enfin il nous fallut succomber à un sommeil, qui fut trop profond pour être naturel. Alors mille objets se présentèrent à

notre imagination: ils étoient différens de ceux que l'on a coutume de voir, & dont on parle ordinairement, quand on veille. C'étoit en raccourci, tout ce qui devoit nous arriver, & le nouveau genre de vie, que nous allions mener. Je serois trop long, si je voulois ici vous faire le recit de ce que j'ai vû en particulier (car les visions de mes compagnons furent tout-à-fait différentes.) Je me contenterai d'en parler dans le cours de mon Histoire. D'ailleurs les choses ne sont goûtées, qu'autant qu'elles sont peu attendues, & je ne veux pas vous ôter le plaisir de la surprise; car tout ce que j'ai à vous apprendre du royaume des *Solipses*, vous paroîtra un songe perpétuel: rien n'est pourtant plus réel. Enfin il suffit de vous dire ici, qu'après avoir traversé avec une rapidité incroyable les espaces immenses de l'air, après avoir passé par des régions froides & brûlantes, tantôt dans des vaisseaux, à ce qu'il nous sembloit, tantôt sur des chariots, tantôt sur des chevaux ailés: après avoir changé autant de fois d'escorte (car ceux

qui nous avoient enlevés sur le bord du *Tibre*, avoient disparu pour faire place à d'autres) nous nous trouvâmes à notre réveil dans la Ville capitale des *Solipfes*. Nous fîmes pendant une seule nuit autant de chemin, que l'on en peut faire en trois ans sur la Mer.

R E M A R Q U E S.

On a vu dans la Préface, en quel tems *Melchior Inchofer* entra dans la Société. Il décrit ici fort agréablement les artifices qu'employèrent les Jésuites pour lui persuader de prendre l'habit de leur Ordre. On fait assez, que quand une fois ils ont entrepris d'attirer un jeune homme chez eux, il est presque impossible qu'il leur échape.

Fortunius Galindus, dans un petit Ecrivain qu'il a intitulé, *Des causes de la haine publique envers les Jésuites*, dit que quelques Ecoliers dont il prenoit soin, parce qu'ils appartenoient à ses amis, furent un jour conduits & enfermés dans une chambre, & que là un Jésuite, qui tenoit un gros registre, leur fit les questions suivantes; Quels étoient leurs parens, leur âge & leurs biens? s'ils avoient des Terres & en quels pays? Si leurs familles étoient nombreuses & bien alliées? S'ils avoient quelque succession à espérer? S'ils avoient

des sœurs ? Si elles étoient mariées ou non ,
& qui elles avoient épousé ?

Le Jésuite écrivoit toutes leurs réponses par article dans son Registre. Ils en usent de même à l'égard de tous les enfans qui étudient chez eux, & ils font ensuite usage de ces connoissances. Quand ils veulent faire quelque nouveau Jésuite, ils jettent les yeux sur ce Registre, & choisissent les jeunes gens les plus riches, les mieux alliez, & dont la Société pourra tirer de plus grands avantages. Ils s'appliquent ensuite à leur faire concevoir beaucoup d'estime pour la Société. Ils leur représentent avec exagération, tous les agrémens qu'on y trouve. Enfin ils les enchantent en quelque façon par leurs beaux discours & leurs magnifiques promesses. C'est ce qui arriva à *Melchior* & à ses compagnons.

C H A P I T R E III.

Son arrivée dans la Ville Capitale.

(1) **A** *Vidius* (a) *Cluvius*, surnomé l'infatigable, regnoit alors, & demouroit à (b) *Pricantibur*. Les Monarques des *Solipfes* font leur résidence ordinaire dans cette Ville, & n'en sortent jamais à moins qu'ils n'aillent dans les dehors, pour prendre du divertissement. (2) Ils ont neuf palais dans la Ville, & chaque palais est sous le gouvernement d'un Satrape, qui renouvelle toutes les semaines le serment de fidélité entre les mains du Monarque. Son palais est au milieu de tous. Il ne le cede en rien au *Vatican* pour la magnificence. Les autres ont un peu moins d'éclat. La structure de ces palais est d'un goût antique, tel qu'étoit autrefois celui des Européens. Les *Solipfes* ne se piquent pas d'être habiles architectes. Ce n'est pourtant pas faute de disposition; mais ils n'y sont pas accoutumés, où (3) parce qu'ils

(a) Claude Aqua-viva Général de la Société.

(b) Rome.

n'occupent jamais que des lieux déjà préparés, ou parce que les Monarques & les Satrapes ignorans font exercer l'architecture à qui il leur plaît ; en sorte qu'un cordonnier devient architecte en un jour, & se voit tout à la fois des pierres & du cuir à tailler.

Les Monarques ont encore neuf maisons de plaisance hors de la Ville ; & un peu plus loin , deux autres, qui semblent être faites pour les délices du genre humain. L'une s'appelle (a) *Mucus altera*, & l'autre (b) *Tritubirie*. C'est-là que dans certains tems de l'année , ils vont goûter les douceurs du repos , & noyer leurs chagrins dans le nectar & l'ambrosie. Les *Tusculanes* des Romains ne sont que des chaumières & des cabanes en comparaison de ces palais enchantés. Mais reprenons notre sujet.

(a) Tusculane.
(b) Tivoli.

Déjà le bruit s'étoit répandu dans la Ville, que l'on avoit pris en Europe & dans Rome même , quatre jeunes hommes distingués , & qu'ils devoient arriver incessamment. Admirez ici avec quelle adresse & quel-

le promptitude les émissaires des *Solipses* s'acquittent de leur devoir.

Le Monarque avoit envoyé hors de la Ville un grand nombre de citoyens au-devant de nous, qui nous reçurent, la joie peinte sur leur visage. Ils étoient tous de figure humaine, mais fort changeans, & fort propres à faire toutes sortes de personnages. On nous mene au Monarque. Nous traversons les rues, environnés d'une si grande multitude, qu'il nous fut impossible de rien voir de la Ville. De quelque côté que nous pussions nous tourner, rien ne se présentoit à nos yeux, que des troupes noires de toutes parts. C'étoit un samedi sur le soir. D'abord que nous parûmes en présence du Monarque, nous nous prosternâmes à ses pieds, pour l'adorer par ordre des huissiers. Il étoit assis sur un trône d'yvoire. *Soyez les bien venus*, nous dit-il, en baissant la tête avec un petit souris. Il nous appella par notre nom, ajoutant celui de notre pays, & nous entretint par le moyen d'un interprete, de tout ce que lui avoient appris ses émissaires

avec tant d'exactitude, qu'on eût dit qu'il ne nous avoit jamais quittés depuis notre plus tendre jeunesse. Ce qui nous surprit à un tel point, que nous restâmes tout interdits, & comme hors de nous-mêmes. Nous ne pûmes pas répondre aux questions qu'il nous fit ensuite, sur ce qui nous étoit arrivé dans notre voyage, tant l'étonnement nous avoit saisis. Pendant ce tems les courtisans qui étoient là présens, élevoient jusqu'aux cieux par de beaux discours, la sagesse toute divine du Monarque, & nous le faisoient admirer, comme un Prince qui sçavoit lire sur le front, tout ce qu'on avoit dans le cœur, sans se tromper jamais. Après cette première entrevûe, (4) il nous mit entre les mains de celui qui avoit soin de la Jeunesse, pour nous apprendre la langue, les loix, & les coutumes du pays. Il lui ordonna en même-tems de lui venir rendre compte tous les mois de notre progrès, d'empêcher que nous eussions aucun commerce avec ceux de dehors, jusqu'à ce que nous fussions instruits, & en état d'être naturalisés; de prendre

garde sur-tout que nous n'eussions quelque regret d'avoir quitté l'*Europe*, & de faire même en sorte, que nous en pûssions perdre jusqu'au souvenir. Après quoi on nous emmena. Nous fûmes traités pendant plusieurs jours de la maniere du monde la plus honnête. Rien ne nous manquoit, & l'on ne nous refusoit aucun des plaisirs que nous paroissions souhaiter. Enfin on nous fit quitter sans aucune cérémonie nos habits d'*Europe*, & l'on nous couvrit d'une casaque d'étoffe grossiere. Jamais je ne me vis plus laid, & l'on m'auroit plutôt pris pour un singe, que pour un homme, sous cet habit grotesque. Il n'étoit cependant pas permis de rire, sans s'exposer à quelque chose de fâcheux. Nous fûmes donc (5) six ans entiers à apprendre tout ce qui concernoit les *Solipses*, & à oublier tout ce qui n'y avoit point de rapport. Après ce tems-là, comme on savoit que j'avois été autrefois Jurisconsulte en *Europe*, (6) on me mit dans les affaires. Je fus ensuite envoyé auprès des Gouverneurs de Province, pour leur servir de second : on me revêtit aussi quel-

quefois de la dignité de Juge. Je me fis plusieurs ennemis pendant le cours de ces Charges , & enfin je m'attirai l'indignation du Monarque, parce que l'on avoit publié que je voulois tout rapporter aux coûtes des *Euro péens* ; que je m'ingérois de réformer les loix du Royaume ; que je donnois plus d'autorité au Droit naturel qu'à la volonté du Monarque ; que je souûtenois mes sentimens en toute occasion ; en un mot , que je voulois en savoir plus moi seul , que tous les Satrapes & les Sages du Royaume. Toutes ces accusations , vraies ou fausses , reculerent de beaucoup ma fortune , & me causèrent même souvent de grands chagrins. L'on s'étonnera sans doute avec raison , que j'aye eu assez de force d'esprit , pour avoir pû me conserver quarante-cinq ans , parmi une nation si différente de toutes les autres.

R E M A R Q U E S.

Nous voyons dans ce Chapitre, le bon accueil que le Général fait à *Melchior Inchofer*, & avec quelle exactitude il étoit déjà informé de tout ce qui le regardoit. L'Auteur donne ensuite à connoître, qu'après avoir passé par les plus grandes Charges, son intégrité lui attira beaucoup de persécutions de la part du Général & des autres Supérieurs.

(1) *Melchior* entra dans la Société sous le Généralat de *Claude Acquaviva*, qui fut fait Général l'an 1582. On remarque de lui, qu'après son élection, il donna sa main à baiser à tous ceux qui venoient le féliciter sur sa nouvelle dignité : ce qui n'avoit encore été pratiqué, que par le Pape & les Souverains. Il mourut au commencement de l'année 1615,

(2) Les Jésuites ont neuf Maisons à Rome ; savoir, la Maison Professe, autrement, le *Grand Jesus*, où demeure le Général ; le Collège Romain ; le Noviciat ; le Collège de la Pénitencerie ; le Collège des *Allemands* ; le Collège des *Anglois* ; le Séminaire Romain ; le Collège des *Marronites*, & le Collège des *Ecoffois* : chaque Maison a sa maison de campagne. Il y a encore auprès de Rome, deux Résidences : celle de *Tusculum* & celle de *Tivoly*. Les Résidences sont des maisons de retraite, où les Jésuites s'appliquent uniquement aux exercices spirituels, comme est celle de *Pontoise* auprès de Paris.

(3) On fait par une infinité d'exemples ; que , quand les Jésuites sont obligés de faire bâtir quelques Maisons , c'est qu'ils n'en trouvent point de toutes bâties , dont ils puissent s'emparer.

(4) Le Général nous mit entre les mains du Maître des Novices. Le Noviciat des Jésuites est de deux ans , pendant lesquels il n'est pas permis aux Novices d'avoir aucun commerce avec les Etrangers , pas même avec les Jésuites des autres Maisons , suivant la 27^e. de leurs Regles communes ,

Nemo præter eos qui à Superiore deputati fuerint , loquatur cum iis qui in prima probatione versantur.

(5) Deux ans de Noviciat & quatre ans d'Etudes.

(6) La premiere Charge de *Melchior* fut d'être Procureur : c'est ce qu'il entend , quand il dit , qu'on le mit dans les affaires. On l'envoya ensuite auprès des Gouverneurs de Province , pour leur servir de second , c'est-à-dire , qu'on le fit Ministre. Cette Charge donne le premier rang après les Provinciaux & les Recteurs , dont les Ministres sont les lieutenans. La dignité de Juge , dont il fut revêtu , est celle de Consulteur. Les Consulteurs sont ceux qui composent le conseil secret du Provincial & du Recteur.

C H A P I T R E I V.

L'antiquité de la Monarchie des
S O L I P S E S.

SI l'on veut rechercher l'ancienneté de cette nation jusques dans sa premiere source, quand elle n'avoit encore ni loix ni prince; ce qu'ils en débitent est entièrement fabuleux. Ils prétendent que leur royaume étoit dans les espaces imaginaires avant la création du monde, & qu'il se présenta le premier à l'idée du Créateur: Que n'ayant pas voulu travailler seul à la construction de l'univers, il avoit choisi, pour avoir part à son ouvrage, ceux qui devoient dans la suite multiplier la nation des *Solipses*, & en faire une monarchie. Cette opinion est si bien établie parmi eux, que vouloir la contredire, & de n'y pas donner les mains, c'est s'exposer à être regardé comme un traître. Je me suis souvent informé de la suite & de la succession de leurs ancêtres, avant

(a) *Brotacan* leur premier législa-

(a) Ignace de Loiola.

teur : ils m'apportoient différentes généalogies , si embrouillées & si pleines de mysteres, qu'ils sembloient avoir perdu l'esprit, & vouloir le faire perdre aux autres : & depuis ayant trouvé dans leurs archives un Pentateuque , qu'ils avoient entièrement corrompu par leurs commentaires, je découvris, après beaucoup de réflexions , qu'à l'aide de quelques comparaisons , ils détournent le vrai sens de l'Écriture , pour autoriser leurs rêveries. Voici donc quelle est leur première origine.

L'Arche de *Noé* ayant renfermé toutes les especes vivantes , qui devoient être sauvées du déluge , ordonné pour faire périr par les eaux toute la race des hommes , un œuf d'aigle , pondu par hazard , tomba dans la sentine. Lorsque le corbeau reçut ordre d'en sortir , il l'enleva avec son bec , en cas de faim ; mais ayant été attiré par les cadavres flottans , il le laissa tomber dans les eaux. Cet œuf s'y étant conservé , jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement desséchées , les rayons du soleil l'enlevèrent , & il s'arrêta dans l'arc-en-

ciel, où la chaleur l'ayant bien-tôt fait éclore, il produisit, à ce qu'ils prétendent, ces puissans hommes, auteurs de la Tour de *Babel* & de la confusion, qui en punition de cet hardi forfait, ayant été condamnés par la Divinité à errer sur la terre, & étant venus à *Sodome*, le bon accueil que leur fit *Loth*, les engagea à se charger de la garde de sa famille. Mais l'ordre étant ensuite venu d'en sortir, & d'aller à *Segor*, pour n'avoir pas pris soin d'empêcher que la femme de *Loth*, trop curieuse, ne tournât les yeux sur l'embrasement de *Sodome*, ils furent changés avec elle en une même statue de sel. Ils demeurèrent quelques siècles en cet état, jusqu'à ce que les Mages de *Pharaon*, ayant détaché une partie de cette statue, en intention de la faire servir à des prodiges, ils l'apportèrent dans le palais de ce Roi, qui la conserva comme une chose d'un prix inestimable. C'étoit précisément dans cette partie, qu'étoient renfermés les ancêtres des *Solipses*, dont j'ai parlé, & c'est de là qu'est sortie cette vertu des enchantemens, qui ont fait illusion

à *Pharaon*, & que les *Solipses* possèdent aujourd'hui à un si haut degré. En un mot, le Peuple Hebreux s'étant sauvé de l'*Egypte* sous la conduite de *Moyse*, *Pharaon* transporté de fureur, les ayant poursuivis, & ayant pris avec lui cette partie de statue de sel, dans la confiance d'arrêter les fugitifs par la force de la magie; il fut, contre son attente, englouti dans les flots, & perdit aussi le précieux morceau de sel. Les eaux l'ayant fait dissoudre, les héros qu'il renfermoit, parurent aussi tôt: comme ils étoient eux-mêmes merveilleusement salés, en nageant par toutes les mers, ils portèrent le sel de sagesse dans tous les endroits où ils abordèrent. S'étant ainsi peu à peu multipliés d'âge en âge jusqu'à ces tems-ci, ils ont fondé la *Monarchie* dont nous faisons la description. Et c'est sur le fondement de cette Tradition, qu'elle prend pour ses armes les rayons du soleil & l'arc-en-ciel. Car les *Solipses* se glorifient de n'avoir pas moins éclairé le monde, que le soleil, d'avoir paru sur la terre comme l'arc-en-ciel, pour être le

figne & le gage d'une alliance éternelle entre les dieux & les hommes, d'avoir enfin semé partout le sel de la véritable sagesse.

C'est pourquoi, à ne considérer que l'état présent de cette Monarchie, elle n'est pas extrêmement ancienne, & la forme de son gouvernement est toute nouvelle. Selon les annales du païs, il n'y a pas plus de trois siècles, qu'elle subsiste; & que les loix de *Brotacan* l'ont mise en réputation. Les *Solipses* reconnoissent ce heros pour le dernier législateur, & pour le premier monarque; & ils ont une si grande vénération pour sa mémoire, qu'ils ne prononcent jamais son nom, sans té-

moigner extérieurement leur respect. (a) *Barsabbantinoüs* (1) écrivain célèbre, assure qu'il étoit de son païs, c'est-à-dire (b) *Turbolan*, & qu'il fut envoyé aux *Solipses* par le roi des (c) *Chornamines*, afin qu'ils lui eussent obligation des loix que *Brotacan* leur donneroit. Au contraire (d) *Saltaleudius Pagonias*, (2) historien illustre, le fait (e) *Hyanthesin* de nation. C'est aussi, selon lui, le Prince

(a) D. Costantin Cajetan abbé Benedictin.
 (b) Benedictin.
 (c) des Moines.
 (d) Jean Baptiste Castaldut Theatin.
 (e) Theatin.

du païs , qui l'envoya aux *Solipfes* pour la même raison. Mais les *Solipfes* nient l'un & l'autre ; & ne voulant être redevables à personne d'une si grande gloire , ils soutiennent qu'il est sorti de son propre sein , & que le pere d'une si nombreuse famille n'a eu besoin que de lui-même , pour se donner la naissance ; ce qui fait que cette question est encore indécise.

R E M A R Q U E S.

Les Jésuites voulant à quelque prix que ce fût , s'élever au-dessus de tous les autres Religieux ; & ne pouvant se prévaloir d'une ancienneté véritable , en ont trouvé une chimérique. Leur Société , à ce qu'ils prétendent , est aussi ancienne que le decret de l'Incarnation. Quoiqu'elle n'ait paru que dans les tems les plus reculés , elle a été cependant de toute éternité dans l'idée de Dieu , qui a résolu son établissement , en même-tems qu'il a résolu d'envoyer son Fils sur la terre. C'est pourquoi ils ne font point difficulté de rapporter à la Société une grande partie des prophéties qui ne conviennent qu'à JESUS-CHRIST ; comme on le peut voir dans l'*Imago primi sæculi* , qui est un tissu de louanges outrées , & dont il n'y a que les Jésuites qui puissent se repaître.

DES SOLIPSES. CHAP. IV. 31

La Société des Jésuites étoit représentée , dit l'auteur de cet impertinent Livre, par le *Rational* qui étoit attaché sur la poitrine du Grand Prêtre des Juifs , & sans lequel il ne pouvoit rendre ses oracles. Elle est le *Rational* du Pontife Romain, & ses décisions ne sont infaillibles que quand il l'a consultée.

C'est une société d'Ange prédite par *Isaïe* en ces paroles , *Allez , Anges prompts & legers* : Ce sont des Esprits d'aigles : c'est une troupe de phénix : c'est des Jésuites , dont veut parler le même *Isaïe* , quand il dit , chap. 46 , *Les Rois & les Reines seront vos élèves , ils se prosterneront pour vous adorer , & ils baisseront la poussière de vos pieds.*

La Société est représentée par le char mystérieux d'*Ezéchiel*. Les quatre roues de ce char marquent les quatre vœux qui la distinguent de toutes les autres Religions. Il étoit attelé de quatre animaux , qui avoient la figure d'homme , d'aigle , de lion & de bœuf. L'homme est le symbole de la douceur , l'aigle de l'élévation d'esprit , le lion de la force , & le bœuf du travail. Qui ne reconnoît dans ces animaux , les qualités qui font le caractère des Jésuites ? Ils avoient la tête tournée vers les quatre parties du monde , pour marquer que la Société devoit s'étendre sur toute la terre. Cet homme tout de feu , assis dans le char , étoit indubitablement *St. Ignace*.

Cette explication toute nouvelle d'une Prophétie , que les SS. Peres n'ont jamais

entendue que de JESUS-CHRIST, se trouve dans un Sermon de S. *Ignace* du P. Antoine *Veira* Jésuite, imprimé avec plusieurs autres à *Cologne* en 1692.

Voici encore un passage du Sermon du P. *Valderama*, à la canonisation de S. *Ignace*, pag. 10. « Bien loin, dit-il, que » la Société puisse passer pour nouvelle, » il n'y en a pas au contraire, qui doive » lui disputer le droit d'ancienneté. Elle » étoit avant les Apôtres mêmes; car la » Société de JESUS fut fondée au moment » de son admirable Conception, lorsqu'il » réunit en sa personne l'Humanité avec » la Divinité. Elle est la première So- » ciété que Dieu ait établie parmi les » hommes, & sa première Maison fut le » sein de la Sainte Vierge.

Tout ce que je viens de dire servira beaucoup à l'explication de ce Chapitre. Je laisse aux Lecteurs pénétrants à faire leurs réflexions sur la généalogie énigmatique, que *Melchior Inchofer* donne des Jésuites. J'avoue qu'il n'est pas aisé d'en pénétrer le mystère, & qu'il faudroit être aussi instruit qu'il l'étoit, pour y réussir. Cependant on peut conjecturer, qu'il ne les fait descendre d'un aigle & des géans de la Tour de Babel, que pour marquer leur orgueil & leur ambition. On fera telles conjectures qu'on voudra sur le reste.

(1) Don *Constantin Cajetan*, abbé Bénédictin, prétend que *St. Ignace* ayant formé le dessein d'un nouvel Ordre; se retira dans le monastère du *Mont Cassin*,

& que trois Moines de ce monastère lui donnèrent le livre des *Constitutions* de la Compagnie de JESUS.

(2) *Jean - Baptiste Castaldo*, rapporte dans la vie du bienheureux *Cajetan*, Théatin, que *St. Ignace*, quatre ou cinq ans avant l'établissement de sa Société, demeurant chez les Théatins à *Venise*, lorsqu'il y passa au sortir d'*Espagne* l'an 1536. avoit été si édifié & si touché de la sainteté de ses hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux; mais que le *B. Cajetan* ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit: parce que Dieu lui avoit fait connoître qu'il fonderoit un autre Institut plus appliqué à l'action.

Mais les Jésuites jaloux de la gloire de *St. Ignace*, & de celle de leur Société, s'inscrivent en faux contre ces deux accusations, & prétendent que leurs *Constitutions* ont été dictées à *S. Ignace* par l'Esprit Saint, & confirmées par la Sainte *Vierge*.

CHAPITRE V.

Le Nom, la Religion & les Sacrifices des SOLIPSES.

LE nom des *Solipses* dans l'ancienne langue des Magogues, veut dire la Providence de tous les dieux. En effet ils se font gloire de ne pas reconnoître seulement un Dieu tuteur, comme les autres nations, mais de les avoir tous favorables par

le grand crédit de leur Monarque, que tous les (1) dieux respectent. Quelques Européens pour les flatter ont aussi trouvé dans leur nom, qu'il n'y avoit sur la terre de mortels heureux, que ceux qui étoient sous la domination d'un si grand Prince, & que tous les Européens étoient dans ces sentimens. Ce qui plut tellement au Monarque, qu'il donna la dignité de Satrape à tous ceux qui avoient trouvé une si belle étymologie. Rien ne lui paroissoit si glorieux, que de voir sa réputation si bien établie chez un peuple qu'il souhaitoit ardemment de soumettre à ses loix avant tous les autres. L'exemple de ces Européens, & sur-tout la récompense qu'ils avoient reçue, me fit ressouvenir de mon devoir. J'ajoutai à leurs explications, que les Européens regardoient les *Solipses* comme autant de soleils, dont chacun suffisoit pour un monde : que le Monarque cependant étoit seul capable d'en gouverner & d'en éclairer mille, & que tout cela étoit contenu dans le nom de *Solipses*. Quel mensonge ! Hélas ! pouvois-je n'en pas faire dans

un país où l'on enseigne à faire sa cour aux dépens de la vérité ? Je me serois certes mis en crédit mieux que qui que ce soit, si je n'eusse dans la suite perdu la faveur du Monarque, pour avoir été trop sincere. Ma flatterie ne fut pourtant pas sans récompense, & l'on me fit présent d'un collier d'or de médiocre prix.

(2) Si la Religion des *Solipses* est différente de celle des payens, c'est moins par la superstition, que par la variété. Elle s'accommode aux coutumes & aux cérémonies de toutes les nations, & ne laisse pas de les rejeter toutes. C'est une espece de secte particuliere, qui n'a rien de commun avec toutes les religions du monde. Ce n'est ni l'ordre, ni la révélation de quelque Divinité qui la rend ferme dans ce qu'elle croit ; mais seulement la volonté du Monarque. Ses paroles sont pour elle autant d'articles de Foi. Il est le Souverain Pontife, & il n'est permis à personne d'appeller de ses jugemens, pas même au tribunal des dieux.

Il n'y a point de nation plus avide de nouveautés ; ce qui fait que les

nouvelles opinions y font fort fréquentes en matiere de Religion, & qu'elles y trouvent toujours des défenseurs opiniâtres. Plusieurs dogmes que *Rome* a condamnés chez nous, passent chez eux pour des vérités essentielles & fondamentales. (3) Ils admettent la résurrection avec les *Pharisiens*, mais seulement pour ceux qui sont sujets, ou amis de leur Monarque, ou du moins à qui il aura accordé un passeport; eux seuls, selon leur créance, auront part à la félicité éternelle, & le ciel sera fermé pour tous les autres, qui n'auront pas imploré, ou en effet, ou de volonté, la faveur du Monarque. En quoi ils suivent le sentiment des *Hérodians*, & ils se conforment aux *Saducéens*, en ce qu'ils soumettent tout à la volonté de leur Prince.

(a) des Eglises.

Pour ce qui regarde leurs Sacrifices, ils ont des (a) *Egiasés* (c'est ce que nous appellons temples, églises ou Basiliques) dont la structure est magnifique, & qui sont superbement ornées selon leur coûtume. Les Autels y sont tout couverts d'or, de perles & de pierres précieuses : on

DES SOLIPSES. CHAP. V. 37

n'y voit guères d'argent, parce qu'ils en font très-peu de cas. Ils s'imaginent que leurs dieux aiment cet éclat, & que ceux des autres nations se laissant aussi prendre à cet attrait, mépriseront la simplicité de leur culte, abandonneront leurs temples, & viendront chez eux, pour s'y faire adorer. Les jours de Sacrifices solennels, ils font chanter & jouer des Instrumens pendant la célébration de leurs Mysteres. Les orgues & le serpent sont leurs instrumens favoris. Le Monarque sacrifie publiquement environ trois fois l'année en l'honneur des dieux tutelaires ; ce qu'il fait avec une pompe superbe. Il est couvert d'une thiare à quatre angles, pour marquer les quatre points cardinaux de l'univers. Plusieurs Satrapes choisis sont à ses côtés en robes de pourpre : ils sont suivis d'un grand nombre d'autres Ministres vêtus de lin, tous laïcs & sans aucun caractère. Chacun d'eux s'acquitte de son emploi, pour lequel il ne lui faut point d'autre préparation que la volonté du Monarque, qui les appelle tous au moment du Sacrifi-

ce, & leur distribue leurs fonctions. Hors de-là ils ne portent aucune marque extérieure, qui les distingue du reste des hommes, comme les diacres & sous-diacres en *Europe*. Mais le Monarque les choisit parmi le peuple, & les rend tout d'un coup propres à toutes sortes de cérémonies, pourvû qu'ils en ayent les habits. Ils ont cependant dans leurs Eglises (4) une charge permanente, qui a assez de rapport à celle d'Exorciste chez les Chrétiens. Celui qui l'exerce, est un homme vigoureux, qui est armé d'un fouet terrible. De tous les chiens qu'il voit dans le temple, il n'en manque pas un, & il les fait tous expirer sous les coups.

(5) Les Sacrifices du soir se font sans prêtres ni levites. Un laïc paroît seulement en habit de lin, pour allumer les cierges, & se retire aussitôt. Ensuite on chante, & on joue des instrumens comme le matin, sur un théâtre fort élevé. Le peuple est en bas qui écoute, & qui semble applaudir par un bruit sourd. Le Sacrifice se consomme ainsi par une vertu secrete & sans Ministre.

REMARQUES.

(1) Il me semble que tous ces Dieux ne peuvent s'entendre que de toutes les Puissances de la terre, dont les Jésuites recherchent la protection avec tant d'empressement.

(2) Il n'y a rien de constant dans la Religion des Jésuites. L'intérêt de la Société & la politique en sont les seuls fondemens ; en sorte qu'elle change à mesure que les circonstances le demandent. Ils soutiennent à Rome, ce qu'ils nient à Paris ; parce qu'il est de leur intérêt de ne s'attirer à dos aucune Puissance. Les désaveux ne leur coûtent rien, & ils ont des principes politiques, qui leur permettent de condamner aujourd'hui, ce qu'ils ont enseigné hier, comme on le verra au Chapitre suivant, dans l'affaire de *Sanctarel*. Ils ont trouvé le secret d'adoucir la rigueur de la Morale Chrétienne, d'élargir la voie étroite, de changer les péchés en bonnes œuvres, de joindre le culte des Idoles avec celui de Dieu ; parce que c'étoit un moyen assuré de gagner la faveur des Princes & des Grands. Ils retracteront ces erreurs, toutes les fois qu'on le souhaitera. Mais ils en publieront bientôt après des apologies, comme ils ont fait au sujet des propositions scandaleuses condamnées par les Papes *Alexandre VII. Innocent XI. Alexandre VIII.* & des Cérémonies de la *Chine*, condamnées tout de nouveau par *Clément XI.* Ces condam-

nations & leurs rétractations ont-elles empêché que le P. *Pirot*, le P. *Hurtado*, & le P. *Daniel*, n'ayent pris la défense des Propositions relâchées, & le P. *Jouvency* celle des superstitions Chinoises ? C'est ce qui fait dire à *Melchior Inchofer*, que la Religion des Jésuites s'accommode aux cérémonies de toutes les nations, & ne laisse pas de les rejeter.

(3) Les *Pharisiens* composoient une secte parmi les Juifs, qui entr'autres sentimens, admettoient la résurrection des corps, & la transmigration des ames comme *Pitagore*; du moins pour celles des gens de bien, croyant que celles des autres étoient tourmentées pour toujours. L'Auteur trouve ici de la conformité entre les *Pharisiens* & les Jésuites, sans doute en ce que ceux-ci confondent tellement l'Eglise avec leur Société, qu'ils prétendent qu'être ennemi de l'une, c'est être ennemi de l'autre; & qu'il est autant nécessaire, pour être sauvé, de respecter le Général & la Société, que d'être dans le sein de l'Eglise. Les gens de bien, selon les Jésuites, sont ceux qui leur sont parfaitement dévoués, & qui n'osent s'élever contre leurs désordres: ceux-là seront les seuls qui auront part à la résurrection glorieuse.

Les *Hérodiens* étoient d'autres sectaires Juifs, qui croyoient que l'ancien *Hérode* étoit le Messie promis par les Prophètes; & l'on dit, qu'ils avoient une si grande vénération pour lui, qu'ils célébroient tous les ans le jour de sa naissance avec beau-

coup de cérémonies. Les grandes idées que les Jésuites ont de leur Général, donnent ici occasion de les comparer aux Hérodians.

Les *Saducéens* faisoient encore une secte particulière, contraire à celle des *Pharisiens*, en ce qu'ils nioient la *Fatalité*. Ils disoient, que comme Dieu est incapable de faire du mal, aussi il ne prend pas garde à celui que les hommes font. De-là ils concluient, qu'il est en notre volonté seule de faire le bien, ou le mal. L'Auteur en veut ici, sans doute, avec tous les Disciples de S. Augustin, à la *Grace Versatile* des Jésuites, soumise au *Libre Arbitre*, & que son seul consentement rend efficace. Et c'est en ce sens, qu'il dit que tout est soumis à la volonté du Monarque, parce que la nécessité d'une grace efficace par elle-même, est un dogme proscrit & condamné par la Société.

(4) Cette espèce d'Exorciste est le *Sacriflain*, dont un des principaux devoirs est de chasser les chiens hors de l'Eglise.

(5) Ces Sacrifices du soir sont les *Vêpres*, qui se chantent chez les Jésuites dans une tribune élevée, & sans prêtres.

C H A P I T R E V I.

*Les Colléges & les Etudes des
SOLIPSES.*

(1) **I**Ls ont des colléges dont la beauté est proportionnée aux Villes où ils sont établis. Un grand concours d'écoliers vient y apprendre les Sciences & les beaux Arts. Ils passent plusieurs années à n'enseigner que les principes, & font perdre beaucoup de tems à la jeunesse. Un écolier a fait chez eux de grands progrès, lorsqu'il a pû parvenir à mériter les applaudissemens d'un spectateur sur le Théâtre, & qu'il sçait le divertir par son esprit & ses figures. Ils s'appliquent entièrement à ces sortes de jeux, & négligent tout le reste. Pour cet effet, ils choisissent les jeunes gens les plus riches, les mieux faits, & les plus agiles; leur font apprendre à danser & à sauter avec justesse, & les donnent en spectacle au public. Les uns s'y font admirer par leur déclamation, les autres par leur sou-

plèfle & leur agilité. C'est par-là que les *Solipfes* gagnent la plûpart des jeunes gens, & les engagent à demeurer avec eux. Mais ils reconnoissent bientôt à leurs dépens que toute leur douceur apparente, leurs belles paroles, leurs promesses, n'étoient qu'un appas pour les surprendre, & ils sont bien étonnés d'avoir affaire dans la suite à des bêtes féroces, qui les traitent avec toutes sortes de duretés. Ceux qui peuvent échapper à leurs pièges, remportent pour tout fruit de leurs études, une grande facilité pour le Théâtre & pour les gestes, beaucoup de liberté dans leurs actions, & de licence dans leurs discours; en sorte qu'un jeune homme de qualité, qui est sorti de chez lui avec une éducation conforme à sa naissance, y revient avec les manieres d'un charlatan & d'un bâteleur. Ainsi c'est un avantage d'être disgracié de la nature & de la fortune: ceux-là ne sont point recherchés pour les exercices, & ont le tems de s'attacher entièrement à leur devoir, & de se mettre en état d'être utile à la République.

Après l'étude des Belles-Lettres, ils passent à la Philosophie, & ensuite à la Théologie. On n'y récite rien de mémoire, mais on dispute le livre à la main : ce qui fait, qu'ils ne sont habiles dans ces sciences, que quand ils sont sur les bancs. Ils ne connoissent point la Jurisprudence, parce que leurs jugemens ne sont fondés, ni sur les loix, ni sur la raison ; mais seulement sur l'autorité du Monarque. (2) Ils agitent cependant en particulier, & en présence de disciples choisis, des questions sur le Gouvernement qu'ils appellent Monarcal, où ils disputent principalement *sur les moyens de faire des conquêtes, & de les conserver ; sur l'art, l'utilité, & la nécessité de feindre, sur les amphibologies, les équivoques & les restrictions mentales, sur les moyens de faire à propos toutes sortes de syllogismes captieux, selon les différentes circonstances du lieu, de la chose, & du tems.*

C'est dans cette science, qu'ils excellent. Il n'y a point de difficultés qu'ils n'applanissent, point d'objections qu'ils ne détruisent, mieux
que

que tous les Jurisconsultes de l'*Europe*.

(3) Ils n'ont point d'Ecoles publiques de Médecine, & cet Art leur est inutile; car la plûpart se servent de préservatifs secrets, qu'ils préparent chez eux, ou qu'ils ont l'adresse de faire venir des pays les plus éloignés. C'est ce qui fait qu'ils vivent ordinairement plus que les autres hommes: la première maladie leur est cependant quelquefois fatale; mais ils tâchent d'échaper ce péril, en ne négligeant rien pour se conserver la santé. Ainsi il n'est pas surprenant que dans un âge où les Européens sont incapables de rien faire, les *Solipses* commencent à entrer dans les Charges de la République, & les remplissent pendant le cours de plusieurs années, comme s'ils étoient encore dans la vigueur de leur jeunesse.

Ils ont en Philosophie & en Théologie une grande liberté pour les sentimens; & c'est se rendre recommandable parmi eux, que d'inventer & d'enseigner différentes opinions. Il importe peu qu'elles soient

vraies ou fausses, pourvû qu'elles aient la grace de la nouveauté, & qu'elles n'aient pas encore été mises en lumière. C'est pourquoi (4) l'on prescrit chaque année de nouveaux systèmes & de nouveaux termes : on change la méthode d'enseigner les Arts & les Sciences ; en sorte que les derniers maîtres ne pourroient pas entendre ceux qui les ont précédés. Il n'y a point d'ordre dans leurs disputes publiques. C'est une cacophonie & une crierie perpétuelle ; & celui-là l'emporte qui a la voix la plus forte ; & la meilleure poitrine. On le voit sortir du champ de bataille tout rempli de lui-même, & témoignant par les mouvemens de son corps, qu'il se fait bon gré de sa victoire. Il tourne les yeux de tous côtés, pour recueillir des applaudissemens ; mais le plus souvent, on le siffle, & on se moque de lui. Ce sont les Européens, qui ne peuvent souffrir l'orgueil joint avec l'ignorance.

Ils n'ont d'autre connoissance d'*Aristote*, que celle que les Européens leur en ont donnée ; mais il n'est d'au-

cun poids parmi eux, non plus que les Auteurs Scholastiques, pour la Théologie. Ils ont quelques Ecrivains de grande autorité, à ce qu'ils prétendent; mais cela n'empêche pas qu'ils n'abandonnent souvent leurs sentimens. Tels sont (a) Phancursius, (b) Agarrulius, (c) Hellinasius, (d) Homotarrius, (e) Discoseniis, (f) Banimonicus, (g) Pentasiphorus & plusieurs autres dont les noms sont dans les annales du Royaume.

- (a) Fran. Suarez.
- (b) Gabriel. Vasquez.
- (c) Leonard Lessius.
- (d) Thomas. Sanchez.
- (e) Co. ninck.
- (f) P. Baptiste.
- (g) Greg. Valentia.

(5) Voici les principales questions qu'ils agitent en Philosophie, savoir, *An scârabeus paradigmaticè stercora volvat in orbem? An si mus in mare mingat, timendum naufragium? Si les esprits sont renfermés dans les points mathématiques? Si les ouvertures du corps sont les soupiraux de l'ame? Si l'aboyement des chiens produit les taches de la Lune, & plusieurs autres de cette nature, qu'ils enseignent & défendent avec chaleur. Les Théologiens de leur côté examinent, si on pourroit naviger dans les espaces imaginaires. Si l'intelligence appelée Barach, a la vertu de digerer le fer. Si les ames des*

dieux sont colorées. Si les excréments des démons peuvent servir de remède aux hommes. Si les intelligences se plaisent à entendre le bruit des tambours ; & plusieurs autres questions aussi ridicules , qu'ils soutiennent avec tant d'opiniâtreté , qu'ils regardent comme ennemis de la Religion , ceux qui osent les mépriser. Nous voulions quelquefois leur parler de la Théologie , telle qu'on l'enseigne en *Europe* ; mais ils traitoient nos dogmes de rêveries & d'extravagances, que les Monarques avoient prosrites dans tout le Royaume. (6) Leurs annales font mention de quelques Professeurs Européens , qui vinrent autrefois chez eux , & qui s'étoient engagés de leur apprendre une nouvelle Théologie. Ils obtinrent facilement du Monarque la permission d'enseigner dans le Collège Royal ; mais en parlant du *Libre Arbitre* , ils l'éleverent si haut , & lui donnerent tant d'étendue , qu'ils eurent la hardiesse d'affûrer , qu'il n'y avoit point de puissance ni de prince qui pussent le dominer. Ils furent aussi-tôt relegués par ordre des magistrats dans l'isle des Ima-

ginaires, tant on craignoit que cette doctrine ne portât les peuples à secouer le joug, pour se mettre en liberté. Ce qui fut cause que les Européens, qui étoient pour lors dans le royaume, perdirent beaucoup de leur crédit & de l'estime qu'on avoit pour eux. Jusqu'à ce que quelques autres venus depuis, protestèrent publiquement que ces prétendus Docteurs étoient des gens sans nom & sans autorité, qui n'avoient ni feu ni lieu, & qui pour gagner leur vie, avoient coutume de parcourir toute l'Europe, débitant une doctrine telle quelle, sans ordre & sans méthode : qu'ils avoient été plus d'une fois chassés des Villes, parce qu'ayant été reçus dans les Universités, ils en violoient les statuts & s'écartoient de la méthode ordinaire d'enseigner : qu'ils s'opposoient par tout aux coutumes & aux loix du pays ; que ce qui les rendoit sur-tout odieux, c'est qu'ils avoient autorisé les Docteurs à s'affranchir des loix, sous le prétexte de certains privilèges supposés : qu'ils n'avoient d'ailleurs aucun titre ni aucun degré :

qu'ils n'étoient en un mot , que des Docteurs imaginaires. Cette protestation authentique rétablit entièrement la réputation des Européens.

Mais reprenons notre sujet. Les *Solipfes* accuseroient plutôt leurs divinités d'ignorance , que d'être réduits à reconnoître quelque erreur dans leurs maîtres , tant il sont attachés & soumis à ce qu'ils enseignent. Ces seules sources sont pures, toutes les autres sont corrompues , & rien n'est plus ordinaire , que de les entendre élever leurs oracles par-dessus ceux des autres nations. Ils parlent publiquement , & écrivent sur toutes sortes de matières avec une hardiesse inconcevable. Tout est de leur ressort jusqu'aux remèdes ; & l'orvietan qu'ils savent vendre pour le moins avec autant d'adresse , que ce charlatan d'Apulée , qui sembloit avaler une épée empoisonnée , ou cet autre qui portoit des serpens dans son sein , sans en recevoir aucun dommage. En un mot , on trouve chez eux un grand nombre d'opérateurs ,

de chirurgiens, de droguistes, d'apothicaires & de parfumeurs. Ils sont encore fort habiles à composer le fard; & qui voudroit se perfectionner dans toutes ces sortes de professions, n'auroit qu'à se faire instruire par les *Solipfes*.

Mais pour achever ce qui regarde leurs Docteurs, ils sont au-dessus de ceux de *Jerusalem*, en ce qu'ils n'expliquent point leurs propres loix, parce qu'elles sont si obscures & si embrouillées, qu'ils ne pourroient jamais les rendre intelligibles; mais ils se mêlent d'interpréter celles des autres nations, de les corriger, & d'en introduire de nouvelles de leur propre mouvement, & sans en être priés. Ils sont trop suspects, & l'on risqueroit trop de leur donner cette charge. Ce que je pourrois prouver par beaucoup d'exemples; mais je me contenterai de celui d'un certain

(a) (7) *Résultantius*, qui voulut s'ingérer de faire des commentaires sur les loix des (b) *Muralganiens*. Il disoit entr'autres choses, que leur royaume ne leur appartenoit pas, & qu'on ne les laissoit vivre que par gra-

(a) Ant.
Sanctarelle
Jesuite.

(b) Des
François.

(c) Mutio
Vitelleschi
Général de
la Société.

ce. Cette conduite, ou plutôt cette effronterie irrita tellement le Prince de cette fiere nation, qu'il résolut de déclarer une guerre sanglante (c) à *Vibosnat*, & le menaça d'exterminer ses Sujets par tout où il pourroit les trouver, s'il ne punissoit, ou s'il ne lui livroit ce téméraire. Ces menaces effrayèrent *Vibosnat*. Il fit chercher *Résultantius*, & le lui remit entre les mains. Mais ce Prince se laissa tellement toucher de compassion à la vue de cet homme, à qui la crainte, ou la disgrâce avoit fait oublier tout ce qu'il avoit dit, qu'il aima mieux croire qu'il y avoit plus d'ignorance que de malice dans sa faute. C'est pourquoi il oublia lui-même toutes ses résolutions, & se contenta de faire jurer à *Vibosnat*, que lui & ses Sujets souscriroient dans la suite, sans aucun égard pour la différence de Religion, à toutes les loix des *Muralganiens*: qu'ils désavoueroient ce qu'avoit avancé *Résultantius*, & ce qu'on pourroit avancer de semblable. Il n'en fallut pas davantage pour appaiser ce Prince, & pour l'empêcher de leur faire la

guerre ; mais il fit brûler en place publique les Ecrits de *Résultantius*.

Plusieurs des *Muralganiens* se moquèrent de la facilité de *Vibofnat* en cette occasion , & le blâmèrent d'avoir si chèrement racheté la guerre. D'autres , au contraire , louoient sa prudence & son adresse , de sçavoir tourner sa conscience & celle de ses Sujets selon les différentes conjonctures. Cet exemple autorisa tous les autres Princes voisins à proscrire plus hardiment & plus souvent les maximes des *Solipses*.

R E M A R Q U E S .

(1) Il n'y a gueres que dans les Villes les plus considérables , que les Jésuites se donnent quelque peine pour l'éducation de la jeunesse ; parce que la gloire de la Société y est plus intéressée que par-tout ailleurs. C'est pourquoi ils y font venir les plus habiles Professeurs qu'ils aient , & ne laissent dans leurs petits collèges de province , que des ignorans , qui n'en sçavent pas beaucoup plus que les écoliers qu'ils enseignent. Ainsi il n'est pas étonnant que l'on fasse peu de progrès chez eux dans les Belles Lettres. Comme ce n'est nullement la charité , mais l'amour

propre, qui leur fait entreprendre l'instruction de la jeunesse, ils se mettent fort peu en peine de faire solidement étudier les enfans, pourvu qu'ils se distinguent, & qu'ils satisfassent leur orgueil. C'est ce qui a fait, que pour ne vouloir rien emprunter des autres, ils ont tellement embrouillé les principes de la langue latine, en les voulant expliquer eux-mêmes, que les enfans passent des années entières à apprendre des Régles, où il leur est impossible de rien comprendre. C'est aussi pour contenter leur vanité, & pour faire parade du peu qu'ils sçavent, qu'ils sont si amateurs des Spectacles, & qu'ils font perdre tant de tems aux écoliers, pour les disposer à paroître sur le Théâtre. Après tout, s'ils ont maintenant d'habiles gens dans les Belles-Lettres, ce qu'on ne peut nier de quelques-uns, il n'en a pas toujours été de même. Je m'en rapporte à *Mariana*. « Les » Jéfuités, dit-il, chap. 6. sous prétexte » de vouloir former les mœurs de la jeu- » nesse, se sont chargés d'enseigner les » Belles-Lettres; & la plupart de ceux qui » les enseignent, ou ne les ont jamais ap- » prises, ou ne les veulent point appren- » dre eux-mêmes. C'est ce qui fait que les » écoliers puisent chez eux de si mauvais » principes, qu'ils ne peuvent jamais s'en » défaire. . . . Et si l'on examinoit sé- » rieusement, combien cette méthode » d'enseigner est pernicieuse, il est hors » de doute que les Puissances useroient » de leur autorité, pour nous ôter le soin » de la jeunesse. »

(2) Il est certain, & les Jesuites ne peuvent pas nier sans mensonge, qu'outre les Regles & les Constitutions qui ont été imprimées, il n'y en ait d'autres particulieres qui regardent le gouvernement politique, pour les Provinciaux & les Recteurs, & qui demeurent cachées. C'est sans doute de ces regles secretes, dont veut parler Dom Jean de Palafox, si connu par la sainteté de sa vie, & par les persecutions qu'il a essuyées de la part des Jesuites, dans sa seconde Lettre à Innocent X.

» Quelle autre Religion, dit-il, a des
 » Constitutions qu'on tient secretes, des
 » privilèges qu'on ne veut point déclarer,
 » des régles cachées, & tout le reste de ce
 » qui regarde leur conduite, couvert &
 » voilé par un mystere que l'on n'entend
 » pas? Que si tout ce qui est inconnu passe
 » pour être excellent, je crois aussi certai-
 » nement qu'il doit passer pour suspect,
 » sur-tout en ce qui concerne les Ordres
 » Ecclesiastiques. Les régles de tous les
 » autres Ordres paroissent généralement
 » aux yeux de tout le monde. Mais
 » il y a plus de Religieux parmi les Jesui-
 » tes, & même de Religieux profès qui
 » ignorent les Constitutions, les privilèges
 » & les régles propres à la Compagnie,
 » quoiqu'ils s'y soumettent & s'obligent à
 » les faire suivre, qu'il n'y en a qui les sça-
 » vent. «

(3) Quoique l'étude de la Jurisprudence & de la Médecine leur soit interdite par leurs Constitutions, Part. 4. chap. 13. pag. 161, comme ne leur étant d'aucune utilité,

cependant ils ont obtenu le pouvoir d'exercer la Médecine contre la défense des Conciles & des Constitutions Canoniques, comme on peut voir par les Bulles de *Pie IV.* du 19 Août 1561. & de *Grégoire XIII.* du 11. Février 1576. parce qu'ils ont reconnu qu'elle pouvoit leur être d'un merveilleux secours, pour gagner les bonnes grâces des Grands, en leur faisant part de leurs remèdes & de leurs préservatifs : ce que nous verrons plus amplement dans le chapitre 19.

(4) » Tour change en peu d'années, dit
 » Mariana chap. 6. non-seulement dans les
 » opinions, mais encore dans les termes &
 » dans les manieres de parler. Et ce chan-
 » gement est si considérable, qu'au bout de
 » six ans les derniers n'entendent plus les
 » premiers. Ce qui n'arrive pas seulement à
 » ceux qui ont quitté les Ecoles, & y re-
 » tournent ensuite, mais à ceux mêmes qui
 » continuent leurs études sans interrup-
 » tion. »

(5) L'Auteur veut faire entendre par ces questions extravagantes, que la plupart de celles dont les Jésuites traitent dans leur Philosophie & leur Théologie, ne sont ni plus sensées ni plus utiles.

(6) *Melchior Inchofer* représente ici fort adroitement, de quelle maniere la nouvelle Théologie de *Molina* & de *Lessius* fut reçue dans les Universités, & les oppositions que les Jésuites trouverent pour s'y introduire. Car c'est d'eux dont il veut parler sous le nom de ces Docteurs Européens, qui étoient venus chez les *Solipses* faire essai de leur nouvelle doctrine. En

effet, quels autres Théologiens ont donné tant d'étendue au pouvoir du *Libre Arbitre*? Ne font-ce pas les Jésuites qui se sont emparés de la plus grande partie des Universités de l'*Europe*, qui en ont renversé les statuts, & corrompu la doctrine? N'ont-ils pas été chassés de plusieurs pour ces mêmes raisons, comme de celle de *Padoue*? Toutes les Universités de la *France* ne se font-elles pas conjointement opposées à l'ambition de ces Docteurs ignorans, dont le but étoit de se rendre souverains absolus dans la République des Belles-Lettres & des Sciences, & n'ont-elles pas obtenu contre eux un Arrêt du Conseil Privé le 7 Mars 1626? A-t-on jamais pû obliger celle de *Paris* de leur faire part de ses privilèges? Voyons comme l'Université de *Cracovie* en parle dans une Lettre qu'elle adresse à celle de *Louvain*.

» Les Jésuites ont enfin fait connoître dans
 » notre Royaume, que leur innocence & la
 » sainteté de leur vie ne sont pas telles
 » qu'ils ont tâché de le faire paroître.

» Leur érudition est si bornée parmi nous
 » qu'il nous semble que votre crainte est
 » mal fondée, & qu'ils cherchent autre chose
 » qu'à s'emparer de l'empire des Belles-Let-
 » tres..... Une grande partie de leurs éco-
 » liers se sont repentis de s'être attachés à
 » de tels maîtres; & après avoir reconnu
 » le faste des Jésuites, & le peu de progrès
 » qu'ils avoient fait chez eux, sont revenus
 » chez nous, pour s'y faire instruire tout de
 » nouveau. Ces Peres n'ont d'autre
 » dessein que d'anéantir toutes les Univer-
 » sités; & si vous n'apportez tous vos soins

pour soutenir la cause commune, il n'y
 aura bien-tôt plus de littérature, & l'é-
 clat de l'ancienne doctrine sera entière-
 ment éteint.

« Ils affectent de débiter des opinions
 nouvelles & particulières, dit *Anatre de*
Trèves, médecin de l'Infante d'Espagne,
 dans une Lettre qu'il écrivit de *Bruxelles*
 l'an 1627. à l'Université de *Salamanque*; &
 parce qu'ils veulent en tout s'élever au-
 dessus des autres, ils ne font pas difficul-
 té de violer les statuts des plus célèbres
 Universités.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connoître
 les nouvelles opinions qu'ils nous enser-
 gnent, & qu'ils enseignent tous les jours.
 Le public en est amplement instruit. Il me
 suffit de dire, & il seroit aisé de le prouver,
 qu'il n'y a presque point d'articles de foi, ni
 de maximes de Morale, qu'ils n'aient tâché
 de détruire. Le Général *Vitelleschi* est obli-
 gé d'en faire des reproches aux Supérieurs
 dans une Lettre qu'il leur écrit. « Il est bien
 à craindre, dit-il, que les opinions trop li-
 bres de quelques-uns de notre Société,
 principalement dans les matières des
 mœurs, non-seulement ne la renversent
 elle-même de fond en comble, mais ne
 causent de très-grands maux dans toute
 l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi, que les
 Supérieurs donnent ordre que ceux qui
 enseignent, ou écrivent, ne se servent
 point de ces règles dans le choix de leurs
 opinions: On peut soutenir ce sentiment: il
 est probable: il y a des Docteurs qui l'ensei-
 gnent: mais qu'ils embrassent les opinions

» les plus sûres , qui sont autorisées par
 » les Docteurs les plus considérables, qui
 » sont plus conformes aux bonnes mœurs,
 » & qui peuvent le plus nourrir & augmen-
 » ter la piété, & non pas la corrompre &
 » la ruiner. »

Et c'est ce torrent d'opinions nouvelles, qui a principalement obligé toutes les Universités à s'élever contre une Société si pernicieuse à la Religion.

(17) Le P. *Sanctarel* Jésuite, publia en 1625. un Livre intitulé: *Traité de l'Hérésie, du Schisme, de l'Apostasie,* & du Pouvoir qu'a le Pape de punir ces crimes, imprimé à Rome, avec permission des Supérieurs, & avec l'approbation de *Vittelleschi* Général, du Vice-héraut ou Vice-régent du Pape & du Mre. Chantre du Sacré Palais. Ce Jésuite prétendoit dans ce Traité, que le Pape pouvoit punir les Rois & les Princes de peines temporelles, qu'il les pouvoit déposer & dépouiller de leurs Etats pour le crime d'hérésie, qu'il étoit en droit de dispenser leurs Sujets du serment de fidélité, & plusieurs autres propositions aussi impies. La Faculté de Théologie & l'Université de Paris proscrivirent aussi-tôt cette doctrine ultramontaine par deux decrets; & le Parlement rendit aussi deux Arrêts solennels. Le premier portoit que le Livre du Jésuite *Sanctarel* seroit brulé par la main du Bourreau, & que le Provincial des Jésuites & autres seroient mandés à la Cour, pour être ouïs.

Voici l'Interrogatoire que l'on fit subir au P. *Cotton* à ce sujet: on y reconnoitra

le peu de compte que l'on doit faire sur les rétractations des Jésuites.

ARTICLE des Demandes de Messieurs du Parlement aux Jésuites avec leurs Réponses.

Le 14 Mars 1626. les Jésuites ont été mandés à la Grand'Chambre.

Messieurs leur ont demandé : Approuvez-vous ce méchant Livre ?

Cotton, qui est Provincial de la Province de Paris, accompagné de trois autres, répondit :

MESSIEURS, tant s'en faut, nous sommes prêts d'écrire contre, & d'improuver tout ce qu'il dit ; & par effet, il nous est venu dans notre Maison dix exemplaires, que nous avons tous supprimés.

Le Parlement. Supprimés ? Est-ce votre devoir d'en user ainsi ?

Les Jésuites. Nous avons cru que nous ne pouvions faire que cela.

Le Parlement. Pourquoi ne les avez-vous pas portés à M. le Chancelier, ou à M. le premier Président ?

Les Jésuites. MESSIEURS, nous sommes obligés & astraits à beaucoup d'autres obédiences, que ne font pas les autres Religieux.

Le Parlement. Ne sçavez-vous pas que cette méchante doctrine a été approuvée de votre Général à Rome ?

Les Jésuites. Oui, MESSIEURS ; mais nous, qui sommes ici, ne pouvons mais de cette imprudence, & nous la blâmons de toute notre force.

Le Parlement. Or sus : répondez à ces deux

DES SOLIPSES CHAP. VII. 61

choses : Ne croyez-vous pas le Roi tout-puissant dans ses Etats , & pensez-vous qu'une Puissance étrangère y puisse , ni doive entrer , ni qu'en la personne du Roi l'on puisse troubler le repos de l'Eglise Gallicane ?

Les Jésuites. Non , MESSIFURS , nous le croyons tout-puissant , quant au temporel.

Le Parlement. Quant au temporel. Parlez-nous franchement , & nous dites si vous croyez que le Pape puisse excommunier le Roi , affranchir ses Sujets du serment de fidélité , & mettre son Royaume en proie.

Les Jésuites. Oh ! MESSIEURS , d'excommunier le Roi ! lui qui est fils aîné de l'Eglise , se donnera bien de garde de rien faire qui oblige le Pape à cela.

Le Parlement. Mais votre Général , qui a approuvé ce livre , tient pour infallible ce que dessus. Etes-vous de différente croyance ?

Les Jésuites. MESSIEURS , lui qui est à Rome , ne peut faire autrement , que d'approuver ce que la Cour de Rome approuve.

Le Parlement. Et votre croyance ?

Les Jésuites. Elle est toute contraire.

Le Parlement. Et si vous étiez à Rome , que feriez-vous ?

Les Jésuites. Nous ferions comme ceux qui y sont , font.

(Quelques-uns des Messieurs dirent alors : Quoi ! ils ont une conscience pour Paris , & l'autre pour Rome ? Dieu nous garde de tels confesseurs.)

Le Parlement. Or sus ; répondez à ce que l'on vous a demandé.

Les Jésuites. MESSIEURS , nous vous supplions de nous permettre de communiquer ensemble.

Le Parlement. Entrez dans cette chambre.
(Ils y ont été environ demi-heure, après sont
revenus au Parlement.)

Les Jesuites. MESSIEURS, nous avons
la même opinion que la Sorbonne, & souscrivons
la même chose que Messieurs du Clergé.

Le Parlement. Faites votre déclaration à-
dessus.

Les Jesuites. MESSIEURS, nous vous
supplions très-humblement de nous donner quel-
ques jours, pour communiquer entre nous.

Le Parlement. La Cour vous donne trois jours.
Pendant lesquels la Cour a fait observer leurs
déportemens, & s'est trouvé que dès l'après-dinée
du même jour, ils furent chez le Nonce depuis
deux heures jusqu'à sept du soir, enfermés avec
l'Ambassadeur de Flandres, qui est autant que
toute l'Espagne.

ARTICLES proposés aux Jesuites, pour les
signer en Parlement le 16 Mars 1626.

Que le Roi ne tient son Etat, que de Dieu &
de son Epée.

Que le Roi ne reconnoît aucun Supérieur en
son Royaume, que Dieu seul.

Que le Pape ne peut mettre le Roi ni son
Royaume en interdit, ni dispenser ses Sujets du
serment de fidélité qu'ils lui doivent, pour quel-
que cause & occasion que ce soit.

DÉCLARATION des Jesuites, du 16 Mars
1626. sur lesdits articles & propositions, &
contre la doctrine contenue dans le livre de San-
ctarellus Jesuite, en ce qui concerne la person-
ne des Rois & leur autorité.

Nous suffignés déclarons, désavouons & dé-
testons la mauvaise doctrine contenue dans le
livre de Sanctarellus, en ce qui concerne la

DES SOLIPSES. CHAP. VI. 63

personne des Rois, l'autorité de leurs Majestés, relevant indépendamment de Dieu, comme d'épandre notre sang, & exposer notre vie en toutes occasions pour la confirmation de cette vérité. Promettons de souscrire à la censure qui pourra être faite de cette pernicieuse doctrine par le Clergé ou la Sorbonne, & ne proférer jamais opinions ni doctrine contraire à celle qui sera tenue en cette matière, par le Clergé, Universités du Royaume, & Sorbonne.

Fait à Paris par les susnommés Religieux de la Compagnie de Jesus, le 16 Mars 1626.

Le Parlement rendit ensuite un second Arrêt le 17 Mars 1626. par lequel il est enjoint au Provincial & aux Ecoliers du College de Clermont de souscrire tous la censure de Sorbonne, & de déclarer une doctrine contraire à celle de Sanctarel.

Qui ne croiroit que cette facilité à souscrire, seroit une preuve de la sincérité des Jésuites? Cependant ils n'ont jamais abandonné cette doctrine, quoiqu'ils l'aient condamnée extérieurement. Ils ont encore répandu, depuis cette retractation, une infinité de livres, où ils la défendent, & il n'y a que quelques années que le P. Jouvenci l'a renouvelée à Rome. Ils en ont encore été quittes pour un désaveu: il semble que s'ils désapprouvoient sincèrement les impiétés de leurs Ecrivains, ils devroient en tirer quelque punition. Mais c'est tout le contraire; & ils en agissent à leur égard, comme si la condamnation des Papes, des Universités ou des Puissances ajoutoit quelque chose à leur mérite.

4. On veut parler de l'histoire de la société de Jésus
Le P. Jouvenci qui dans le 2. tome se représente
Le P. Guignard son confrère comme un martyr de
la vérité et un héros chrétien. on a dit ensuite la
doctrine abominable de Sanctarel. Le parlement
a été obligé de le brûler par la main

C H A P I T R E VII.*Différentes coûtumes des SOLIPSES.*

IL n'y a point de nation plus curieuse que celle des *Solipfes*, soit que cette curiosité leur soit naturelle, ou qu'ils en aient contracté l'habitude. Chacun d'eux recherche toutes les nouvelles avec plus de soin que ne faisoient autrefois les *Athéniens* (1). Ils les mettent par écrit & les envoient aussi-tôt au Monarque avec leurs réflexions & leurs conjectures, qui sont toujours extravagantes & ridicules. Jamais ils ne racontent rien de ce qu'il ont vu, ou entendu, sans y ajouter du leur, quelque préjudice que puisse porter leur exagération. Ils ont une adresse admirable à recueillir tout ce qui se dit dans le public, pour en faire le sujet de leurs entretiens.

Il ne leur est pas permis de sortir seuls ; & des compagnons, qu'on leur donne, il y en a toujours un, qui est moins pour leur faire compagnie, que pour les observer. Ils

DES SOLIPSES. CHAP. VII. 65

se rendent mutuellement ce service ; ce qui fait qu'ils se fient rarement les uns aux autres , à moins qu'ils ne soient d'intelligence. Ils ne gardent aucune bienséance en marchant : ils courent sans retenue ; ils promènent effrontément leur vue de tous côtés ; ils font balancer leurs bras ; leur robe est tantôt abatuë , tantôt ils la relevent par derriere , de telle sorte qu'ils semblent y avoir les mains attachées. Quand la chaleur les incommode , ils se font un éventail de leur chapeau , ou de leur mouchoir. Ils ne cessent de parler pendant toute leur course. Ils ne saluent personne , que ceux dont ils croient pouvoir tirer quelques services : pour lors ils leur font une gracieuse & profonde révérence ; & ils s'embarrassent fort peu de se piquer de politesse à l'égard des autres , quelque dignes qu'ils en soient d'ailleurs , pour ne pas sortir , disent-ils , de leur gravité.

Toutes ces différentes coutumes s'observent dans toute la Monarchie , comme dans la capitale. Ils ont une loi , qui ordonne que pour le moins une fois pendant le cours de l'année ,

ils fassent ſçavoir au Monarque tout ce qu'ils ont vû & entendu : afin qu'il puiſſe prévoir l'avenir avec plus de certitude, que par là diſpoſition du ciel & des aſtres. Les (a) ſatrapes (2) & les (b) gouverneurs des provinces, qui ſont ordinairement chargés d'envoyer ces mémoires, ne laiſſent rien échaper de ce qui peut tourner à leur louange, afin que leurs noms ſoient couchés dans les annales du pays, & qu'on y liſe ſous le gouvernement de qui les choſes qu'ils rapportent ſe ſont paſſées.

Ce qui paroît admirable, c'eſt qu'aucun des *Solipſes* ne ſçait à fond toutes les loix de la Monarchie. Ils n'en ont qu'une connoiſſance vague, & n'en parlent que confuſément. Mais comment pourroient-ils les ſçavoir ? le nombre en eſt trop grand, elles changent tous les jours, & on ne les fait point étudier. On ſe donne bien de garde de les mettre entre les mains des jeunes gens. On en permet ſeulement la lecture aux vieillards, dont l'âge a aſſoibli le corps & l'eſprit. De-là vient qu'il n'y a que conſuſion dans la connoiſſance qu'ils

(a) Les aſſiſtans.

(b) Les Provinciaux de la Société.

en ont, & dans celle qu'ils en peuvent donner. Mais d'un autre côté, à quoi serviroit-il de les lire, & de les apprendre, puisque le caprice du Monarque y apporte tant de changement, & que l'explication dont elles sont susceptibles, n'est pas celle que présente le texte, mais uniquement celle qu'il lui plaît de leur donner? (3) On présente un abrégé de ces loix à ceux qui veulent se joindre aux *Solipses*, dont on leur fait rendre compte chaque mois, & chaque semaine. Mais ils n'en sont pas plus avancés. C'est une espèce de corps sans ame, & qui ne vit que par la volonté du Monarque, qui a le pouvoir de tout renverser, & de faire que ce qui est blanc aujourd'hui, soit demain noir. Qui voudroit s'élever contre de telles extravagances, se verroit aussitôt menacé de l'exil, & entendroit ces fulminantes paroles, *obéis ou fors*. En sorte qu'il faut renoncer à la raison, au sens commun, & se soumettre à tout en aveugle. Autrement on n'est pas digne d'être *Solipse*, ni même d'être homme.

C'est par cette maxime qu'ils

croient que la Monarchie s'est soutenue depuis le commencement, & se soutiendra dans la suite. Mais il faudroit pour cela, qu'ils eussent encore celles d'élire leurs Monarques fort âgés, afin qu'ils ne restassent pas long-tems sur le Trône; car rien n'est plus pernicieux à un Etat, qu'un long gouvernement; & il est impossible qu'un Prince n'en devienne orgueilleux, & ne prenne trop d'empire.

Ils jurent tous d'observer les loix & les réglemens. Mais la plûpart le font contre leur gré. (4) Ils n'osent cependant s'en dispenser, ni changer d'état, à moins que le sort n'en soit jetté, & qu'il ne leur en vienne un ordre de la Cour. Pour cela ils invoquent une certaine divinité inconnue, qui peut changer leur condition, & les relever de l'engagement qu'ils ont contracté. Si elle ne leur est point favorable, c'en est fait. Il faut rester, quoi qu'il puisse arriver, & quelque répugnance que l'on sente.

Leur vénération pour le Monarque est plus grande que celle des Européens pour le Pontife de Rome. Elle va presque jusqu'à lui élever des autels,

tels, & lui offrir de l'encens. D'abord qu'ils entendent prononcer son nom, ils frappent aussitôt des pieds. C'est-là la première marque de leur respect pour lui. S'il arrive qu'il paroisse devant eux, ils se prosternent sur le champ, & se jettent la face contre terre. S'il leur fait l'honneur de descendre chez eux, & qu'il leur ordonne de le recevoir, ils courent avec empressement & tout en desordre au-devant de lui. Ils se terrassent, & marchent les uns sur les autres pour en approcher, & lui rendre leurs services. Sa santé leur est si chère, qu'ils sont tout disposés à lui en procurer la conservation, aux dépens même de la leur.

On ne le voit point manger, & il se fait servir secrètement. Quelquefois il appelle les Satrapes à sa table. Il est sous un dais magnifique, tout parsemé de guirlandes & de couronnes en broderie. Et ceux qu'il invite, ont grand soin de s'en tenir éloignés. Le plancher de l'appartement où il mange, est un ouvrage de parquetterie, où l'on voit (5) certains caractères qui désignent leur divinité. Il prend

à toutes les heures du matin , des bouillons préparés à grands frais. Les satrapes suivent son exemple , aussi bien que ceux du peuple qui sont en état de le faire , & ils ne négligent rien pour se précautionner contre l'indigestion. Les Officiers qui restent dans le palais , & qui sont en très-grand nombre , mangent ordinairement tous ensemble , sans aucune distinction de rang ni de qualité. Mais dans les festins solemnels , les satrapes ont les premières places. Pendant le tems du repas on leur lit quelques chapitres des antiquités de la Monarchie.

(6) Les règles de bienséance qu'ils observent en mangeant , sont toutes différentes des nôtres. Ce seroit pour eux une impolitesse , que de ne pas avoir les jambes croisées , & les coudes sur la table. Ils ne font guères usage , ni de couteaux ni de fourchettes ; mais ils rompent leur pain en morceaux sur leurs assiettes , prennent la viande avec les doigts dans les plats , & entassent en même-tems de l'une & de l'autre main , pain & viande dans leur bouche , jusqu'à ce qu'il n'y ait

plus aucun espace à remplir. Et afin que les morceaux qui ne sont pas bien mâchés, puissent plus facilement descendre dans leur ventre, ils avalent, ou un gobelet rempli de vin, ou une écuelle pleine de soupe; & cela si adroitement, que cette boisson leur retombe sur le menton, & leur arrose la barbe. Ils mangent d'une si grande vitesse, qu'ils semblent dévorer; & pour que personne ne les devance, ils avalent les morceaux tout entiers. Ils ne coupent pas la viande, mais ils la déchirent avec les mains; & s'ils rencontrent quelque os, ils le portent aussi-tôt à la bouche, & le dégarnissent avec les dents, beaucoup plus promptement que ne feroit un dogue ou un mâtin. C'est pourquoi malheur à ceux qui ne sont pas d'expédition. Ceux qui ont fini avant les autres, pour ne pas demeurer oisifs, prennent leur cure-dent; ou s'ils n'en ont pas, se nettoient les dents avec le bout de leur couteau, & ils se rincent la bouche avec du vin, qu'ils semblent ensuite revomir sur leur assiette, sans que personne s'en offense. S'il leur reste

encore quelque morceau à la bouche, quand on se leve de table, ils viennent l'achever au milieu de la salle, se tournant de côté & d'autre, pour se faire admirer. Il ne faut pas obmettre, qu'il y en a, qui après avoir bû, poussent un soupir éclatant, témoignant par là le plaisir qu'ils viennent de goûter, & qui frappent un grand coup sur la table en remettant leur tasse ou gobelet. D'autres boivent à longs traits, & font entendre dans leur gorge un certain murmure, semblable à celui des personnes enrhumées. Quelques-uns avec leurs cuillieres, frottent leurs assietes ou leurs écuelles, de telle maniere qu'on s'imagine entendre un cliquetis d'armes. Plusieurs cassent à grand bruit sur la table des noix, des amandes ou des noyaux, & font de la salle à manger une boutique de maréchaux. Ils ont encore beaucoup d'autres règles de civilité, qu'ils pratiquent avec une exactitude admirable. Voici la plus belle: c'est que pour ménager leurs mouchoirs, ils s'essuyent le visage en mangeant, & se mouchent avec leurs serviettes, toutes salles &

toutes mouillées, dans lesquelles ils se contemplent ensuite comme dans un miroir. Mais changeons de matière.

Les (a) nobles doivent se saluer les uns les autres, toutes les fois qu'ils se rencontrent : (b) mais (7) ceux du peuple ne le font jamais quand même ils seroient prévenus par les plus distingués. C'est un privilège qu'ils prétendent avoir obtenu d'un Monarque, qui leur accorda aussi celui de ne reconnoître aucune différence entr'eux & les nobles, ni pour les places, ni dans les visites, ni dans les compagnies. Bien plus, les plus grossiers & les plus ignorans l'emportent souvent par la faveur, sur ceux que le mérite & la naissance devroient élever ; outre qu'ils s'en rendent encore les maîtres par leurs dépositions, puisque ce sont eux, comme j'ai dit ci-dessus, que l'on choisit ordinairement pour les observer, & pour leur servir d'espions : ce qui est la source d'une infinité de troubles. Il est sans doute bien triste à une personne de qualité de voir sa fortune entre les mains d'un faquin,

(a) Les profès de quatre vœux.

(b) Les coadjuteurs temporels. Jesuite.

qui peut le perdre par le moindre rapport. Et il n'est guères agréable pour un homme d'honneur de vivre dans un Etat, où le mensonge est impuni, & où le Monarque se laisse conduire au gré des calomnieux. De-là vient que le mérite & la vertu ne sont point récompensés, que le désordre est souffert, que les flatteurs triomphent, qu'on néglige ceux qui ont de la modestie, & que ceux qui font profession d'être sincères, sont haïs. Mais la matière seroit inépuisable, si je voulois m'étendre sur tout ce qui regarde les coûtumes extraordinaires des *Solipses*. Je renvoie le Lecteur aux chroniques des *Solipses*, où il trouvera leurs belles actions, & leurs coûtumes distribuées par années, par mois & par jours.

R E M A R Q U E S.

(1) Rien n'est plus fréquent chez les Jésuites, que les lettres. Les supérieurs des maisons & les recteurs sont obligés par leurs règles d'écrire toutes les semaines au provincial, & de l'informer exactement, de tout ce qui se passe tant au dehors, qu'au dedans de leurs maisons. C'est ce qui fait qu'ils sont si avides de nouvelles. Le provincial doit écrire tous les mois au Général, & l'instruire de tout ce qu'il a appris des supérieurs & des recteurs. C'est pourquoi il n'arrive rien dans tous les royaumes de l'Europe, dont le Général ne reçoive des nouvelles certaines. Il est aisé de juger combien ce commerce de lettres peut être pernicieux en certaines circonstances.

Outre cela, les provinciaux doivent tous les ans faire une récapitulation de toutes les lettres qu'ils ont reçues des supérieurs subalternes, & l'envoyer écrite & signée de leur main, au Général dans le mois de Janvier. Il leur est permis d'y ajouter & d'y changer ce qu'il leur plaît. C'est ce qu'ils appellent les Lettres annuelles. Il faut qu'ils informent le Général du progrès de la Société dans chaque province, du nombre des écoliers, en quelle réputation elle est, des persécutions qu'elle a souffertes, des legs & des aumônes qu'on lui a faites. C'est ce qu'on peut voir

dans les constitutions particulieres sous les titres, *Formula scribendi*, & *de Litteris annuis*.

(2) Les assistans sont ceux qui composent le conseil secret du Général. Il y en a pour le moins un de chaque nation dont il prend le nom, & ils résident toujours à Rome.

(3) On ne fait lire aux novices que les Lettres Apostoliques de *Jules III*; l'abrégé des *Constitutions* & les *Règles* communes, dont ils doivent rendre compte toutes les semaines, & tous les mois, selon la treizième règle du maître des novices. On ne permet pas aux autres Jésuites, outre ces constitutions, d'en lire d'autres que celles qui regardent particulièrement la charge qu'ils exercent.

(4) Les Jésuites sont engagés à la société après le Noviciat, & ne peuvent point en sortir d'eux-mêmes, à moins que ce ne soit pour entrer chez les Chartreux. Mais le Général est toujours le maître de les congédier jusqu'à ce qu'ils aient fait les derniers vœux, qui les mettent au nombre des grands profès. Et cette divinité, qu'implorent ceux qui se repentent d'être Jésuites, n'est autre chose que l'ordre du Général, sans lequel il faut qu'ils passent le reste de leurs jours dans la Société.

(5) Ces caractères qui désignent la divinité des *Solipses*, sont les lettres du S. nom de JESUS, que les Jésuites prennent pour leurs armes.

(6) L'Auteur a voulu ici se divertir en décrivant la maniere mal propre dont mangent

DES SOLIPSES. CHAP. VII. 77

les Jésuites. Ce défaut leur est commun avec la plupart des Religieux.

(7) Le nombre des coadjuteurs temporels, ou des frères laïcs, est si grand dans la Société, qu'ils se rendent souvent redoutables aux supérieurs & au Général même par leur arrogance & leur mutinerie. » La multitude excessive de laïcs perd » la société, dit *Mariana*, chap. 7. Il y » en a presque autant que de profès, par » ce que nous élevons nos novices & nos » écoliers dans une trop grande oisiveté; » que nous ne voulons pas les obliger à » aucun travail; & parce que nous avons » l'orgueil de ne vouloir rien apprendre » des autres ordres de moines. Ces laïcs » sont pour l'ordinaire gens grossiers & brutaux, comme ne peuvent manquer de » l'être des artisans, ou des paisans qui forment de la charrue. Il arrive souvent » qu'ils s'animent & se pratiquent les uns » les autres, pour former des cabales & des » mutineries. Ils ne sont point différents des autres pour l'habit, parce que » cette constitution fut annullée il y a plusieurs années, je ne sçai de quelle autorité. » Ce sont ces personnes dont les supérieurs se servent pour examiner la conduite des autres Jésuites; & il n'est pas étonnant, qu'ayant l'ame aussi basse, qu'ils l'ont, ils tâchent de se mettre en faveur par leurs flateries & leurs mensonges.

CHAPITRE VIII.

Les Magistrats des Solipses & la forme de leur Gouvernement.

Avant que de parler des loix ; des assemblées & des jugemens des *Solipses*, il est nécessaire que l'on sçache quelle est la forme de leur *Monarchie*. Le Monarque passe dans l'esprit de ses sujets pour le premier de tous les mortels ; & il ne reconnoît au-dessus de lui, qu'une certaine puissance secrète & invisible, qu'il honore de la manière qu'il lui plaît. Il est au-dessus de toutes les loix ; & celles de la nature n'ont de pouvoir sur lui, qu'en ce qu'il n'est pas exempt de la mort, & des infirmités humaines. De quelque caractère qu'il soit, il possède toutes les vertus & toutes les plus belle qualités ; & c'est un crime de leze-majesté, que de blâmer, ou de ne pas approuver quelque-une de ses actions : ce qui fait peine à quelques sarpes ; mais ils sont obligés de souffrir

malgré eux, ce que leur ignorance & leur aveuglement leur font approuver.

Les docteurs apportent quatre raisons qui empêchent que le regne du Monarque ne soit fixé à un certain tems. La première est, que quand une fois on a goûté les douceurs de la domination, il est bien difficile & en même-tems bien triste de se remettre au rang de sujet. La seconde est, afin que ceux qui seront assez heureux pour lui succéder, n'aient pas aussi le désagrément de voir finir leur puissance plutôt qu'ils ne souhaiteroient. En troisième lieu, il seroit à craindre, que si la cour venoit à changer si souvent de face, la tranquillité & le bon ordre de la République n'en souffrissent. Car les satrapes ne seroient point assurés dans la possession de leurs charges, & se verroient à tous momens exposés à être supplantés par les favoris & les flateurs du nouveau Monarque. Enfin la dernière raison, c'est qu'il s'engagent par serment à une certaine divinité; & à moins qu'elle ne déclare évidemment sa volonté

par de fortes inspirations, il n'est pas permis de changer le gouvernement. Cette divinité est en effet bien cachée, puisqu'ils ne s'adressent jamais à elle sincèrement, que dans leurs plus pressans besoins, & que le culte qu'ils lui rendent d'ailleurs, est un culte purement extérieur.

Tous les magistrats sont choisis par le Monarque, qui distribue à chacun son département selon sa volonté. Il y en a douze qui restent dans le palais pour examiner les affaires les plus épineuses, cent que l'on envoie pour gouverner autant de provinces, & une infinité d'autres qui sont préposés pour chaque Ville. Les uns & les autres ont aussi leurs conseillers, leurs gardes, leurs huissiers, & un nombre infini de domestiques. Il y a encore outre cela dans la cour du Monarque, plus de cent délateurs, qui ont autant d'autorité que les Grands. C'est-là le chemin le plus sûr & le plus abrégé pour s'élever aux emplois & aux dignités. Tous ces magistrats ont une si grande correspondance de l'un à l'autre, que les plus élevés

DES SOLIPSES. CHAP. VIII. 81

sont toujours informés de ce que font ceux qui sont au-dessous d'eux. Et dans certains tems marqués, comme je l'ai déjà dit, on envoie au Monarque une ample instruction sur l'état de la monarchie en général, sur ce qui est arrivé dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque maison, & dans les lieux les plus secrets. En sorte que rien n'échappe à sa connoissance, pas même les choses les plus inutiles & les moins importantes. Et une des raisons qui doit faire admirer davantage l'étendue de sa puissance, c'est qu'il fait découvrir par-là les plus secrettes pensées de ses sujets. Car ceux qui l'instruisent, ne se contentent pas seulement de lui expliquer ce qu'ils ont vû ou entendu, ils lui font encore part de leurs conjectures, & l'avertissent de ce qu'ils croient devoir arriver. Ils ont une entière liberté de raisonner. Les fictions & les mensonges ne leur coûtent rien : leur unique but est de plaire. On garde ces mémoires dans les archives du palais. Mais auparavant on y ajoute plusieurs apostilles, pour faire res-

souvenir de ceux qui méritent d'être punis. Il n'y en a pas pour les récompenses. Elles ne se donnent que très-rarement, & ce n'est pas une raison pour en avoir, que d'en mériter. Au lieu que rien n'est plus fréquent, que les punitions pour les sujets les plus frivoles; & elles sont d'autant plus rigoureuses, que l'on est moins coupable. On en use ainsi, afin que personne ne se flatte, que ce soit son propre mérite plutôt que le bon plaisir du Monarque, qui l'ait mis en faveur. C'est pourquoi il n'y a point d'*Assuerus* dans cette cour; quoiqu'il y ait plus d'un *Mardochée*, & un grand nombre d'*Amans* dignes du gibet.

Pour ce qui est de la charge des fatrapes, qui sont dans les provinces, ou dans les villes, elle n'est point perpétuelle. Le Monarque les continue ou les change, quand il lui plaît, & il faut être dans un grand crédit, pour y rester cinq ans. Ce n'est point par la brigue, ou par la cabale qu'on parvient à ces places. Ceux qui s'y attendent le moins, y sont élevés; & ceux qui seroient les

plus capables de les remplir , en sont exclus , parce qu'ils n'auroient besoin dans leur administration que du secours de leurs propres lumieres , au lieu que les autres privés de toute connoissance , & ayant à peine le sens commun , gouvernent uniquement par l'esprit du Monarque. Et c'est en quoi il fait encore éclater l'étendue de sa puissance , de sçavoir allier deux choses si opposées , & qui paroissent même au-dessus des forces naturelles , en donnant le gouvernement de ses peuples à des personnes que l'ignorance en rend tout-à-fait indignes.

Il y avoit déjà long-tems que j'avois appris chez les Jésuites en *Europe*, qu'il n'y avoit aucune puissance qui pût faire que différens êtres de raison , c'est-à-dire , différens êtres forgés par l'imagination , devinssent , sans être détruits , une seule & même nature. Le philosophe qui enseignoit cette doctrine , passoit trois mois entiers à la dicter ; & toutes les fois qu'il la soutenoit , la chaleur de la dispute l'emportoit si fort , qu'il n'en sortoit jamais que hors d'haleine , &

tout enrôlé. Mais il n'auroit pas été long-tems à se rétracter, s'il eût connu les merveilleux accords que pouvoient faire l'esprit & la sagesse des *Solipfes*. Au reste, que les Européens se mocquent, tant qu'ils voudront, de leurs maximes, ils seront toujours contraints d'avouer, que sans elles, il est absolument impossible qu'une monarchie se conserve & se soutienne long-tems.

R E M A R Q U E S.

Il n'y a pas dans l'Europe de Monarque plus absolu ni plus respecté dans ses états, que le Général des Jésuites. Tout est dans une soumission parfaite à son égard. Sa seule volonté est l'oracle de ses sujets. Ses ordres sont reçus aveuglément, & exécutés sans examen. Il leur est ordonné de lui obéir en tout, comme à JESUS-CHRIST même. Aussi est-il souvent appellé dans leur constitutions le *Lieutenant de Dieu*, *Vicaire de JESUS-CHRIST*, il est au-dessus de toutes les loix. Il a le pouvoir de les renverser, & d'en introduire de nouvelles. Les Jésuites en un mot ne reconnoissent point sur la terre de puissance à qui ils soient obligés d'obéir, plutôt qu'à leur Général : ainsi on ne doit

DES SOLIPSES. CHAP. VIII. 85

pas être surpris qu'ils se soient tant de fois opposés à la volonté des Papes & des Princes. Le Général leur a fait connoître que la sienne étoit contraire. C'en est assez. Je crois qu'un Ange descendroit inutilement du ciel, pour les détourner de cette obéissance aveugle.

La principale cause de l'abus que le Général fait de son autorité, est la perpétuité de sa charge. Il faut avoir des vertus que n'ont pas les Jésuites, pour ne pas lâcher la bride à son orgueil & à son ambition dans une dignité, dont on est assuré d'être paisible possesseur pendant toute sa vie. Il est inutile de m'étendre ici sur les inconvéniens de cette perpétuité. Je ne pourrois que répéter ce que *Melchior Inchofer* éclaircit dans la suite avec beaucoup de solidité. Voyons seulement ce qu'en dit *Mariana*. chap. 10.

» Nous voici arrivés à la source des troubles & des désordres qui arrivent dans la Société. *Singularis ferus depastus est eam.* La monarchie du Général est, à mon avis, ce qui nous perd, & nous accable. Ce n'est point, parce que c'est une monarchie, mais parce qu'elle n'est pas bien tempérée. C'est une bête féroce, qui ravage, & qui renverse tout ce qu'elle touche; & si nous ne la mettons dans les chaînes, nous n'avons point de repos à attendre. . . . Quoique nous ayons des loix, & même en plus grand nombre qu'il ne seroit nécessaire, le Général cependant n'y a aucun égard, ni dans la distribution des charges, ni

» dans le choix des sujets ni dans l'éta-
 » blissement des collèges, ni dans une in-
 » finité d'autres choses. Car il n'y a pas
 » une loi dont il n'ait le pouvoir de
 » dispenser qui il lui plaît. A moins
 » qu'un Monarque ne veuille exercer
 » une tyrannie absolue, il ne doit rien
 » résoudre dans les affaires particulières
 » & temporelles, que de l'avis de son con-
 » seil. C'est une chose déplorable, &
 » tout-à-fait digne de compassion, que
 » d'entendre les plaintes que l'on fait de
 » toutes parts, parce que toutes les affaires
 » se régulent dans chaque province selon
 » le caprice d'un provincial, & de deux
 » ou trois autres Jésuites, dont le Général
 » connoît la fidélité & l'attachement à sa
 » personne. On ne fait aucun cas des au-
 » tres, quelque mérite qu'ils puissent
 » avoir. »

Il n'y a ni justice, ni équité dans le
 gouvernement des Jésuites. Le mérite
 demeure sans récompense. Souvent même
 il est persécuté. *Melchior Inchofer* nous en
 fournit un bel exemple en sa propre per-
 sonne, comme on a vû dans la Préface.
 Les charges sont ordinairement remplies par
 les sujets les moins dignes. Il suffit qu'on soit
 en disposition d'avancer la gloire de la So-
 ciété aux dépens de la bonne foi, de la
 vérité & de toutes les loix, pour les mé-
 riter. Elles sont même très-souvent le prix
 des plus grands crimes. Le P. *Brisacier* fut
 fait Recteur, après avoir vomi les calom-
 nies les plus affreuses contre les Prélats &
 les Théologiens qui s'étoient opposés à la

DES SOLIPSES. CHAP. VIII. 87

nouveauté de leur doctrine , & au relâchement de leur morale. Il les avoit accusés d'être des Prélats du démon , des portes d'enfer , de bâtir le trésor de l'Antechrist , parce , disoit-il , qu'ils abolissoient les Indulgences , le culte de la Vierge , les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie , les Vertus Théologiques & Morales. Jarrigé rapporte que le P. Malescot , après avoir été convaincu d'une fausseté & d'une antidade criminelle , de provincial qu'il étoit , fut envoyé pour toute punition à Tournon , pour y être recteur. Quel gouvernement ô Dieu , s'écrie Jarrigé , est celui qui met les crimes sur le trône , & les vertus dans les fers ! Si les Juges condamnent un homme méritoirement à mort pour une antidade , quelle est la justice du Général des Jésuites , qui donne des rectorats à ceux qui sont canoniquement convaincus d'avoir falsifié un contrat public ? Et vous me direz après cela , que parmi eux on donne les charges aux plus dignes ?

Écoutez encore ce que dit Mariana à ce sujet , chap. II. « Les provinciaux & » les supérieurs de la Société exercent un » empire violent & tyrannique. Chacun » d'eux fait tout ce qu'il juge à propos ; & » tout aveugle qu'il soit , il oblige ceux » qui voyent clair , de marcher par où il » lui plaît. Il y a bien des cas dans la so- » ciété sur lesquels il n'y a pas de loix. » Ceux qui se conduisent mal dans le » gouvernement , n'ont aucune punition » à appréhender. Et s'il y a quelques loix , » ceux qui sont en place , ou ne les ob-

» servent point du tout, ou les interprètent
 » à leur fantaisie. La plupart de ceux qui
 » remplissent les charges, n'ont aucun
 » mérite, parce que le Général craint
 » les personnes qui ont de l'esprit & de
 » la vertu, & ne cherche qu'à les abaif-
 » ser. Les honnêtes gens lui sont plut
 » suspects, que les fripons. Il se commet
 » dans la Société bien des crimes, qui de-
 » meurent impunis, & ensevelis dans le
 » silence. Le Général fait ordinairement
 » remplir les charges tour à tour par les
 » mêmes personnes. Souvent il les leur
 » laisse pour toujours, parce que, comme
 » il n'a en vûe que l'agrandissement de sa
 » monarchie, il s'imagine que cette ma-
 » xime y contribue beaucoup. Plusieurs
 » Jésuites font le métier de délateurs,
 » quoique l'on donne un nom plus hon-
 » nête à ceux qui s'insinuent dans les bon-
 » nes graces des supérieurs par leur mau-
 » vaïse foi & leurs calomnies. On trouve
 » aussi un grand nombre de flatteurs, & la
 » flaterie est un vice qui régné beaucoup
 » dans la Société. «

An chap. 12. « Il n'y a aucune société
 » de voleurs qui puisse subsister sans jus-
 » tice & sans équité. On ne trouve ce-
 » pendant point cette justice dans la so-
 » ciété de *Jesus*, puisqu'on n'y observe
 » pas même la loi naturelle, qui veut
 » que les récompenses & les honneurs
 » soient distribués selon le mérite d'un
 » chacun. Car on élève aux charges
 » beaucoup de jeunes gens sans érudition.
 » & sans aucune belle qualité : on les y

» continue pendant des vingt & trente
 » années , parce qu'ils ont pour tout ta-
 » lent , celui de sçavoir se produire par
 » leurs flateries & leurs impostures , tan-
 » dis qu'une infinité d'autres très-dignes
 » des plus beaux emplois par leur vertu ,
 » leur prudence & leur science , en sont
 » exclus pour jamais. «

CHAPITRE IX.

Etat de la Monarchie des
 SOLIPSES.

(1) **L** Es sujets de cette monar-
 chie sont divisés en cinq or-
 dres , (a) les Nobles , (b) les Bour-
 geois , (c) les Artisans , (d) le peuple
 & les (e) Adiaphores. Le Monarque
 les choisit tous , après avoir été in-
 formé de leur vie & de leurs mœurs.
 Les satrapes qui sont dans les pro-
 vinces , ont aussi le pouvoir de rece-
 voir les Adiaphores. Ils ne sont pas
 cependant admis dans le royaume ,
 & ils n'ont point encore le droit de
 bourgeoisie , qu'ils ne soient entrés
 dans quelqu'un des autres ordres
 avec les cérémonies & les sermens

(a) Les
 profès de
 quatre.
 vœux.
 (b) Les
 coadju-
 teurs spiri-
 tuels.
 (c) Les
 écoliers ou
 les profès.
 (d) Les
 laïcs ou
 les coadju-
 teurs tem-
 porels.
 (e) Les
 novices.

ordinaires. Chaque ordre en a de particuliers. Ils jurent tous généralement une fidélité inviolable à la monarchie. Outre cela, les nobles s'engagent à faire la guerre à leurs propres dépens, contre toutes sortes de nations, quelque éloignées qu'elles puissent être. Les bourgeois promettent de remplir fidèlement leurs devoirs dans le gouvernement des villes, & dans toutes les autres charges domestiques qu'il plaira au Monarque de leur donner. Enfin les artisans & ceux du peuple se dévouent entièrement au service des autres, dans quelque lieu, dans quelque tems, & quelque chose qu'il leur puissent commander. Le serment de ces derniers à la vérité n'est pas si solennel, qu'on ne puisse sous le moindre prétexte, les en relever, & les obliger de sortir du royaume. Il n'en est pas de même des autres. On ne peut que les reléguer dans l'étendue de la monarchie, ou les condamner à une prison perpétuelle, sans qu'ils puissent espérer de posséder jamais aucune charge, ni d'être dispensés de leurs sermens.

Le Monarque est toujours choisi entre les nobles, avec les cérémonies dont nous parlerons ailleurs. Les gouverneurs des provinces sont aussi du même ordre. Ils ne peuvent être élus que par le Monarque, aussi-bien que ceux des villes, avec cette différence, que ceux-ci peuvent être tirés de la bourgeoisie, & que chaque gouverneur de province peut leur donner des lieutenans & des coadjuteurs tels qu'il lui plaît. Les artisans se mêlent uniquement des ouvrages manuels & de la marchandise. Ils parviennent cependant quelquefois à la dignité de Maîtres dans les collèges, aussi-bien que les nobles & les bourgeois. Enfin, c'est parmi le peuple qu'on prend les soldats, les ouvriers, les esclaves, les gardes du Monarque & des gouverneurs, les pioniers, les goujats, les laboureurs, les fermiers, les portefaix, les porteurs de corps morts, les boureaux, & tous ceux qui sont employés aux fonctions les plus basses.

(2) Il n'est pas libre de passer d'un état à un autre ; mais chacun est

tenu de rester pendant toute sa vie dans les emplois auxquels il s'est engagé par serment, quelque regret qu'il en puisse avoir. C'est par-là qu'ils prétendent que leur monarchie se soutient. Parce que cette maxime entretient la paix & la tranquillité dans les Ordres, & ôte tout lieu aux cabales & aux partis, qui pourroient les troubler. Je me souviens cependant d'avoir vû quelques personnes du peuple, qui pour des actions mémorables, avoient été élevées par l'autorité du Monarque au rang des nobles. Mais ces exemples sont rares.

Les adiaphores remplissent selon la volonté du Monarque, les places qui viennent à vacquer dans chaque état. Les plus heureux des *Solipfes* sont ceux d'entre le peuple, qui sont destinés pour être au service du Monarque ou des gouverneurs. Car ils ne sont pas seulement employés à dresser les tables, à faire les chambres & les lits, à porter & à nétoyer toutes sortes d'ordures; mais encore à faire entrer, & à conduire les nobles, à recevoir les ambassadeurs
des

des Princes étrangers, à les écouter & à leur répondre. Qu'on ne dise pas que ces emplois ne leur conviennent pas, & qu'ils s'en acquittent tout de travers. Il leur importe fort peu, pourvû que la monarchie se maintienne; ce qu'ils ne croient pas possible, à moins que de mettre tous les ordres au même niveau, pour ne donner aucun lieu ni à la jalousie, ni aux brigues. Si le Monarque paroît en public, tous ses domestiques marchent à ses côtés; & ils sont si attentifs à la garde & à la sûreté de son corps, qu'il y en a toujours quelques-uns parmi eux qui sont médecins: ceux des autres ordres marchent indifféremment devant ou derrière. Il n'y a presque personne qui ne leur fasse la cour, & qui ne recherche leur amitié. Celui-ci à force de présens, tâche de gagner par leur crédit la faveur du Monarque, pour parvenir aux charges & aux dignités: celui-là, pour obtenir le pardon de quelque faute: cet autre, pour se laver d'une calomnie; & il n'y a point de grace, si grande qu'elle puisse être, dont on ne soit

assuré par leur entremise : ce qui est extrêmement à charge aux nobles, qui ne peuvent souffrir cette espece de servitude. (3) Il fut autrefois résolu pendant un interregne, qu'on les réduiroit à leur première condition, & qu'on feroit jurer au Monarque, qui devoit être élu, qu'il ne leur donneroit plus aucune autorité. Mais ce fut en vain ; car ces domestiques ayant eu vent de cette délibération, commencèrent à se liguier & à méditer secrètement une révolte. Ils sollicitèrent les Princes étrangers à prendre leur parti, & s'engagèrent à leur livrer la monarchie, s'ils vouloient venir à leur secours, & les maintenir dans leurs privilèges. En sorte que (a) *Vibosnat*, qui vint à monter sur le trône, appréhendant que tous ces troubles n'aboutissent à une sédition ouverte, cassa non-seulement ce qui avoit été conclu dans l'interregne, mais s'affranchit encore du serment, qu'on lui avoit fait prêter, en laissant toutes les choses sur le même pied qu'elles étoient auparavant. Il fit plus : il leur accorda encore un nouveau privilège,

(a) Mutio Vitelleschi

qui étoit de porter le même bonnet, que les nobles & les premiers magistrats avoient coutume de porter. Et à cette occasion ils recommencèrent à exercer leur pouvoir, en faisant proscrire plusieurs nobles, qui bien loin d'avoir pris les armes, n'avoient pas seulement osé ouvrir la bouche. Cette victoire les ayant rendus plus fiers & plus insolens, ils traitèrent toujours dans la suite les autres ordres avec toutes sortes d'indignités. *Vibosnat* se laissoit entièrement conduire au gré de leurs caprices. Ils ôtoient les charges, & les donnoient à qui il leur plaisoit. J'ai vû plus d'une fois des magistrats d'un mérite accompli, dépouillés de leurs emplois, & des scélérats qui méritoient le plus souvent les derniers supplices, élevés par la cabale de ces domestiques à la dignité de gouverneurs de provinces, sans aucun autre talent, que celui de mettre le trouble par tout, pendant que les plus distingués gémissent dans le fond de leur cœur, & étoient obligés de cacher leur chagrin, sans qu'il leur fût permis de le faire éclater. II

falloit au contraire qu'ils se fissent violence, & qu'ils parussent approuver la mauvaise conduite du monarque, s'ils ne vouloient pas se voir exposés à la rigueur des loix. (4) J'en ai vû un entr'autres, qui étoit absolument incapable de gouverner, & à qui il n'auroit pas été même sûr de donner un troupeau de porceaux à garder ; on l'avoit accusé & convaincu de plusieurs crimes. La charge de Juge que j'exerçois pour lors, m'avoit obligé de le condamner à mort, & il devoit peu de tems après servir d'exemple. Cependant ceux du peuple firent si bien agir leur crédit auprès de *Vibosnat*, qu'ils le sauvèrent du gibet. Ce n'est pas tout : ces mêmes protecteurs n'attendirent pas que la mémoire de ses crimes fût effacée ; ils lui firent donner aussi-tôt après, la charge de (a) capitaine des gardes, au grand étonnement de tout le monde, justement indigné de voir une si grande dignité deshonorée, & de voir la honte & l'opprobre du genre humain tyranniser la noblesse par la faute du Monarque. Je m'opposai à

(a) recteur
du collège.

cette action , autant que je pus , & aiant que ma charge m'y autorisoit. Je fis connoître par plusieurs bonnes raisons , que les loix étoient violées , & que le bon ordre de la république étoit renversé par cette conduite. Tous mes efforts furent inutiles. Le Monarque a parlé , me répondoient ces malheureux esclaves , & ses paroles sont au-dessus de toutes les loix.

Or le Monarque , pour établir la réputation de ce misérable , fit publier par toute la province de (a) *Liadersie* un Edit , qui déclaroit *Si-* (a) de Si-
varlicæsus Colosbidozarus (c'étoit son nom) exempt de toute tache & de toute infamie ; & enjoignoit à tout le monde de le tenir pour honnête homme ; *Parce que , quoiqu'il eût été condamné dans toutes les formes & avec justice , on lui avoit cependant imputé plusieurs crimes énormes , dont un seul suffisoit pour lui faire son procès ; qu'on l'avoit accusé du crime de leze-Majesté , de brigandage , d'avoir conspiré secrètement , d'avoir voulu révolter la province , de s'être mal conduit dans son gouvernement par ignorance ; enfin d'avoir détour-*

né les deniers royaux , & d'avoir aliéné les fonds de la république. Mais que , comme les preuves de ces accusations étoient trop évidentes , on l'avoit absous , parce qu'il n'y auroit point eu de supplices proportionnés à tant de crimes , & qu'ainsi on avoit trouvé plus à propos de lui donner la charge de garde & de directeur du palais monarchal , que de le laisser vivre dans l'infamie. C'étoit-là la forme de l'Edit. Cette nouvelle espèce de justification fut reçue avec une surprise extrême. On commença même à douter , si l'on étoit tenu d'obéir au Monarque dans une chose, où il agissoit si manifestement contre lui-même. Tout le monde avoit les yeux sur moi dans le palais, pour voir ce que j'allois faire dans de telles conjonctures ; mais je me démis volontairement de ma charge de juge : disant pour toute raison , que j'appréhendois que les nouveaux crimes que commettrait *Colosbidozarus*, ou ceux , dont la mémoire étoit encore toute récente , ne retombassent sur moi , & ne m'exposassent à la fureur du peuple ; ce qui ne pourroit

tourner qu'à la honte du Monarque. Depuis ce tems-là, je vécus en particulier & sans emploi pendant quelques années & j'eus à souffrir de ce malheureux, tout ce qu'on peut attendre d'un ennemi déclaré, & qui me haïssoit d'autant plus qu'il étoit plus coupable. Il n'étoit cependant pas sans crainte & sans allarmes. Les reproches de sa conscience lui faisoient appréhender à tout moment quelque nouveau jugement; & toutes les fois qu'il ne pouvoit m'éviter dans le palais, il changeoit de visage: son esprit se troubloit, il baïssoit les yeux, perdoit la parole; & demouroit tout déconcerté.

Ce que nous disons ici des domestiques du Monarque, on le peut dire à proportion de ceux qui sont auprès des gouverneurs des provinces & des villes. C'est une loi établie par tout le royaume, de ne point toucher à leurs privilèges. On les craint, & il s'agiroit du renversement de tous les États, si l'on vouloit y apporter quelque changement, ou mettre quelque distinction dans les ordres.

R E M A R Q U E S.

(1) Les Jésuites sont divisés en cinq classes.

Les profès des quatre vœux sont ceux, qui après une longue épreuve, sont enfin jugés dignes de mourir dans la Société. Ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté, & d'obéissance, celui d'un dévouement parfait aux ordres du Pape, par lequel ils s'engagent d'aller annoncer l'évangile dans les pays les plus éloignés, quelques risques qu'ils puissent courir, toutes les fois qu'il l'ordonnera. C'est ce qu'entend *Melchior Inchofer*, quand il dit qu'ils promettent de faire la guerre à leurs dépens contre toutes sortes de nations. Ils n'ont aucun fond, & ils ne subsistent, où ils ne doivent subsister dans leurs voyages, & dans leurs maisons, que des charités qu'on leur fait.

Les coadjuteurs spirituels sont ceux en qui l'on entrevoit les qualités requises pour être mis au nombre des profès des quatre vœux. Ce titre de coadjuteurs spirituels leur donne droit d'entrer dans quelques secrets de la Société, de posséder la charge de Recteur, & quelques autres qui les initient aux mystères. Quand ils s'en sont bien acquités, pour lors on les admet aux quatre vœux; sinon ils demeurent toujours coadjuteurs spirituels.

Les écoliers, ou simplement les pro-

Les font ceux qui sortent du noviciat, ou des études, & qui n'ont encore aucune part au gouvernement. On en fait des Régens, ou on les emploie à d'autres fonctions selon leur génie. Ils doivent une entière obéissance aux grands profès, & aux coadjuteurs spirituels.

Les laïcs ou les coadjuteurs temporels font des gens grossiers & sans lettres, qui sont destinés à toutes sortes d'ouvrages manuels, & aux ministères les plus bas.

Les novices font ceux qu'on éprouve pendant deux ans, avant que de les admettre aux trois vœux.

Il n'y a que les profès des quatre vœux, qui ne peuvent plus être renvoyés de la Société. Le Général est maître de congédier tous les autres, quand il veut, & sans qu'il soit obligé d'en expliquer les raisons. Il est cependant plus réservé à l'égard des coadjuteurs spirituels. La plupart sont instruits d'une partie des secrets de la Société, & il y auroit quelque danger de les congédier légèrement. C'est pourquoi on ne s'en défait qu'avec de grandes précautions, ou on les condamne à quelque autre châtiement, quand ils ont le malheur de déplaire aux Supérieurs.

(2) A quelque état qu'on destine les Jésuites après leur noviciat, il ne leur est pas permis d'en demander un autre; mais ils doivent y rester avec une entière soumission, selon la vingtième constitution générale. *Postquam aliquis in corpus Societatis cooptatus fuerit in aliquo gradu, ad alium progredi curare non debet. Sed in suo*

perfici, & obsequio Dei & gloria sese impendere.

(3) Nous voyons ici à quel point d'arrogance sont parvenus les coadjuteurs temporels, par leur grand nombre, & combien il est difficile de les réduire. *Mariana* dit qu'ils ont excité beaucoup de troubles & de séditions dans la Société; mais il n'est pas aisé d'en savoir les circonstances. Ce sont de ces choses qui se passent dans l'intérieur de la Société, & que les Jésuites tâchent de dérober autant qu'ils peuvent à la connoissance du public. Il dit seulement au chap. 2. que les coadjuteurs temporels, conformément à leur institution, devoient porter des habits de laïcs, mais qu'ils commencèrent à se mutiner, & qu'on fut contraint de condescendre à leur volonté à cause de leur grand nombre. C'est apparemment de cette manière, qu'ils obtinrent du Général *Mutio Vitelleschi* le privilège de porter le bonnet quarré comme les profès.

Dans l'assemblée générale qui se tint à Rome après la mort d'*Aquaviva*, pour l'élection d'un nouveau Général, on prit des mesures pour réformer cet abus. Mais ces coadjuteurs temporels étoient trop accoutumés à l'indépendance, & *Mutio Vitelleschi* ne put venir à bout de les soumettre. Il leur laissa leur première autorité, qui produisit les funestes effets dont parle *Melchior Inchofer*.

(4) L'Auteur donne ici un exemple d'un malheureux élevé à une dignité considérable par la faction des coadjuteurs

temporels, & malgré tous les crimes dont il étoit convaincu. Il importe peu d'en sçavoir le nom, & il seroit inutile de vouloir le chercher. On jugera de l'aveuglement du Général par la bisarrerie de cet arrêt supposé, qui rétablit la réputation de ce scélé-rat. Combien de pareils exemples avon-nous vûs de nos jours!

CHAPITRE X.

Les Loix des SOLIPSES.

LE nombre de leurs loix, depuis le commencement de la monarchie, s'est si prodigieusement multiplié, qu'elles remplissent cinq cens volumes. Et il n'y a pas de doute qu'elles n'aillent à l'infini, s'ils en établissent toujours aussi souvent de nouvelles. Ces volumes contiennent quantité de réglemens pour ce qui regarde la monarchie en général, & beaucoup de déclarations particulières des Monarques, où l'on découvre la politique la plus fine : une infinité d'ordonnances & de statuts, qui descendent dans le plus petit détail, tant pour les charges, que pour les personnes, &

généralement pour tout ce qui se passe dans la monarchie. Outre cela, chaque royaume, chaque province conserve encore, dans les livres des loix, certains actes authentiques, approuvés par le Monarque. Les villes ont aussi chacune leurs loix privilégiées & revêtues de la même autorité.

On remarque sur tout deux choses dans toutes ces loix. Premièrement, l'extrême vénération que les *Salipses* ont pour leur Monarque, & la prééminence qu'ils lui donnent par dessus tous les autres mortels : ensuite les efforts continuels qu'ils font pour lui soumettre tout l'univers, par quelques voies que ce puisse être, légitimes ou injustes. Les préceptes de l'Évangile ne peuvent pas leur apprendre à réprimer leur ambition, puisqu'ils les ignorent, & qu'ils sont plongés dans les ténèbres de l'idolatrie. C'est pourquoi ils font consister leur souverain bien à s'établir ici-bas un empire périssable. Ce qui devrait bien confondre nos politiques d'*Europe*, & leur faire connoître combien ils sont plus

coupables que ces barbares , lorsque le desir de dominer leur fait mépriser toutes les loix divines & humaines ; mais rapportons en peu de mots les principales loix des *Solipses*.

(1) I. Quiconque est sous la domination du Monarque des *Solipses*, de quelque maniere qu'il y soit venu, par hazard ou par choix, de gré ou de force, doit renoncer à tout autre Souverain, & se soustraire à toute autre loi, même à celle de la nature.

II. Il n'adorera aucune divinité, que par l'ordre du Monarque, & il aura autant de vénération pour lui, que pour toutes les divinités du ciel, de la terre, de la mer & des enfers.

III. Toutes ses paroles & ses actions seront pour lui autant de choses sacrées, qu'il ne pourra, ni blâmer, ni désapprouver ; & quelque mauvaises qu'elles lui paroissent, quelque contraires même à la nature qu'elles soient, il sera obligé de les louer, & de les appuyer sur de bonnes & solides raisons.

IV. Les ennemis du Monarque feront les siens, & il mettra tout en usage pour perdre, ou pour chagriner ceux contre lesquels il se déclarera. Il sera au contraire tenu d'honorer & d'aimer ceux qu'il favorisera. Par la même raison, il n'entreprendra la défense d'aucunes personnes odieuses au Monarque, & il n'en parlera, que pour les détruire, parce que ce seroit s'en prendre au Monarque même, & blâmer sa conduite, que de vouloir les soutenir.

(2) V. Il n'aura aucune relation ni aucun commerce, tel qu'il puisse être, avec les étrangers. Il ne fera, & ne signera aucun écrit, qui n'ait été auparavant examiné & approuvé par le tribunal établi pour cela. Il ne demandera ni le conseil, ni le secours de personne, pas même dans les nécessités les plus pressantes.

(3) VI. Il gardera un profond silence sur ce qui regarde le gouvernement, ou la cour; & il n'informera qui que ce soit, ou de bouche, ou par lettres, de ce qui pourroit concerner les coutumes & les

loix de la monarchie, au lieu qu'il sera obligé, en quelque endroit qu'il se trouve, & quoi qu'il en puisse coûter, de faire sçavoir au Monarque tout ce qu'il aura pu voir, ou apprendre en faisant les recherches les plus exactes, & en tirant adroitement le secret des autres.

(4) VII. Qu'il ne s'avise pas de mettre quelqu'autre nation au-dessus de la sienne, & d'en préférer les coutumes & les loix à celles des *Solipfes*; ou s'il parle de quelqu'une avec éloge, que ce soit sans donner la moindre atteinte à l'excellence de l'autre.

VIII. Si dans une république, dans un royaume étranger, ou dans une province voisine, on venoit à demander quelque *Solipse*, pour le faire conseiller, duc, prince; ou roi; il ne peut pas y consentir, sans avoir consulté le Monarque, & sans avoir obtenu son agrément. Il doit aussi toujours se souvenir qu'il ne cesse point d'en être sujet, & qu'il doit l'instruire de tout ce qui se passe, où il est, tant en public que secretement. Il ne lui est

pas non plus permis de rien entreprendre, ou de rien décider, qu'il ne lui en ait donné avis auparavant, & qu'il n'ait eu son approbation.

(5) IX. Si l'on peut découvrir quelque crime secret, on est obligé sur le champ, & sans en avertir le coupable, quel qu'il puisse être, de le dénoncer au Monarque, ou à celui qu'il a établi pour recevoir les accusations, sans observer aucune forme de droit, & sans s'embarasser du danger où l'on expose l'accusé. Bien plus, les promesses & les sermens, par lesquels on pourroit s'être engagé au silence, sont inutiles, & n'obligent à rien dans cette occasion. Il en est de même des crimes notoires & publics, quand on seroit assuré que le Monarque en auroit eu connoissance par quelque autre canal. Il ne faut point approfondir si les soupçons sont bien fondés, si le rapport qu'on a à faire, est vrai ou faux : tout cela importe fort peu. On courroit soi-même quelque risque, si l'on usoit de retardement.

X. Les *Solipfes* ne doivent pas plus

s'embarrasser de leur réputation, que de celle des autres, quand ils les dénoncent justement, ou sans raison; & ils ne sont pas en droit d'exiger de réparation, ou de tirer vengeance de ceux qui les accusent, même à tort, parce que leur réputation n'est plus un bien dont ils puissent disposer, dès-là qu'ils l'ont une fois soumise au pouvoir du Monarque.

(6) XI. Ils doivent rendre compte au Monarque, ou à celui qui tient sa place, de toutes leurs actions publiques & particulières, ou d'eux-mêmes, ou toutes les fois qu'ils en sont requis, sans qu'il leur soit permis de cacher aucunes de leurs pensées, pas même les plus secrètes, & celles qui n'ont eu de témoins, que leurs dieux ordinaires, ou quelqu'autre divinité particulière; quand même ces pensées seroient contre le Monarque & la monarchie; & il ne faut pas avoir la curiosité de demander les raisons & les motifs d'une recherche si profonde.

XII. A quelque emploi qu'ils soient destinés par le Monarque, il

faut qu'ils se soumettent sans murmure & sans réplique. Si quelque cabale leur est contraire, & que, sans avoir égard au mérite & aux talens qu'ils possèdent, on leur préfère d'autres personnes beaucoup au-dessous d'eux, ils ne sont point en droit de s'en plaindre : ils doivent au contraire se persuader à eux-mêmes qu'on leur rend justice, soit qu'on les laisse dans l'obscurité, ou qu'on les élève à quelque charge, puisque leur sort est entre les mains d'un Monarque, qu'ils regardent comme une divinité incapable de se tromper, & que d'appeller de ses Jugemens, quelque injustes qu'ils paroissent, ce seroit par un attentat criminel, vouloir s'élever au-dessus de lui.

XIII. Ils n'auront pas la curiosité de vouloir pénétrer les mystères du gouvernement, soit par rapport au Monarque, soit par rapport à ses lieutenans, & ils ne les accuseront pas d'ignorance, quelque peu de discrétion, de prudence ou de jugement, qu'ils puissent avoir, parce qu'ils doivent être convaincus que

l'intérêt du Monarque ne demande pas que les magistrats qui le représentent, soient plus éclairés que lui, & sçachent se conduire par eux-mêmes; mais qu'ils aient pour toute disposition, celle de se soumettre aveuglément & sans réflexion, à tout ce qu'il leur ordonne.

XIV. Enfin, ils doivent renoncer non-seulement à leur volonté & à leur propre jugement, mais encore à leur entendement & à leur raison, malgré l'opposition des loix & de la lumiere naturelle, pour se soumettre absolument à la volonté du Monarque (quoi qu'en puissent dire les superstitieux *Européens.*) Et il suffit qu'il ait parlé, qu'il ait commandé, pour qu'on soit indispensablement obligé d'obéir sans délai.

Voilà le précis des loix dont les *Solipses* ont rempli tant de volumes. Elles sont suivies de rudes châtimens pour ceux qui y manqueront en quelque chose, & il n'y a aucune récompense pour ceux qui les observeront fidèlement. Mais pour encourager les sujets à l'obéissan-

ce, on lit à la fin cette sentence qui est comme l'ame de ces loix :
(7 Quiconque est sous la domination du Monarque, doit moins se regarder comme un homme, que comme une bête apprivoisée.

REMARQUES.

Les Jésuites ont un nombre prodigieux de règles & de constitutions. Chaque pais en a de particulieres. Une infinité de circonstances donnent occasion d'en faire de nouvelles, souvent tout opposées à d'autres. Toutes les ordonnances du Général ont force de loix, aussi-bien que tout ce qui se résout dans les assemblées. Il y en a de particulières pour les provinciaux, les recteurs & les autres qui ont le secret du gouvernement. Enfin, il y en a pour tous les emplois, même les plus communs. Le but de ces constitutions est la gloire de la Société, & la puissance du Général. C'est ce qui paroîtra par les loix que *Melchior Inchofer* rapporte dans ce chapitre, & qui renferment les maximes les plus pernicieuses de la politique des Jésuites. On aura peine à se persuader qu'elles ne soient pas faites à plaisir ; mais pour peu qu'on y fasse attention, on reconnoîtra qu'elles sont toutes fon-

DES SOLIPSES. CHAP. X. 113

dées ou sur leurs constitutions, ou sur la conduite ordinaire de ces peres. Quand on les voit agir de la même maniere dans les mêmes occasions, en différens tems, en différens lieux; n'est-on pas en droit de conclure qu'ils suivent certaines régles qui leur sont prescrites, & qu'ils ont soin de cacher au public? Que l'on examine leur conduite depuis plus d'un siècle dans tout le monde chrétien, on reconnoitra par toutes les entreprises qu'ils ont faites, par tous les troubles qu'ils ont causés, qu'ils ont toujours suivi le même dessein, & qu'une conformité si constante & générale ne peut être que l'effet de certaines maximes secretes. Mais ces maximes & ces constitutions secretes n'ont pû demeurer long-tems dans les ténèbres. La Providence a permis qu'une partie du mystère d'iniquité fut exposée à la vue de tout l'univers. Quelque soin que les Jésuites aient pris de cacher au Public le livre de leurs constitutions, leur vigilance a cependant été trompée, & elles sont maintenant entre les mains de tout le monde. Ils les avoient tenues fort secretes jusqu'en l'année 1607. qu'ils s'aviserent de les faire imprimer à *Lion* chez *Jacques Rouffin*. Il y avoit toujours dans l'imprimerie quelques Jésuites, qui s'emparoié des feuilles à mesure qu'elles étoient tirées. Mais soit que les ouvriers fussent encore plus adroits qu'eux, ou autrement, il en tomba un exemplaire entre

les mains de quelques personnes, & elles furent imprimées pour la seconde fois en *Allemagne*.

On a encore voulu leur attribuer les *Monita secreta*, ou *Avis secrets*. Les preuves qu'on en apporte sont très-fortes. Il est certain qu'ils en pratiquent toutes les maximes. Cependant je ne trouve pas encore de quoi fixer mon jugement. Il faut avoir une évidence entière pour croire que des religieux enseignent le crime comme crime, & sans le couvrir d'aucun voile. Je rends justice aux Jésuites en cette occasion; & tout persuadé que je sois qu'ils ont des maximes de politique, qui tendent à satisfaire leur orgueil & leur ambition aux dépens de la religion & des états, je tiens pour certain qu'elles sont enveloppées sous d'autres motifs apparens; qu'elles ne sont connues que d'un très-petit nombre de Jésuites, qui les font exécuter aux autres sous de beaux prétextes; & qu'ils prennent toutes les mesures possibles pour qu'elles ne courent aucun risque d'être divulguées.

Examinons les loix que *Melchior Inchofer* a choisies.

(1) Les quatre premières tendent à nous faire connoître la puissance du Général, l'extrême vénération que ses sujets ont pour lui, leur soumission & leur déférence aveugle à sa volonté. Ils doivent lui obéir, aussi-bien qu'aux autres supérieurs, non-seulement dans les choses,

DES SOLIPSES. CHAP. X. 115

*D*obligation , mais encore dans toutes les autres. Le moindre signe de sa volonté leur doit suffire , & il ne faut pas attendre un commandement exprès. Ce sont les propres termes de leurs Constitutions. Part. 6. chap. 1. pag. 194. Quelque chose qu'on nous ordonne , persuadons - nous , disent-ils ensuite , que tout est juste , rejettons toute pensée contraire , & renouçons à notre jugement. pag. 196. Quelle sûreté dans une telle obéissance , quand c'est un homme qui nous commande ? Il n'y a qu'un Dieu qui puisse exiger qu'on suive ses ordres sans réflexion.

Les Jésuites ne reconnoissent sur la terre que deux puissances dont ils dépendent , leur Général & le Pape , quand la volonté de celui-ci n'est pas contraire aux intérêts de la Société. Si-non c'est au Général seul , qu'ils se croient obligés d'obéir. Ce sont les Papes qui leur ont accordé des privilèges si extraordinaires. Paul III. dans sa cinquième bulle de l'année 1549. après un éloge magnifique de la Société , veut que le Général ait un pouvoir plein & entier de gouverner tous les Jésuites selon les règles qu'il jugera à propos ; qu'il soit indépendant des cardinaux & des évêques ; qu'il ne reconnoisse uniquement au-dessus de lui , que le Souverain pontife , à qui seul il communique les affaires de la Société , & ses desseins pour la gloire du S. Siège. Il lui permet de tirer telle punition qu'il lui plaira de ses sujets , quand ils ne se conformeront pas à sa volonté. Il dé-

clare la Société, & les biens qu'elle possède exemts de toute Jurisdiction & de toute redevance. Il défend à tous les Evêques d'entendre leur autorité sur les Jésuites, de contester leurs privilèges, & de s'opposer à leurs constitutions. Il dispense tous les fidèles de l'obligation d'assister à leurs paroisses, pourvu qu'ils satisfassent à leur devoir de chrétiens chez les Jésuites. Après de si beaux privilèges, est-il étonnant que le Général se prévale si fort de sa puissance, & que les Jésuites aient pour lui tant de vénération ?

(2) Cette loi a un rapport parfait avec les constitutions suivantes sous le titre de *Règles communes*.

36. Que personne ne parle dans la maison aux étrangers, ou ne fasse venir les autres pour leur parler, sans une permission générale ou particulière du supérieur.

37. Que personne ne se charge à l'insçu du supérieur, des commissions, ou des lettres de ceux du dehors pour ceux de la maison, ou de ceux de la maison pour ceux du dehors.

40. Que personne ne demande conseil aux étrangers, sans la permission du supérieur.

(3) Cette loi est tirée des mêmes règles communes.

38. Que personne ne parle aux étrangers de ce qui est arrivé dans la maison, ou de ce qui doit y arriver. Qu'il ne leur communique pas les Constitutions, ou d'autres livres semblables, qui contiennent l'institut & les privilèges de la Société, sans un consentement exprès du supérieur.

Le

DES SOLIPSES. CHAP. X. 117

Le Pape Paul III. par sa bulle de l'année 1549, permet au Général d'excommunier, de prendre, d'emprisonner, de livrer même au bras séculier, & de faire souffrir telles peines qu'il jugera à propos, à ceux qui auront révélé les *régles* de la Société, sous quelque habit qu'on puisse les trouver.

(4) Par la septième & la huitième loi, on voit que les Jésuites se doivent persuader que la Société est au-dessus de toutes les autres religions, & qu'à quelque dignité qu'ils soient élevés hors de la Société, soit de cardinal, soit de nonce, soit de confesseur des princes, ils doivent rendre compte au Général de tout ce qu'ils savent.

(5) La neuvième *constitution* générale enjoint aux Jésuites de dénoncer aux supérieurs & au Général tous les vices & tous les crimes qu'ils ont remarqués dans les autres. *Mariana*, chap. 13. dit que l'abus de ces accusations est si grand, que si on feuilletoit les papiers du Général, on ne trouveroit pas un honnête homme parmi les Jésuites, qui n'eût été noirci par les calomnies des délateurs, du moins de ceux qui sont éloignés, & que le Général ne connoît point.

(6) Selon la 41^e. *constitution* générale, ils doivent découvrir à leur supérieur toute leur ame, leurs tentations, leurs défauts & leurs vertus. Le reste des loix est une suite de l'obéissance aveugle.

(7) L'Auteur veut peut-être ici faire allusion à la trente-sixième *constitution* gé-

nérale, qui ordonne aux Jésuites de se regarder comme un cadavre, ou comme le bâton d'un vieillard, qui fuit toutes les impressions qu'on lui donne.

CHAPITRE XI.

Quelques réflexions sur les Loix des SOLIPSES.

LA première loi qui défend de reconnoître aucun droit, pas même le droit naturel, introduit un dévouement barbare & sans exemple. M'entretenant un jour à fond sur cette matière avec quelques satrapes, & leur faisant plusieurs questions raisonnées, ils me répondirent tout surpris, qu'ils n'avoient point sû ce que c'étoit que la loi naturelle suivant les principes des Européens, & qu'on les avoit contraints d'y renoncer avec serment dans leur jeunesse; afin que s'ils venoient un jour à s'en repentir, ils ne pussent pas du moins se rétracter.

(1) La seconde fait allusion à la statue d'or élevée auprès de *Babylone*, ou à l'ordonnance de *Darius*.

roi des *Medes* & des *Perfes*. Il est à croire que si les *Solipfes* venoient à ajoûter foi à l'évangile des chrétiens, le Monarque étant maître de la religion, (2) ils auroient plus de peine à faire mettre JESUS - CHRIST au nombre de leurs divinités, que n'en eut autrefois *Tibere*.

La troisiéme tend à renverser le jugement; car enfin, quelle justesse, quelle solidité peut-on avoir dans l'esprit, quand on est obligé de se démentir si souvent, d'assurer d'un moment à l'autre des choses tout opposées, de ne pouvoir s'attacher constamment à la vérité, & de se faire une habitude du mensonge ?

La quatriéme m'a toujours paru barbare & inhumaine; & je ne pouvois voir sans indignation, que les innocens fussent si souvent condamnés sans être entendus; tandis que de vils esclaves, des scélérats triomphoient & possédoient les plus grandes Charges. Mais ils ne s'arrêtent guères à ces considérations. La monarchie, selon eux, ne se soutiendra, qu'autant qu'on déférera au jugement du Monarque, & il leur im-

porte peu , disent-ils , qu'il ait raison ou non. Il suffit qu'il ordonne , ou que son exemple parle. Cet accord parfait des membres avec le chef, est pour eux d'un plus grands poids que toutes les révélations divines.

La cinquième a beaucoup d'avantages du côté de la prudence ; mais on n'approuvera jamais l'article qui défend d'emprunter le secours & les conseils de qui que ce soit dans les plus grandes extrémités. Et c'est la marque d'un orgueil insupportable , que d'aimer mieux voir la république en danger , que d'avoir recours aux avis de quelques personnes plus éclairées , sous le prétexte qu'il y va de l'honneur & de la gloire d'une si grande monarchie, d'être gouvernée avec prudence & sagesse par des magistrats simples & ignorans.

La sixième fait voir dans une nation barbare, la politique la plus raffinée. Les Européens n'ont jamais poussé leur prévoyance & leur pénétration plus loin, en sorte qu'il y auroit lieu de douter si les Européens n'auroient pas reçu cette loi des

Solipfes, ou les *Solipfes* des Européens. Quoi qu'il en soit, je ne sçai s'il a jamais été bien utile pour le gouvernement des provinces, que le Monarque fût instruit par des personnes simples & sans jugement, de ce qui se passoit dans la monarchie, & des desseins d'un chacun; mais il est certain que cette maxime est aujourd'hui très-dangereuse. Car au lieu qu'autrefois ils se contentoient, sans approfondir la vérité, de lui faire part des bruits publics, & d'ajouter quelque chose en leur faveur; maintenant on se joue de leur crédulité, en leur donnant des avis faux; & par leur erreur ils exposent le Monarque à faire des ordonnances ridicules.

La septième est contre toute humanité, & l'on ne voit pas de quelle utilité elle peut être pour un état, à moins qu'ils n'appréhendent que l'éloge des autres royaumes, ou des autres loix n'engage les sujets à secouer le joug de la tyrannie, pour se mettre ailleurs en liberté.

La huitième découvre le désir insatiable qu'ils ont d'étendre leur do-

mination. (3) Il n'y a que quelques années, qu'à cause de cette loi, tous les Princes voisins commencèrent à leur déclarer une haine mortelle, & défendirent expreffément, que non-feulement ils poffédaffent aucune charge dans leurs états, mais qu'on les y souffrît même en aucune manière, avec ordre que fi l'on pouvoit prendre quelqu'un, on l'expoût dans un habit ridicule à la rifée du peuple, & qu'on le chaffât honteufement. Mais cette loi, qui leur fournisfoit la voie la plus abregée de foumettre tout l'Univers, avoit bien perdu de fa force par leur imprudence; & pour tâcher d'y apporter quelque remède, je leur avois donné un confeil, dont je parlerai dans la fuite.

La neuvième étoit autrefois regardée comme une des plus effentielles, & s'obfervoit très-religieufement; mais aujourd'hui la plûpart, après en avoir peut-être éprouvé les effets à leurs dépens, s'en difpensent, comme d'une loi propre à étouffer tous les fentimens de la nature. D'autres ne pouvant s'y accoutumer fe fouffraient à la do-

mination du Monarque, & se retirèrent chez les autres nations, où ils rendent les *Solipfes* odieux, par ce qu'ils en rapportent, & leur font faire toutes sortes de mauvais traitemens.

On peut faire les mêmes réflexions sur la dixième. La réputation est un bien aussi précieux que la vie, & l'on n'est pas moins cruel, pour faire perdre l'une, que pour détruire l'autre. La perte en est également irréparable.

La onzième est une source de division & de haine. Elle détruit la fidélité dans ce qu'il y a de plus sacré & de plus inviolable. Et plusieurs, par leur bonne foi à découvrir les secrets de leur conscience, ont été eux-mêmes les auteurs de leurs supplices, toutes les fois que sous le prétexte de la direction, ils se sont laissé surprendre aux appas trompeurs d'une déclaration sincère & générale; mais aujourd'hui la plupart se donnent bien de garde de faire confiance à ces fourbes, de leurs véritables sentimens, depuis que l'expérience leur a fait connoître

tre qu'ils les alloient dénoncer ; quand ils leur avoient déclaré quelques pensées secretes contre eux , ou contre le Monarque , & qu'ils n'avoient pas de plus cruels ennemis , que ceux dont il leur étoit arrivé de penser défavantageusement. Que peut-on en effet imaginer de plus barbare & de plus pernicieux à la société civile , que d'arracher , sous apparence de religion , le secret des cœurs , & d'en faire un usage qui renverse la bonne foi & la confiance ? Mais c'est un grand bien que cette loi se soit abolie peu-à-peu , & qu'elle ne soit plus observée que par quelques personnes simples & ignorantes , qui vont se jeter d'eux-mêmes entre les mains de leurs bourreaux. On m'a demandé plus d'une fois , s'il n'y avoit pas quelque maxime semblable en *Europe*. J'ai répondu qu'il y avoit quelques communautés de personnes consacrées au Dieu du país , qui s'informoient sous le sceau du secret , des pensées de leurs élèves , afin de les diriger dans le culte qu'ils lui doivent rendre , & de les reprendre des fautes

qu'ils pourroient commettre dans les cérémonies intérieures ; qu'il étoit cependant expreffément défendu à ces perfonnes de leur faire déclarer aucun de leurs fentimens contre eux : qu'il y avoit un autre (a) tribunal fupérieur , où l'on alloit découvrir les penfées & les actions criminelles ; qu'on s'en accufoit feule- ment au Dieu invifible des Européens , & au prêtre qui tient fa place , par une confeffion verbale avec une entiere affûrance pour le fecret ; & que , quand il en avoit accordé la rémiffion , on avoit fa confcience en liberté ; qu'il n'y avoit aucun fujet d'appréhender que ces crimes devinffent publics , & fuflent expofés au jugement des hommes , ou que le prêtre profitât de cette révélation , pour nuire au coupable ; qu'on lui feroit plutôt fouffrir mille morts , que de l'obliger à violer un fecret de cette nature. Voilà , leur difois-je , ce qui s'obferve de femblable en *Europe*. A quoi quelques fatrapes répondoient , que cette maxime étoit bonne pour les Européens , qui adoroient un Dieu fupé-

(a) Le tribunal de la pénitence.

rieur à leurs Princes ; mais qu'elle ne pouvoit avoir lieu chez les *Solipfes*, dont le Monarque ne reconnoissoit personne au-dessus de lui ; & qu'ainsi il n'étoit pas étonnant qu'il étendît sa domination jusques sur les plus secretes pensées de ses sujets.

La douzième Loi, considérée par rapport aux vérités qu'on appelle éternelles, est toute divine ; mais par rapport aux *Solipfes* qui ne connoissent aucunement ces vérités, c'est une loi tyrannique, directement opposée à la nature, & qui impose un joug insupportable à ceux qui ne sçavent point gagner par leurs flatтерies la faveur du Monarque. Des personnes de mérite, & que la naissance semble avoir destinées aux plus hautes dignités, restent dans l'oubli, sans qu'on leur sache aucun gré de leurs services ; parce qu'ils ignorent l'art de faire leur cour aux dépens de l'honneur & de la vérité : tandis que des hommes de néant, de malheureux esclaves, vendus au Monarque, & qui n'ont d'autre talent que celui de sçavoir s'accommoder

à son esprit & à son humeur, s'élevent aux premières charges, & donnent la loi à leurs maîtres. Aussi le Monarque fait-il consister sa principale gloire à se servir de ses sujets les plus distingués, aussi-bien pour gouverner les provinces, que pour nétoyer les cloaques, & de destiner les plus beaux emplois de sa cour pour les derniers du peuple. C'est ici qu'on peut s'écrier avec raison, *ô tems, ô mœurs!*

(4) La treizième tend à soumettre les sages aux insensés. Il seroit à souhaiter du moins que ceux-ci eussent pour toute sagesse celle de réprimer leur langue, & de ne perdre pas tous les jours, comme ils font, les plus dignes sujets par leurs calomnies. Mais c'est dans cette loi que paroît sur-tout la prudence du Monarque, qui ne met point en place les personnes éclairées, de peur d'être obligé de se commettre avec elles. Car enfin, s'il est si difficile à l'homme de souffrir un égal, combien doit-il coûter à un prince d'avoir des égards pour un sujet qui le surpasse en lumières? C'est pour-

quoi, selon le proverbe, il est plus à propos que dans le royaume des aveugles les borgnes soient les rois, afin qu'ils puissent du moins juger sûrement des couleurs.

Enfin la quatorzième est le précis de toutes les autres. Elle suffit seule pour soutenir toujours la monarchie, pourvû que tout le reste demeure sur le même pied. Mais il est à craindre que le masque venant quelque jour à tomber, on ne discerne la folie de la simplicité, & que ce discernement ne s'accorde enfin avec la lumière naturelle.

R E M A R Q U E S.

(1) Le Roi *Nabuchodonosor* fit faire une statue d'or, qui avoit soixante coudées de haut & six de large, & il la fit mettre dans la campagne de *Dura*, qui étoit dans la province de *Babilone*. Il fit ensuite ordonner à tous ses sujets d'adorer cette statue, sous peine d'être jettés à la même heure au milieu des flammes de la fournaise. *Daniel* 3.

Darius roi de *Babilone*, fit aussi publier un édit, par lequel il étoit enjoint à tout homme de ne demander quoi que ce soit à

quelque Dieu, ou à quelque homme que ce pût être, sinon à lui seul, durant l'espace de trente jours, à peine d'être jetté dans la fosse aux lions. *Daniel 6.*

(2) On dit que *Pilate* ayant envoyé à l'empereur *Tibere* la relation de ce qui s'étoit passé à la mort de *Jesus-Christ*, cet Empereur ne put s'empêcher de reconnoître en lui quelque chose de divin. Il proposa au sénat de le mettre au nombre des dieux; mais il trouva tant d'opposition de la part des sénateurs, qu'il abandonna ce dessein. Celui qui fait les empereurs & les rois n'a-voit pas besoin de *Tibere*, pour être Dieu.

(3) Les Jésuites furent chassés presque en même-tems, de *France*, d'*Angleterre*, d'une grande partie de l'*Allemagne*, & de la république de *Venise*.

(4) *Mariana* dit à ce sujet; » le gouvernement de la Société est contre les » loix de la nature. Les plus distingués » par leur probité, leur science, leur âge » & leur naissance y font dans l'abaisse- » ment & dans la soumission; au lieu que » des ignorans, de jeunes gens très-cor- » rompus dans leurs mœurs, sans naissance » & sans aucune bonne qualité, y font la » loi aux autres, & réglen^t tout selon » leur caprice. «

C H A P I T R E XII.*Les Jugemens des SOLIPSES.*

LEurs jugemens sont aussi renfermés dans de grands registres ; mais sans méthode & sans art ; ce qui fait que les plus anciens mêmes ne les entendent pas. C'est le Monarque qui les rend , & les rédige tous de la maniere qu'il lui plaît. Toutes les causes de ses états , grandes & petites , se terminent à son tribunal. Il n'observe aucune forme de droit dans ses décisions. Il ne juge pourtant pas sur le champ , & sur la commission la plus superficielle , il condamne & il absoud selon sa volonté. Chaque Monarque garde un ordre différent dans les procédures. Cette différence n'est fondée sur aucune loi , mais uniquement sur leur caprice. De-là vient , qu'il y a autant de pratiques contraires , que de Monarques. Je rapporterai l'exemple de deux que j'ai vûs se succéder de mon

tems.

DES SOLIPSES. CHAP. XII. 131

Le premier est (a) *Avidius-Cluvius*, qui mourut peu de tems après mon arrivée, & laissa la monarchie dans un état très-florissant. C'étoit un prince d'une grande capacité, & qui malgré toutes ses lumieres, marchoit sur les traces de ses prédécesseurs, & ne faisoit pas difficulté de se conformer à leurs décrets, quand la justice & la raison les avoit dictés. Si ce Monarque eût régné plus longtems, la plus grande partie des *Solipses* auroit embrassé la foi de JESUS-CHRIST.

(a) Claude
Aquaviva.

Le sort lui donna pour successeur (b) *Vibosnat* (1) qui étoit moins fait pour la république, que pour lui-même. Il s'abandonna à l'indolence & à la paresse, fit gémir la justice, & renversa le bon ordre de la monarchie. Voici toute la forme qu'on avoit coutume d'observer sous son regne dans les jugemens. L'accusé étoit sommé par un huissier de comparoître au tribunal, où on lui permettoit de se défendre pendant un certain tems marqué, sans avocat ni procureur, mais en s'expliquant comme il pouvoit. Quand on

(b) Mutio
Vitelleschi.

l'avoit entendu , on lui donnoit pour juges les satrapes & les conseillers du Monarque , auxquels on joignoit encore les magistrats qui s'étoient portés pour accusateurs , ou qui étoient eux-mêmes accusés , de peur que ceux-ci venant à être convaincus , ou les autres à s'absenter , il ne prît de - là occasion de se croire moins coupable , & de s'enorgueillir. C'est pour cela que ce Monarque avoit aussi établi la peine du talion , quel'on faisoit impitoyablement souffrir aux misérables destitués de tout crédit ; car les grands étoient toujours assurés du gain de leur cause , parce qu'ils en étoient eux-mêmes les juges. Par cette raison , on les citoit rarement en justice , & ils n'étoient jamais condamnés , quelque criminels qu'ils pussent être. C'étoit risquer de se perdre , que d'avoir la témérité de les accuser , même avec raison ; & quand on auroit eu toutes les preuves possibles pour les convaincre des plus grands crimes , on n'étoit pas plus en sûreté. Il ne servoit de rien que ces crimes fussent notoires , & connus de toute une

ville, ou d'une province entiere. Avec de tels juges étoit-il possible qu'un malheureux ne fût pas condamné? On lui lisoit aussi-tôt la sentence qui ordonnoit sa punition : ni les prières, ni les soumissions ne l'en pouvoient racheter. C'étoit un jugement en dernier ressort ; & pour ôter tout lieu de le soupçonner d'injustice, il étoit suivi d'un applaudissement général. Quand il arrivoit au contraire, que quelqu'un appuyé sur le bon droit de sa cause, se soutenoit courageusement ; qu'il réduisoit les Grands à ne pouvoir plus se défendre, & qu'il étoit près de triompher ; alors les juges trouvoient divers prétextes pour tirer l'affaire en longueur. Ils obligeoient souvent par-là ce misérable à se rebuter, & à se désister de son accusation ; ou s'il étoit lui-même accusé, à faire un aveu volontaire des crimes dont on n'avoit pû le convaincre. S'il avoit cette foiblesse, on en donnoit avis au Monarque, & on le faisoit condamner. Il n'y avoit pour lui aucune espérance de pardon. Il falloit que les accusations des délateurs, bien ou

mal fondées, eussent leur effet ; & ç'eût été les rendre inutiles, que de le renvoyer absous. Mais s'il tenoit bon, si tous les retardemens n'étoient pas capables de l'abattre, les juges à la fin regardoient sa constance comme une opiniatreté. Ils recherchoient toutes les actions de sa vie, depuis sa plus tendre jeunesse. Ils rappelloient les fautes les plus légères & les plus éloignées, & les joignoient aux crimes dont on ne pouvoit le trouver coupable, pour lui faire son procès à quelque prix que ce fût. On lui reprochoit par exemple, *d'avoir fait trop de bruit en éternuant, d'avoir trop ouvert la bouche en mangeant, d'avoir ri de la chute d'un âne, d'avoir toussé trop fort dans son lit, & mille autres sottises de cette nature.* Que s'il lui arrivoit de rire de ces impertinentes accusations, c'en étoit fait. On lui prononçoit sur le champ sa sentence de mort. C'est de cette manière que j'ai vû condamner un certain africain. Mais il eut la hardiesse d'appeller de son jugement aux Princes voisins, qui pour lors s'étoient réunis, pour faire la guer-

re aux *Solipfes*. Le Monarque surpris & consterné d'une action si hardie (car il étoit inoui jusqu'alors que quelqu'un eût osé appeller de son tribunal souverain) crut que la chose avoit été faite à à dessein, & de concert avec ses ennemis. C'est pourquoi il révoqua la sentence, & rendit la liberté à *Surlolagere* (c'étoit le nom de l'Africain) protestant qu'il n'avoit rien sçu de sa condamnation, & rejettant lâchement toute la faute sur les satrapes. Nous autres Européens, nous félicitâmes *Surlolagere* de sa délivrance, & l'avertîmes des précautions qu'il devoit prendre dans la fuite.

Les *Solipfes* ont diverses sortes de punitions : les fouets, les disciplines & les étrivieres, qu'ils sont obligés de se donner eux-mêmes publiquement, quand ils y sont condamnés : les prisons, les bannissemens & les proscriptions. Ils ont deux sentences de mort différentes, la grande qui est véritablement suivie du dernier supplice, & la petite par laquelle ils entendent condamner quelqu'un à être privé des bonnes grâces & de

la vue du prince, sans pouvoir prétendre aux charges, où à être tellement disgracié & haï, qu'il ne puisse jamais, quelque chose qu'il fasse, revenir en faveur.

C'étoit cette dernière espèce de punition qui étoit la plus ordinaire à
 * Mutio * *Vibosnat*. Il conservoit une haine implacable contre ceux pour lesquels il avoit une fois conçu du mépris. Leur innocence même n'étoit pas capable de les en mettre à couvert. Il combloit au contraire de faveurs ceux qu'il avoit une fois pris en affection, quelque indignes qu'ils en pussent être par la bassesse de leur naissance, ou par leurs mauvaises qualités. Cette conduite en réduisoit souvent plusieurs au désespoir & aux extrémités les plus fâcheuses. Le chagrin & l'abattement où ils étoient plongés me faisoient compassion. Et pour les encourager à supporter patiemment leur disgrâce, je leur représentois que la haine du Monarque ne devoit pas faire sur eux de si funestes impressions; qu'il étoit plus foible qu'une femme, & plus timide qu'un lièvre; qu'il suffiroit d'être mo-

* Mutio
 Vitelleschi

deste & pacifique, pour être en butte à ses persécutions; (2) mais qu'il craignoit ceux qui avoient un peu de hardiesse & de fermeté. Ses flatteurs n'en jugeoient cependant pas de même. Ils affuroient hautement, que rien ne pouvoit échapper à sa pénétration; (3) qu'il connoissoit avec certitude par une espèce de (a) prescience, tout le mal que devoit faire chacun de ses sujets, s'il jouissoit de la faveur du prince; & qu'ainsi il n'étoit pas injuste que ceux-là fussent punis par avance, quoi qu'ils ne parussent point encore coupables aux yeux des hommes: que si au contraire il favorisoit & élevoit aux charges des personnes insolentes & incapables de les remplir, c'est qu'il prévoyoit qu'elles deviendroient un jour plus modestes, & qu'elles mériteroient dans la suite les faveurs qu'elles avoient déjà reçues. Y eut-il jamais plus d'injustice dans la prophétie de *Caïphe*? Et n'y a-t-il pas autant de cruauté dans cette conduite, que dans celle de ces (b) peuples, qui sur le moindre soupçon avoient coutume de faire mou-

(a) La science moyenne.

(b) Les peuples de la Carinthie.

rir un malheureux fans attendre que son crime fût avéré? On instruisoit ensuite son procès; & si on le trouvoit coupable, son corps demeurait fans sépulture; mais s'il étoit reconnu innocent, on lui faisoit des funérailles, pour rétablir son honneur.

Je rapporterai encore un exemple du mauvais gouvernement de *Vibosnat*. Je l'ai choisi plaisant, pour ne pas exciter l'indignation du lecteur, & pour lui faire connoître, qu'il y a chez les *Solipses* des personnes qui auroient fourni un beau sujet de comédie à *Plaute*. Le prêteur à un *(a) Spinomantheus*, ayant signifié à un *(b) Pharsacien* de la cour, un ordre de bannissement, signé du Monarque, celui-ci tout interdit, & ne sachant ce qui lui avoit attiré une telle disgrâce, en appelle au Monarque, va le trouver, se jette à ses pieds, & lui expose sa surprise. Le Monarque faisant aussi l'étonné, répondit qu'il n'avoit aucune part à ce qu'on avoit fait contre lui, & qu'il ne s'inquiétât point. Ces paroles rendirent la tranquillité au *Pharsacien*, qui courut aussi-tôt chez ses amis,

(a) Cefar del Bosco.
(b) Jésoite laïc.

pour leur faire part de sa joie ; mais le lendemain *Spinomantheus* lui fait une sommation encore plus expresse, de se retirer au plutôt au lieu de son exil : l'autre se prévalant de l'assurance que lui avoit donnée le Monarque, refuse d'obéir. *Je n'ai point reçu de nouveaux ordres du Monarque*, lui répond *Spinomantheus* ; *c'est pourquoi il faut que j'exécute les premiers, & que tu obéisses sans différer.* Enfin il court solliciter les satrapes : il retourne chez le Monarque : il accuse *Spinomantheus* de mépriser sa puissance. Le Monarque lui fait comprendre par ses gestes & son visage qu'il est toujours dans les premiers sentimens. Ses paroles sont équivoques ; mais le *Pharsacien* saisit ce qu'elles paroissent avoir de favorable. Il le presse de faire venir *Spinomantheus*, & de lui donner ses ordres en sa présence. Le Monarque reste quelque tems en suspens, ne sçachant quel parti prendre, & appréhendant de découvrir le mystere. Enfin après quelques réflexions, *ne t'allarme pas*, lui dit-il, *j'aurai soin de le faire venir, & je lui défendrai*

de te chagriner davantage. Le *Pharfacien* fort tout joyeux ; & comme s'il avoit échappé tous les périls , il a l'imprudence de se flatter encore d'une victoire entiere , fans rien entrevoir de la fourberie. Deux jours après , *Spinomantheus* vint tout de nouveau lui déclarer qu'il eût à plier bagage sur le champ , & qu'il ne lui donnoit plus qu'une heure à rester dans le palais , sinon que sa désobéissance seroit punie d'un châtimement plus rigoureux. Le *Pharfacien* indigné de l'impudence de ce préteur , court encore à l'appartement du Monarque. Mais l'entrée lui en est interdite : le suisse avoit ordre de lui dire que le Monarque n'étoit pas visible , parce qu'il reposoit ; qu'il n'avoit qu'à revenir le lendemain. Il n'y manqua pas. Mais quel coup de foudre pour lui ! le Monarque n'y étoit plus. Il étoit parti dès le point du jour pour une de ses maisons de campagne , afin de se dérober à ses importunités , & pour donner à *Spinomantheus* le tems d'exécuter ses ordres. Ainsi il n'y eut plus moyen de reculer , & le moment fatal arriva ,
où

où le malheureux *Pharsacien* fut obligé d'aller en exil, tout transporté de colere de s'être vû si indignement joué. Son histoire est un exemple de ce qui se pratiquoit tous les jours dans cette cour. Il y a certes bien de la sagesse dans un gouvernement, où les grands sont d'intelligence pour insulter & accabler les misérables, où l'on ne peut pas recourir aux loix dans les choses les plus justes, sans s'exposer à de cuisans chagrins pour le reste de ses jours. Quelle république, que celle où la justice sert de jeu & de divertissement, & où l'on amuse long-tems les personnes qui sont dans la peine, pour les tromper ensuite? encore si on leur laissoit la liberté de se plaindre: mais non; la moindre parole que l'impatience ou la douleur leur feroit dire, seroit un crime de leze-majesté. Si le barbare *Spinomantheus* se fut présenté devant le Monarque, leur intelligence n'auroit pas manqué de paroître sur leur visage. Ils se feroient démentis, & leurs paroles auroient découvert toute la fourberie. Quelle politique! quelle adresse! les char-

latans en ont-ils davantage ?

Je rapporterois encore l'histoire d'un certain *Recusius* ; mais je serois trop long à raconter toutes les différentes supercheries qu'on lui fit. Il vint un jour me consulter sur ce qu'il avoit à faire. Je lui répondis qu'il falloit repousser l'artifice par l'artifice ; que s'il vouloit donner le change à son ennemi , le meilleur moyen étoit d'aller dénoncer *Spinomantheus* au Monarque , en l'accusant de s'être plaint de son indolence , & d'avoir osé dire que ses conseils étoient plutôt capables de renverser la Monarchie , que de la soutenir ; que d'autre côté il donnât secretement avis à *Spinomantheus* des pièges que lui tendoit le Monarque pour avoir occasion de le reléguer aux extrémités de la terre ; que par cette pratique il viendroit à bout de mettre la discorde entre le Monarque & *Spinomantheus* , & de les aigrir l'un contre l'autre ; ou que si elle venoit à être découverte , il leur apprendroit du moins que les artifices & les ruses dont ils se servoient pour se jouer des sujets , n'é-

toient pas si cachées, qu'on ne pût bien les remarquer, & qu'ils ne devoient pas trouver mauvais qu'on leur fit ce qu'ils vouloient faire aux autres; que ce n'est point par la finesse qu'on gouverne les peuples, mais par la prudence & par la sagesse: qu'un Prince doit être simple, ouvert, sincere, discret & équitable; & que celui qui n'a d'autres qualités, que la malice, la fourberie & la dissimulation, ne mérite pas de regner.

R E M A R Q U E S.

Ce Chapitre nous découvre bien des mysteres d'iniquité. La justice est entièrement inconnue chez les Jesuites. Les loix divines & humaines sont méprisées. La vertu est dans l'oppression, & le vice triomphe. Comme le pouvoir du Général est absolu, il est seul juge de ses sujets. Toutes les causes sont portées à son tribunal, & son caprice est la seule règle qu'il suit dans ses jugemens. Une des maximes de sa politique est, que les malheureux soient toujours condamnés, quelque innocens qu'ils puissent être. Un supérieur accusé est toujours assuré du gain de sa cause, parce qu'on ne peut le condamner sur l'accusation d'un inférieur, sans avilir sa di-

gnité. Quelle source de déréglemens ! la rigueur des châtimens est extrême. Les moindres fautes sont sévèrement punies. Il n'y a aucunes peines pour les plus grandes. Mais ce qui est le comble de l'injustice, les vertus & les belles actions demeurent sans récompense.

On fera sans doute surpris d'entendre parler de mort parmi des religieux. La sincérité de *Melchior Inchofer* me seroit suspecte en cette occasion, si *Marjana* n'as-
furoit la même chose dans le passage que je cite ici pour la confirmation de toutes les vérités qui sont contenues dans ce chapitre. « Il est certain, dit-il, chap. » 14. que dans la Société on laisse les » plus grands crimes impunis, pourvu » que ceux qui les ont commis, s'arment » de hardiesse & d'effronterie, & qu'ils » se montrent dans la disposition de se » bien défendre. C'est ce qui fait qu'on » ferme les yeux sur les crimes, sous pré- » texte qu'il n'y a pas de preuves suffi- » santes. On appréhende que si l'on faisoit » quelque éclat, les étrangers ne viennent » à être informés de ce qui se passe dans » la Société. Tout le but du Gouverne- » ment semble être de jeter un voile sur » toutes les fautes telles qu'elles soient, » & de les dérober à la connoissance des » hommes. Quelques crimes que com- » mettent les provinciaux & les recteurs, » soit en violant les regles & les statuts, » soit en bâttissant ou en détruisant sans » nécessité & sans l'avis de personne, soit » en dissipant les revenus de la Société,

» ou en les distribuant à leurs proches ,
 » ils ne sont punis que plusieurs années
 » après. Mais tout le châtement qu'on leur
 » fait subir , est de les priver de leurs
 » charges , pour leur en donner souvent
 » une meilleure. Ce qu'il y a de plus dé-
 » plorable dans la Société , c'est que les
 » honnêtes gens , sans aucun sujet , ou du
 » moins pour les raisons les plus frivoles ,
 » sont persécutés , & quelquefois même
 » mis à mort , parce qu'on sçait qu'ils
 » n'auront pas la hardiesse de résister à ces
 » mauvais traitemens , ou de s'en plain-
 » dre. Les méchans au contraire , sont
 » ménagés , parce qu'on les craint. Ce
 » qui fait voir que la forme de notre gou-
 » vernement est pleine de défauts & d'im-
 » perfections. Et cette seule raison suffi-
 » roit à la justice de Dieu , pour anéantir
 » la Société. »

(1) L'Auteur fait ici une peinture de
Mutio Vitelleschi bien opposée à tout ce
 que nous en disent les Jésuites ; mais on
 sçait combien leurs éloges sont suspects ,
 sur-tout quand ils retombent sur leurs su-
 périeurs. Toutes leurs histoires sont plei-
 nes de mensonges & de flatteries ; & il
 semble en les lisant , que rien au monde
 n'est plus parfait que la Société , & qu'il
 fuffit d'être Jésuite pour n'être plus su-
 jet à aucune imperfection. On est en garde
 contre des louanges si outrées. *Melchior*
Inchofer n'avoit pas renoncé à la raison. Il
 voyoit clair sur les défauts comme sur les
 vertus , & sçavoit discerner les unes d'avec
 les autres. Après avoir fait l'éloge de *Cla-*

de *Aquaviva*, il se plaint avec la même sincérité de la conduite déréglée de *Murio Viteileschi*. Il en avoit été témoin, & son témoignage doit être préféré à tout autre.

(2) Quant au pouvoir du Général, dit aussi Mariana, chap. 4. il est fort foible, & on perd le respect, & avec un peu de hardiesse il est aisé de l'intimider.

(3) *Melchior* se raille ici fort adroitement de la *Science-moyenne*. Cette science est de l'invention de *Molina*, & tous les Jésuites l'adoptent & la défendent avec chaleur, malgré son opposition à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas, qui ne l'ont jamais connue que dans les Pélagiens; parce qu'elle leur est d'un merveilleux secours pour soutenir le nouveau Système qu'ils ont introduit sur la *Grace*. La *Science-moyenne* est une science par laquelle Dieu connoît certainement ce que les hommes feront, s'ils se trouvent dans telles ou telles circonstan-es.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur les Jugemens des
SOLIPSES.

ON peut faire sur leurs jugemens à peu près les mêmes réflexions que nous avons faites sur leur loix. S'il est contre toute humanité que les jugemens se rendent sans aucune forme de droit, combien doit-il être plus criant de ne pas faire justice à des sujets qui se plaignent avec raison des Magistrats, de peur, disent-ils, que s'étant accoutumés peu à peu à mépriser leurs maîtres, ils ne viennent enfin quelque jour à s'élever contre le Monarque même? D'ailleurs, s'il étoit permis d'accuser les magistrats, personne ne voudroit remplir les charges, & il n'y auroit plus que confusion dans la monarchie. Beau prétexte, pour opprimer les peuples, & pour autoriser les magistrats à commettre impunément toutes sortes de crimes, Le Monarque le permet. Mais cette

permission leur coûte souvent bien cher, parce que des personnes d'honneur ne pouvant souffrir une telle injustice, se vengent par leurs propres mains. J'en ai vû plusieurs, qui après avoir déchargé leur colere à grand coups de bâton sur le dos de ces magistrats, & craignant d'être arrêtés, se sont réfugiés chez les princes voisins, où ils s'expliquoient librement sur la cause de leur fuite. Ils disoient que l'amour de la justice leur avoit fait faire ce que la lâcheté faisoit négliger au Monarque; que s'ils étoient coupables en quelque chose, c'étoit d'avoir manqué de force dans les bras, & d'avoir laissé la vie à des malheureux qui ne la méritoient point; qu'ils ne se borneroient pas à ce qu'ils avoient déjà fait, mais qu'ils vouloient les obliger dans la suite, ou à faire leur devoir, ou à comparoître en justice, quand ils y seroient appellés. Qu'il étoit aussi honteux, que des esclaves qui n'avoient d'autre mérite, que la faveur du Monarque, se fissent obéir par les personnes de marque & de naissance; que des hom-

mes qui ne devoient leur fortune, qu'à leurs flatteries & à leurs calomnies, occupassent les premiers rangs ; que les honnêtes gens, & ceux qui faisoient profession de vertu & de modestie, restassent dans la poussière. Un certain Asiatique, outré d'une telle tyrannie, voulut un jour crier à la liberté, mais il ne fut secondé de personne ; & les plus malheureux esclaves, bien loin de se joindre à lui, ou de lui parler, n'osoient pas même le regarder, parce que la neuvième loi ne leur permet pas de féliciter les uns aux autres. En effet il n'y a jamais parmi les *Solipses* de société ferme & constante. Les meilleurs amis deviennent en un moment ennemis déclarés. Les sermens les plus solennels, les liaisons les plus étroites, pas même celles du sang, ne sont capables de les retenir, pourvû qu'il s'agisse de mériter la faveur du Monarque par quelque flatterie, ou quelque accusation. C'est-là la seule chose, en quoi ils fassent gloire d'être fidèles ; ce qui m'a quelquefois engagé dans des périls, d'où je ne suis sorti, que par un bonheur extraordinaire.

(I) Je m'étois un jour avisé de montrer à une personne qui se disoit de mes amis , une horoscope par laquelle j'avois prédit, suivant les principes des Européens , la mort d'un prince voisin. Ce faux ami fit semblant de l'approuver , & me pressa fortement de tirer celle du Monarque , m'assurant avec serment de garder un secret inviolable. Je ne voulus ni le promettre, ni le refuser. Cependant, comme si je m'y étois engagé , ce perfide courut sur le champ me dénoncer au Monarque , & m'accusa faussement d'avoir, par le secours de la magie , conspiré sa mort avec les divinités des enfers. Aussi-tôt on me déclare criminel de leze-Majesté. On se saisit de moi , & on me conduit devant le Monarque. On me fouille : on tire de mes poches l'horoscope. Mais on ne fut pas peu surpris , quand , au lieu d'y trouver le nom du Monarque , on lut celui d'un Prince Européen. C'en fut assez pour ma justification. Mon accusateur s'appaîsa , sans cependant rougir de sa perfidie. On m'ordonna d'expliquer mon art & ses effets.

Je le fis avec un applaudissement général, & le Monarque lui-même me pria de m'appliquer à découvrir par mes connoissances les différentes révolutions qui devoient arriver par la suite dans la monarchie des *Solipses*. Je lui répondis que ma science ne s'étendoit pas jusques-là, & qu'une telle prédiction étoit au dessus des forces de la nature; qu'il n'en étoit pas des *Solipses* comme des Européens; que ceux-ci étoient sujets aux influences des astres; mais que le Monarque des *Solipses* étoit maître du ciel & des constellations, & que par conséquent il étoit fort inutile qu'*Evimeus*, avant que de m'accuser, me demandât avec tant d'instance, si par mon art je ne pouvois rien contre les jours du Monarque. Je me vengeai ainsi de mon accusateur, qui se trouva lui-même pris dans le piège qu'il m'avoit voulu tendre. On le condamna à être honteusement dégradé, & à passer le reste de ses jours dans un cachot; mais cet indigne flatteur, qui ne manquoit jamais de ressources, protesta qu'il n'avoit pas prétendu me faire

punir en me dénonçant , mais faire connoître & admirer ma science. Grand Dieu , quelle fourberie ! & que son éloge m'eût été funeste sans le secours de la Providence !

Quel supplice pour un cœur droit, quand il est obligé de flatter un prince dans toutes ses actions bonnes ou mauvaises , d'applaudir à tout ce qu'il dit , de renoncer au sens commun pour lui plaire , & de quitter tous les sentimens de la nature pour ceux qu'il veut perdre ! combien de fois ai-je détesté ces barbares maximes, en présence même des fatrapes ! Mais c'étoit en vain : je parlois à des froids , & rien n'étoit capable de les toucher. Mes amis me faisoient signe de me taire , & me contredisoient hautement , pour ne pas s'exposer à être aussi dénoncés.

(2) Voici une histoire qui divertira le lecteur. Un homme ayant été ei é en justice , pour avoir regardé de travers le gouverneur du royaume de *Pactelisonade* , pouvoit-il faire autrement, puisqu'il étoit louche ? fut condamné à mort. Quand il fut sorti de chez ce Monarque , &

pendant qu'on le conduisoit au supplice , chacun s'empressoit à l'envi de le charger de coups & d'outrages. Le malheureux sort de ce homme , qui avoit été autrefois de mes amis , me fit compassion : je m'approchai de lui pour partager ses peines , & pour l'exhorter à la patience. Aussi-tôt le capitaine des archers , qui n'avoit d'humain que la figure , & qui par ses flatteries & ses mensonges avoit sçu se sauver du gibet & se produire à la cour , ayant jetté sur moi un regard terrible , *Insolent mortel* , me dit-il d'une voix épouvantable , *quelle hardiesse est la tienne de consoler un scélérat , que le Monarque veut perdre ? Tu vas subir le même supplice , puisque tu t'es déclaré complice de son crime.* A peine eut-il achevé , qu'il met la main sur moi , & me fait mener chez le Monarque. Plus de cent accusateurs s'élevent en un instant contre moi , & viennent déposer que , sans aucun égard pour ceux qui insultoient un misérable condamné au supplice , & sans m'embarrasser si c'étoit pour plaire au Monarque ,

qu'ils le faisoient , j'avois percé la foule , & lui avois dit à l'oreille certaines choses qui l'avoient consolé ; que c'étoit-là mépriser les jugemens du Prince , se jouer de sa puissance , & que je méritois la mort. Je voulus me justifier, en répondant que ce que je lui avois dit , étoit pour l'encourager à la mort. *C'est ce que le Monarque ne veut pas* , s'écrioient mes accusateurs. Mais ils assuroient encore avec serment , que je lui avois tenu plusieurs autres discours pernicieux. *Prouvez* , leur disois-je , *ce que vous avancez. Quels sont ces discours ? Ou si vous ne le sçavez pas , allez vous en faire instruire par le mort.* Cette raillerie les piqua davantage , & ils me firent un nouveau crime de ma belle humeur. A la fin le Monarque fit faire silence , & m'ordonna fort sérieusement de déclarer ce que j'avois dit de plus au criminel. Je lui répondis que j'étois prêt de le faire ; mais que comme c'étoient des mystères secrets , je ne pouvois pas m'expliquer, qu'il ne lui plût de faire écarter tous ceux qui étoient là présents. J'eus recours au mensonge

dans cette occasion , pour me tirer d'affaire. En pouvois - je manquer dans une nation où l'on en donne de si belles leçons ? Après donc que tout le monde se fût retiré , je dis au Monarque que j'avois recommandé trois choses au criminel , avant qu'il mourût. La première, de me faire sçavoir quelle place occupoient nos Monarques & nos satrapes dans les enfers : la seconde , de m'apprendre s'il n'y auroit pas quelque moyen de les soumettre à la domination du Monarque ; & la troisième , de m'instruire de tout ce qui s'y passeroit. *Quelles obligations ne m'aurez - vous pas , puissant Monarque , lui dis-je , si par mon moyen vous pouviez avoir des nouvelles de ces sombres royaumes ; puisqu'il m'est impossible de vous rien apprendre de ce qui arrive dans ce monde , & que je suis toujours prévenu par une infinité de courtisans , qui pour mériter votre faveur , s'embarrassent fort peu que leurs rapports soient conformes à la vérité ? Voilà ce que j'ai dit en particulier au criminel , & je n'ai eu d'autre but que celui de vous plaire , en vous*

donnant des nouvelles certaines. Le Monarque loua ma prudence & mon esprit, & me pria de venir l'informer exactement des nouvelles que je recevrois de l'autre monde, sans en faire part à d'autres qu'à lui. Il fit aussi-tôt ouvrir la porte. Les satrapes, qui étoient dehors, attendoient avec impatience, ce qu'il alloit ordonner de moi. Mais quelle fut leur surprise, quand au lieu de ma condamnation, il déclara que non-seulement je serois admis dans les conseils les plus secrets de l'Etat, mais encore que j'aurois le pouvoir de juger toutes les causes en dernier ressort ! Les flatteurs changèrent tout à coup de visage, pour se conformer extérieurement aux sentimens du Monarque, & ceux qui aimoient le bon ordre applaudirent à ce jugement. En effet, dès que je me vis le pouvoir en main, j'éloignai des charges ceux qui en étoient indignes : je protégai les personnes de mérite : je rendis la justice suivant les principes des Européens, sans acceptation de personne : & quand le Monarque me demandoit les raisons d'une telle

conduite , je ne lui répondois autre chose , si non que je suivois les avis que mon ami me donnoit de l'autre monde. En un mot , je m'attachai principalement à détruire les délateurs , & j'exerçai contre eux toutes les rigueurs de la justice. Je donnai un jour au peuple le spectacle le plus tragique. Je fis planter pendant la nuit dans la place publique , six cens carcans & trente potences. On voyoit à chaque carcan un flateur pris par le cou , & j'avois fait pendre aux potences autant de délateurs , qui s'étant engagés par serment à souffrir la peine du *Talion* , n'avoient pû prouver leur accusation , & avoient été convaincus de mensonge & de calomnie. Parmi ces derniers étoient trois fatrapes , qui avoient été faits depuis peu gouverneurs de provinces. La cour se trouva le lendemain toute déserte , parce que j'avois eu soin de la purger. Il n'y restoit plus que quelques gens de bien , qui exerçoient leurs charges avec honneur : & le Monarque surpris d'un si grand changement , demanda ce qu'étoient deve-

nus tous ses officiers. On le mena sur un lieu élevé, d'où il pût découvrir la place. Il demeura tout interdit, quand il apperçût tous ces malheureux attachés aux potences & aux carcans, & il demanda tout en tremblant, qu'est-ce que cela vouloit dire? *Grand Monarque*, lui dit un de ses gardes, *c'est une comédie que vous donne Cornelius, que vous avez élevé depuis peu à un si haut rang. C'est fait de la monarchie, s'il continue. Et s'il faut une fois que les flatteurs soient bannis de votre cour, personne ne vous instruira de ce qui se passe dans la monarchie: vous languirez dans l'ignorance & dans l'ennui. Le Monarque touché de ce spectacle, & de ce que lui disoit le garde, me fit venir sur le champ, & me demanda pourquoi je m'étois porté à un tel excès. Le mort me l'a ordonné, lui dis je, & vous étiez menacé de quelque grand malheur, si j'eusse tardé plus long-tems à exécuter ses ordres. Ne vaut-il pas mieux détruire la race maudite de ces scélérats, que de voir l'innocence opprimée, & la monarchie*

gouvernée au gré de leurs passions & de leurs desseins criminels ? C'est une grace que j'ai faite à ceux que vous voyez attachés aux carcans, de leur laisser la vie, & de ne leur faire souffrir que la faim. Ce sont autant de flateurs effrontés que la fourberie & le mensonge font subsister, & qui dérobent aux honnêtes gens les charges qu'ils méritent. Les autres dont vous voyez les cadavres pendus, étoient des malheureux délateurs qui pour se mettre en faveur auprès de vous, sacrifioient l'honneur des innocens, & leur imputoient des crimes supposés. Je les ai fait punir de cette manière, pour satisfaire à la loi du Talion établie dans la monarchie. Heureux, que je ne leur aye pas fait souffrir tous les supplices qu'ils méritoient ! J'en tiens encore plus de mille de cette nature dans les prisons, à qui je réserve un pareil châtiment au premier jour. Et j'espère que si vous voulez vous en rapporter à moi, & me permettre d'agir selon les devoirs de ma charge, votre monarchie sera plus florissante que jamais, quand je l'aurai délivrée de ces pestes publiques.

Ce discours étonna tellement le Monarque, qu'il ne me fit point de réponse. Ceux qui l'environnoient, demeurèrent saisis de frayeur; & un d'entr'eux, nommé *Colosbidozarus*, dont je parle ailleurs, se trouva si mal, qu'on fut obligé de le rapporter dans une litiere. Quelque tems après on assambla le conseil sans moi (ce devoit être un conseil bien défectueux, après les retranchemens que j'y avois faits) & il fut arrêté, que je me déferois de ma charge de juge. On m'ordonna ensuite de donner le catalogue de ceux que j'avois désignés à la potence. *Colosbidozarus* ayant entendu lire son nom, pensa mourir de peur, & il ne revint à lui, que quand on l'eut assuré que j'avois fait la démission de ma charge. On tramoit secrètement ma perte, & l'on se seroit défait de moi, si l'on n'eût pas appréhendé que la relation que j'avois avec les morts, ne fût plus funeste à la monarchie que les carcans & les potences.

(3) A propos de quoi je rapporterai une aventure fort plaisante, qui

arriva peu de tems après. (a) *Libanotius*, ambassadeur du prince des *Ritaniens*, passant sur les terres des *Solipfes*, tomba malade, & mourut en peu de jours. Son collegue (b) *Musarbanus* voulant lui rendre les derniers devoirs, entra dans la ville la plus proche, dont le nom étoit (c) *Arontia*, & alla trouver (d) *Tirapherne*, qui en étoit gouverneur, pour lui demander la permission de faire enterrer *Libanotius* dans le lieu destiné à la sépulture des citoyens, & de lui faire, suivant les coutumes de leur pais, des funérailles conformes à sa dignité. Il lui promit aussi, pour l'engager, qu'il feroit valoir un tel service auprès du prince des *Ritaniens*, & l'assura qu'il lui en marqueroit une reconnaissance particuliere. *Tirapherne* fut sourd à ses instances, & ne voulut point lui accorder ce qu'il demandoit. L'autre eut beau lui représenter que le droit des gens étoit violé par un tel refus; il n'en devint pas plus traitable, & il le renvoya avec beaucoup de dureté. N'étoit-il pas déjà assez haï des

(a) Un évêque maronite.

(b) Abraham maronite.

(c) Le collège des maronites à Rome.

(d) Le P. Ferrantin, Jésuite.

vivans , fans chercher encore quelle avec les morts ? *Musarbanus* ne lui répondit que par des injures , & sortit tout transporté de colere. Il rassemble aussi-tôt tout ses gens , fait mettre le cadavre sur un chariot tiré par des éléphants , & le fait avancer pendant la nuit vers la ville à la lueur d'un grand nombre de torches & de flambeaux. Cette pompe funebre ne fut pas plutôt près des murailles , que les gardes épouvantés par le cri des éléphants & par la lumiere extraordinaire qui paroissoit au milieu des ténèbres de la nuit , prennent la fuite , & courent donner avis à *Tirapherne* d'un tel prodige. Celui-ci tout allarmé fait prendre les armes aux citoyens. Mais *Musarbanus* profitant du trouble où étoit la Ville , force les portes , & arrive sans obstacle jusques dans la place publique. Tout le peuple est dans l'étonnement à la vue d'un spectacle si nouveau. Les toits & les fenêtrés sont remplies de monde. *Tirapherne* paroît enfin. *Retirez-vous* , dit-il à haute voix , *ne venez point profa-*

ner notre religion & souiller nos temples par vos cérémonies étrangères. *Musarbanus* le laisse crier. Le convoi s'avance avec le même ordre : ceux qui le conduisent n'interrompent pas leurs gémissemens. Mais *Tirapherne* s'approchant tout en furie , terrasse de sa propre main le Prêtre qui tenoit l'encens , & crie aux siens de les repousser à force ouverte. Alors *Musarbanus* , croyant que l'occasion étoit favorable , donne le signal à ses compagnons. Tout d'un coup ils jettent bas les manteaux noirs dont ils étoient couverts , & se mettent en état de défense. Leurs armes n'étoient point des épées , mais les flambeaux qu'ils tenoient en main , & qu'ils déchargent à grands coups sur le visage des *Solipses*. Pendant ce tems-là le convoi s'arrête. Il arriva que le cadavre se trouva de bout , soit que ce fût par hazard , ou autrement , comme s'il eût voulu être témoin de son triomphe. Ceux qui étoient sur le chariot lançoient de toutes parts les étoupes en feu , la poix & la cire ardente qu'ils avoient préparées pour les funérail-

les. On n'entendoit que les cris, ou plutôt les hurlemens des *Solipses*, qui avoient reçu ces matieres brûlantes sur les mains ou sur le visage. Ce n'est pas tout encore, & la scène devint bien plus tragique, lorsque les éléphans, que la vûe de ces flammes volantes avoit mis en fureur, commencèrent à s'échapper : ils renversent, ils terrassent tout ce qu'ils rencontrent. Alors les *Solipses* poussent un grand cri, & demandent quartier. *Nous ne voulons pas*, disent-ils, *combattre avec les morts*. Cette terreur panique leur fit aussi-tôt mettre bas les armes ; & *Tirapherne* tout le premier, vint se jeter aux pieds du vainqueur, & se soumettre à sa discrétion : le feu l'avoit entièrement défiguré. Il avoit les yeux, la barbe, le menton, le nez & les oreilles toutes brûlées. Le combat étant donc cessé, on remit le cadavre dans sa première situation, & la pompe funébre continua sa marche. Les *Solipses* perdirent six cens hommes dans cette action, & en eurent autant de blessés. Les uns n'avoient plus qu'un œil, les autres

autres avoient la barbe & les cheveux tous brûlés. Il ne restoit à ceux-ci que la moitié du nez. Ceux-là avoient le cou tout disloqué. Les (a) *Ritaniens* n'eurent aucune perte, sinon qu'un de ceux qui étoient sur le chariot, fit un si grand effort, que sa culote se délia, & que la situation dans laquelle il tomba, apprêta à rire à tous ceux qui le virent.

(a) Les Maronites.

Ce nouveau genre de combat fit différentes impressions sur l'esprit des peuples voisins: il alarma les uns, & divertit long-tems les autres. Mais les *Solipses* en eurent toute la honte & la confusion: & la plûpart des Princes se plainquirent hautement de l'inhumanité de *Tirapherne*. *Vibosnat* sur-tout fut dans une consternation inconcevable, parce qu'il avoit appris sur un bruit confus & incertain, que la ville d'*Arontia* avoit été prise par les morts. Il soupçonna *Lucius Cornelius* d'en être l'auteur, & de s'être voulu venger par-là de sa dernière disgrâce. C'est pourquoi, pour détourner un pareil malheur de son palais, il tâcha de

l'appaiser , & résolut de lui rendre les Charges & les honneurs dont il l'avoit dépouillé. Mais il changea bientôt de dessein , ayant été mieux instruit.

Les peuples voisins ayant envoyé peu de tems après des députés au Monarque , pour l'informer de ce qui s'étoit passé , & pour accuser *Tirapherne* d'inhumanité , il pensa à le dégrader , & à lui faire son procès. C'est pourquoi il assembla le conseil des satrapes , pour leur faire part de ses desseins , & il l'avoit déjà condamné à une prison perpétuelle , lorsque quelqu'un de l'assemblée le fit changer d'avis , & lui représenta que *Tirapherne* méritoit qu'on lui fit grace ; qu'à peine avoit-il encore la figure humaine , que la peur dont il avoit été saisi dans le combat , étoit plus que suffisante , pour le faire mourir , & que dans l'état où il étoit , le plus grand supplice qu'on lui pouvoit faire souffrir , étoit de lui ôter sa charge , & de le laisser vivre dans la honte & dans le deshonneur.

Il avoua depuis plus d'une fois ,

aussi-bien que les *Solipfes* qui échappèrent de ce combat, que ce qui leur avoit fait prendre l'allarme n'étoit pas tant les éléphants, & le reste de l'appareil, que le cadavre qu'ils voyoient debout hors de sa biere. Il leur sembloit que c'étoit lui qui lançoit les flambeaux sur eux, & ils avoient cru que l'entreprise étoit aussi téméraire qu'imprudente, de vouloir en venir aux mains avec des gens, qui sçavoient encore combattre après leur mort. Voilà ces hommes qui prétendent donner la loi à tout l'univers, & qui ne sont pas capables de discerner l'apparence de la vérité !

Ce stratagème dont je viens de faire la description, est beaucoup plus adroit, que celui de *Hastings*, Général des *Danois*, si fameux dans les histoires, lequel prenant la ville de *Luna* en *Ligurie* pour celle de *Rome*, y fit avancer par ruse une pompe funébre, qu'on croyoit être la sienne, & s'empara de la ville, non pas à coups de flambeaux, mais en faisant passer les citoyens au fil de l'épée.

 R E M A R Q U E S.

On ne doit pas attendre que je donne ici une explication détaillée des histoires particulières qui sont contenues dans ce chapitre. Elles sont peut-être de l'invention de *Melchior Inchofer*, qui a voulu divertir le lecteur; ou si elles ont quelque fondement véritable, il est impossible de le connoître. La plus grande attention des Jésuites est d'étouffer ce qui se passe dans la Société, & d'empêcher que le public n'en ait aucune connoissance; surtout quand l'honneur de la Société demande que ces choses soient cachées. Les histoires dont parle *Melchior Inchofer*, sont de cette espèce. Il n'y a guères que lui qui pût nous en instruire; mais il les a tellement déguisées, & enveloppées de tant de circonstances outrées, qu'il n'est pas aisé d'en pénétrer la vérité. Au reste, elles ne sont pas d'une assez grande importance, pour qu'on doive les regretter. La vérité des maximes contenues dans ce chapitre, ne dépend pas de ces exemples. On pourroit au besoin en suppléer mille autres, dont la connoissance intéresseroit davantage. Je ne laisserai cependant pas de faire quelques réflexions sur chacune de ces histoires.

(1) Par la première, où *Melchior* fait part de son horoscope à *Evimeus*, on peut conjecturer qu'on lui fit peut-être

auprès du Général, un crime de quelque usage qu'il faisoit des mathématiques, où nous avons vû qu'il étoit très-habile; mais qu'il sçut si bien se défendre, que cette accusation tourna à la honte de l'accusateur. Le but de cette histoire est de faire connoître qu'il n'y a point de bonne foi entre les Jésuites, qu'ils sont toujours prêts à se trahir les uns les autres, & qu'ils sacrifient tout ce qu'il y a de plus inviolable, à la flatterie & au désir de s'insinuer dans les bonnes grâces des supérieurs.

(2) Cette seconde histoire n'a aucune vraisemblance, & *Melchior* ne paroît l'avoir imaginée, que pour avoir occasion de décrire agréablement, jusqu'où va l'aveuglement des Jésuites dans la déférence qu'ils ont pour leurs supérieurs, & à combien de bassesses & d'indignités ils se portent pour leur faire la cour. L'ambition du Général paroît dans tout son jour par la joie qu'il ressent en apprenant ce que *Melchior* avoit exigé du mort. Il veut nous faire entendre que le Général n'a d'autre dessein que de faire la loi à tout l'univers, & qu'il étendrait même son empire au-delà, s'il étoit en son pouvoir. On peut encore juger par cette fiction que l'Auteur fut élevé à quelque charge qui lui donnoit beaucoup d'autorité. Et la manière dont il dit qu'il y parvint, donne lieu de croire qu'il ne devoit son élévation qu'à la jalousie de ses ennemis, & que le Général ne put s'empêcher de re-

connoître sa bonne foi, & son innocence malgré toutes les accusations dont il étoit chargé.

Toutes ces potences & ces carcans ne doivent pas être pris à la lettre ; mais il a voulu nous faire connoître par là , avec quelle exactitude & quelle sévérité il exerça sa charge. Il employa toute son autorité pour réformer les vices qui régnoient impunément dans la Société. Il déclara sur-tout une guerre ouverte aux flatteurs & aux délateurs , & il ne laissa échapper aucune occasion de les humilier. Mais il ne fut pas long-tems dans une charge qui n'avoit pas coutume d'être remplie par des personnes de la vertu & de l'intégrité de *Melchior* : ces mêmes flatteurs ne tardèrent pas à prévenir de nouveau le Général contre lui. Ils l'obligèrent enfin à le dépouiller d'une autorité , dont il n'usoit point à leur gré. Ils auroient peut-être poussé leur vengeance plus loin , si l'estime où il étoit dans *Rome*, & la liaison qu'il avoit avec les cardinaux , ne les eussent retenus. Voilà à peu près toutes les réflexions qu'il me semble qu'on peut faire sur cette histoire.

(3) Cette dernière histoire est encore plus difficile à expliquer que les autres ; parce qu'on ne peut pas douter , que le fondement n'en soit véritable. Mais avant que de hasarder mes conjectures , il est bon de dire quelque chose des *Maronites*.

Ce sont des peuples chrétiens qui habitent le Mont *Liban*. On dit qu'ils sui-

voient autrefois les erreurs des *Jacobites*, & des *Monotelites*. Mais ils demeurent inviolablement attachés à l'église romaine depuis l'an 1182. *Guillaume Archevêque de Tyr*, assure que le nom de *Maronites* leur vient d'un certain hérétique *Monotelite*, appelé *Maron* qui les avoit pervertis. Mais ces peuples soutiennent avec plus d'apparence qu'ils tirent ce nom de *S. Jean Maron*, qui bâtit un célèbre Monastère près du Mont *Liban* au commencement du cinquième siècle, & dont les disciples combattirent fortement l'hérésie des *Eutichiens*.

Au reste, les *Maronites* d'aujourd'hui sont des gens de bien, qui vivent très-chrétiennement. Ils ont une parfaite soumission pour l'Eglise romaine, & un grand respect pour ses ordonnances. Ils ont un patriarche, des archevêques, des évêques, & environ cent cinquante curés, qui ont soin de leur conduite.

Leur pauvreté est si grande, que leurs curés mêmes & les évêques sont réduits à la nécessité de gagner leur vie par le travail de leurs mains, comme de simples artisans. Leur grand attachement pour l'église romaine engagea le pape *Grégoire XIII.* à leur fonder un college à *Rome*, où leurs jeunes gens sont instruits par les *Jésuites*, jusqu'à ce qu'ils soient capables de servir utilement leur patriarche & les évêques de leur pays. Ceux qui en voudront sçavoir davantage à leur sujet, pourront consulter le voyage du mont *Liban* du

P. *Dandini* Jésuite , traduit par feu M. *Richard Simon*.

Pour revenir à l'histoire , dont il est parlé dans ce chapitre , il est à croire qu'un Evêque des *Maronites* , que le patriarche avoit envoyé à *Rome* , pour quelque affaire , y mourut , & que celui qui l'accompagnoit , nommé (*) *Abraham* ;

(*) C'étoit l'ayant voulu faire enterrer dans le collège des *Maronites* , le P. *Ferrantin* , qui en étoit pour lors recteur , s'y opposa , qu'il y eut à cette occasion une dispute assez vive , & que malgré la résistance du Maronite , recteur , l'évêque fut enterré dans ce dont nous avons plusieurs scâvans Ouvrages. La description de la pompe funèbre & du combat est un ornement , que *Melchior Inchofer* a ajouté , pour égayer la narration. Voilà ce qui m'a paru de plus naturel pour l'intelligence de ce fait.

CHAPITRE XIV.

*Les Assemblées & Conférences des
SOLIPSES.*

LEs *Solipfes* ont deux fortes d'assemblées, les grandes qu'ils appellent générales, & les petites ou particulières qui se tiennent dans les Provinces. (1) Les premières sont très-rares, & ne sont presque jamais convoquées, que dans les interregnes, quand il s'agit d'élire un nouveau Monarque : voici ce qui s'y observe. Quand le siège vient à être vacant, pour lors le (a) maître du palais rend la justice en qualité de vicegérant, & fait venir de tous les royaumes les satrapes, qui ont droit de suffrage. Ils s'assemblent tous dans le palais au jour marqué. On commence par prononcer des malédictions & des imprécations terribles contre ceux qui révéleront les mystères, ou qui donneront leurs suffrages pour des sujets indignes de remplir une si hau-

te dignité. Ils s'enferment ensuite dans une chambre, où après plusieurs cérémonies & plusieurs prières selon leur usage, il nomment le Monarque à la pluralité des voix. Ce choix n'est pas fort douteux. Le sort en est déjà jetté, & le Monarque défunt a si bien disposé les choses pendant son règne, qu'on ne choisit & qu'on ne croit capable de lui succéder, que celui qu'il a lui-même désigné. Pour cela les Monarques ont coutume de jeter les yeux sur un ou deux sujets, qu'ils trouvent plus à leur gré que les autres, & les font passer par toutes les charges qui les approchent le plus du trône. Et quand on voit que ces favoris par ordre du Monarque, se succèdent plusieurs fois alternativement dans le gouvernement d'une même province, à l'exclusion & au préjudice de tout autre; il s'ensuit de là que les satrapes qui ont part à l'élection, les doivent regarder comme les successeurs présomptifs de la couronne. Car les sages d'entr'eux sont persuadés qu'il n'y a que ceux qui

ont gouverné les provinces , de quelque maniere qu'ils l'aient fait , qui soient capables de monter sur le trône de la monarchie. Cette pernicieuse maxime est cause que de deux ou trois hommes de néant , qui n'ont pour tout mérite que le bonheur d'avoir plû au Monarque , on en choisit un pour lui succéder & marcher sur ses traces ; & on en laisse dans l'obscurité une infinité d'autres , que le Monarque aveugle n'a jamais à la vérité admis aux charges ; mais qui par leur sagesse & leur prudence , sont plus propres pour le Gouvernement , que ne le seront jamais tous ces usurpateurs grossiers & ignorans. Mais tel est le caractère d'un amour propre raffiné. La réputation d'un Monarque courroit trop de risque après sa mort , s'il étoit remplacé par une personne plus éclairée que lui , & dont la sage conduite pût remettre le bon ordre dans le gouvernement. C'est pourquoi il se met peu en peine du tort que son successeur fera à la république par son ignorance. Mais revenons aux assemblées.

D'abord que le Monarque est élu on bat aussi-tôt le tambour , pour faire assembler le peuple. On vient de toutes parts le féliciter sur son avènement à la couronne. On fléchit le genouil devant lui , & on lui baise la main , pour marque de respect & de soumission. C'est dans cette occasion que les flatteurs se donnent carrière. Ils viennent lui débiter leurs éloges , ou plutôt leurs mensonges avec une adresse merveilleuse. Ils lui font entendre que les hommes n'ont été que les instrumens de son élection , & qu'elle est évidemment l'ouvrage des Dieux : qu'elle a été annoncée & confirmée par plusieurs prodiges manifestes ; *qu'il n'a pas plu la nuit précédente ; que les dogues ont aboyé au lever de l'aurore ; que quand il est sorti de sa chambre , les mouches & les mouchetons se sont attroupés pour voler devant lui : & beaucoup d'autres merveilles de cette nature , que l'on répand ensuite dans le public de bouche ou par écrit , & que l'on confirme dans les harangues. Le Monarque a soin de faire à tous ces pa-*

négyristes des présens , qu'il avoit déjà préparés. Mais il a des égards particuliers pour ceux dont les flatteries ont été les plus outrées. Ils reçoivent des récompenses beaucoup plus grandes que les autres. Jamais ils ne quittent le Monarque , que pour aller occuper quelque dignité dans les provinces. Ils ont un pouvoir entier sur son esprit. Ils sçavent aller au-devant de toutes ses volontés , & lui procurer tous les plaisirs qu'il peut souhaiter. Est-il difficile de croire après cela , qu'il dépende d'eux d'avancer , ou de perdre les autres ? C'est pourquoi on ne peut pas espérer de vivre heureux , à moins qu'on ne leur fasse exactement la cour , & qu'on ne mette tout en usage pour mériter leur protection.

Pour ce qui regarde les assemblées particulières , elles se tiennent tous les cinq ans , & l'on choisit à la pluralité des voix un député , pour en porter les délibérations au Monarque. L'on se donne bien de garde d'y rien aigrir , qui puisse retomber sur lui. Et l'on ferme les yeux

sur les abus & les désordres publics ; parce que de vouloir les réformer , ce seroit en quelque façon accuser sa conduite. Tous ces députés des assemblées viennent donc de tous les royaumes & de toutes les provinces de la monarchie , & se rendent dans la ville capitale. (2) Ils apportent chacun au Monarque des présens magnifiques , pour lui témoigner leur respect & leur dévouement. Quand il donne audience aux principaux d'entr'eux dans son conseil secret , quoiqu'ils soient envoyés uniquement pour demander une assemblée générale par les raisons mêmes les plus pressantes , ils ont grand soin de ne se pas expliquer. La moindre proposition qu'ils en feroient directement ou indirectement , leur attireroit infailliblement l'indignation du Monarque , à qui ces sortes d'assemblées font toujours ombrage. Et si le Monarque usant de ruse & d'adresse pour connoître leurs sentimens , vient à les presser de se déclarer , ils nient opiniâtrément qu'il soit besoin d'aucune assemblée générale ; ils assurent au

contraire , qu'il n'y a point d'état plus florissant & mieux réglé que la monarchie , puisqu'elle est sous le gouvernement d'un prince dont la sagesse & la prudence surpassent celles des hommes & des dieux mêmes. Ils lui souhaitent les années de *Nestor* , & le prient de terminer dans la suite toutes les affaires par sa seule autorité , & sans le secours des assemblées générales. Voilà à quoi aboutissent ces assemblées , & tous les biens qu'elles produisent. Cependant afin qu'on ne dise pas que les fatrapes aient fait tant de dépenses , & se soient donné tant de mouvemens pour rien , on traite de quelques affaires peu importantes ; on délibère , par exemple , avec un grand sérieux en présence du Monarque , (3) *si les mouchoirs destinés à certains usages , seront par la suite de lin ou de papier dans les villes : si les marmites doivent être de cuivre ou de fer : si quand on se trouve en voyage à cheval , & que l'envie prend de faire de l'eau , il est plus séant de se servir d'une éponge , que d'une bouteille ; & plusieurs autres*

semblables questions qu'il seroit trop ennuyeux de rapporter ici. Enfin les satrapes , après avoir pris un acte des conclusions signé du Monarque , & muni de son sceau , retournent dans leurs provinces. Ils promettent en arrivant de grandes nouvelles : chacun est dans l'impatience d'en être instruit , & on célèbre leur retour par des réjouissances publiques. Telles sont les assemblées des *Solipses*.

Pour ce qui est des conférences, rien n'est plus fréquent dans la cour du Monarque. Elles se tiennent , pour ainsi dire , nuit & jour , & les grands n'y sont pas toujours admis. Il y en a aussi de deux sortes, les grandes & les petites. Celles-ci se tiennent presque tous les jours , & les autres trois fois la semaine. (4) Dans les grandes les satrapes avec leurs premiers officiers viennent rendre compte au Monarque des provinces sur lesquelles ils ont inspection , suivant les avis qu'ils reçoivent des gouverneurs , & traitent de toutes les affaires qui les regardent. Dans d'autres jours tous

les fatrapes de la cour s'assemblent & prennent les résolutions & les moyens les plus convenables, pour la conservation de tous les royaumes qui sont sous l'obéissance du Monarque. L'unique but qu'on se propose dans toutes ces conférences, c'est d'étendre la monarchie, & d'élever le Monarque, en faisant gouverner sous lui des Magistrats sans lumieres. Lorsqu'il y en a quelque'un à nommer, le Monarque demande en apparence le suffrage des fatrapes; mais il le fait d'une maniere à les mettre dans la nécessité de suivre son avis; car pour faire agréer son choix, il a coutume de prévenir l'assemblée par ce discours: *Vénérables & fidèles satrapes, tel royaume, telle province ont besoin d'un nouveau lieutenant & d'un nouveau gouverneur. Personne n'est, à mon avis, plus propre à remplir ces charges, que Dorius & Dori-dontius. Cependant avant de les choisir, je suis bien aise d'avoir votre approbation.* Alors les satrapes baissent la tête, comme le renard de la fable devant le lion, & souf-

crivent sans aucun examen. Ils font l'éloge de *Dorius*, qui ne mérite pas même d'être palefrenier, & s'étendent ensuite sur les louanges du Monarque. *Il a parlé avec Jupiter, ou Jupiter a parlé par sa bouche : sa prudence est toute divine, rien n'est plus sage que ses avis.* C'est ainsi qu'ils se laissent mener, comme par le nez, pour favoriser les desseins du Monarque : *Dorius* est fait gouverneur de province. Il se dégrasse (mais en vain) & quitte le torchon de la cuisine, pour aller remplir sa nouvelle dignité. Les gouverneurs des provinces & des villes se conduisent par proportion de la même manière, & avec les mêmes vues dans l'élection de leurs officiers. Voilà en quoi consistent les grandes conférences.

Pour ce qui regarde les secondes ou les petites, elles se tiennent dans la cour du Monarque, comme dans les autres cours des provinces, en présence des lieutenans & des officiers qui sont commis par le Monarque ou par les gouverneurs. On n'y règle que ce qui concerne la ta-

ble & le menu détail de la cour : par exemple, *s'il faut mettre sur la table autant de boissons différentes que de mets : si l'on doit servir à d'autres qu'au Monarque, certains mets exquis : si l'on prolongera le tems du dîner ou du souper : si l'on se couchera pour manger à la maniere des anciens : si l'on fera repasser les couteaux tous les trois mois : ainsi du reste.*

Je ne veux point ici passer sous silence une affaire qui méritoit d'être terminée dans une assemblée générale, & qui cependant ne l'a été que dans une particulière. Les (a) peuples de *Santestane* avoient envoyé des députés au Monarque, pour lui demander la permission d'aller prendre de l'eau vive dans un puits voisin, parce que l'eau de marêts qu'ils avoient bue jusqu'alors, étoit fort désagréable & les incommodoit beaucoup, sur-tout pendant les chaleurs de la *canicule*. Le Monarque leur refusa cette permission, & fut applaudi de tous les satrapes, qui étoient présens. Les députés firent de nouvelles instances avec beau-

coup de soumission ; mais il leur fit répondre que leurs ancêtres avoient toujours bû de cette eau depuis plusieurs siècles ; que bien loin d'en être morts, ils n'en avoient pas même été malades, & qu'ainsi il falloit qu'ils les imitassent dans leur force & dans leur patience. Un d'entre eux, nommé *Monacufius*, indigné d'un refus si injuste, fit sur le champ cette piquante repartie : *Il faudroit, dit-il, aussi que le Monarque suivît l'exemple de ses prédécesseurs. Aucun d'eux ne s'est jamais nourri de bouillons & de consommés préparés à grands frais, & ils n'ont pas laissé de vivre fort long-tems : s'il fait tant de dépenses pour lui-même, doit-il avoir assez de dureté envers ses sujets, pour ne leur pas permettre de boire de l'eau vive, qui ne leur coûtera que la peine de l'aller chercher.* Le Monarque ne tarda guères à être informé, & à tirer vengeance d'une réponse si hardie. *Monacufius* fut aussi-tôt condamné au bannissement, & les *Sancestaniens* n'obtinent ce qu'ils demandoient qu'après sa mort ; parce que

alors le Monarque n'avoit plus aucun sujet de conserver son ressentiment.

R E M A R Q U E S.

(1) Saint *Ignace* ne fixa point de tems marqué pour les congrégations générales. La seconde congrégation au contraire fit un decret par lequel elle ordonna qu'on la tint de six ans en six ans. Un certain pere vint à la traverse, & son opposition fit changer le décret en celui-ci, que les procureurs des provinces s'assembleroient tous les trois ans, pour résoudre, si les affaires demandoient qu'on convoquât une congrégation générale. Les peres de cette congrégation furent trompés dans leur espérance; car on ne remédia à aucun mal par ce moyen. Les procureurs ne tomberont jamais d'accord qu'il soit nécessaire d'assembler une congrégation générale, pour faire leur cour au Général, qui avec ses assistans, n'a d'autre soin que d'en empêcher la convocation, *Mariana*, chap. 15.

(2) On envoie, dit *Mariana*, à des collèges beaucoup de présens considérables à Rome pour le Général, afin de gagner ses bonnes grâces; & il est à craindre qu'à la fin les charges de la Société ne deviennent vénales.

(3) Il veut faire entendre par-là, que la

plûpart de ces assemblées générales n'aboutissent qu'à des bagatelles.

(4) Nous avons déjà dit qu'il y avoit un assistant pour chaque royaume. Les provinciaux & les recteurs de son département ont soin de l'informer de tout ce qui s'y passe, & il en rend compte au Général dans les tems marqués.

C H A P I T R E XV.

L'adresse des SOLIPSES pour étendre leur Monarchie.

NOUS avons déjà dit, que les *Solipses* n'avoient d'autre but dans tout ce qu'ils faisoient, que d'étendre la Monarchie, & d'élever le Monarque. Pour cela, il n'y a point d'artifice qu'ils ne mettent en usage. S'ils découvrent quelque chose de bon dans les coutumes des étrangers, ils se l'approprient aussi-tôt de telle maniere qu'ils ne veulent en être redevables qu'à eux-mêmes, se faisant gloire d'en être les auteurs. La même chose se pratique aussi dans leurs collèges, où ils ont l'effronterie de débiter en leur nom plusieurs doctrines qu'ils ont pillées ou co-

piées des Européens & des Asiati-
ques. C'est ce qui fait qu'on voit
parmi eux tant d'écrivains, qui nais-
sent comme des champignons. Et
s'ils donnent quelques écrits de leur
chef, ils sont aussi fertiles en pa-
radoxes, que la mer l'est en coquil-
lages. Un de leurs docteurs ayant
voulu résoudre une question nou-
velle, qu'il se glorifioit d'avoir trou-
vée, fit perdre une année entière
à ses écoliers, pendant laquelle il
examina, *si la barbe d'un chat étoit
de même espece avec la trompe d'un
éléphant*. Et quand il en donna la so-
lution, il joignit à la suite un petit
traité problématique, qui avoit
pour titre, *Des anciens heros méta-
morphosés en guêpes, afin qu'en com-
battant avec les géants, ils eussent
l'avantage de ne pouvoir perdre leurs
javelots*. Mais reprenons notre sujet.

Le Monarque fait sa résidence à
(a) *Pricantibur*, & n'en sort jamais
que pour s'aller divertir dans quel-
que maison de plaisance des envi-
rons. C'est pourquoi il ne fait jamais
la visite de ses royaumes. Mais il y
envoie (b) des lieutenans revêtus

(a) Rome.

(b) Les vi-
siteurs.

de son autorité. Ce sont le plus souvent des hommes de néant, plus propres à brouiller les affaires qu'à les régler.

Les villes des *Solipses*, non plus que leurs royaumes & leurs provinces, ne sont pas contiguës les unes aux autres; (1) mais elles sont répandues parmi les provinces des princes étrangers. Elles sont quelquefois au milieu de leurs terres. Et c'est en quoi ils font admirer leur adresse de sçavoir se faire un rempart des villes étrangères, & d'être au milieu d'elles, comme dans une échauguette, tout prêts à saisir une occasion favorable de s'en rendre les maîtres. Jusqu'ici ils sont heureusement venus à bout de leur dessein, & à peu de frais. Il n'y a pas de doute qu'ils ne l'exécutent dans la suite avec la même facilité, si les princes ne se tiennent sur leurs gardes, & ne prennent des mesures pour détourner la servitude dont ils sont menacés. Mais on peut espérer que cette monarchie qui est déjà, pour ainsi dire, mise en pièces, ne subsistera pas alors. Une telle situation est

est bien favorable aux espions qui ont connoissance de tout ce qui se passe non-seulement dans l'étendue de la monarchie, mais même chez tous les princes voisins, & en donnent avis au Monarque par des courriers secrets. En sorte que ces princes mêmes n'ont pas de nouvelles plus certaines de ce qui arrive chez eux, ou ailleurs, que celles qu'ils reçoivent du Monarque. Il a de tous côtés des émissaires adroits, qui savent s'insinuer dans l'esprit des princes, & pénétrer jusques dans leurs conseils les plus secrets. Ils les tournent comme ils veulent, à la faveur de la réputation qu'ils se sont faite de personnes sages & prudentes; & sous le beau titre d'amitié, ils leur persuadent de devenir les sujets & les esclaves de leur Monarque. Les *Solipses* se seroient rendus par ce moyen, les maîtres de tout l'univers, si leur trop grande passion de dominer n'eût arrêté le cours de leurs heureux progrès. Les princes s'en étant apperçûs, pendant qu'il étoit encore tems d'y remédier, se mirent sur la réserve, fermèrent peu

à peu l'entrée aux émissaires; & pour se dégager honnêtement du Monarque, prétextèrent qu'ils ne vouloient pas abuser des graces d'un si grand prince. Ce changement recula de beaucoup les desseins des *Solipfes*. Le Monarque en fut indigné; mais je l'avertis en secret de ne pas faire éclater son ressentiment; que les émissaires étoient des gens téméraires & prêts à tout entreprendre; qu'il leur seroit aisé de soulever tous les princes voisins qui venant à fondre sur la monarchie, la détruiroient, ou l'affoibliroient extrêmement; que d'ailleurs les artifices des *Solipfes* n'étoient que trop connus chez les étrangers, & que leurs flateries & leurs ruses les y avoient rendus fort méprisables. (2) *Voulez-vous, lui dis-je, prendre un meilleur parti? J'ai un conseil à vous donner, & je m'offre à en tenter l'exécution. Embrassez l'évangile des Chrétiens, & à l'exemple des autres Rois & Monarques, mettez-vous avec votre peuple & toute votre Monarchie sous la protection du Pontife de Rome.* A ces mots, il m'interrompt avec un

regard funeste ; Un Monarque des Solipses , dit-il , peut-il sans déroger à sa dignité , chercher la protection d'un autre prince , lui qui veut les soumettre tous à son empire ? Je suis cependant prêt , continua-t-il , de donner au Pontife Romain le premier rang après moi , & de l'honorer du titre d'ami & d'allié , pourvu qu'il veuille accommoder son évangile aux loix politiques des Solipses : à ces conditions , je ne refuse pas de signer un traité , & je lui enverrai une ambassade , s'il me la demande auparavant avec le respect & la soumission convenables. Il avoit encore bien d'autres choses à me dire , mais une fâcheuse toux l'obligea d'en demeurer là ; & de mon côté , son discours m'avoit mis dans une telle agitation , qu'il me fallut sortir , pour satisfaire à quelques nécessités pressantes ; mais étant revenu une heure après , Puissant Monarque , lui dis-je , j'ai de meilleurs avis à vous proposer. Quelle récompense me donnerez-vous , si je mets le Pontife Romain au rang de vos sujets ? Aussi-tôt se réveillant , com-

me d'un profond sommeil , & pouffant un grand éclat de rire , la seconde place de la monarchie , tant que je vivrai , dit-il , & la première après ma mort. J'aimerois mieux , lui répondis-je , à présent les têtes de mille délateurs , que des espérances & des prétentions si incertaines. Mais je ne veux pas que mon avis coure du sang à personne. Que ces malheureux vivent , pourvu que ce soit pour votre bien. Peut-être que quelque jour les flatteurs rentreront aussi en eux-mêmes. Voici donc ce que j'ai à vous conseiller. Vous avez dans votre cour , & dans tous vos états un nombre infini de personnes consommées dans l'art de feindre , de dissimuler & de mentir. Que n'en envoyez-vous à Rome quelqu'un qui ait l'adresse de s'introduire dans les palais (a) des grands , qui s'acquiere la réputation d'homme sage & prudent ; qui pour se faire tout à tous , fasse extérieurement profession de la religion de JESUS CHRIST, sans renoncer dans le fond de son cœur à celle des Solipfes, & qui s'accommode à toutes sortes de sectes. Si quelquefois il est obligé de donner son sentiment par écrit ,

(a) des cardinaux.

qu'il ait grand soin d'examiner de quel côté panche le sacré sénat , & de s'y conformer , quoi qu'en puisse souffrir la vérité. Cette complaisance le mettra en réputation , & le fera regarder comme un homme d'une érudition profonde. Il lui sera facile ensuite d'être admis au nombre des grands , & par les mêmes artifices il pourra enfin parvenir au pontificat : si cela arrive , comme je n'en fais point de doute , l'église de Rome n'est-elle pas soumise à votre domination ? Mais afin que l'émissaire ne vous trompe pas , faites - lui jurer d'abord deux choses ; sçavoir , que si-tôt qu'il sera revêtu de la dignité de grand , il vous informera exactement des desseins les plus secrets du sacré sénat , quelques sermens qu'il puisse avoir faits de garder le silence ; & que quand il sera sur le siège pontifical , il ne cessera pas de se reconnoître votre sujet. Voilà l'avis dont j'avois à vous faire part. C'est à vous de prendre tel parti qu'il vous plaira. Un si beau projet l'avoit mis au comble de la joye. Il m'embrassa , & me promit l'immortalité. Le lendemain il fait assembler les satrapes , & leur pro-

pose le dessein qu'il avoit formé. Chacun y donne les mains avec un applaudissement universel. Tout retentit des louanges du Monarque. *Sa prudence est admirable, sa pénétration toute divine. C'est un Dieu.*

(a) Jean de Lugo.

Enfin on choisit (a) *Salinus Gevilofius* pour aller à Rome, & pour faire réussir cette grande entreprise. C'étoit un homme à toute main, disposé à tout faire, à tout dire, & à jouer toutes sortes de personnages, en un mot, de la trempe qu'il fal-

(b) Les laïcs ou les coadjuteurs temporels de la Société.

loit, pour bien conduire une telle affaire. On lui donna pour compagnons, ou plutôt pour espions, des (b) gens de la lie du peuple, vendus au Monarque, & qui devoient l'instruire de toute sa conduite.

REMARQUES.

(1) Ce chapitre est plein d'adresse. Nous y voyons sous un seul point de vue tous les artifices dont se servent les Jésuites, pour parvenir à cette grandeur qui fait l'unique objet de leurs désirs. Il falloit pour cet effet s'attirer l'estime des hommes. C'est ce qui les a portés à s'attribuer tout ce qu'ils ont pû trouver d'excellent dans les autres, soit pour leurs *constitutions*, soit pour les sciences. Ils ont ébloui le public par une infinité de volumes qui sont sortis de leurs plumes sur toutes sortes de matieres. Mais la plûpart de ces livres ne sont qu'un amas de vols & de larcins, dont ils se sont fait honneur. Ceux dont ils sont les véritables auteurs, se font aisément reconnoître. L'orgueil & la suffisance en font le principal caractère. Ils affectent toujours de donner à leur stile un air de nouveauté, par lequel ils croient s'élever au-dessus des autres écrivains. Ce qui les fait souvent donner dans des bizarreries ridicules. Ils se croiroient confondus avec les esprits ordinaires, s'ils traitoient les matieres d'une maniere simple & naturelle. Il leur faut des expressions & des tours tout nouveaux, des titres magnifiques, tels que celui de * *l'Imago du premier siècle*. Ne s'attend-on pas après un si beau titre, à trouver dans un livre l'humilité, la patience & la

* *Imago
primi sæculi*

douceur des apôtres & des premiers chrétiens ? Rien de tout cela. L'orgueil & la présomption y régner depuis le commencement jusqu'à la fin. C'est un stile fleuri, ce sont des expressions élégantes, dont la vérité a rarement besoin. C'est un tissu de panégyriques & de discours relevés, de poèmes choisis, d'emblèmes & de devises impertinentes en l'honneur de la Société.

Tels sont la plupart des livres des Jésuites. Ils s'embarassent peu du solide, pourvu qu'ils puissent éblouir le lecteur par une apparence trompeuse. Leurs histoires & leurs relations sont autant de romans, où les règles de la vrai-semblance sont merveilleusement bien observées, telles que sont ces lettres édifiantes datées de la Chine, & écrites à Paris. Ils s'imaginent qu'on doit croire tout ce qu'ils avancent, quand ils le font avec effronterie & sans preuve. Avec quelle suffisance, avec quelle hardiesse le P. Lallemant débite-t-il ses impertinences dans le livre intitulé : *L'esprit des nouveaux disciples de S. Augustin* ? Les plus grandes calomnies y sont avancées sans le moindre fondement. Tout ce qui est appuyé du témoignage du Comte de ou de la Marquise de . . . lui paroît incontestables. Il badine, il plaïfante sur les choses les plus sérieuses. Il ne combat ses ennemis, que par des sophismes, qui ne peuvent abuser que des esprits entièrement aveugles. Il triomphe, quand le passage d'une lettre, dont il est le seul garant, lui a fourni l'occasion de mettre

quelques injures , ou quelques railleries dans la bouche de les interlocuteurs. Il s'applaudit , il est au comble de sa joie , quand il a trouvé lieu de comparer M. Arnaud & le P. Quesnel à Luther & à Calvin.

Cependant ce pere a osé se flatter de l'approbation de tous les catholiques , dans un *avertissement* qu'il a mis à la tête du quatrième volume de son livre. *Le chagrin qu'il a paru causer , dit-il , aux partisans de l'hérésie , a convaincu l'auteur que son travail avoit fait une partie du fruit qu'il en avoit espéré.* Quel orgueil , quelle présomption !

De tels ennemis , que le P. Lallemand , ne sont guères redoutables , du moins par leurs écrits , à ces prétendus partisans de l'hérésie. Le mépris des Jésuites pour les auteurs & pour les livres , bien loin d'en diminuer le prix & la réputation , ne servent qu'à exciter la curiosité du public , & à leur procurer plus d'admirateurs. Quels éloges ne donneroient-ils pas aux ouvrages de *Port-Royal* , s'ils étoient sortis de leur boutique ?

(1) Les Jésuites sont répandus dans tous les royaumes , & dans tous les états des princes. Ce qui leur est très-favorable , pour être instruits de tout ce qui s'y passe , & pour en donner avis à leur Général. Et il y a des circonstances où ces princes doivent les regarder comme leurs plus dangereux ennemis.

(2) *Melchior Inchofer* ne feint d'avoir donné ce premier conseil au Général , que

pour avoir occasion de faire connoître son ambition & le dessein qu'il a de s'élever au - dessus du Pape même. Il ne peut entendre sans chagrin , qu'on lui propose de s'attacher à lui , & de se mettre sous sa protection. Quelle joie au contraire fait-il éclater ensuite , quand il s'imaginer avoir trouvé le moyen de se l'affujettir ?

Ce moyen étoit de produire à la cour de Rome quelque habile Jésuite qui scût joindre à la science beaucoup d'hypocrisie. Ces beaux dehors n'auroient pas manqué de prévenir le Pape en sa faveur. Il auroit été élevé à la dignité de cardinal ; & en soutenant jusqu'à la fin le personnage d'hipocrite , on auroit pû jeter les yeux sur lui pour le mettre sur le siège pontifical.

Nous ne devons pas croire que ce soit *Melchior* qui ait donné au Général un conseil si opposé à son caractère. C'est un artifice dont il se sert pour donner à connoître que le Général a eu tel dessein , & que le Jésuite qu'il choisit pour faire réussir cette grande entreprise fut *Jean de Lugo*. Selon le portrait qu'il nous en fait , c'étoit un homme fort propre à se charger d'une telle affaire. Le pere *Soquel* en parle cependant d'une maniere bien différente dans la bibliothèque des écrivains de la Société ; mais il rapporte des choses si singulieres sur son peu d'ambition & sur son détachement , qu'il paroît plus d'hipocrisie , que de simplicité dans sa conduite.

DESSOLIPSES. CH. VVI. 199

Jean de Lugo Espagnol naquit à *Madrid* le vingt-cinq Novembre 1583. Il se fit Jésuite malgré son pere le 6 Juillet 1603. il fut envoyé à *Rome*, pour y enseigner la théologie, après les grands progrès qu'il avoit faits à *Valladolid*. Il la professa pendant vingt ans avec beaucoup de réputation. Car il entendoit à fond la scholastique : il choissoit bien les opinions qu'il soutenoit brièvement & clairement. Il s'attachoit uniquement à son emploi, sans s'amuser à faire la cour aux cardinaux, & à fréquenter les ambassadeurs. Il ne songeoit point à publier quelque chose ; mais on lui ordonna de le faire, & son vœu d'obéissance ne lui permit pas de résister. Il dédia un de ses livres à *Urbain VIII.* qui le fit cardinal le 14 décembre 1643.

Voici ce que le p. *Sotuel* conte de singulier sur son sujet.

Il fut créé cardinal sans avoir été averti, ni sans avoir eu le moindre soupçon que le Pape eût ce dessein. En ayant appris la nouvelle, il en fut presque consterné, & il ne fit point au porteur les préfens ordinaires. Il alléguait pour raison, que cette nouvelle lui étoit désagréable, & il ne voulut point que le collège des Jésuites donna des marques de joye, ni des vacances aux écoliers. Il regarda comme son cercueil le carrosse que le cardinal *François Barberin* lui envoya, & lorsqu'il fut au palais du pape, il déclara aux officiers, qui se préparoient à l'habiller à la cardinale, qu'il vouloit avant toutes

choses représenter à sa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits en tant que Jésuite, lui défendoient d'accepter le chapeau de cardinal. On lui répondit que le Pape l'avoit dispensé de ces vœux-là. Les dispenses, repliqua-t-il, laissent un homme dans sa liberté naturelle; & si l'on me laisse jouir de ma liberté, je refuserai toujours le cardinalat. Il fallut donc, qu'on l'introduisît auprès du Pape. Il lui exposa ses raisons, & lui demanda, si sa sainteté lui commandoit, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter cette dignité. Le pape lui répondit, qu'oui, & alors de *Lugo* acquiesça humblement, & baissa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retener toujours auprès de lui un Jésuite, comme un témoin perpétuel de ses actions. Il s'habilloit & deshabilloit lui-même. Il n'y avoit point de tapisseries dans son palais, & c'éroit une espèce de séminaire.

Je laisse aux lecteurs à faire ses réflexions sur ces deux portraits différens, & à juger quel est le plus croyable de *Melchior Inchofer* ou de *Sotuel*.

C H A P I T R E XVI.

*Ce qui arriva après le départ de
Salinus.*

DEpuis le départ de *Salinus* pour l'*Europe*, le Monarque & les fatrapes étoient dans des inquiétudes continuelles. Ils appréhendoient que l'entreprise n'échouât, ou que *Salinus* ne se mocquât d'eux, quand il seroit élevé au pontificat. Leur crainte n'étoit pas sans fondement. C'étoit une ame vénale, sans foi & sans honneur, à qui les mensonges & la dissimulation ne coûtoient rien, quand il s'agissoit de plaire. Pendant qu'on étoit dans ces allarmes, on vit arriver de tous côtés des bouffons qui tâchoient de faire admirer les bons-mots qu'ils avoient appris des étrangers. Ils alloient tous les jours dans les places & dans les carrefours, pour divertir le Monarque. Il étoit venu par hazard dans ce tems-là un charlatan égyptien qui s'arrêtoit dans la place publique, assis sur

un crocodile de bois, & qui débitoit mille impertinences au sujet de la lune. Il disoit qu'elle n'étoit autre chose qu'un grand fromage rond qui diminuoit tous les jours, à mesure qu'on en servoit un morceau sur la table des Dieux; & qu'on en remettoit tous les mois un autre de la même figure & de la même grandeur à la place de celui qui étoit mangé.

* Des Indes ou de la Chine.

Cette fable fit tant de plaisir au Monarque, qu'il envoya chercher le charlatan, pour l'entendre. Il s'y rendit aussi-tôt. On l'écouta, & après plusieurs questions, il répondit qu'il avoit appris cette doctrine de ceux qui étoient avec lui: que leurs connoissances ne se bornoient point là; qu'ils enseignoient encore qu'il y avoit dans le ciel des campagnes fertiles, d'où découloient le lait, le beure & le miel, dont on faisoit les ragoûts & les syrops les plus exquis: qu'ils étoient sur la place, & que s'il plaisoit au Monarque de les faire venir, il entendroit des choses inouïes, & merveilleuses. Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait. On les amene, ils entrent, & font une profonde révérence au

Monarque. C'étoient des vieillards respectables par l'extérieur. Leurs visages étoient sévères & décharnés, tels que sont ceux des philosophes. Alors le plus ancien d'entr'eux ouvrant la bouche, *Vivez heureux, le plus heureux des Monarques*, dit-il, & que nos Dieux, s'ils sont aussi les vôtres, nous soient favorables. Nous avons connu par le mouvement des cieux, que vous pensiez à étendre votre domination plus loin que n'ont jamais pû faire les géants. Nous voici fort à propos pour vous secourir. Et si vous voulez nous écouter, nous vous soumettrons le royaume, dont l'Egyptien vient de vous parler. Ils montrent aussi-tôt de petites figures peintes & enrichies d'or & d'argent. *Voilà*, continue le vieillard, *les citoyens de cet heureux royaume. Qu'ils sont beaux ! qu'ils sont aimables ! Quelle majesté sur leur visage ! Il ne tiendra qu'à vous qu'ils soient bien-tôt vos sujets.* Ils font voir ensuite des montres travaillées avec beaucoup d'art, & qui sonnoient toutes les heures du jour & de la nuit. *Ces machines sont les effets de*

notre industrie. Elles marquent le cours du soleil, le retardent, & l'avancent, comme il nous plaît. Admirez par-là l'étendue de notre pouvoir. Vous en verrez demain l'expérience. En effet le lendemain ayant tracé sur un mur élevé les heures solaires & les signes célestes, ils firent remarquer que, quand l'ombre du stile étoit précisément sur les signes, les marteaux de ces petites machines sonnoient dans le même instant les heures que le cadran marquoit. Le Monarque tout étonné d'une telle merveille, leur demanda ce qu'ils souhaitoient pour ces machines. Rien autre chose, dirent-ils, que la permission de discourir en public sur le royaume céleste. Ce qui leur fut accordé. Et le lendemain tous les ordres s'étant assemblés, ils s'étendirent fort au long sur la gloire du Roi & les richesses du royaume. On y jouit, disoient-ils, d'un bonheur parfait. Tous les biens & les plaisirs imaginables s'y rencontrent, & l'on n'y connoît aucun mal de quelque nature qu'il puisse être. C'est de ce royaume que nous voulons

vous faire Roi , Grand Monarque , si vous ajoutez foi à nos paroles. Des promesses si flateuses ne manquèrent pas de chatouiller l'ambition du Monarque. Il leur promit de son côté, que quand il en feroit maître , il leur donneroit le gouvernement du soleil , de la lune & des étoiles & la direction du tems. Après ces conventions de part & d'autre , ces philosophes se mirent à discourir sans relâche & sans modération. Ils alloient souvent au delà des bornes , qu'on leur avoit prescrites. Ils dispofoient leurs Horloges selon leurs caprices. Ils les avançoient rarement , & les faisoient presque toujours sonner beaucoup plus tard qu'il ne falloit. Mais les satrapes , dont le ventre étoit aussi réglé qu'un Horloge , découvrirent bien-tôt la tromperie. Le Monarque pressé de la faim , s'en apperçût aussi. Si ces hommes que vous avez fait maîtres du soleil , des heures & du tems , lui dirent les satrapes , nous font tant souffrir , avant que d'entrer dans le ciel , à quoi devons-nous nous attendre , quand nous y serons ? Ils nous

feront mourir par la faim , en prolongeant les heures , & par l'indigestion , en les accourcissant. Et nous appréhendons qu'en vous repaissant de l'espérance d'un royaume imaginaire , ils ne vous dépouillent vous-même du vôtre. C'est pourquoi il est nécessaire de rompre l'accord , & de les chasser au plutôt de toute la Monarchie.

Pendant qu'on délibéroit sur ce qu'il étoit à propos de faire , il se présenta d'autres philosophes , qui demanderent à parler au Monarque , pour lui dire des choses qui seroient de son goût. Le Monarque les voulut voir encore. On vit entrer aussitôt des hommes qui avoient une longue barbe & une grosse corde pour ceinture : ils marchaient nus pieds , avoient la tête rasée , & portoient une besace sur le dos. Ils se prosternèrent aux pieds du Monarque , & lui firent des présens fort simples , qui consistoient en figures de cire , en chapelets , & en petites images de papier toutes noires de fumée. Le Monarque les ayant vues , *Sont-ce-là aussi , dit-il , des*

citoyens du ciel ? Qu'ils sont différens des premiers ! ce sont peut-être ceux du peuple. Me promettez-vous aussi le ciel, vous autres, si j'ai foi à vos discours ? Oui, dirent-ils, autant qu'il est en notre pouvoir, si vous nous permettez d'annoncer l'évangile dans vos états. Le Monarque y consentit, mais à condition qu'ils ne s'attribueroient aucune puissance ni sur le soleil, ni sur la lune, ni sur les étoiles, ni sur le tems. C'étoit à quoi ils pensoient le moins, & ils ne sçavoient ce qu'on leur vouloit dire. Le lendemain ils parlèrent en présence du Monarque & des satrapes avec beaucoup de force & de précision sur le péché du premier homme, & sur la rédemption du genre humain opérée par le supplice du CHRIST. Ils tirèrent ensuite l'image d'un Crucifix. Ce spectacle ne jeta pas moins d'étonnement que d'horreur dans l'esprit des *Solipses*. Quelques-uns s'écrièrent qu'ils perdoient l'esprit, ou qu'ils étoient des imposteurs : que les premiers philosophes avoient représenté triomphant & glorieux

ce roi du ciel, qu'ils représentoient attaché à une croix : que c'étoit sans doute quelque roi subalterne différent de l'autre, & qui avoit été puni pour quelque faute ; qu'il seroit honteux au Monarque de succéder à un tel roi, quand même il lui seroit présent de son royaume. Ils eurent ordre ensuite de venir devant le Monarque. Ils y parurent & parlèrent avec tant de jugement & de simplicité, qu'il jugea que les premiers n'étoient que des fourbes, qui cherchoient à s'élever, & à s'enrichir par leurs impostures. C'est pourquoi il ordonna qu'on les arrêtât. Mais ils avoient déjà disparu, pour ne plus revenir. (a) Les Centonates (c'étoit le nom des derniers philosophes) n'en furent pas plus heureux, parce qu'ils ne pouvoient faire goûter à ces barbares l'éloge d'un roi crucifié. On leur permit néanmoins de rester dans la monarchie, & d'y mendier leur vie, sans incommoder personne, pour les raisons que nous dirons dans la suite.

(a) Les capucins.

REMARQUES.

La scène & les personnages changent dans ce chapitre. Le Monarque & les satellites, dont il est ici question ne sont plus le Général ni les Jésuites. Ce sont les empereurs & les grands de la *Chine* & du *Japon*, & des autres royaumes orientaux, où les Jésuites ont envoyé des Missionnaires. Comme le reproche que l'auteur veut faire à la Société, est un de ceux qui lui sont les plus sensibles, c'est ce qui l'a obligé d'user de cet artifice ingénieux, pour se mettre à l'abri de sa vengeance, en ne laissant voir son dessein qu'à travers un nuage obscur. Mais cette obscurité se dissipe aisément, & l'on reconnoît que le but de *Melchior Inchofer* est de représenter ici la manière dont les Jésuites ont annoncé & annoncent encore aujourd'hui l'évangile dans les *Indes*.

Ce sont eux qu'il introduisit sous le nom des premiers philosophes. La conversion des infidèles est le prétexte qui les a attirés dans ces pays éloignés. Leur véritable intention étoit de s'y enrichir, & d'y satisfaire leur ambition. C'est dans cette vue qu'ils ont déguisé les mystères de la religion, qu'ils ont foulé aux pieds les maximes de l'évangile, & qu'ils ont abandonné l'exemple des apôtres.

La protection des princes & des grands leur étoit nécessaire. Il n'y a rien

qu'ils n'aient mis en usage pour s'en assurer. Ils leur firent beaucoup de riches présens, ils leur communiquèrent les connoissances qu'ils avoient dans les mathématiques, dans l'astronomie & dans la Géographie. Ils distribuèrent un grand nombre d'horloges, de montres, d'épinettes, & d'autres semblables curiosités inconnues à ces peuples, & dont ils s'attribuoient l'invention. A la faveur de ces nouveautés ils se firent regarder comme des hommes extraordinaires & consommés dans toutes sortes de sciences. Ils obtinrent aisément la permission d'annoncer publiquement l'évangile.

Mais comme ils s'étoient apperçus que ces peuples, & sur-tout les grands, étoient d'une extrême délicatesse sur le fait de la religion, & qu'ils étoient tellement attachés à leurs superstitions, que les mystères, & la morale du christianisme n'auroient pas manqué de les révolter, ils s'accommodèrent à leur foiblesse par des ménagemens criminels. Ils cachèrent le mystère de la croix. Ils prêchèrent Jésus-Christ dans sa gloire, & eurent honte de parler en public de son abaissement & de ses souffrances. Ils dispensèrent leurs Néophytes des devoirs & des préceptes les plus indispensables.

Les loix & les magistrats exigeoient qu'on adorât le Ciel, qu'on rendit un culte religieux à *Confucius*, qu'on offrit des libations aux ames des morts; ces nouveaux apôtres permettoient toutes ces superstitions, pourvû qu'on les regardât

DES SOLIPSES. CH. XVI. 211

comme des cérémonies purement civiles, & qu'on dirigeât son intention au vrai Dieu, ou à un *Crucifix* caché en quelque endroit. Les censures des papes ne les ont pas fait changer de sentiment. On voit encore le nom du CIEL au-dessus de leurs temples.

L'église oblige tous les fidèles de jeûner en certains tems de l'année, de s'abstenir de tout travail, & d'entendre la messe les fêtes & dimanches, de s'approcher des sacremens de pénitence & d'eucharistie, du moins une fois l'année. Les Jésuites laissent tous ces préceptes à la volonté de leurs nouveaux convertis. Ils trouvent bon qu'ils ne fassent aucun jeûnes, sans même en excepter le jour du Vendredi-Saint. Il n'y a point de fête en l'année où ils les obligent de quitter leur travail, & d'assister à la messe. Ils leur permettent de passer plusieurs années sans confesser ni communier.

Les conciles & les SS. pères ont toujours regardé l'usure comme un crime, dont on ne devoit point entendre parler parmi des chrétiens. Les Jésuites n'en ont pas donné cette idée aux peuples du Japon & de la Chine, à qui ils ont permis de tirer trente pour cent d'intérêt.

Des maximes si commodes, une morale si aisée pouvoit-elle manquer de mettre les Jésuites en réputation, & de les faire aimer des princes? L'occasion étoit trop belle, pour n'en pas profiter. Tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors n'étoit que

grimaces , & n'avoit fervi qu'à apprivoiser ces peuples. L'ambition n'y trouvoit point son compte , & l'avarice n'étoit pas satisfaite. C'étoit-là l'essentiel. Mais le tems perdu fut bien-tôt réparé. Ils s'appliquèrent au commerce. Ils trafiquèrent ouvertement les pierres précieuses , les perles , le négres , & toutes sortes de marchandises , sous prétexte que ce commerce leur donnoit plus d'accès dans le Japon , & plus de liberté , pour annoncer l'évangile.

Le même prétexte les autorisa encore à quitter l'habit religieux , pour prendre celui des prêtres du pays. Ils s'oublièrent jusqu'au point d'entrer dans les charges de la magistrature. On vit dans la *Chine* des *Jésuites Mandarins* superbement vêtus , & portés sous un dais par huit hommes. De tels emplois sont-ils compatibles avec les obligations d'un religieux , qui a renoncé solennellement au monde ? Quel étrange secret pour prêcher la pénitence ! Les Apôtres ne l'ont jamais connu.

Ce n'étoit pas assez : cette élévation , ce crédit énorme n'avoit pas encore de quoi les contenter pleinement , à moins qu'ils ne s'en servissent contre leurs ennemis. Ils regardoient comme tels les vicaires apostoliques , & les autres missionnaires , dont le zèle & les vertus étoient des reproches perpétuels de leurs déréglemens. C'est pourquoi ils usèrent de tout leur pouvoir , pour les persécuter , & les détrui-

re : ils vinrent même quelquefois à bout de les faire chasser par les empereurs , afin de rester seuls arbitres de la religion , & pour commettre le crime avec plus de liberté. Ce seroit la matiere de plusieurs volumes , si je voulois m'étendre , & faire les réflexions nécessaires sur les excès horribles des Jésuites dans les *Indes*. Ils sont rapportés tout au long dans la Morale pratique. Passons aux seconds philosophes.

Ce sont les *Capucins* , & les autres missionnaires , qui se présentent devant les empereurs idolâtres , pour annoncer la foi de JESUS-CHRIST , mais d'une maniere bien différente des Jésuites. Ils avoient appris de S. Paul , que les véritables signes de l'apostolat étoient d'être irréprochable dans ses mœurs & dans sa conduite , de mépriser la gloire & les richesses , de souffrir sans murmurer la faim , la soif , la nudité , les persécutions & les traverses , de ne pas rougir de prêcher un Dieu crucifié , & de préférer la sagesse divine à la sagesse du siècle.

C'est pourquoi le discours qu'ils tiennent au Monarque est plein d'humilité & de sincérité. Les présens qu'ils lui font sont pauvres & simples. Ils ne se flattent pas de lui faire acquérir aisément le royaume céleste. Ils lui exposent naïvement toutes les conditions auxquelles cette conquête est attachée. Ils ne déguisent aucun de nos mysteres. Ils ne donnent point d'atteinte à la pureté de la morale chrétienne.

Ils ne dissimulent pas la nécessité de la pénitence.

Les maximes opposées de ces deux espèces de prédicateurs engagèrent les empereurs & les grands à examiner de plus près la conduite des uns & des autres. On reconnut beaucoup de sagesse, de droiture & de bonne foi dans les derniers, beaucoup de fourberie, d'orgueil & d'ambition dans les premiers. C'est ce qui leur a souvent attiré de cruelles disgraces. Mais ils ont emprunté le secours des arts & des sciences, pour se rétablir dans plusieurs endroits d'où ils avoient été chassés.

Je tâcherai d'expliquer dans le chapitre suivant, à quel dessein *Melchior* fait ici rester les *Capucins*.



CHAPITRE XVII.

Lettres de (a) Salinus Gevilofius écrites d'Europe. (a) Jean de Lugo.

IL arriva enfin des couriers d'Europe, que *Salinus* avoit envoyés avec un paquet de lettres bien fermé pour le Monarque. Un tel message ne se fait pas sans de grandes dépenses. Entr'autres choses il mandoit à (b) *Vibofnat*, » qu'il étoit » heureusement arrivé à *Rome*, & » que ses affaires étoient en bon » train, depuis qu'il avoit fait extérieurement profession de la Religion romaine, & qu'il avoit été baptisé dans le *Vatican*; qu'on lui avoit déjà assigné une des pensions annuelles destinées pour l'entretien des personnes de probité; qu'il passoit pour un homme consommé dans les sciences; en un mot, qu'il se voyoit dans le chemin de l'élévation & de la fortune, à moins que quelque revers ne lui vînt enlever la faveur des

(b) Mutio Vitelleschi

» grands : qu'il avoit tout sujet de
 » l'appréhender ; qu'il se trouvoit à
 » Rome plusieurs *Solipses* proscrits ,
 » qui avoient fort décrié la nation
 » auprès des princes de l'*Europe* , &
 » en avoient révélé les mysteres les
 » plus honteux. Ce qui les avoit
 » tellement prévenus contre la Mo-
 » narchie , qu'ils étoient résolus , à
 » quelque prix que ce fût , de la ren-
 » verser , ou de diminuer sa puissan-
 » ce. Que dans de telles conjon-
 » ctures , il n'avoit pas jugé qu'il
 » fût à propos de répondre à ces
 » calomnies , ou de les excuser , de
 » peur de se trahir lui-même ; mais
 » qu'il avoit pris le parti de blâ-
 » mer aussi les *Solipses* , d'autant
 » plus que les proscrits eux-mêmes
 » appuyoient tout ce qu'ils disoient
 » sur l'autorité de *Salinus*. Que ce-
 » pendant il tâcheroit de les justifier
 » en répandant dans le public quel-
 » que écrit anonime. Il rapportoit en-
 » suite les principales accusations
 » dont on chargeoit les *Solipses* :
 » qu'ils ne suivoient aucunes loix
 » humaines , pas même celles de la
 » nature ; que tout étoit soumis au

» caprice du Monarque ; que c'étoit
 » un prince dont la bouche n'é-
 » toit jamais d'accord avec le cœur ;
 » qu'il n'avoit ni fermeté, ni justi-
 » ce ; qu'il accabloit les personnes
 » sages, & favorisoit les insolens ;
 » qu'il mettoit toute sa gloire à abais-
 » ser les hommes de naissance & de
 » distinction, & à élever au-dessus
 » d'eux ceux de la lie du peuple ;
 » qu'il laissoit les belles actions sans
 » récompenses, & ordonnoit des
 » supplices affreux pour les moindres
 » fautes ; qu'il n'observoit aucune
 » forme de droit dans ses jugemens,
 » mais qu'il décidoit au hazard &
 » sans connoissance de cause ; qu'il
 » n'avoit ni bonne foi ni sincérité ;
 » qu'il affuroit ce qu'il avoit nié ; que
 » loin de punir, il protégeoit de
 » malheureux délateurs : en un
 » mot, qu'il étoit moins le roi, que
 » le tyran de ses peuples ; qu'il pré-
 » tendoit faire la loi à toutes les
 » nations ; qu'il ne reconnoissoit au-
 » cun mortel au-dessus de lui ; qu'il
 » aspiroit enfin à la Monarchie uni-
 » verselle, & mettoit tout en usage,
 » pour y parvenir. Oh ! que j'ap-

» préhende, s'écrioit *Salinus* en cet
» endroit, qu'on n'entrevoye le but
» de mon voyage, & qu'on ne me
» punisse comme un traître! Mais
» jusqu'ici je suis en sûreté, parce
» que je me range du côté de vos
» ennemis, & que je me déclare
» aussi contre vous & contre votre
» monarchie. Ils disent encore que
» c'est une injustice criante de faire
» souffrir cruellement des misérables
» pendant plusieurs années, sans
» leur en faire connoître la raison,
» de peur qu'ils ne puissent échapper
» au supplice par leur innocence.
» Quoi de plus indigne! ajoutent-ils,
» on en éloigne d'autres pour
» toujours, des honneurs & des
» charges, pour une faute légère
» qu'une seule parole pouvoit effacer.
» Ce sont d'ailleurs des personnes de
» mérite. N'importe: ils ont le malheur
» de déplaire au Monarque & aux
» satrapes. C'en est assez pour les
» laisser traîner le reste de leur vie
» dans l'obscurité, sans qu'ils en
» puissent seulement deviner la raison.
» De plus, on attaque impunément
» l'honneur &

» la réputation de plusieurs , sans
 » aucun soupçon légitime , & on
 » leur fait souffrir toutes sortes d'in-
 » dignités , sans qu'ils aient la liber-
 » té de prouver leur innocence.
 » Quand elle viendroit enfin à être
 » connue , ils n'en sont pas pour
 » cela plus heureux ; on se con-
 » tente d'apporter quelque modéra-
 » tion à leurs châtimens. Mais il
 » faut toujours qu'ils mènent une
 » vie triste & malheureuse , sans es-
 » pérance d'être jamais absous ou
 » dédommagés , ni de recouvrer
 » leur honneur & leur réputation.
 » Et tout cela se fait , pourquoi ? de
 » peur qu'un indigne calomniateur
 » ne soit obligé de subir la peine du
 » talion , ou qu'un juge ne reçoive
 » quelque affront de sa précipitation
 » & de son ignorance. Aucun de
 » ces désordres n'arriveroit , disent-
 » ils , si le Monarque sçavoit mettre
 » des bornes à sa puissance , ou s'il
 » avoit quelque connoissance du
 » droit humain , & de cette vertu
 » que les *Européens* appellent chari-
 » té ; & que les *Solipfes* ne connois-
 » sent pas. Mais ce qui indigne le

„ plus les proscrits contre la Mo-
„ narchie , c'est que quelque bon
„ droit que l'on puisse avoir , on
„ soit toujours assuré de perdre son
„ procès , sous prétexte qu'il est
„ honteux à des supérieurs d'être
„ contraints de céder à ceux qui leur
„ sont soumis ; & qu'ainsi c'est un
„ moindre mal de blesser la justice ,
„ que de les exposer à cette confu-
„ sion. Et pour mettre ces malheu-
„ reux hors d'état de se plaindre de
„ l'injustice qu'on leur fait , ou de
„ tirer vanité de leur victoire , on
„ les relegue si loin , qu'on n'entend
„ plus jamais parler d'eux , & qu'on
„ ne sçait s'ils sont encore au mon-
„ de. Ils se plaignent enfin , que la
„ perpétuité du Monarque est la
„ source de tous ces maux. Qu'a-t-il
„ à craindre , disent-ils ? Il ne re-
„ connoît aucune puissance supé-
„ rieure ni sur la terre , ni dans les
„ cieux , & par conséquent rien ne
„ peut l'empêcher de se mettre au-
„ dessus de toutes les loix , & de les
„ violer impunément. C'est à la
„ faveur de ces reproches , que les
„ proscrits sollicitent fortement tous

„ les princes d'*Europe* à reunir leurs
 „ forces , pour anéantir entièrement
 „ la Monarchie , ou pour réprimer
 „ son orgueil en restreignant le re-
 „ gne du Monarque à un certain
 „ tems. Ils leur persuadent qu'ils
 „ en viendront facilement à bout ,
 „ s'ils implorent l'autorité du *Pape* ;
 „ (c'est ainsi qu'on appelle le pon-
 „ tife de *Rome*) & s'ils l'engagent à
 „ faire annoncer l'évangile aux *So-*
 „ *lipfes* , quand ils auront mis le
 „ Monarque à la raison. Ce seul
 „ motif de religion n'est que trop
 „ suffisant , pour faire prendre les
 „ armes au *Pape* & aux princes de
 „ l'*Europe*. Je ne doute pas , con-
 „ tinue *Salinus* , que les grands de
 „ *Rome* ne fassent tous leurs efforts ,
 „ pour pénétrer mes desseins ; & je
 „ ne puis mettre le mystere à cou-
 „ vert , qu'en approuvant les plain-
 „ tes des proscrits , & en louant les
 „ loix & la discipline des *Européens*.
 „ Elles sont tout opposées aux nô-
 „ tres pour ce qui regarde le gou-
 „ vernement. La plûpart de leurs
 „ rois se succèdent les uns aux au-
 „ tres par droit de naissance ; ils

„ font soumis aux loix du royau-
„ me, & n'entreprennent jamais rien
„ fans l'avis de leur conseil. D'au-
„ tres sont choisis par les peuples,
„ & ne gouvernent qu'un certain
„ tems; ou s'ils sont perpétuels, ils
„ mettent eux-mêmes des bornes à
„ leur pouvoir, en jurant d'obser-
„ ver les loix, & en se laissant con-
„ duire par les conseils de person-
„ nes sages. Il n'y en a pas un, dont
„ la puissance soit absolument indé-
„ pendante & despotique. Le pape
„ même qui, selon la croyance des
„ *Européens*, n'est sujet à aucune
„ loi humaine, & ne reconnoît au-
„ dessus de lui que le Dieu éternel,
„ dont il tient son pouvoir & la
„ perpétuité de son siège, ne fait
„ ordinairement rien, sans avoir
„ consulté son sénat. La même cho-
„ se s'observe dans les communau-
„ tés des personnes consacrées à
„ Dieu, qu'ils appellent religieux.
„ On dit que leurs supérieurs ne
„ changeoient autrefois, que par la
„ mort; mais l'expérience ayant fait
„ connoître les abus de cet usage,
„ le Pape ordonna que leur gou-

„ vernement seroit limité. Depuis
„ on n'y a point vû la perpétuité ré-
„ tablée, parce qu'elle n'est d'aucu-
„ ne utilité, & qu'elle est au con-
„ traire la source de bien des dé-
„ sordres. De-là vient, disent-ils,
„ que très-peu de personnes se ren-
„ dent propres au gouvernement.
„ Le long règne du Monarque les
„ rebute, & leur fait perdre l'espé-
„ rance d'y parvenir. Souvent les
„ Monarques abusant de leur pou-
„ voir, renversent tout le bon or-
„ dre, persécutent ceux qui seroient
„ les plus capables de leur succéder,
„ & font jouer mille ressorts, pour
„ ménager le trône à ceux qui sont
„ conformes à leur caractère, & qui
„ doivent marcher sur leurs traces.
„ Au lieu que les Monarques dont le
„ gouvernement n'est pas perpétuel,
„ ayant toujours devant les yeux,
„ que leur puissance doit bien-tôt
„ finir, ne négligent rien, pour lais-
„ ser la république en meilleur état
„ à leurs successeurs. Ils comman-
„ dent avec modération, parce qu'ils
„ n'oublient pas, qu'ils doivent ren-
„ trer dans leur premier rang, en

21 LA MONARCHIE

„ sortant du trône. C'est-là l'uni-
„ que moyen de contenir les Mo-
„ narques dans leur devoir, de
„ maintenir la justice, & d'empêcher
„ que les mauvais sujets ne soient
„ préférés aux bons. Quel renver-
„ sement au contraire, dans une Mo-
„ narchie, où les hommes de néant
„ deviennent peu-à-peu les maîtres !
„ Quelle confusion ! Les vices & les
„ vertus dépendent uniquement de
„ leurs caprices.

„ Les proscrits en effet assûrent
„ qu'ils n'ont été chassés de la Mo-
„ narchie, que parce qu'ayant reçu
„ de rudes châtimens pour des fau-
„ tes très-légères, ils s'étoient plaint
„ de l'injustice qu'on leur faisoit ;
„ ce qui étoit un crime capital, par-
„ ce que toutes les fautes étoient
„ égales, & qu'on étoit aussi coupable
„ pour avoir mangé une poire,
„ que pour avoir donné du poison ;
„ pour avoir tué une mouche, que
„ pour avoir tué un bœuf. Il est
„ aisé de juger si de tels abus sont
„ plutôt les effets de l'ignorance,
„ que d'une domination tyrannique.
„ Ils trouvent encore deux grands

», inconvéniens dans la perpétuité
», du Monarque. Le premier est sa
», vieillesse, qui affoiblissant son corps
», & son esprit, expose la républi-
», que à un renversement général,
», parce qu'alors elle n'est plus gou-
», vernée par aucune autorité suffi-
», sante, & qu'elle ne se soutient plus,
», que sur des conseils foibles & im-
», puissans. L'autre inconvénient,
», qui est bien plus considérable,
», consiste en ce que, si quelque dé-
», sordre s'est accru & fortifié sous le
», long regne d'un Monarque, il est
», presque impossible qu'aucun de
», ses successeurs y remédie, & ra-
», mène les choses à leur première
», perfection, puisqu'il faut plusieurs
», années pour corriger les abus
», d'un siècle. Il n'en est pas de mê-
», me dans les gouvernemens limités.
», Quelque imparfait, quelque dérè-
», glé que soit un magistrat, il ne
», sçauroit apporter tant de trouble
», & de dérangement dans un état,
», que la sage conduite d'un ou
», deux successeurs ne puisse le ré-
», tablir. Comme on n'avoit rien,
», dit *Salinus*, à opposer à des motifs

„ si puissans , pour la défense de la
„ Monarchie des *Solipfes* , quelques-
„ uns se rejetterent sur la brigade. Ils
„ trouvoient que c'étoit un grand
„ bien de l'empêcher , ce qui ne se
„ pouvoit faire dans les gouverne-
„ mens de peu de durée , où les
„ concurrens pleins d'eux-mêmes
„ & de leur propre mérite , ne par-
„ viennent au trône qu'à force
„ d'artifice & de pratiques secret-
„ tes. Que tous ces concurrens
„ étoient dans un royaume autant de
„ maîtres , qui ne pouvoient se souf-
„ frir les uns les autres. Mais les
„ pros crits répondirent qu'on pou-
„ voit par la rigueur des loix arrê-
„ ter la cabale , & punir ceux qui
„ seroient convaincus de l'avoir fait
„ agir. Qu'après tout , elle n'étoit
„ pas plus pernicieuse à un état ,
„ qu'une domination absolue &
„ continuelle : que dans celle-ci à la
„ vérité , les compétiteurs se cal-
„ moient & se soumettoient au nou-
„ veau magistrat , après son élec-
„ tion : mais qu'à la fin son trop
„ long gouvernement les rebutoit ,
„ & les indisposoit contre lui , parce

„ qu'il faisoit languir leurs espéran-
„ ces. Ils sont persuadés au con-
„ traire , qu'il est avantageux que
„ plusieurs personnes prétendent à
„ la souveraineté , pourvû qu'elles
„ le fassent avec modération. Par-là,
„ disent-ils , on reconnoît qu'il y a
„ plus d'un sujet capable de gou-
„ verner ; ce qui bien loin d'être
„ pernicieux à une Monarchie , ne
„ peut que lui faire honneur ; au lieu
„ que dans les autres on est obligé
„ de voir son sort , & celui de tou-
„ te la république , entre les mains
„ d'un malheureux & d'un homme
„ de néant , sans mérite & sans lu-
„ mieres. “ Voilà à peu près ce que
contenoient les lettres de *Salinus*, si-
gnées & approuvées par ses compa-
gnons. Après que le Monarque en
eut fait la lecture , les satrapes de-
meurèrent tout interdits, ne sçachant
à quoi se résoudre. Ils appréhen-
doient sur-tout , que le Pape n'eût
découvert le piège que le Monar-
que lui avoit tendu , pour se rendre
maître de ses états , & qu'il n'eût
engagé tous les princes de l'*Europe*
à prendre les armes , pour accabler

la Monarchie. C'est pourquoi ils furent d'avis qu'on indiquât une assemblée générale, dans laquelle ils délibéreroient mûrement sur les mesures qu'ils devoient prendre pour détourner cet orage. Il y en eut quelques-uns qui crurent que *Salinus* avoit de mauvais desseins, en s'insinuant, comme il faisoit, dans l'esprit des Européens; & que quand il seroit une fois revêtu de la pourpre, il pourroit bien se déclarer le premier & le plus cruel ennemi de la Monarchie.

(1) Pendant ce tems-là le Monarque & les fatrapes firent venir secrètement les (*a*) *Centonates*, qu'ils n'avoient pas retenus sans dessein. Ils les engagèrent par toutes sortes de promesses à faire partir pour l'*Europe* quelques-uns de leurs compagnons, qui sçussent adroitement pénétrer les sentimens des princes, les détourner par la crainte de leurs divinités, de ce qu'ils voudroient entreprendre contre la Monarchie, & détruire leurs préventions contre les *Solipses*. Que s'ils en venoient à bout ils leur donneroient un rang

dans la Monarchie, & leur assure-
 roient un établissement fixe avec
 plein pouvoir d'exercer leur religion
 & de faire tout ce qu'ils voudroient.
 Une telle proposition fit plaisir aux
Centonates : ils témoignèrent qu'ils
 étoient prêts de leur rendre ce ser-
 vice. *Nous faisons notre affaire, di-
 rent-ils, d'apaiser les Européens, &
 de vous les rendre favorables. Per-
 sonne ne possède mieux que nous,
 l'art de ménager les accommodemens,
 & ce n'est pas d'aujourd'hui que
 nous en avons fait l'épreuve. Nous
 avons toujours en main des conseils
 & des raisons pour tourner les es-
 prits comme il nous plaît, sans qu'on
 nous soupçonne de fourberie. Notre
 habit nous met à couvert de ce soup-
 çon, quelque mauvaises intentions
 que nous puissions avoir. Les Eu-
 ropéens d'ailleurs sont trop éloignés,
 & leur armée ne pourroit jamais par-
 venir jusqu'ici, à moins que par le
 secours de quelque enchantement, ils
 ne la fissent traverser dans les airs. Pré-
 cautionnez-vous plutôt contre vos voi-
 sins. Il est à craindre qu'ils ne se réunis-
 sent pour vous attaquer, à la sollicita-*

tion des Européens, qui aiment mieux tourner leurs armes les uns contre les autres, que de les porter contre des peuples éloignés, avec beaucoup de dépenses & de fatigue.

Après cette réponse des *Centonates*, on donna, pour ceux qui devoient partir, un grand nombre de livres qui contenoient les belles actions des *Solipses*, depuis le commencement de leur Monarchie, & qui étoient remplis des éloges les plus magnifiques. C'étoit pour distribuer aux princes & aux grands d'*Europe*, afin de les détromper & de leur faire connoître que les *Solipses* ne méritoient rien moins que d'avoir des ennemis. On ordonna aussi aux *Centonates* de confirmer la même chose, & d'appuyer tout ce qui étoit écrit dans ces livres. Mais passons à ce qui regarde la propagation de la Monarchie.

R E M A R Q U E S.

L'Auteur a ramassé dans ces lettres supposées tous les défauts & les déréglemens de la Société. C'est une espece de récapitulation de tout ce qui a été dit dans les chapitres précédens. Il veut aussi faire comprendre que les Jésuites étoient fort décriés de son tems, que tout le monde connoissoit leurs désordres, & qu'on demandoit ouvertement la réforme de la Société. Une plus longue explication seroit inutile.

(1) Nous avons vû dans le chapitre précédent, que les *Capucins* sont retenus dans la Monarchie pour des raisons que l'auteur promet d'expliquer ici. Je ne trouve pas dans les histoires, que les Jésuites se soient servi des *Capucins* pour rétablir leur réputation dans la *Chine* & dans le *Japon*. Mais il est certain, & tout le monde sçait, que pendant long-tems les *Capucins* se sont fait gloire en *Europe*, d'être les fidèles exécuteurs de leurs volontés, & de leur consacrer leurs services. Le * nom qu'on leur a donné pour ce sujet, est en quelque façon passé en pro-
 * Valets de pied des Jésuites.
 verbe. Ainsi il n'est pas étonnant que dans des circonstances fâcheuses, où les Jésuites se sont souvent exposés à la haine publique, ils aient chargé ces bons peres de les disculper, de faire leur apologie, & de débiter des livres en leur faveur, en un mot de faire jouer tous les ressorts possibles, pour effacer les impressions désavantageuses que le pu-

blic avoit conçues contre la Société. Je m'en tiendrai à un exemple qui n'est pas fort ancien. C'est un *Capucin* nommé le P. *Timothée de la Flèche*, à présent Evêque de *Babilone*, qui porta à Rome par ordre du P. *Tellier*, l'acceptation de la *Constitution* par les 40 Evêques de l'assemblée. C'est pour cela qu'on a appelé ce pere le courier de la *Constitution*.

CHAPITRE XVIII.

Les Mariages des SOLIPSES, & l'éducation de leurs enfans.

L Es *Solipses* ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Ils ne les prennent pas ordinairement jeunes, mais dans un âge mûr & formé, & plus souvent dans un âge décrépît. Ce qui est digne d'admiration, c'est que celles-ci sont les plus fécondes : rarement elles avortent : elles produisent au contraire d'autant plus, qu'elles approchent davantage de leur dernier jour. Toutes ces femmes ne conçoivent point d'une manière naturelle & ordinaire, mais par la vertu d'une parole ou

d'un souffle. Et bien différentes du reste des femmes, elles enfantent par la main. Elles peuvent aussi avoir plus d'un mari : mais pour lors, elles sont moins fécondes, & leur fruit est moins agréable. Le terme de leur accouchement n'est pas réglé : les unes plutôt, les autres plus tard. Quelquefois elles conservent leur fruit plus long-tems que les éléphans. Elles sont d'autant plus aimées de leurs maris, qu'elles accouchent plus promptement, & plus souvent, & qu'elles leur donnent plus d'enfans à la fois : & ceux qui sont les fruits d'une extrême vieillesse, sont les plus agréables & les plus heureux. (1) Quand ces enfans sont venus au monde, selon la loi des *Solipses*, ce ne sont pas les femmes, mais les maris qui les allaitent, & les nourrissent jusqu'à l'âge de douze ans. Pour lors ils en donnent le soin à d'autres, sans sortir du lieu où ils sont, & quand ils ont atteint l'âge viril, ils les reprennent en payant ceux qui les ont élevés, & les obligent de vivre chez eux, pour leur apporter du soulagement & de la

consolation dans leur vieillesse. Cette éducation ne regarde que les enfans mâles; car pour les filles, ils en ont rarement; & quand il leur en naît quelques-unes, à peine sont-elles hors de la mammelle, qu'ils les marient sans leur donner de dot; mais ce qui est opposé aux coutumes de toutes les nations, ils la reçoivent de ceux qui les épousent, & en profitent.

(2) Au reste les *Solipfes* ne se croiroient pas encore tout-à-fait heureux, s'ils n'avoient que les enfans qui naissent de leurs mariages. Ce ne sont point eux qui fournissent le plus de peuples & de sujets à la Monarchie; mais ceux qu'ils enlèvent aux autres. De-là ce grand nombre de citoyens qui passent leur vie dans l'oïveté: de-là toutes ces colonies qu'ils envoient peupler les extrémités de la terre. En effet ils tendent des embuches aux enfans des nations voisines, & n'ont pas moins d'adresse pour les surprendre, que les serpens pour surprendre les œufs des perdrix. Ils les enlèvent, lorsqu'ils commencent à sortir de la pre-

miere jeunesse. Ils leur donnent une nouvelle éducation, & les forment si bien selon leurs coutumes & leurs maximes, qu'ils semblent avoir pris naissance parmi eux. On les croiroit lechés par des ours, s'ils n'avoient pas été pris déjà tout élevés. Car les émissaires qui ont cette charge, s'attachent sur-tout à faire leurs vols avec choix, & à ne pas jeter les yeux sur des enfans de basse extraction, à moins qu'ils n'ayent lieu de croire que leur caractère, ou la fortune les élèvera quelque jour. Il faut avouer que cette politique est toute divine, pour perpétuer & pour étendre la Monarchie, sans aucun risque; car ils font consentir les peuples voisins à ces enlevemens par des traités. Et ce qui est admirable, c'est que quand ils tiennent les enfans des grands, ils exercent un empire absolu sur leurs parens & sur tous leurs alliés. Ensorte qu'en gagnant ainsi les familles, ils viennent bien-tôt à bout de se rendre maîtres des villes & des provinces. Aussi le Monarque fait-il gloire de sa puissance, sur-tout en ce qu'il a à son

service plus de cent mille enfans des nations étrangères , qui lui sont dévoués sans réserve , & que par leur moyen il voit tout l'Univers soumis à sa domination.

J'ai appris autrefois , qu'un certain Asiatique s'étoit plaint hautement qu'on épuisoit les plus nobles familles , & qu'on enlevoit tous les ans plus de dix mille jeunes hommes , pour leur faire passer le reste de leur vie dans l'oisiveté & dans le chagrin , en forçant leur inclination , tandis qu'ils étoient destinés par leur naissance & leurs belles qualités , à être l'appui & l'ornement de leur patrie. Bien loin que ses plaintes aient produit quelque effet , il fut aussi-tôt dépouillé du gouvernement d'une province qu'il venoit de recevoir , & quelque tems après il fut relégué en *Afrique.*

R E M A R Q U E S.

Voici un chapitre bien mystérieux. Ces mariages, ces femmes, ces enfans ne peuvent pas s'entendre à la lettre. Il y a un sens caché, qu'il n'est pas aisé de découvrir d'abord. J'espère cependant que mes conjectures ne paroîtront pas déraisonnables. Après tout, c'est une énigme que *Melchior Inchofer* donne à deviner au public. Chacun est libre de donner son explication. Voici la mienne.

Les mariages des Jésuites sont les étroites liaisons qu'ils ont avec les dévotes, & sur-tout avec les riches veuves par le moyen de la confession, & de la direction. Leurs femmes sont ces mêmes dévotes, & leurs enfans sont l'argent & les présens qu'ils en tirent. Tout le reste de l'énigme s'accommode parfaitement avec cette explication. Les Jésuites ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, c'est-à-dire, qu'ils font tomber dans leurs pièges tout autant de riches veuves qu'ils en peuvent trouver, parce que leur avarice est insatiable. Ils ne s'adressent pas à celles qui sont trop jeunes, parce qu'elles seroient moins disposées à goûter leurs discours & leurs maximes, & parce qu'ils ne pourroient pas espérer de les détourner des secondes noces. Mais quand une riche veuve est avancée en âge, ils met-

tent tout en usage pour se la rendre favorable ; ils la visitent assiduellement , ils l'enchantent par leurs beaux discours , ils tâchent d'éteindre en elle le reste de l'amour qu'elle pourroit encore avoir pour le monde , & l'obligent à faire vœu de chasteté. Ils lui représentent avec beaucoup d'énergie le mérite de l'aumône , ils lui exposent adroitement les besoins de la Société , & font si bien par leurs artifices , qu'ils l'engagent insensiblement à disposer de ses biens en leur faveur. Plus ces veuves sont âgées , plus il est aisé aux Jésuites de les tromper , & d'abuser de leur foiblesse. C'est ce qui fait dire à *Melchior* , qu'elles sont d'autant plus fécondes qu'elles approchent davantage de leur dernier jour.

Elles peuvent avoir plus d'un mari , c'est-à-dire , qu'il arrive quelquefois que ces femmes font part d'une partie de leurs biens à d'autres religieux ; ce qui ne plaît pas aux Jésuites ; aussi font-ils tout leur possible pour les en détourner , & pour être seuls favorisés de leurs largesses , en leur inspirant beaucoup de mépris pour ce qui n'est pas Jésuite , & en leur interdisant , s'ils peuvent , tout commerce avec les autres religieux.

Leurs artifices n'ont pas toujours un succès aussi prompt qu'ils souhaiteroient. Ils ont souvent bien des obstacles à surmonter , avant que de parvenir à leurs fins. Les affaires & les différens caractères de ces veuves font naître mille difficultés ,

qui demandent beaucoup de tems & de précautions. Les unes se laissent gagner plutôt, les autres plus tard. Mais à force de ménagemens, d'affiduités & de beaux discours, les Jésuites viennent à bout de leur dessein. C'est ce qui fait dire ici, que le terme de leur accouchement n'est pas réglé, & qu'elles conservent quelquefois leur fruit plus long-tems que es éléphans, qui ne mettent bas qu'au bout de dix ans.

(1) Ce que l'auteur dit ici des enfans des *Solipses*, ne peut plus convenir ni aux présens, ni aux biens de ces veuves. Il veut parler effectivement des enfans qu'elles peuvent avoir, quand les Jésuites forment le dessein de s'emparer de leurs richesses. Voici l'explication que j'y donne.

Pour se rendre maîtres de tous les biens de la mere, il est de leur intérêt de mettre les enfans hors d'état de demander ce qui leur est légitimement dû. C'est pourquoi, si elles ont des garçons, ils les font venir de bonne heure dans leurs collèges. Ils n'épargnent rien pour leur éducation : ils leur donnent des précepteurs de confiance & propres à seconder leurs desseins ; ils les comblent de caresses & de petits présens, & ils leur font naître insensiblement le désir d'entrer dans la Société, & de renoncer par-là à leur patrimoine.

Pour ce qui est des filles, si elles sont jeunes, ils obligent ces veuves de les mettre au couvent, afin qu'elles en pren-

nent l'esprit ; & que n'ayant aucune connoissance du monde , elles y renoncent avec moins de peine. Si elles sont dans un âge formé , ils persuadent aux meres de les traiter durement , de leur faire un crime des moindres bagatelles , de leur refuser les ajustemens qui conviennent aux jeunes personnes , parce que ces mauvais traitemens ne manqueront pas de les rebuter & de leur faire prendre la résolution d'embrasser l'état religieux , pour se soustraire à la mauvaise humeur de leur mere. C'est en ce sens que *Melchior* dit qu'on les marie dans leur tendre jeunesse sans leur donner de dot , & que les Jésuites au contraire la reçoivent de ceux qui les épousent , puisqu'ils profitent des biens qu'on leur auroit donnés , si elles avoient pris un établissement dans le monde.

(2) Outre les enfans des riches veuves que les Jésuites n'attirent parmi eux que pour satisfaire leur avarice , ils se croient encore en droit d'enlever de gré ou de force tous les jeunes gens qu'ils jugent capables de soutenir l'honneur de leur Société par les belles qualités de leur esprit , ou par les avantages de leur naissance. On voit dans la suite de ce chapitre & dans le suivant , de quelle utilité leur est une telle maxime , sur-tout à l'égard des jeunes gens de qualités. Il y a une infinité d'exemples de ces sortes d'enlevemens ; mais je me contenterai d'en rapporter ici un des plus remarquables.

Pierre Airault, Lieutenant criminel au préfidial d'*Angers*, avoit un fils nommé *René Airault*, qui naquit en 1567. Il le donna à instruire aux Jésuites. Comme ce fils étoit son aîné, & que d'ailleurs il avoit un esprit fort vif, beaucoup de mémoire, & plusieurs qualités aimables, il pria très-instamment le provincial des Jésuites & le recteur du collège de *Clermont*, lorsqu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune manière à entrer dans leur religion. Il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à consacrer à l'église, mais qu'il destinoit celui-là à remplir sa charge, & qu'il en vouloit faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Néanmoins les grands talens de ce jeune homme firent souhaiter aux Jésuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur Société, de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en rhétorique sous le P. *Sirmond*, ils lui donnèrent l'habit de leur ordre en 1586.

Son pere, sans l'avis duquel cela s'étoit exécuté fait beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, & les somme de lui rendre son enfant. Ils répondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. *Airault* obtient un arrêt du Parlement, qui ordonne aux Jésuites du collège de *Clermont* de ne point recevoir dans leur ordre *René Airault*, & de notifier aux autres collèges cette défense. On n'obéit pas à cet arrêt. On transporte le jeune homme de lieu en lieu. On lui change le nom. On

l'envoie en *Lorraine*, en *Allemagne*, en *Ita.lie*. Henri III. fait agir auprès du Pape son ambassadeur, & le protecteur de ses affaires. *Airault* en écrit à sa Sainteté. Le Pape se fait montrer le rôle de tous les Jésuites du monde. *René Airault* revêtu d'un autre nom, ne paroît point dans ce rôle.

Trois ans de peines & de recherches n'ayant rien produit, le pere recourt à sa plume, fait un livre de *la puissance paternelle*, & l'adresse à *René* son fils. *René* y fit une réponse. Mais les supérieurs ne trouvèrent pas à propos de la publier. On aima mieux que *Richeome*, provincial des Jésuites de *Paris*, réfutât l'ouvrage de *Pierre Airault*. Enfin *René* ayant professé la philosophie & la théologie dans plusieurs endroits, & après avoir possédé les plus belles charges de la Société, mourut à la *Flèche* en 1644. Son pere par acte passé devant Notaire & témoins, le priva de sa bénédiction l'an 1593. Mais il ne persévéra pas dans sa colere jusqu'à la mort; car on trouva parmi ses papiers un écrit où il lui donnoit sa bénédiction.

 CH A P I T R E XIX.
Les revenus de SOLIPSES.

LEurs richesses sont distribuées avec un artifice admirable. (1) Il n'y a que les garnisons des villes & les troupes qu'on mène en expédition, qui puisse compter sur une paye fixe & assignée sur les terres. Les autres n'ont aucuns revenus, ni aucuns fonds assurés pour vivre. (2) Ils n'ont point de mines d'or ni d'argent. Ils ne font aucun commerce ni aucun trafic de marchandises. Cependant ils ne laissent pas de posséder des richesses immenses. Ils font les dépenses les plus somptueuses, & ils employent leur superflu à élever de tous côtés des édifices magnifiques. Une abondance de biens si étonnante vient uniquement des largesses & des présens que leur font les princes & les peuples voisins. Leur libéralité est pour eux un revenu si prodigieux, & en

même-tems si assuré, que l'étendue des richesses qu'ils en tirent, est la seule chose dont ils ne soient point certains. C'est ce qui fait que les Monarques & les satrapes se glorifient sur toutes choses de disposer absolument des biens de ceux dont ils ont enlevé les enfans, & de les voir eux-mêmes aussi soumis à leur puissance, que s'ils étoient leurs sujets, sans qu'il leur en coûte aucun soin ni aucune peine, pour les tenir dans un tel esclavage. Car de tous ceux qui ont leurs enfans au service du Monarque, il n'y en a pas un, qui pour leur procurer un traitement honnête, ne fût prêt de répandre son sang, s'il étoit nécessaire. Quelle apparence y a-t-il, qu'ils ne sacrifient pas pour le même sujet leurs biens & leurs revenus? C'est un moyen assuré de les mettre en crédit, & de les faire parvenir aux charges: quelque indignes qu'ils en puissent être, la faveur du Monarque supplée à tous leurs défauts.

Ce n'est pas tout, la même raison qui rend les parens & les alliés tri-

butaires du Monarque, les oblige encore à faire leur testament en sa faveur. Ainsi le pouvoir qu'il a sur eux, ne finit pas même après leur mort. Il hérite de tous leurs biens, moins par la loi du testament, que par le droit de confiscation (que les Européens appellent de dépouilles) parce qu'il porte le titre de *Seigneur Souverain*. Cependant sur quelque droit qu'il soit appuyé, il ne laisse pas de donner des marques de reconnaissance, en faisant expédier des lettres de bourgeoisie à la famille de ceux qui meurent. Il leur donne encore, par un privilege particulier aux *Solipses*, un passeport, pour entrer dans le séjour des Dieux après leur mort. Quelquefois il les honore d'une apotheose.

En un mot, la Monarchie possède la plus grande partie de tout l'or, de toutes les pierres précieuses que le *gange*, le *tage* & les autres fleuves roulent dans leur sable, de toutes les richesses & de toutes les drogues, qu'on tire des montagnes & des entrailles de la terre avec tant de fatigue & de danger. Elle

est elle seule plus riche que tous les royaumes de la terre. Le principal soin des gouverneurs de provinces, si cependant ce n'est point l'unique, est que rien ne se perde, & qu'ils puissent représenter toutes ses richesses en bon état. Elles sont divisées en quatre parties. La première est destinée pour le trésor royal; la seconde pour la (3) pharmacie publique, la troisième pour la monnoye; & la quatrième est envoyée par présens aux princes voisins, qui se tiennent fort heureux d'une telle faveur, parce qu'il est rare que les *Solipses* fassent paroître leur libéralité. La nature & le prix des présens qu'ils leur font, les mettent dans l'obligation de les estimer & de leur être redevables. Ils consistent en préservatifs propres à prolonger la vie. Mais c'est un appas qu'ils leur tendent. Ces princes persuadés qu'ils leur doivent la vie, & ne voulant pas payer un si grand bienfait d'ingratitude, le payent peu à peu de leur liberté. Ils s'imaginent qu'on jouit d'un bonheur parfait sous la domination du Monarque. Ils voyent

toutes les richesses étrangères qu'il possède , avec plus d'admiration que la Reine de *Saba* ne vit jamais celles de *Salomon* , & ils lui donnent leur or & leur argent pour ce qu'ils en reçoivent.

Mais comme la vigilance des parens & la fermeté des princes peuvent enfin faire tarir la source de tous ces présens , il seroit bien plus à propos que leurs biens consistassent en fonds & en revenus assurés.

C'étoit le sentiment de (a) *Brotacan* (a) Ignace de loios
le premier de leurs Monarques. Sa ce de loios
prudence lui avoit fait prévoir que la.
les *Solipses* pourroient quelque jour devenir odieux aux peuples voisins par leur dérèglement , ou que d'autres , soutenus par leur mérite & la faveur , pourroient s'élever au-dessus d'eux , & les faire tomber dans le mépris. Les successeurs de ce prudent législateur se sont trouvés depuis dans des conjonctures , où ils ont reconnu la nécessité d'une sage précaution. Les princes voisins même les ont sollicités plus d'une fois de la prendre , soit qu'ils aimassent les *Solipses* , soit qu'ils les

craignissent, soit enfin que les *Solipistes* leur fussent à charge pour les sommes immenses qu'ils exigeoient d'eux, en reconnoissance de leurs présens. Mais ces Monarques arrogans & pleins d'eux-mêmes, bien loin de se rendre à leurs instances, ont toujours fait vanité d'une confiance déraisonnable, & n'ont jamais voulu sortir de leur obstination. Ce qui n'a pas fait peu de chagrin à plusieurs sujets bien sensés, qui auroient souhaité de se conformer aux coutumes des autres hommes, & qui s'ennuyoient des travaux qu'il leur falloit essuyer, pour accumuler des richesses, dont le Monarque & les fatrapes seuls avoient la jouissance.

R E M A R Q U E S.

(1) Il n'y a que les Jésuites qui sont dans les collèges, & ceux qu'on envoie en mission, qui puissent jouir de certains revenus assurés. Il n'est pas permis aux maisons professes d'avoir aucuns biens en fond. Elles ne doivent subsister que d'aumônes. Mais on sçait que ces aumônes ne leur

manquent pas, & qu'il n'y a point de reforts qu'ils ne fassent jouer pour s'enrichir aux dépens de tout le monde.

(2) Il est vrai que les Jésuites ne trafiquent pas publiquement en *Europe*, à moins que ce ne soit dans le *Portugal*; mais il est certain qu'ils tiennent dans les *Indes* un commerce ouvert de sucre, de perles, de diamans & de nègres.

(3) *Grégoire XIII.* permit aux Jésuites en 1576. d'exercer la médecine, l'apothiquairerie & la chirurgie, & défendit à tout médecin ou chirurgien de leur en disputer l'exercice. L'intention de ce pape, en leur accordant de tels privilèges, étoit qu'ils secourussent les pauvres malades par le moyen de ces connoissances. Mais ils s'en servent au contraire pour engager les grands à leur faire part de leurs richesses, par don ou par testament, comme l'explique *Melchior*, ou pour gagner les bonnes grâces des princes qui ne leur sont pas tout-à-fait favorables. Je pourrois en citer un exemple fameux, mais il est si récent & si public, qu'il n'y a personne qui l'ignore.

 CHAPITRE XX.

La Guerre des SOLIPSES.

(1) **J**E ne parlerai point ici de ces vieilles fables qu'ils débitent dans les places & les carrefours, & qu'ils répètent tant de fois dans leurs annales, au sujet de leurs guerres; par exemple, que dans le combat des géants, les Dieux ne furent secourus que par les *Solipses* sous la conduite de ce

(a) *Lopius Bumnavus*, qui aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les créatures, & qui lui traça le plan de l'Univers: que les géants ayant été contraints de prendre la fuite répandirent dans les campagnes célestes tout l'or qu'ils avoient enlevé aux Dieux. Que les étoiles qui brillent pendant la nuit, & dont la lumière est utile aux mortels, ne sont autre chose que cet or parfumé; que ces géants enfin furent précipités dans l'Océan au-delà du détroit d'*Her-*

(a) Jacques Lainez, successeur d'Ignace dans le généralat, & qui assista au concile de trente. Voyez *Ribadencira*

eule, à la réserve du vieillard *Bulzegug* qui portoit l'étendart, & qui se mit lui-même hors d'état de sortir du ciel inférieur. Car son grand âge, & la pesanteur de son corps ne lui ayant pas permis de courir aussi fort que les autres, il voulut se faire passage par une ouverture. Mais celle qu'il fit n'étant point assez grande, il n'y eut pas plutôt passé la tête, que l'ouverture se ferma, & qu'il demeura pris par le cou. C'est pourquoi les *Solipses* soutiennent que la face de la lune dans son plein, n'est autre chose que le visage de *Bulzegug*, qui regarde sur la terre, & qui implore inutilement le secours de ses compagnons : que les efforts continuels, qu'il fait en se retournant de côté & d'autre, pour se débarrasser, produisent les différens quartiers de la lune : que les spectacles horribles qu'elle nous donne quelquefois dans ses éclipses ou autrement, sont les effets de ce que souffre *Bulzegug*, quand ceux qui le gardent lui donnent les étrivieres, & que c'est lui qui cause les vents, les pluyes, les

nuages noirs, le tonnerre, la foudre & la grêle toutes les fois qu'il fait de l'eau, ou qu'il souffle, ou qu'il respire, ou qu'il se décharge le ventre. Leurs annales contiennent une infinité d'autres histoires de cette nature, non-seulement de ce qu'ils ont fait dans l'antiquité la plus reculée, mais encore dans le milieu des tems, & depuis l'établissement de leur Monarchie. Je leur laisse le soin de nous en instruire. Pour moi je me contenterai de rapporter ici en peu de mots & avec ordre, les guerres qu'ils ont entreprises de mon tems, pendant l'espace de quarante-cinq ans ou environ.

(a) Claude Aquaviva.

(b) Clément VIII. souverain pontife.

(c) La Romagne, c'est-à-dire l'état du pape.

(2) L'orgueil donna lieu à la première. (a) *Avidius Cluvius* ayant trouvé la monarchie augmentée par la sagesse de ses prédécesseurs, voulut s'élever davantage, & signaler son règne en refusant de se reconnoître redevable au puissant prince de *Sottirobuse*, nommé (b) *Sumonacleste*, qui lui avoit donné la province de (c) *Morandie*. Ce prince indigné de sa témérité & de son ingratitude, résolut de le dépouiller

par les armes , de sa puissance , & de le releguer dans la *Marborée* , à la sollicitation de *Sennarimandorne* secrétaire d'état. *Avidius Cluvius* auroit eu beau se prévaloir de ses droits , & représenter son extrême vieillesse : toutes ces raisons eussent été inutiles , si la mort n'eût enlevé *Sumonacleste* dans le fort de la guerre. Alors l'armée des *Solipses* revint triomphante , se glorifiant par tout d'avoir remporté une victoire entière , & d'avoir tué le (a) prince de *Sottirobuse* dans une bataille.

(a) Le souverainpontife.

Cet heureux succès leur ayant enflé le courage , ils excitèrent peu après de nouveaux troubles dans le royaume (3) des (b) *Tosénéviens* : ils s'en seroient rendu maîtres , si ces peuples ne se fussent tenus sur leurs gardes , ou que le Général des *Solipses* ne les eût abandonnés sur le point d'une bataille. Les *Tosénéviens* profitant d'une occasion si favorable , les environnèrent , & les taillèrent en pièces , à la réserve d'un très-petit nombre qui demanda quartier. Après cette victoire , ils chassèrent tous ceux qui étoient dans

(b) Les Vénitiens.

leur royaume, & leur défendirent d'y avoir jamais dans la suite aucun commerce. Cette guerre coûta extrêmement cher au Monarque *Vibosnat*; & le succès en fut d'autant plus funeste, qu'il lui ôtoit toute espérance de rentrer jamais dans ses droits. Les *Solipses* n'ont point encore pû jusqu'ici se relever d'une telle perte.

(4) On dit aussi, que dans le dernier siècle ils furent chassés pour un pareil sujet du royaume des (a) *Romullagiens*; & qu'après un long bannissement, ils furent enfin rappelés, parce qu'ils étoient venus à bout de se disculper des crimes qu'on leur avoit imputés. Mais ils n'y rentrèrent qu'aux conditions qu'ils renonceroient à leur religion, & qu'ils jureroient de se conformer aux coutumes & aux maximes du royaume. Ces sortes de sermens n'arrêtent pas les *Solipses*, quand il s'agit de conclure un traité, pourvû que la volonté n'y ait point de part.

(5) A peu près dans le même tems, ils portèrent leurs armes contre les (b) *Solviniens* qui s'étoient

(a) Des
Français.

(b) Ceux
de Louvain

ingérés de vouloir réformer les loix des *Solipfes*. Cette guerre qui étoit appuyée sur le prétexte de la religion, auroit mis plusieurs provinces en combustion, si (a) *Utoxius*, qui étoit pour lors Prince de *Sottirobuse*, n'eût interposé son autorité. Les *Solviens* pleins de respect & de soumission pour lui, mirent bas les armes, après avoir pourtant obligé les *Solipfes* d'avouer en présence de ce prince, qu'ils avoient tort, & de promettre par un écrit authentique, qu'ils se conduiroient dans la suite avec plus de sagesse. Mais ces deux guerres ont précédé mon arrivée dans la Monarchie. Revenons à celles de mon tems.

(a) Sixte V.

(6) Il s'en éleva une considérable entre les *Solipfes* & les (b) *Cinimonadusiens*, pendant que (c) *Sumonacleste* étoit encore sur le trône de *Sottirobuse*. Quoiqu'il soit rare que la religion fasse prendre les armes aux payens, l'intérêt des Dieux avoit cependant allumé cette guerre. Les *Cinimonadusiens* prétendoient que la puissance de leur Dieu étoit si absolue, qu'aucun mortel ne pouvoit

(b) Les Dominicains.

(c) Clément VIII.

lui résister. Les *Solipses* soutenoient le contraire avec opiniâtreté, & pouſſoient ſi loin le privilège de leur Monarque, qu'ils aſſuroient que quand même tous les Dieux de toutes les nations ſe réuniroient enſemble, leur pouvoir ne ſeroit point encore ſuffiſant, pour forcer la volonté des *Solipses*, & pour les empêcher de violer leurs loix. Cette guerre dura cinq ans ſous le regne de *Sunomacleſte*. Les *Solviniens*, les (a) *Alapuniens*, une grande partie (b) des *Latinimeraciens* & beaucoup d'autres peuples ramaffés, ſe joignirent aux *Cinimonaduſiens*. La victoire parut ſe déclarer en leur faveur. Mais après un combat fanglant, cette guerre ſ'aſſoupit ſans être terminée. Les *Solipses* y perdirent pluſieurs de leurs chefs, entre autres (c) (7) *Atilenanius*, *Tibaſavius*, *Calambalſineus*. *Sibalafius* & *Gencaratanus* prirent la fuite. Les *Cinimonaduſiens* n'eurent qu' (d) (8) *Oſmelius* & (e) (9) *Zejulavius* de bleſſés. Les *Solipses* cependant ſe vantèrent d'avoir triomphé; quoique la meilleure partie de leurs

(a) Les polonois.

(b) De ceux de Salamanque.

(c) Grégoire de Valentia. Jéſuite.

(d) Thomas de Lemos Dominicain.

(e) Didace Alvaros du même ordre.

troupes fût restée sur le champ de bataille avec tout leur bagage. Cette même guerre se renouvela quelques années après. (a) Les (10) *Solviniens* se mirent les premiers en campagne, parce qu'ils ne purent souffrir que les *Solipses* renversassent le droit des nations par leurs opinions pernicieuses. Après plusieurs combats, où les *Solipses* avoient toujours été maltraités, on conclut enfin une trêve de part & d'autre, & on convint de s'en rapporter au jugement de (b) *Busnaturius* prince des *Sotterobusiens*.

(a) Ceux de Louvain

(b) Urbain VIII. souverain pontife.

Voilà les guerres les plus considérables, que la Monarchie ait eues à soutenir. Il y en a encore eu plusieurs autres particulieres dans différentes provinces, où les *Solipses* n'ont jamais eu tout le succès qu'ils eussent souhaité, & où ils ont été le plus souvent mis en déroute. Je parlerai de quelques-unes, quand j'aurai rapporté dans le chapitre suivant la révolte de la Province (c) d'*Abscissie*.

(c) De la Sicile.

R E M A R Q U E S.

(1) Ce chapitre nous représente la plupart des mauvaises affaires que les Jésuites se sont attirées par leur arrogance & par leur ambition ; & les histoires qui y sont rapportées ne laissent aucun lieu de douter que l'unique but de cette Société n'ait toujours été, dès le commencement, de s'élever à un degré de crédit & d'autorité qui la rendît l'arbitre nécessaire des affaires de la religion & des états.

Le concile de *Trente* assemblé dans un tems où les Jésuites étoient à peine sortis de leur berceau, leur fournissoit une belle occasion de se faire connoître. Ils firent si bien auprès du pape, que *Jacques Lainez*, un des premiers compagnons d'*Ignace*, y fut envoyé en qualité de docteur : & *Ribadeneira* nous le donne comme l'oracle de ce concile. Il parloit, si nous en croyons cet apologiste, avec tant de force & d'éloquence, qu'il entraînoit les suffrages de toute l'assemblée. Tous les peres l'écoutoient avec une merveilleuse attention, & croyoient entendre le saint Esprit s'expliquer par sa bouche. Quelque longs que pussent être ses discours, on ne les voyoit finir qu'à regret. En un mot, son avis étoit toujours celui dont le concile formoit son décret. Il y eut cependant une occasion, où le sentiment de ce docteur ne fut ni inspiré par le *S. Esprit*

ni adopté par le concile. L'auteur de l'histoire des congrégations de *auxiliis*, auteur digne de foi & bien instruit, rapporte que ce Concile ayant dressé le canon (a) *Si quis negaverit voluntatem motam & excitatam à Deo, &c.* Lainez, que les graces intérieures n'accommodoient pas, fit tous ses efforts pour faire mettre (b) *mentem* à la place de (c) *voluntatem*; mais que son opposition ne fut jugée digne d'aucun égard.

Il me semble, après ce que je viens de dire, que l'assemblée des Dieux dont il est parlé dans ce chapitre, peut naturellement s'entendre du concile de Trente secouru, selon les Jésuites, par Lainez contre les géants, c'est-à-dire, contre les Calvinistes, Luthériens, & autres hérétiques.

L'Auteur ajoute que ce Lainez aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les créatures, & qu'il lui traça le plan de l'univers. Je trouve dans le même Ribadeneira, que ce fut par le secours de Lainez, qu'Ignace forma le projet de son institut, en dressa les constitutions les plus essentielles. Ce qui regarde Bulzegug dans le reste de cette histoire, ne me paroît avoir de fondement, que dans l'imagination de Melchior, qui s'est voulu divertir à son ordinaire.

(2) Tout le monde sçait combien les Jésuites voulurent du mal au pape Clément VIII. pour n'avoir jamais pu se rendre maîtres de son esprit. Ce Pape qui les connoissoit parfaitement, fit tous ses efforts

(a) Si quel-
qu'un nie
que la volon-
té mue &
excitée de
Dieu, &c.

(b) L'Es-
prit.

(c) La Vo-
lonté.

Le jésuite -
philosophe rai-
attribue à la

seul homme
d'avoir fait le

constitutions de
La société. et il
ya tout lieu de

le croire parer
aux qui ont ce

histoire digne
ne lui attribuer

point une jé-
tation et une force
d'opprobre capable

d'avoir surpassé
ces constitutions

ainsi et s'aimeron pas leur obstination à vouloir
faire adopter leurs faux principes au concile de
Trente. s'attribuer ces paroles de l'un des pères
du concile = *foras pelagianum* - qui ayant fait
comprendre aux jésuites qu'ils ne réussiroient pas
dans leurs dessein seignirent une volenté

le même
qui au
de 3 mois
ni 1801
pota des
ines, 11 -
aires au
rurent
l'attire
aine cle
is 2 tous -
sistons. 1

pour les ramener à la pureté de la doctrine & des mœurs. Il fut sur le point de terminer l'affaire des congrégations de *auxiliis* par la condamnation authentique de *Molina*. Mais les Jésuites voulant détourner ce coup de foudre, il n'y eut point d'artifice qu'ils ne missent en usage. Ils se crurent en droit, pour la gloire de la Société, de répandre contre le saint *Pere* les calomnies les plus atroces, publiant hautement qu'il étoit leur ennemi déclaré, qu'il n'étoit point assez éclairé pour connoître d'une matiere si importante, & qu'il n'étoit pas capable d'approfondir les mystères de la *Science moyenne*. Dans le même tems ils eurent l'insolence de faire soutenir dans des thèses publiques à *Salamanque*, les plus dangereuses erreurs de *Molina*. Enfin pour se mettre à couvert, à quelque prix que ce fût, de la décision du saint *Pere*, tandis que d'un côté ils fermoient dans le public, qu'il n'y avoit qu'un concile qui pût juger définitivement cette affaire, ils avancèrent de l'autre dans des thèses soutenues à *Alcala* & ailleurs, qu'il n'étoit pas de foi qu'un tel homme, que l'Eglise regardoit comme le souverain pontife, fût véritablement vicaire de *Jesus-Christ*, & successeur de *S. Pierre*. Des injures aussi peu ménagées devoient être bien sensibles au Pape *Clément VIII*. Aussi avoua-t-il que les Jésuites jettoient dans son esprit un trouble assez grand, pour lui ôter l'usage de la raison, & que ce qui l'empêchoit de publier son décret, étoit la crainte qu'ils ne se

se

se révoltassent ouvertement contre le saint siége.

Quelque tems après, ce Pape instruit par plusieurs requêtes, comme on le verra dans la suite de ce volume, & sur-tout par le rapport du Cardinal *Tolet*, qui avoit été Jésuite, des vices & des déréglemens scandaleux qui s'étoient introduits dans la Société, se mit en devoir d'y mettre la réforme, voulant d'abord abolir la perpétuité du Généralat, comme la source de tous les autres désordres : mais les Jésuites recommencerent à se déchaîner avec plus de fureur que jamais de vive voix & par écrit, contre *Clément VIII.* & contre le Cardinal *Tolet*, qu'ils traitèrent d'apostat. On remarque que le Pape & ce Cardinal, moururent très-peu de tems après. *Claude Aquaviva* étoit pour lors Général de la Société, & avoit été auparavant provincial de la *Romagne*. Tous les excès où se portèrent les Jésuites contre *Clément VIII.* sous ses yeux, & sans qu'il se mit en peine de les réprimer, font assez connoître les vues de ce Général, & le plaisir qu'il auroit eu de voir la Société faire la loi aux Papes mêmes. Peut-être osa-t-il tenir quelques discours injurieux à ce Pape, & lui faire appréhender son ressentiment, comme il fit à *Paul V.* son successeur, dont il n'avoit pas à beaucoup près tant de sujet de se plaindre, & à qui il eut l'insolence de dire, que s'il faisoit à la Société l'affront de condamner la doctrine de *Molina*, il ne lui répondoit pas d'empêcher plus de dix mille Jésuites de répandre dans leurs écrits les in-

vectives les plus outrageantes contre le S. Siège apostolique.

(3) Voici en peu de mots ce qui fit chasser les Jésuites de la république de *Venise*. Ces peres, à la faveur de quelques bulles, & sans aveu des magistrats, s'étaient ingérés d'enseigner publiquement à *Padoue*, où ils étoient venus à bout de s'introduire, & attirant chez eux une grande partie de la jeunesse de cette ville, l'université indignée d'un procédé si contraire à ses loix & à ses usages, & qui tendoit à la faire tomber dans le mépris, députa en 1591. *César de Crémone*, pour en aller porter ses plaintes aux magistrats de *Venise*. Ce député ayant fait au sénat un discours plein de force & d'éloquence, en obtint un décret qui défendoit aux Jésuites de violer les statuts & les privilèges de l'Université de *Padoue*, & de ne faire aucunes leçons, qu'aux religieux de leur compagnie.

Quelques années après, la république voyant ses revenus considérablement diminués par les richesses immenses des Ecclésiastiques, & sur tout des Jésuites, qui faisoient jouer tous les ressorts imaginables, pour s'approprier par voye de legs & de testamens, les plus beaux biens du pais, les en dépouilla par un arrêt solennel, & ne leur laissa que ce qui devoit leur appartenir. Les Jésuites ne s'oublièrent pas en cette occasion. Ils informèrent le pape *Paul V.* de tout ce qui se passoit. Et ce Pape n'ayant pu contraindre les Vénitiens à abandonner leurs droits, & à ré-

voquer leur arrêt , les excommunia , & mit la république en interdit. Mais le sénat par un autre arrêt déclara cette excommunication injuste & de nulle validité , & ordonna à tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers de continuer , sans y avoir égard , chacun dans leurs églises , l'exercice public de la religion. Il n'y eut que les Jésuites & quelques autres nouveaux religieux , qui refuserent de se soumettre à cette ordonnance , fermant les portes de leurs églises , & excitant le peuple à la sédition. Les Jésuites avoient cependant promis de continuer l'office divin à l'ordinaire ; mais ils faisoient entendre de tems en tems dans la ville , qu'ils ne disoient pas la messe publiquement. Ce que le Magistrat ayant appris , il les fit comparoître devant lui le 9 Mai 1606. pour leur faire rendre compte de leur conduite , & de leurs intentions ; & les ayant sommés de se conformer aux termes de l'arrêt , ils répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de célébrer la Messe , & qu'en cela ils ne croyoient pas manquer à ce qu'ils avoient promis , puisqu'ils n'avoient jamais prétendu comprendre la Messe sous le nom d'office divin. Effet admirable de la doctrine des équivoques ! le Sénat s'étant assemblé pour délibérer sur cette réponse , les Jésuites reçurent un ordre formel de sortir incessamment de tous les états de la république. Il ne leur fut pas possible d'y résister , & ils songèrent à leur retraite dès le même jour. Mais à peine furent-ils sortis , qu'ils se mirent

à déclamer sans aucune retenue contre la république. Les places publiques & les chaires sacrées retentissoient par tout de leurs invectives sanglantes. Ils se travestirent en plusieurs manieres différentes , pour entrer sur les terres de *Venise* , & pour exciter les peuples à la révolte. Ils supposèrent des lettres de la république de *Genes* , & d'autres villes , écrites à celle de *Venise*. Ils tâchèrent de mettre les puissances voisines dans leurs intérêts. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Le Sénat rendit un arrêt le 14 Juin 1606. qui excluoit pour jamais les Jésuites de ses états , & un autre le 18 Août , qui défendoit à tous les sujets de la république sous les plus grièves peines , de recevoir les Jésuites chez eux , ou dans leurs villes , & d'avoir même aucun commerce avec eux en quelque maniere que ce pût être. La paix se fit entre *Paul V.* & la république , sans que les Jésuites y fussent compris , malgré toutes les intrigues dont ils s'étoient servis auprès des puissances , pour obtenir leur rétablissement.

(4) Il y a des choses dont le public ne peut être trop instruit. Quoique l'assassinat tenté en la personne de *Henri IV.* par *Jean Châtel* , disciple des Jésuites , ne soit ignoré de personne , je ne laisserai pas d'en marquer ici les circonstances en abrégé , pour empêcher , qu'un attentat si horrible ne s'efface de la mémoire des hommes , & pour apprendre à ceux qui pourroient n'en avoir pas de connoissance , jusqu'où peut aller la vengeance , & la fureur des Jésuites.

Le 27 Décembre de l'année 1594. le Roi *Henri IV.* étoit dans une des salles du *Louvre* accompagné des Princes & de trente ou quarante Seigneurs de sa Cour : dans le tems qu'il se baissoit pour relever deux gentilshommes qui venoient le saluer pour la première fois, un jeune homme, nommé *Jean Châtel*, âgé de 18 ou 19 ans, s'étant glissé sans être apperçu, parmi tous ces Seigneurs, porta au Roi un coup de poignard qui le blessa au côté droit de la lèvre supérieure, & lui cassa une dent. Le Roi n'auroit point échappé à la mort, si la Providence n'eût pas permis qu'il se fût baissé dans le tems que le jeune homme s'avança. On se saisit aussitôt de lui, & dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, on connut clairement que les Jésuites étoient les premiers auteurs de ce parricide. Il avoit étudié trois ans chez eux, & il y avoit appris qu'il étoit non-seulement permis, mais que c'étoit même une action méritoire de tuer les tyrans. Les Jésuites lui avoient toujours fait regarder *Henri IV.* comme tel; & pour expier tous les péchés de sa vie, le meilleur moyen qu'il avoit pu imaginer, avoit été de l'assassiner lui-même. Pendant que *Jean Châtel* étoit dans les prisons, on avoit fait investir la maison des Jésuites. L'on y avoit trouvé un manuscrit de la main du pere *Guignard*, rempli de la doctrine la plus affreuse, touchant le meurtre des Rois. Le meurtrier de *Henri III.* y étoit loué comme un martyr de la foi, qui n'avoit tué ce Prince que par une inspiration du S. Esprit. *Henri IV.* y étoit

traité dans les termes les plus injurieux de tyran & d'excommunié. Il y avoit dans cet écrit mille autres impiétés, que je passe sous silence. Enfin le Parlement, après une ample instruction du procès, condamna *Jean Châtel* à être rompu vif, le pere *Guignard* à être pendu & brulé, le Pere *Gueret*, Régent du meurtrier, *Pierre Châtel* son pere, & quelques autres personnes à un bannissement perpétuel, & tous les Jésuites à sortir incessamment du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & du royaume. Ils voulurent en vain se pourvoir auprès du Roi contre cet arrêt, ce Prince fut sourd alors à leurs prieres & à leurs remontrances. Il fallut prendre le parti de se retirer.

Le Parlement pour transmettre à la postérité la mémoire d'une action si horrible, ordonna ensuite que la maison de *Châtel*, qui étoit vis-à-vis la porte du Palais, fut rasée, & qu'en la place, on dressât une pyramide, sur laquelle seroit gravé en marbre, l'arrêt de la condamnation de *Jean Châtel* & des *Jésuites*, & d'autres pièces, dont la durée paroïssoit devoir être perpétuelle.

A peine les Jésuites furent-ils sortis de *France*, que d'un côté ils justifièrent dans plusieurs écrits l'attentat de *Jean Châtel*; & de l'autre, ils mirent tout en usage pour obtenir leur rétablissement. Le Roi tint assez long-tems ferme contre leurs instances; mais enfin, soit qu'il n'eût pas la force de résister aux pressantes sollicitations du pape & des princes que les Jésuites avoient mis dans leurs intérêts, & particulièrement de la *Va-*

renne son favori & ministre de ses plaisirs ; soit qu'il craignît les effets de leur ressentiment , & qu'il voulût se les rendre favorables par un excès de bonté , il agréa leur retour l'an 1603. Toutes les remontrances du Parlement furent inutiles. La pyramide fut renversée , & les Jésuites rétablis dans leur premier état. Mais toutes les bontés de ce Prince ne furent pas capables d'éteindre la soif que ces malheureux avoient de son sang. *Manet alta mente repostum judicium.* Il devoit être la victime de leur vengeance , & *Ravaillac* répara la faute de *Jean Châtel*.

(5) En 1585. & 1586. *Leonard Lessius* & *Jean Hamelius* , Jésuites & professeurs de Théologie à *Louvain* , enseignèrent dans leurs écoles 34. propositions erronées sur l'Écriture-Sainte , la prédestination , la réprobation , la grace & la justification. L'Université de *Louvain* ne manqua pas de les censurer par un décret du neuf Septembre 1587. & celle de *Douai* fit la même chose le 20 Janvier 1588. Tous les Evêques de Flandre approuvèrent unanimement cette censure. Les Jésuites eurent recours aux Universités de *Treves* & de *Mayence* , qui sans désapprouver la censure de *Louvain* , se contentèrent de juger la Doctrine de la Société. Ils voulurent encore se prévaloir du silence de l'Université de *Paris* , mais ils ne furent pas long-tems à connoître quels étoient ses sentimens.

Octavius Frangipani évêque de *Calate* , qui étoit pour lors Nonce en *Allemagne* & en *Flandre* , voyant que ces troubles pourroient avoir de fâcheuses suites , crut qu'il

étoit de son devoir de les arrêter dans leur source. Il écrivit auffi-tôt de *Cologne*, où il étoit le 15 Mars 1588, aux archevêques de *Malines* & de *Cambray* pour les engager à ne point condamner la doctrine des Jéfuites, leur représentant que le jugement en appartenoit au S. Siège. Il exhorta en même tems par d'autres lettres les Docteurs de *Louvain* à s'en rapporter au Pape, & les Jéfuites à ne pas attaquer une Université auffi fçavante & auffi célèbre, affurant l'un & l'autre parti de fon entremife pour leur ménager une paix prompte & folide. L'Université lui mit entre les mains fon décret, & les Jéfuites leur réponfe, qu'il envoya à *Rome* avec les points qui faisoient le fujet de la difpute, au Cardinal de *Montalte*, pour en conférer avec la Sainteté. Il reçut enfuite un bref du Pape *Sixte V.* qui lui ordonnoit de fe transporter à *Louvain*, pour accommoder ce différend, & lui donnoit le pouvoir d'excommunier ceux qui refuferoient de lui obéir. Dès qu'il y fut arrivé, il affembla les Docteurs, qui, fans attendre la lecture du bref que le pape leur adreffoit, lui témoignèrent qu'ils étoient dans la difpofition de fouscrire à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. Mais ayant après cela fait affembler les Jéfuites, pour le même fujet, il vit bien que de leur part il n'y avoit point d'accommodement à eférer. C'eft pourquoy il fe fit donner les pièces des deux partis, après leur avoir permis de fe les communiquer réciproquement, & d'y ajoûter, ou d'y retrancher ce qu'ils jugeroient à propos, & rendit un decret qui leur impofoit f Silence.

jusqu'au jugement définitif du Pape *Sixte V.* mourut, sans avoir rien décidé au sujet de ces disputes. *Henricus Henriquez*, Jésuite, nous apprend dans un endroit de ses ouvrages, où il prouve la prédestination gratuite à la gloire, qu'un certain théologien de *Louvain* ayant osé soutenir le contraire au grand scandale de l'Université, reçut une vive réprimende du Pape *Sixte V.* qui s'étoit fait instruire de l'affaire.

(6) L'Auteur veut ici parler des fameuses disputes qui survinrent entre les Dominicains & les Jésuites, à l'occasion du livre de *Molina*. Ces disputes ont fait tant de bruit dans le monde sous le nom de congrégation de *auxiliis*, qu'il me paroît inutile d'en donner ici un grand détail. Ce seroit d'ailleurs une histoire qui demanderoit un volume entier. Je me contenterai de rapporter ce qui les a fait naître, & quelques circonstances, qui serviront à l'intelligence de ce que dit *Melchior Inchofer*.

En 1583. *Molina*, Jésuite & Professeur en l'Université d'*Evora* en *Portugal*, mit au jour son livre, de *concordia liberi arbitrii cum divinæ gratiæ bonis*, qui l'occupoit depuis trente ans; & pour lui donner plus d'autorité, il trouva le moyen de surprendre l'approbation du Cardinal *Albert*, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur *Rodolphe II.* & Grand Inquisiteur de *Portugal*. Ce qui lui fut d'autant plus facile que ce Cardinal étoit fort jeune, & qu'il employa sa mere, toute dévouée à la Societé, & la maison de *Borgia*, pour l'y déterminer. Les Dominicains voyant que ce livre tendoit à détruire non-

seulement la doctrine de leur école sur la Grace, mais même celle de toute l'église, en demandèrent la condamnation au grand Inquisiteur d'Espagne : mais le Pape Clément VIII. évoqua cette affaire à son tribunal, imposa silence aux deux partis, & établit à Rome les fameuses congrégations, que l'on appella de *auxiliis*, où les Théologiens de l'un & de l'autre sentiment avoient la liberté de disputer. Le parti des Dominicains fut toujours le plus fort par la justice de la cause qu'ils soutenoient, & par le grand nombre des partisans qui se joignirent à eux ; car il n'y eut presque point d'Universités dans toute l'Europe, qui ne se déclarât en leur faveur contre la pernicieuse doctrine de *Molina*. Les Jésuites prétendoient, suivant cette doctrine, que tous les hommes avoient la même grace pour faire le bien & pour se sauver, & qu'il ne dépendoit uniquement que de leur volonté de la rendre efficace ; en sorte que cette grace étoit entièrement soumise au *Libre-arbitre*. Les Dominicains au contraire, avec tous les théologiens catholiques, soutenoient que cette grace générale avoit été tellement affoiblie en nous par le péché de notre premier pere, qu'elle nous étoit devenue inutile, & que pour faire le bien, nous avions encore besoin d'une autre grace plus forte, qui nous y déterminât efficacement. Le Pape Clément VIII. ne jugea point à propos de terminer ces disputes, pour les raisons dont nous avons parlé ci-dessus, quoiqu'il eût fait dresser le décret qui condamnoit la doctrine de *Molina* : & les autres pa-

pes se contenterent , quand elles commençoient à se rallumer , d'imposer silence aux deux partis , comme fit *Paul V.* par un decret de l'inquisition du 1. Décembre 1611. & *Urbain VIII.* le 22. Mai 1625. Mais ce silence ne fut point observé. *Jean Martinon* Jésuite , dit dans son *Anti Jansénius* , que quand une loi n'est point observée par le parti inférieur , l'autre n'est point obligé de s'y soumettre.

(7) *Grégoire de Valentia* , Jésuite , ayant eu la hardiesse de tronquer & d'altérer un passage de *S. Augustin* en présence de *Clément VIII.* le Pere *Lemos* Dominicain fit connoître aussi-tôt sa mauvaise foi : & les reproches qu'il reçut du Pape , lui furent si sensibles , qu'il tomba aux pieds de Sa Sainteté ; on fut obligé de le rapporter , & il mourut quelques jours après. On rapporte que le Cardinal *Pierre Aldobrandin* , neveu du Pape , lui ayant demandé en conversation , ce qu'il pensoit de l'ame & du sort de *Valentia* ; *se non hà havuto* , dit-il , *altra gratia di quella che hà difesa* , non sarà andato in paradiso. C'est-à-dire , s'il n'a point eu d'autre grace que celle dont il a pris la défense , je ne pense pas qu'il soit allé en paradis.

(8) *Caramuel* & quelques autres Jésuites , piqués de la solidité des raisons du Docteur *Lemos* , & de l'affront qu'il leur avoit fait en la personne de *Valentia* , avancerent qu'il s'étoit déclaré contre la prémotion physique , mais il n'eut pas de peine à se justifier de cette fausseté.

(9) Le pere *Bastide* qui avoit déjà accusé *Didacus Alvarès* Dominicain , d'avoir

enfeigné quelque chose de favorable au *Molinisme*, ne sçachant plus quel crime lui imputer, prit occasion d'un passage de ses écrits, pour lui reprocher devant *Clément VIII.* qu'il avoit soutenu une proposition calviniste; Alvarès se contenta de lui lire la suite du passage, pour lui fermer la bouche.

(10) A l'occasion de quelques nouveaux troubles excités à *Louvain* par les Jésuites, l'Université confirma son premier décret contre *Lessius & Hamelius*, par un autre du 2 Août 1613. ce qui augmenta tellement la crainte du Général *Aquaviva*, qu'il ordonna par un décret à tous les Jésuites d'admettre une grace efficace au sens de *Suarès*.

Malgré tous les désavantages que les Jésuites eurent dans le cours de ces disputes, ils ne laisserent pas de faire courir le bruit en *Espagne*, qu'ils avoient remporté la victoire, & que le Pape avoit jugé en leur faveur. Ce ne furent dans toutes leurs maisons, & dans tous leurs collèges, que réjouissances publiques, feux de joie, comédies, danses, mascarades, & autres divertissemens en usage chez ces Peres. Mais quelle honte & quel ridicule pour eux, quand on fut instruit de la vérité!

CHAPITRE XXI.

La Révolte des (a) Absciffiens. (a) de Siciliens.

LEs peuples de cette province font naturellement fiers. Elle n'avoit alors que (b) *Sinacarsius* (b) Le P. Jérôme Acaffina Jésuite. pour Gouverneur. C'étoit un homme fort emporté, d'un esprit grossier & d'un mérite trop borné pour une telle charge, & pour un si grand royaume. On y avoit presque toujours envoyé jusqu'alors, plusieurs gouverneurs avec leur département à chacun; ce que l'on avoit trouvé nécessaire pour le bien de toute la province, qui auroit couru le risque d'un renversement entier sous la conduite d'un seul chef, quelque éclairé même qu'il pût être. Mais le Monarque ne jugea point à propos de donner de compagnon à *Sinacarsius* qu'il aimoit. C'eût été le priver d'un revenu considérable, & prescrire des bornes trop étroites au maître d'un si vaste royaume. Cet ignorant magistrat enflé d'une pré-

rogative si honorable, s'embarassoit fort peu de gagner l'affection de ses peuples, & se rendoit de plus en plus odieux par son orgueil & sa cruauté. Il agissoit en souverain, ou plutôt en tyran. Il persécutoit ses sujets, les punissoit pour les raisons les plus frivoles, & la moindre résistance lui suffisoit pour les condamner au dernier supplice. Les *Absciffiens* députèrent souvent au Monarque, pour se plaindre hautement des excès de leur Gouverneur, & pour le menacer d'une rébellion ouverte, s'il n'y mettoit ordre. Il méprisa toujours leurs plaintes. A la fin, ils se pourvurent devant les princes voisins, dont (a) *Marosappanus* étoit le plus puissant. Ce Prince envoya prier le Monarque d'avoir égard aux demandes des *Absciffiens*, & lui représenta le danger où il s'exposoit en refusant de leur rendre justice. La crainte d'une révolte fit prendre au Monarque le parti de restreindre le pouvoir du gouverneur, & de partager la province en plusieurs gouvernemens, ce qui appaisa les peuples. Mais cette paix ne fut

(a) Le Pa.
pe.

pas de longue durée. Car *Sinacarsius* ne se voyant qu'à regret différent de ce qu'il étoit auparavant, mit tout en usage auprès du Monarque, pour être rétabli dans sa première puissance, & engagea à force de promesses plusieurs personnes de distinction à solliciter en sa faveur.

Le Monarque trop crédule envoya

(a) *Buxaldirnus* sur les lieux, pour examiner ce qu'il étoit à propos de

faire. Celui ci qui n'avoit ni discernement ni lumières, & qui n'avoit

jamais sçû mettre de différence entre un lièvre & un cerf, se laissa

persuader par *Sinacarsius*, & rapporta que le royaume des *Abcis-*

siens étoit à la veille de sa perte, si on ne le remettoit au plutôt sous la

puissance d'un seul Gouverneur. Il confirma son rapport par plusieurs

témoignages supposés. Le Monarque donna dans le piège, & cassa

tout ce qu'il avoit fait pour la paix, au mépris de ses sermens. Peut-on

compter sur les paroles d'un Prince, dont l'esprit n'est qu'inconstance?

C'est pourquoi (b) *Mimpilosuminus*, qui n'avoit par lui-même ni sagesse,

(a) Le pere Jérôme de Alexandrie Jésuite.

(b) Le r. François Piccolomini, Jésuite.

ni connoissance des loix , fut envoyé en qualité de Gouverneur absolu de tout le royaume. Mais avant que de monter sur le trône , il eut la précaution de s'assurer de toutes les places fortes , en y faisant passer secrètement des troupes , pour contenir les peuples dans le respect , & pour les empêcher de se soulever , s'ils n'approuvoient pas le nouveau gouvernement. Ils demeurèrent tranquilles pendant quelques jours. Mais ayant découvert la fourberie , par laquelle on avoit surpris le Monarque , en produisant des témoignages faux , ils éclatèrent ouvertement : rien ne fut capable d'arrêter leur fureur. Ils s'attroupèrent , vinrent fondre sur le palais , & en chassèrent le Gouverneur. Ils appellèrent ensuite les princes voisins à leur secours , & leur promirent le royaume , s'ils vouloient soutenir leurs intérêts. Ces Princes tâchèrent de les appaiser en leur représentant qu'il étoit plus à propos , avant que d'en venir à de tels excès , d'engager le Monarque à s'en tenir de bonne foi à son premier Traité , sans avoir recours aux fourberies ,

& à rétablir le gouvernement dans son ancienne forme. Que s'il leur refusoit cette justice, pour lors ils pourroient renoncer au serment de fidélité, se mettre sous la protection du plus puissant des Princes voisins, ou se choisir eux-mêmes un roi. Les *Abscissiens* suivirent cet avis. Leur détermination allarma le Monarque, & pour détourner le danger évident qui le menaçoit, il fit avec eux des conventions capitieuses, & qui ne devoient avoir aucun effet. Il leur promit de leur donner satisfaction, pourvû que tout le monde consentît unanimement à la pluralité des Gouverneurs: qu'il étoit lui-même de ce sentiment; mais qu'il falloit se conformer aux anciens decrets, qui défendoient de passer outre, quand on formoit des oppositions. Après que cet accord fut conclu, il demanda à dessein quelque délai, avant que de le rendre public. Pendant ce tems-là, on fit jouer les fourberies ordinaires. Le satrape *Ratiantius* qui gouvernoit pour lors les *Abscissiens*, ramassa secrètement de tous côtés des

protestations par écrit , qu'il extorquoit , non-seulement des personnes distinguées , mais encore des esclaves & des hommes de néant. Il leur prescrivoit lui-même une formule , par laquelle il les obligeoit de certifier qu'ils n'approuvoient pas qu'on fît aucun changement dans l'état , & qu'ils ne vouloient être soumis qu'à un Gouverneur. Et pour mettre la fourberie à couvert , il eut encore la précaution de leur faire jurer qu'ils garderoient le silence sur la violence qui leur avoit été faite. Car tous ceux qui souscrivirent , le firent par timidité , & contre leur inclination. Il n'eut garde de s'adresser à ceux qui auroient eu assez de fermeté & de droiture , pour mépriser ses menaces. La liste de tous ces opposans fut aussi-tôt envoyée aux princes voisins ; ce qui les trompa pendant quelque tems. Mais aussi-tôt que la ruse fut reconnue , la plupart conçurent une haine implacable contre les *Solipses*. Je ne doute pas que cette haine n'aboutisse quelque jour à une guerre déclarée , si les Dieux ne permettent du moins , que

la bonne foi & la justice des autres nations fassent impression sur l'esprit de ces barbares , & leur apprennent à devenir plus sages. Tout est tranquille jusqu'ici dans le royaume des *Absciffiens*. Mais changeons de matiere , & parlons maintenant , comme je l'ai promis , des guerres les plus considérables qui ont été suscitées dans différentes provinces.

En voici quatre qui se sont élevées de mon tems. Celles de (a) *Rumorege* & de (b) *Narimese* , qui se sont suivies de fort près ; celles de (c) *Sentile* & de (d) *Tiremanumie*. *Rumorege* est un ville de (e) *Morandie* , illustre , & fort ancienne. Elle étoit gouvernée par (f) *Lugariquintinus* homme de basse naissance , sans mérite , sans lumieres , & qui n'étoit soutenu que par la faveur du Prince. Il n'avoit ni vertu , ni justice. Il traitoit les citoyens avec toutes sortes d'indignités ; & enfin , après avoir excité une cruelle sédition dans la ville , il prit secrètement la fuite.

Le Monarque , voulant remédier à ce désordre , envoya à sa place

(a) Du collège des Grecs de Rome.

(b) Du Séminaire romain.

(c) De Malthe.

(d) De Messine.

(e) La Romagne.

(f) Le P. Tarquin Gallatus.

- (g) Le P. Garfado-cus Jéfuite. (g) *Rodagarifte*, qui rétablit la paix & la tranquillité, foit que ce fût par hazard, ou par une conduite plus fage; & comme fi les malverfations de *Lugariquintinus* avoient donné un nouvel éclat à fon mérite, il le fit enfuite gouverneur de la célèbre ville de (h) *Narimefe*. C'étoit lui donner des chevaux fougueux à conduire. Il ne refta pas long-tems dans cette charge. Sa groffiéreté & fa cruauté le firent bientôt regarder comme un homme nouvellement forti de la pouffiere; & il fe rendit fi odieux à tous les citoyens, qu'ayant un jour pris les armes, ils le mirent en fuite, tuèrent une grande partie de fes gens, & affommèrent de coups ceux qui demandèrent quartier. (a) *Lugariquintinus* s'alla cacher dans une tour, d'où il appelloit à grands cris ceux qui paffoient; mais inutilement. A la fin il fe présenta par hazard un de fes gardes, ou plutôt un de fes bourreaux. Celui-ci courut promptement par fon ordre chez un prince voifin nommé (b) *Renfugiefe*, pour lui apprendre dans quelle extrémité fe
- (h) Le féminaire romain.
- (a) Le P. Tarquin.
- (b) Ant. Ricciallo Lieutenant de la Ville.

trouvoient les *Solipses* ses amis, & pour lui dire que s'il ne le pressoit de venir à leur secours, ils seroient tous taillés en pièces, avant que de pouvoir sortir de la ville. Ce Prince s'avança aussi-tôt à la tête d'une nombreuse troupe de gens armés. Mais sa prudence ne produisit d'abord aucun effet, parce que la fureur des *Narimesiens* contre *Lugariquintinus* étoit trop violente. Ils avoient déjà préparé l'instrument de son supplice, au milieu de son palais; & ce ne fut que la fidélité de quelques-uns de ses domestiques, qui l'en sauva.

Rensugiese s'étant donc approché des murs de la ville, demanda à entrer, déclarant aux citoyens, qu'il ne venoit pas comme ennemi, mais en qualité d'ami; que son dessein n'étoit pas de délivrer les *Solipses*, mais de réprimer les sédirieux, & qu'il souhaitoit qu'on lui remît entre les mains *Lugariquintinus*, pour le punir, s'il étoit coupable. Sur ces assurances les *Narimesiens* lui ouvrirent les portes, & lui font un récit fidèle de tout ce qui s'étoit passé.

Il ne put l'entendre sans étonnement. Enfin à sa considération, ils relâchèrent *Lugariquintinus*, que les coups de fouet, qu'il avoit reçus, ou la crainte du supplice, avoient réduit dans un état pitoyable.

Rensugiese prenant le parti des citoyens, fit sçavoir au plûtôt au Monarque, que le seul moyen d'appaîser les *Narimésiens*, & de les ramener à leur devoir, étoit de leur ôter *Lugariquintinus*; qu'ils avoient juré sa perte, & qu'ils s'en seroient déjà défaits, s'il n'avoit mis sa personne en sûreté. Cette nouvelle fit trembler le Monarque. Il n'avoit pas cru que les *Narimésiens* dûssent pousser la hardiesse si loin. Mais sa crainte fut bien plus grande, quand il apprit qu'ils étoient soutenus dans leur entreprise. C'est pourquoi il envoya ordre à *Lugariquintinus* de se démettre de sa charge, & de sortir de la ville. Il pria aussi *Rensugiese* de pourvoir par son crédit à sa sûreté. L'ordre fut aussi-tôt suivi de l'exécution. *Lugariquintinus* sortit; mais ce fut moins une retraite, qu'un bannissement honteux. *Rensugiese* avec

toute son autorité, ne put le défendre qu'à peine des insultes du peuple. Cependant, pour ne le pas laisser mourir de tristesse, on le fit retourner chez les (a) *Rumorégiens*. (b) *Surcabinerius* avoit tout pouvoir sur l'esprit de ces peuples, & ce fut lui, qui ménagea cette réconciliation.

(a) Dans le collège des Grecs.

(b) Le Cardinal Barberin.

Malheureux! mille fois malheureux *Rumogériens*! que votre sort est à plaindre! qu'avez-vous fait à la fortune, pour en être si maltraités? Vous êtes obligés de souffrir dans vos entrailles, ce que vous ne pouvez souffrir devant vos yeux. Quels remède prendrez-vous contre cette indigestion? & comment empêcherez-vous qu'elle ne soit mortelle? Du moins ayez soin de vous soulager par de fréquens vomissemens.

(c) Du collège de Malthe.

Les guerres de *Numorége* & de *Narimése* furent suivies de celle de (c) *Semtile*. (d) *Soralucus Bridenus*, qui ne devoit son élévation qu'à la faveur de (e) *Vibosnat*, étoit pour lors Gouverneur de la ville de *Silvine*. Il étoit venu à bout de s'introduire chez le (f) Roi d'*Echenie*,

(d) Le P. Charles Ventimilia Jésuite.

(e) Mutio Vitelleschi

(f) Le Grand-maître de Malthe.

dont il possédoit tellement l'esprit, qu'il le conduisoit absolument dans son gouvernement, & qu'il lui faisoit renverser toutes les loix du royaume. Les (a) *Pieuriures*, à qui le Roi avoit coutume de confier les charges & le soin de sa personne, indignés d'un tel désordre, se liguerent, & vinrent assiéger la ville où étoit (b) *Bridenus*. Après s'en être emparés, ils forcèrent encore la citadelle où il s'étoit réfugié. Ils le cherchèrent, pour le faire mourir. Mais ne l'ayant pas trouvé, ils se dédomagèrent, en mettant tout à feu & à sang. Il s'étoit caché fort à propos dans un aqueduc. Quelques-uns de ses amis l'en retirèrent ensuite tout mouillé, à demi mort, & le firent échapper sur un bateau à la faveur de la nuit. Après avoir abandonné *Silvine* de cette maniere, il alla, comme il en avoit ordre, rendre compte à *Vibosnat* de sa conduite. Le Monarque sentant bien que toute la faute de *Bridenus* retomboit sur lui, parce que malgré les fréquens avis qu'il avoit reçus de son mauvais gouvernement & de son

(a) Les Chevaliers de Malthe.

(b) Le P. Ventimilia

son ignorance, il l'avoit laissé dans sa charge, ne se contenta pas de renvoyer ce scélérat absous; mais, comme si ç'eut été l'effet d'une prudence rare, que de s'être caché dans l'aqueduc, il lui donna pour récompense, le gouvernement d'un château voisin, nommé *Maporane*.

Après cette guerre, arriva celle de (a) *Tirémanumie*, qui fut bien plus sanglante, mais dont le succès fut ridicule. Par-tout où se trouvent les *Solipses*, il n'y a rien à quoi ils s'attachent avec plus d'ardeur, qu'à détruire les coutumes des nations, & à faire jouer mille ressorts artificieux, pour y substituer leurs loix. Ils envoyèrent un jour demander au premier Magistrat de la ville, la permission de faire dans la place publique, la revue des troupes, que le Monarque faisoit partir pour l'expédition des *Dianiens*. Le magistrat la leur accorda avec beaucoup d'honnêteté. Mais les soldats ne furent pas plutôt dans la place, qu'ils commencèrent à prendre les alignemens d'un camp, & à faire un retranchement. Les (b) *Tiré-*

(a) De
Messine.

(a) I
Messinoi.

manumiens s'étant apperçus de cette fourberie , crièrent aussi-tôt aux armes. Tout le peuple s'assembla en foule , & il s'en fallut peu , que les *Solipses* ne fussent tous passés au fil de l'épée. Ce fut le Gouverneur qui l'empêcha avec ses troupes. Enfin le tumulte cessa après un grand carnage , & le retranchement fut comblé. La peur fit tourner l'esprit dans cette occasion à plusieurs capitaines des *Solipses*. D'autres devinrent le jouet des femmes , parce qu'ils s'étoient déguisés sous leurs habits.

Depuis ce tems-là , on ne se fia aux *Solipses* , que rarement , & avec précaution. Cependant , quand les *Tirémanumiens* parurent apaisés , ils tentèrent à faire réussir encore une nouvelle ruse. Ils les firent consentir par un accord à l'établissement d'une académie d'armes , où la jeunesse de l'une & l'autre nation apprendroit le métier de la guerre. Aussi-tôt sans attendre l'agrément des premiers magistrats , ils choisirent un lieu qui avoit une vue agréable sur la ville , & d'où ils étoient en état de s'en rendre maî-

tres , si l'occasion s'en présentoit. Les Sénateurs ayant pénétré leurs mauvais desseins , excitèrent le peuple à prendre encore les armes , en lui représentant qu'il s'agissoit de la liberté : on s'attroupe sans différer : on en vient aux mains : les *Solipses* se défendent d'abord avec courage ; mais un renfort de nouvelles troupes ayant rallumé le combat , ils furent entièrement défaits , & l'académie fut renversée de fond en comble. Ils prirent tous la fuite , & la plûpart se seroient précipités dans une riviere voisine , si le Prêteur n'eût arrêté la fureur des citoyens à les poursuivre. On leur laissa la vie , & on les souffrit encore dans la ville , après leur avoir fait promettre avec serment , qu'ils seroient plus soumis & plus tranquilles dans la fuite. On les menaça de ne leur faire aucun quartier , s'ils excitoient de nouveaux troubles. A peine purent-ils rester un mois en repos. Ils commencèrent un bâtiment dans un autre lieu , qu'ils avoient fait acheter par une personne attachée à leurs intérêts ; mais avant qu'il fût

achevé , les capitaines de quartier assemblèrent leurs soldats , & firent détruire l'ouvrage. Quelqu'un s'étant mis par hazard à crier qu'il s'agissoit dans cette occasion du service des Dieux , tous ceux qui étoient consacrés à leur culte , se soulevèrent tout d'un coup , & vinrent fondre avec fureur sur les *Solipfes* , comme s'ils en vouloient à leurs Autels & à leur Religion. Ceux-ci tout allarmés mirent bas les armes , & se soumirent à leur discrétion. Il ne s'en seroit point cette fois sauvé un seul , s'ils n'eussent pris ce parti. Toutes ces défaites , & tous ces affronts différens les ont rendus depuis le jouet & le mépris des *Tirermanuniens* , dont ils excitoient plutôt la compassion , que la haine. On les confond encore aujourd'hui avec la lie du peuple , & les citoyens ne lient ordinairement aucun commerce avec eux.

Cette nouvelle ayant été apportée à *Vibofnat* , le trouble & la consternation se répandirent dans toute la cour. Les satrapes ne purent apprendre sans un chagrin extrême ,

que les *Solipfes* qui faisoient gloire d'être invincibles, eussent été tant de fois défaits par un peuple, dont la puissance n'étoit pas autrement redoutable. Il courut un bruit, que la monarchie avoit reçu un si grand échec, moins par la lâcheté des soldats, que par la faute & l'imprudence de *Bolosbidozarus*, dont j'ai parlé ailleurs. On ne manqua pas aussi-tôt de le citer en justice; & quand il fut devant ses Juges, comme la matiere étoit délicate, & qu'il n'avoit pas d'ailleurs une grande facilité de s'énoncer, il n'ouvrit pas seulement la bouche, pour se défendre; mais il eut recours aux artifices qui lui étoient communs avec les femmes, & il se racheta de la mort à force de larmes, de prières & de bassesses: il fit intervenir le crédit de ceux de la lie du peuple, qui étoient au service du Monarque, & qu'il s'étoit autrefois attachés par quelques repas. Ainsi le jour qu'il devoit expirer par le dernier supplice, on ne fut pas peu surpris de le voir non-seulement absous, mais encore élevé à la di-

gnité de maître du Palais. Ce qui ne servit qu'à changer les esprits , & à causer de plus grands désordres dans l'Etat. Car ceux qui la veille avoient dévoué ce malheureux à la mort , & qui avoient prononcé des imprécations contre le Monarque , s'il ne l'abandonnoit à la rigueur des loix , comme il l'avoit juré , ceux-là même lui trouvèrent ensuite mille belles qualités , firent des discours magnifiques , pour élever jusqu'aux cieux la prudence toute divine du Monarque.

Il se trouva parmi ces panégyristes un certain Egyptien d'un esprit très-borné , à qui on ordonna aussi de faire l'éloge du Monarque à l'occasion de la belle action qu'il venoit de faire. Celui-ci , après avoir demeuré quelque tems à méditer son discours , commença à dire , je ne sçai par quelle inspiration : *Les destins ont donné Vibosnat à la monarchie des Solipses , pour hâter sa ruine. Voici , dit-il , les maîtres de la pompe funèbre : voici les crieurs : voici ceux qu'il a lui-même choisis , pour conduire ses royaumes au tom-*

beau. Qu'on accoure de toutes parts, pour être témoin de ce nouveau spectacle. Quand il eut répété la même chose plusieurs fois avec beaucoup de hardiesse, il se tût. Les flatteurs ne manquèrent pas d'en aller faire aussi-tôt le rapport au Monarque, & eurent l'effronterie d'assurer, que l'Égyptien étoit un insensé, qui par lui-même n'étoit aucunement capable de proférer de tels blasphêmes; mais que *Lucius Cornelius Europeus*, qui étoit déjà assez connu par ses pointes piquantes, les lui avoit suggérés. C'est pourquoi, sans m'en donner avis, sans entendre mes défenses, en un mot sans aucune forme de droit, on me condamne en dernier ressort, & l'on me déclare criminel de leze-Majesté. Un Huissier m'apporte ma sentence, qu'on m'ordonne de lire. Elle étoit conçue en ces termes: *Après avoir été amplement informés, que depuis quarante-cinq ans que Lucius Cornelius est parmi nous, il n'a porté que le nom de Solipse, qu'il s'est moqué de notre divinité, qu'il n'a point abandonné la loi naturelle, ni l'é-*

vangile d'un certain Crucifié, qu'il s'est ouvertement déclaré contre nos loix ; qu'il a toujours refusé de soumettre son jugement, & son propre entendement à notre volonté ; qu'il a fait un mauvais usage de nos bienfaits ; qu'il a exercé toutes sortes de cruautés contre nos flatteurs & délateurs fidèles ; qu'il a tourné la Monarchie en ridicule par ses railleries & ses satires insultantes ; en un mot qu'il a condamné toutes les coutumes des Solipses, & qu'il s'est rendu pernicieux à l'Etat, nous le déclarons criminel de leze-Majesté, & comme tel, nous le condamnons à ne paroître plus en la présence du Prince, à sortir de la Cour dans trois heures, & de toute l'étendue de la monarchie dans trois jours, sans jamais y rentrer.

A peine eus-je fait la lecture de cet arrêt, qu'on se saisit de moi. On me jette dans un vaisseau fort usé, & qui avoit été plusieurs fois radoubé : on me pousse avec une perche de marinier. A l'instant je traverse la même route, par où j'étois autrefois venu, & je me trouve

en aussi peu de tems dans le même lieu, où l'on m'avoit assoupi, pour m'enlever. Là l'enchantement cessa : Je revins de mon assoupissement, & je revis enfin *Rome*, qui étoit pour moi une nouvelle ville ; car elle avoit été entourée de murailles pendant mon absence. La cloche du capitolé sonnoit à grand bruit, quand j'y entrai, & j'appris que le Pape *Urbain VIII.* venoit de mourir. Cette nouvelle m'affligea ; & pour me désennuyer, en attendant que la puissance d'en haut eût manifesté son choix pour un nouveau Pasteur de l'Eglise, je m'occupai à composer cette description, pour la transmettre à la postérité.

C'est assez parler de poltronerie. Si vous en souhaitez davantage, cher lecteur, consultez deux autres livres que nous avons encore composés, l'un, *des Guerres intestines*, l'autre, *des Guerres étrangères des SOLIPSES.* Vous y verrez dans l'un & dans l'autre, comme dans deux miroirs, la politique la plus raffinée, des stratagèmes, des ruses & des artifices, que ni les Carthaginois, ni les Ro-

maines, ni les Grecs n'ont jamais connus. J'ose même avancer sans vanité, que vous ne trouverez rien de pareil dans *Hérodote*, *Thucidide*, *Cesar*, *Vegetius*, *Tite-Live*, ni dans aucun des autres Auteurs.

R E M A R Q U E S.

Je ne me flatte point de développer les mystères de ce chapitre. Les Jésuites prennent trop de soin d'étouffer dans le silence ce qui se passe chez eux, pour que le public en ait connoissance, sur-tout quand leur honneur s'y trouve autant intéressé que dans les histoires dont l'Auteur veut ici parler. Il ne pouvoit y avoir que *Melchior Inchofer*, ou quelque autre Jésuite de son tems, qui fussent en état de nous instruire du détail des demêlés dont il est ici question. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'Auteur a eu dessein de nous faire connoître par des exemples, dont il avoit été témoin, les funestes effets qui produisoient de son tems l'incapacité & le mauvais gouvernement des Supérieurs.

Quel grand avantage après tout, pour le lecteur, de sçavoir pour quelle raison, & de quelle maniere des sujets se sont révoltés contre les supérieurs dans certaines maisons particulières, qui sont trop éloi-

gnées de nous, pour que nous y prenions beaucoup de part? La seule lecture du texte en donne une connoissance, dont on peut aisément se contenter.

L'affaire de *Messine*, il est vrai, paroît être d'une espèce différente; mais j'avoue ingénument, que malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été possible de découvrir ce qui a pû en faire le fondement. On peut cependant juger avec assez de vraisemblance qu'il s'agit de quelques entreprises que les Jésuites ont faites, pour s'établir dans cette ville, au préjudice de ses droits & de ses privilèges. Tout le monde est convaincu par d'autres exemples certains, que ce jugement n'est point hasardé. Il ne resteroit donc sur ce pied, que les circonstances de cette affaire à détailler. Mais j'espère que le Lecteur m'en dispensera d'autant plus volontiers, qu'il ne trouvera pas la chose assez intéressante pour la regretter.

Je profite en même tems de cette occasion pour lui demander aussi grace sur les endroits où mon interprétation pourroit ne pas entièrement remplir son attente. Je ne doute pas que dans un ouvrage aussi obscur que celui-ci, & dont personne n'a entrepris jusqu'à présent de dévoiler les mystères, il ne me soit, malgré tous mes soins, échappé plusieurs fautes. Cependant je présume assez de la bienveillance du public, pour croire qu'il me sçaura quelque gré d'avoir mis dans notre langue un ouvrage curieux, & qui méritoit d'avoir été plutôt tiré de l'obscurité, où

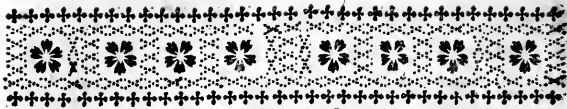
il est depuis si long-tems. On connoît déjà assez le mérite de l'Auteur par ses autres ouvrages, & par ce que j'en ai dit dans ma *Préface*, pour que cette traduction, telle qu'elle soit, puisse être mal reçue.

Au reste, ce n'est ni l'animosité, ni aucun intérêt particulier, qui me l'a fait entreprendre : le bien de l'Eglise & de l'Etat a été mon unique objet. Il m'a paru d'une importance extrême qu'un Jésuite, du poids de *Melchior Inchofer*, vînt dans les circonstances présentes, confirmer par son témoignage tout ce que plusieurs Auteurs ont écrit des déréglemens de la Société. Personne n'en a jamais parlé avec plus de force que lui ; parce que tout ce qu'il rapporte, se passoit sous ses yeux, & je n'apprends pas que l'on m'accuse d'avoir dans mes notes enchéri sur le texte. J'ai plusieurs fois eu occasion de parler de la part que les Jésuites ont eue dans les affaires présentes, & des différens artifices qu'ils ont mis en usage pour faire réussir leurs desseins. Mais pour me mettre à couvert de soupçon de partialité & de ressentiment, je me suis imposé la loi de me renfermer le plus exactement qu'il m'a été possible dans l'époque de mon auteur.

Tout l'intérêt que j'ai donc eu en mettant ce livre dans un nouveau jour, a été de faire connoître au public quels étoient autrefois les Jésuites. J'y ai joint dans la même vue, l'*Instruction aux Princes*, que l'on trouvera à la suite, & qui m'a paru très-utile, pour l'intelligence de la

Monarchie des *Solipses*. Ce sera ensuite au lecteur à juger, si les Jésuites sont maintenant bien différens de ce qu'ils étoient dans le siècle passé, & s'ils ont renoncé aux maximes de politique & d'ambition, qu'ils suivoient du tems de *Melchior Inchofer*.

F I N.



E X T R A I T
D U L I V R E I N T I T U L É
L E J E S U I T E
S U R
L' E C H A F A U D.

*Duquel il est parlé ci-devant vers la fin
de la P R É F A C E.*

C H A P I T R E X V I I I.

*On est obligé dans la Société de se plain-
dre presque continuellement.*

TOut ce qui luit n'est pas or.
 Quelque éclat qu'ait le Gou-
 vernement des Jésuites , il est trop
 politique pour être bon. De la
 mauvaise couleur d'un malade & d'un
 poux déréglé, on conjecture raison-
 nablement qu'il y a des crudités & des
 humeurs peccantes dans l'estomac.

Les crimes capitaux dont ils sont accusés & convaincus, la grande quantité de ceux qui les abandonnent pour de justes raisons, & la multitude infinie de mécontents qui vivent encore dans cet ordre, comme les criminels dans les conciergeries, marquent incontestablement l'indisposition de ce corps, qui tend à sa ruine. Quiconque fera réflexion que leur gouvernement est tyrannique, que les faux rapports & les délations y sont ordinaires, que les emplois & les charges y sont mal distribuées, sera surpris que les mécontentemens des inférieurs n'éclatent pas davantage. Je vous jure que de dix lettres qu'ils écrivent à ceux qui gouvernent, il y en a toujours sept ou huit qui contiennent des plaintes, & ordinairement sanglantes & douloureuses. Plût à Dieu qu'on surprît pendant quinze jours, celles qu'on écrit au Provincial de *Guyenne*. Il ne me faudroit point d'autre preuve que la lecture qu'on en feroit. L'éminentissime Cardinal de *Richelieu* en ayant fait surprendre quelques-unes pour les intérêts de la Couronne, & n'ayant pû dé-

couvrir cette fois aucune trahison (car ils sont plus fins , quand ils écrivent d'une matiere si importante) dit au Roi : *Ces gens se déchirent, & n'écrivent que pour se picquoter.* Ce témoignage est de telle considération, qu'il n'est pas besoin de recourir à d'autres.

Je connois plus de trente Religieux prétendus de cette province, qui pour avoir été cassés dans le cours de leurs études en théologie, & par conséquent jugés incapables de pouvoir aspirer au degré de profès, nourrissent aujourd'hui un regret perpétuel, qui comme le vautour de *Prométhée*, leur pique incessamment le cœur. J'en peux nommer de bel esprit & de bonnes lettres, qui ayant été ravalés dans le degré de coadjuteur formé, par la malice des examinateurs & la préoccupation des consultants de province, sont tombés dans une telle insensibilité, qu'ayant de riches talens pour philosopher, pour prêcher & pour enseigner même la théologie, sont devenus stupides d'affliction, & ont renoncé à tout emploi littéraire, se condamnant eux-mêmes par désespoir à

une vie oisive & fainéante. On les entend gémir dans leurs chambres & dans les allées des jardins avec tant d'amertume de cœur, qu'ils feroient compassion aux tigres. Les uns ne pouvant plus long-tems digérer la mélancolie dans les belles provinces de la *France*, la vont promener dans les forêts du *Canada* parmi les sauvages, pour y mener une vie cachée hors de la société humaine. Les autres disent tout haut, par un proverbe qui leur est ordinaire, *il faut que la chèvre broute où elle est attachée*. Mais s'ils avoient plus de jeunesse & de santé, ils ne demeureroient pas deux mois dans ce corps. Le fondement de leur déplaisir est que quand dans la suite du tems ils deviendroient des oracles en toutes sciences, ils sont toujours obligés de demeurer dans ce bas degré qui les déshonore & les ravale incomparablement au-dessous des profès du quatrième vœu. Les provinciaux ne peuvent nier qu'ils n'ayent rejeté des hommes qui sont capables de faire toutes les plus sublimes fonctions de leur compagnie : & afin que cette faute ne paroisse pas, ils leur donnent

toujours des emplois vils. J'ai entendu dire à Monsieur de *Lingende* Evêque de Sarlat, l'un des beaux esprits & des plus sçavans théologiens de la *France*, qu'ils pouvoient en bonne conscience quitter l'ordre, & qu'étant traités si cruellement, ils étoient dispensés de leurs vœux simples, car ceux-ci n'en font pas de solennels. Néanmoins l'hipocrisie est tellement l'ame qui donne le mouvement à ce corps, qu'on y attribue à zèle, ce qui doit être rapporté à mécontentement; & la plûpart de ceux qui vont aux missions *orientales & occidentales* n'y allant que pour éviter les déplaisirs domestiques & les monopoles (je dis la plûpart & non pas tous) cependant ces ambitieux, qui tirent de la gloire de toutes choses, font passer ces affligés pour de grands Apôtres, & persuadent au peuple, que la gloire de Dieu a transporté dans ces régions barbares, ceux que le déplaisir & les affronts reçus, ont bannis dans ces pays écartés. J'ai appris depuis peu de l'un des plus honnêtes hommes qu'ils ayent, que le motif qui les faisoit aller dans le *Por-*

tugal & dans les Indes , étoit les supplantations & les brigues qui n'étoient que trop visibles dans sa province. Je pourrois nommer par nom & surnom une bonne partie de ces affligés , & si l'insolence de... m'y oblige , je le ferai , & produirai de plus le catalogue de ceux qui ne sont pas profès. Je ne le ferai pas néanmoins à présent , pour ne pas ajouter un surcroît d'affliction à de pauvres malheureux , qui n'ont en ce monde d'autre regret que celui d'être Jésuites , & n'ont pas assez de courage pour les quitter.

Les mécontentemens & les déplaisirs ne se trouvent pas seulement parmi ces coadjuteurs formés , que les freres Lays appellent par mépris , les *Peres de la petite manche* : les profès y ont encore bonne part, avec cette différence toutefois , que leurs déplaisirs passent , & ceux des autres sont perpétuels à cause de cette fatale nécessité de dégré qui les lie à être méprisables. En un país où les trahisons regnent , il n'y a presque personne, qui puisse dire qu'il y vît sans mécontentement. La communauté des Jésuites est une assemblée de traîtres. Quel-

que éminent homme qui se rencontre entre eux, il ne peut passer trois mois parmi tant de trahisons, sans se plaindre. Le feu *Jean de la Renaudie*, qui avoit été provincial, avoit coutume de dire, que les plus braves dans la Société, pour supporter aisément les déplaisirs, doivent se persuader qu'ils étoient condamnés aux galeres pour cent & un an. La jalousie divise les esprits des plus grands. L'ambition forme dans les ames de tous les principaux de grandes idées de leurs personnes. Car comme ils se voyent relevés dans un état plus haut que leurs freres, ils pensent que tout leur est dû; de-là les plaintes sanglantes, les déplaisirs cuisans, les mécontentemens opiniâtres, qui divisent les esprits & altèrent la charité. Si donc tu leur entends jamais dire que leur ordre est la terre de *Gessen* toute lumineuse, lorsque l'*Egypte* est environnée de ténèbres, dis hardiment que c'est une terre pleine de brouillards & de nuages; & s'ils ajoutent dans l'insolence de leurs vanteries, que c'est le *Fauxbourg du Paradis*, réponds qu'elle est l'entrée de l'enfer dont parle leur *Vir-*

gile. Luctus & ultrices, &c. Que si tu veux parler plus chrétiennement avec l'évangile, dis-leur avec autant de vérité que d'assurance, que Dieu a jetté les Jésuites par avance in tenebras exteriores, ubi est fletus & stridor dentium.

CHAPITRE IX.

Raisons de mécontentement qu'ont les Jésuites, tirées de la conduite de leurs Supérieurs.

POUR approcher davantage les causes des déplaisirs qui ravagent les collèges de la province de Guyenne; le gouvernement tyrannique, que quelques provinciaux ont introduit, est le furieux sanglier qui gâte tout. Un certain *Jean Pitard* qui faisoit donner aux Freres yvrognes de l'arsenic; un autre potiron de nuit appelé *Jean Ricard*, qui s'est élevé de la terre, aux dépens des revenus du Noviciat, & par le crédit de certains Jésuites de *Paris*, qui le recommandèrent à *Rome*, & depuis un *Gilbert Rousseau*, hom-

me cruel & vindicatif, qui pour faire dépit à M. de *Poitiers*, se vançoit de faire couper la tête au sieur de l'*E-tangs*, quand il en auroit autant qu'un hydre, ont gouverné si insolemment depuis neuf à dix ans cette malheureuse Province, que la moitié des jeunes hommes de la plus belle espérance les a quittés, & les autres plus vieux ont gémi & gémissent encore sous la tyrannie. Si j'étois dans l'ordre, Dieu m'en garde, j'aurois droit de représenter au Pape, comme à leur chef souverain, ces inconvéniens, ainsi que quelques-uns ont déjà fait. Mais puisque Dieu m'a fait la grace d'en sortir, je les déclarerai plus utilement aux peuples.

Ceux qui examinent en général le gouvernement des Jésuites, jugent qu'un mal pestilent coulera toujours de la tête sur les membres, & que cette Monarchie impérieuse qui exige de ses sujets une obéissance aveugle en toutes choses, ne peut subsister sans répandre dans les cœurs une amertume éternelle.

La première source de déplaisir est que le Général qui crée les Supérieurs

subalternes , & les Provinciaux qui font les informations pour les élever aux supériorités, ont pour maxime de n'établir pas aux charges les plus dignes, mais les plus confidens, afin, disent-ils, de les avoir à la main, & qu'ils exécutent sans réplique ce qui est ordonné de *Rome*. De-là suit, que les Supérieurs ne sont ni les plus sçavans ni les plus habiles; mais de petites gens & de peu de lettres, qui ne pouvant s'élever d'eux-mêmes pour n'avoir aucunes de ces qualités qui font les grands hommes, sont obligés de servir aux desseins de ceux qui les ont élevés. Or jugez, mon cher Lecteur, quel doit être le désordre, quand les aveugles conduisent les clair-voyans, & que celui qui a mille défauts, & peu ou point de dons, gouverne les grands Docteurs & les Sages. De-là procède le mépris de celui qui régit, qu'on appelle tête superbe, ignorant: de-là les murmures contre le Général qui l'a pourvû, contre les Provinciaux qui l'ont choisi : suivent les mutineries, les mécontentemens & les lettres qui sont trempées dans le fiel, & qui dégoutent d'amertume.

Le second inconvénient est que les Recteurs ne se gardent d'aucune sorte de gens, tant que de ceux qui excellent par-dessus les autres, & n'ont d'autres soins, que de les ranger au petit pied, & de les mettre bas. Pour cet effet, ils tranchent des absolus dans leur gouvernement, ne les appellent non plus au conseil, que s'ils n'étoient pas dans la maison, les menent par la ville dans les visites des Grands, afin de prendre le devant par tout, parler les premiers, & recommander leur orgueil, par l'humilité de ces grands hommes, qui sont obligés de déférer en toutes choses à ces idoles de supériorité, & montrer par effet, qu'ils sont inférieurs à des personnes qu'ils surpassent en réputation & en qualités. *Hæc Tyranni vox est, quidquid excelsum in regno, cadat.* Pour ne rien dire sans preuves, demande, mon cher Lecteur, qui est Jean Ricard, Guillaume Ricard, Milfenau, Ithier, Gombaud, la Rhede, Coulon, &c. & tu verras qu'ils ne sont pas plus connus dans la Guyenne, que s'ils n'y étoient pas, tant leurs qualités sont chétives. Et cependant, voilà les Supérieurs
qui

qui tiennent le timon & régentent les *Camains*, les *Martinons*, les *Godefres*, les *Joffets*, les grands prédicateurs & les excellens théologiens. Peut-on vivre dans un gouvernement si fautif, sans se plaindre ?

Le troisiéme désordre est, que ces Supérieurs sans fonds & sans autre recommandation, que celle que le Provincial leur a donnée, s'attachent à lui, comme le liére aux murailles, sont toujours de son opinion pour lui complaire, inclinent à tout ce à quoi ils le voyent incliner, tant pour se maintenir dans les charges présentes, que pour en obtenir de nouvelles, après avoir administré celle qu'ils ont. Si quelqu'un improuve le Gouvernement, vous voyez que ces affidés se tournent soudain contre ce pauvre homme comme des lions. Ainsi le Provincial gouverne tout seul la province par la confiance qu'il a avec ses Recteurs ; & le Général ayant choisi les Provinciaux par les mêmes maximes de gouverner, n'ayant pas pris les meilleurs ni les plus capables, mais les médiocres, gouverne toute la compagnie, sans que personne ait le cou-

rage de se déclarer contre : & si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire, quand il seroit un *S. Paul*, il passeroit pour un bizarre, un turbulent, un perturbateur de la paix. De-là vient qu'on dit, qu'en la province toutes choses passent, selon que le Provincial & deux ou trois confidens le prescrivent sans faire aucun état des autres, quoique préférables en tout, & qu'à *Rome* le Général se hausse si excessivement par le moyen des Provinciaux desquels il s'assure, que le joug d'obéir devient insupportable. Prends garde, mon cher Lecteur, si un honnête homme peut souffrir l'orgueil de ces politiques, sans écrire du moins quelques lettres pour témoigner son ressentiment.

Le quatrième malheur n'engendre pas moins de troubles & de dégoûts. Les petits Recteurs qui ont été choisis, non pour avoir les parties nécessaires au gouvernement, mais pour être souples au Provincial, & sçavoir pateliner à propos & à tems, deviennent absolus en leurs ressorts, sans qu'aucun les puisse retenir ni empê-

cher. Et comme ordinairement ceux qui ont l'esprit foible, veulent montrer dans leurs actions qu'ils l'ont fort, aussi ces *Custodi nos*, qui ne travaillent que pour autrui, voulant faire voir qu'ils ont une grande capacité pour gouverner, se portent en Souverains, & sans prendre conseil, que de leur tête, disposent des biens & des personnes de leurs collèges avec tant de tyrannie, que la condition des plus ignorans est préférable aujourd'hui à celle des plus doctes. C'est la plainte commune des hommes graves, que tous les desseins se prennent & s'achèvent sans communication; car ces petits superbes se croiroient méprisés, si un savant homme leur avoit donné un bon avis. J'ai été dans des Colléges où les Recteurs faisoient si peu de cas des Anciens, qu'ils ne les appelloient pas en leur chambre, pour consulter, tous les six mois une fois; & alors ne leur propofoient que des vétilles: tant il est vrai que l'orgueil a porté le Gouvernement parmi eux à un haut point d'insolence. Voir son fort &

les fortunes entre les mains d'un ignorant impérieux , & ne se plaindre pas , cela ne seroit pas aisé à un Stoïque.

La cinquième source des mécontentemens est , que les mêmes Rec-teurs sont tellement absolus dans leurs collèges , qu'ils peuvent mettre en exécution leurs avis , quand ils seroient contraires à celui de tous les autres , & peuvent obliger , obligent même effectivement les sujets au préjudice des loix , à obéir à leurs commandemens injustes , & à faire leur volonté. En quoi les jeunes sont si insolens , qu'ils commandent aux plus illustres des choses très-humiliantes & très-basses , pour montrer leur autorité & leur faire voir , disent-ils , qu'ils sont les maîtres. Quel moyen qu'un homme de bon cœur puisse soumettre son jugement à celui d'un extravagant , & ne prenne l'occasion de se plaindre d'une telle conduite ?

C H A P I T R E X.

Autres causes véritables de mécontentement, que les Jésuites ont prises de l'injustice des Supérieurs.

C'Est assez pour être exclus des charges, d'avoir les qualités nécessaires pour y être admis. Les lettres sont réputées pour un empêchement, sous couleur que les grands esprits ne réussissent pas bien dans la pratique. La solidité de jugement & la fermeté de courage sont redoutables à la puissance de ceux qui tiennent le gouvernail; ainsi ils n'ont de soin plus pressant que de trouver divers prétextes pour les exclure. On dit des uns, qu'ils sont colérés; des autres, qu'ils sont mélancoliques; de ceux-ci, qu'ils ont l'esprit trop hardi; de ceux-là, qu'ils ne seroient jamais bien unis avec le Général; & comme les grandes ames ont toujours quelque défaut, ces envieux font valoir les imperfections qu'ils rencontrent dans ces personnes éminentes, pour les exclure du gou-

vernement. De-là vient que ceux que la nature a avancés, sont assujettis; & ceux que la même nature a ravallés, commandent. Ces seconds sont enorgueillis, & ces premiers sont irrités.

Le Pontife Romain ayant été averti de ces supercheries, a fait un bref depuis peu, par lequel il commande, que tous les supérieurs, excepté le Général soient déposés après trois ans précisément expirés, & ne puissent être admis à aucune supériorité durant l'espace de dix-huit mois. Ce repos qui les rend inférieurs, ou égaux à ceux qu'ils tenoient sous leur empire, les a jettés dans le désespoir: ils ont premierement fait tous les efforts imaginables, pour le faire révoquer: n'en pouvant point venir à bout, ils n'ont pas voulu le faire proclamer, au mépris de l'autorité & de la puissance du Pape; & pour comble d'infamie, ont mis dehors des personnes dévotes & pieuses, qui avoient témoigné de la satisfaction à la nouvelle de cette réforme si importante pour réprimer l'insolence de ceux qui vouloient se perpétuer dans les charges.

L'injustice est encore plus grande

dans l'abus de leur autorité. Les plus éloquens Prédicateurs ne sont pas ceux qui prêchent dans les plus belles chaires, ni les plus subtils Théologiens qui enseignent dans les écoles les plus illustres, ni les plus grands Rhétoriciens qui font la rhétorique dans les plus beaux collèges. Les supérieurs avancent leurs mignons au préjudice des plus sçavans. Ainsi les lettres n'ont plus de récompense, la capacité n'a pas les honneurs, les mérites sont dans le rebut, & il n'y a presque personne dans les emplois éclatans, que ceux qui sont à leurs genoux, & les adorent. C'est la cause que les bons esprits se rebutent; & voyant qu'il en coûte tant de parvenir à quelque éminence, se contentent d'une médiocrité. De-là arrive que les lettres humaines sont méprisées, la philosophie rampe, & la théologie ne s'apprend de plusieurs que par maniere d'acquit: la faveur & la grace des supérieurs fait les fortunes: la vertu les défait.

Cette injustice paroît encore plus visiblement dans les satisfactions que ceux qui sont offensés demandent. Si quelqu'un se plaint au Général de la

violence de quelque Supérieur immédiat, quelque juste raison qu'il ait de demander réparation, il ne l'obtiendra jamais; & quand il auroit souffert persécution pour la foi, il est toujours réputé pour coupable. Murmurer contre une faute visible que le recteur commet, est un crime; s'en formaliser, ou l'en accuser, c'est être désobéissant & rebelle. Pour bien se comporter envers eux, il faut être comme ces idoles qui ont des yeux & ne voient pas, des oreilles & n'entendent point, des bouches & ne parlent point; & pour converser avec les frères, il faut être tout *yeux* pour regarder leurs défauts, tout *oreilles* pour entendre leurs paroles, & tout *langue* pour les rapporter aux supérieurs, afin que tous les défauts de ceux-là soient cachés, & toutes les imperfections de ceux-ci soient connues.

Cette fausse politique accable les inférieurs, & rend insolens & outrageux ceux qui commandent. Ils sont assurés, quoi qu'ils fassent, qu'ils auront le dessus, & que le Général & les provinciaux réprimeront les accusateurs, pour ne donner pas même aux

Sujets la liberté que les forçats ont de se plaindre. J'ai connu trois ou quatre grands esprits qui sont sortis de leur Province fraîchement, pour avoir demandé justice contre des supérieurs qui les accusoient, & n'avoir pû seulement obtenir d'être ouïs. *M. Baud* s'est plaint justement au vicaire de toute la Société contre *Jean Ricard*, & n'a reçu pour récompense, qu'un glorieux panégyrique des louanges de son accusateur. Je crois que ce sçavant Prédicateur qu'ils persécutent pour sa sortie, peut montrer cette lettre, qui est capable à sa simple lecture de jeter de l'indignation. Ce discours est tellement vrai, que de dix Jésuites toujours s'entrouvera-t-il neuf de mon avis : & pour vous montrer qu'il faut enfin que cette sorte de gouvernement crève, on a déjà fait effort envers le Pape, pour établir en chaque province quelques discrets, pour rendre justice à ceux qui la demandent : ils espèrent de l'obtenir, vû les très-grands abus. Je m'en rappor-

C H A P I T R E XI.

*Raisons de mécontentement, prises des
Sindications parmi les Jésuites.*

Que dirai-je de l'injustice qui se trouve dans les sindications. *Ignace*, pour fonder un gouvernement plus tyrannique que religieux, a fait deux règles qui sous prétexte d'augmenter la charité, la détruisent. Il veut par la première, que tous soient prêts de se déceler les uns les autres, quand le Supérieur les interrogera. Par la seconde, il oblige un chacun de rapporter au Supérieur les fautes qu'il aura remarquées dans les mœurs & la vie de ses compagnons. Je ne dis pas ici que l'on voit dans l'Histoire romaine, qu'au tems des mauvais empereurs, sous *Neron* & sous *Domitien*, ces infâmes délateurs régnoient; mais que sous les bons, tels que furent *Vespasien*, *Tite*, *Trajan* & *Antoine le pieux*, ils étoient bannis, fustigés, & quelquefois envoyés au dernier supplice. Je veux ici seule-

ment montrer que ces règles sont deux fontaines d'injustice & de mécontentement. D'injustice, d'autant que ces indications sont des informations secrètes des fautes ou délits d'autrui, données au supérieur en secret, sans preuve & sans ouïr les parties. Ainsi les méchans oppriment les bons, sans qu'ils le sçachent, par leurs accusations secrètes. Les envieux arrêtent la bonne fortune de ceux qui travaillent heureusement pour le public, lorsqu'ils y songent le moins, & les Supérieurs qui n'aiment pas tous les sujets également, sont bien aise d'avoir dans leur pupître des informations & des pièces, pour reculer les hommes sçavans, & ceux qui leur font ombre. Tout homme judicieux, qui considérera l'inclination que nous avons de remarquer plutôt le mal que le bien, l'impression que fait dans l'esprit des foibles l'obligation qu'ils croient avoir de rapporter toutes choses, à moins que de contrevenir à leurs règles; comme le manquement d'une petite circonstance peut rendre un fait de mauvais, bon; & de bon, mauvais, il jugera de l'iniquité de ce

gouvernement, & l'accusera sans difficulté d'injustice.

Je dis en second lieu, que ces règles sont une source de mécontentement. Car, à feuilleter les archives des Supérieurs, de trois cens qui vivent dans la province de *Guyenne*, on n'en trouvera pas un seul qui soit homme de bien; c'est-à-dire, qui ne soit accusé de plusieurs fautes. Les informations, selon qu'elles sont de plusieurs, se contrarient: l'un dit blanc, l'autre dit noir. En la plûpart il y a des exagérations, des imaginations, & ordinairement des impostures & des faussetés. Si on gardoit les formes du droit, les uns seroient absous, & les autres atteints & convaincus de crimes. A faute de procéder juridiquement; les Supérieurs usent des informations comme bon leur semble. Si quelqu'un a parlé avantageusement pour leurs amis, ils font valoir, autant qu'ils peuvent, les suffrages qui leur sont favorables, & cachent les défauts: si quelqu'un a parlé mal de ceux qu'ils n'aiment pas, ou qu'ils appréhendent, ils cachent leurs vertus, & font valoir ces dépositions injurieuses. Ainsi

ils ont toujours de quoi condamner & absoudre les uns & les autres ; & toutes ces indications ne servent qu'à rendre les supérieurs indomptables, & les inférieurs malheureux.

Ce poison d'union & de charité fraternelle, fait qu'ils se méfient les un des autres, & craignent celui qui pourra les vendre pour se mettre aux bonnes grâces de ceux qui gouvernent. Je vous supplie de faire réflexion si vous n'avez pas remarqué dans les classes, & dans la conversation, qu'ils agissent plus franchement en présence des personnes séculières, qu'entre eux-mêmes. Quand dix étrangers arriveroient, lorsqu'ils sont en discours, ils ne se recueillent pas pour leur abord. Si quelque Jésuite survient, les voilà tout incontinent resserrés. La raison est que leur gouvernement est fondé sur des censures & indications, & chacun appréhende quelque mauvais office de mouche & d'espion. Pour n'être pas mécontent dans cette Société de faux rapporteurs, il faudroit brûler leurs règles, & en faire d'autres. Ne t'étonnes donc pas, cher Lecteur, si tant

de gens les quittent , pour se mettre en repos ; & si ceux qui demeurent , sont presque toujours à se plaindre , ou de parole , ou par écrit. J'avoue , que je me plains à *Roussseau* provincial , quatre mois avant que de quitter leur maudite secte , & que j'avois de si grandes raisons de me plaindre , que j'eusse encore plus judicieusement fait , si mes lettres , qu'ils ont produites , eussent été plus séches & plus piquantes. Si tu te remets en mémoire les sujets de plaintes que je viens d'écrire dans les quatre chapitres précédens , tu diras que c'est une chose commune dans ce corps mal gouverné , d'écrire des lettres piquantes , & qu'ils ont tort d'avoir employé les miennes , pour faire voir que ma conversion n'est pas sincère.



REQUÊTES

Présentées à N. S. P. le Pape

CLEMENT VIII.

*Par différentes provinces de la Société,
pour en obtenir la réforme, desquel-
les il est aussi fait mention à la fin
de la PRÉFACE.*

PREMIERE REQUÊTE.

C'Est votre autorité, Très-Saint
Pere, ou plutôt la divine Pro-
vidence, qui du vivant de notre Gé-
néral, a rassemblé à Rome les députés
de toutes nos provinces, choisis avec
toute la prudence & toute la maturi-
té possible, pour y délibérer des af-
faires les plus importantes. Nous at-
tendons maintenant de votre sagesse
supérieure, & de cette tendresse pater-
nelle que vous avez toujours témoi-
gnée pour notre Société, que dans les
différentes maladies dont elle est atta-
quée, & dont la guérison n'est pas en-

core désespérée, vous lui procuriez les remèdes les plus efficaces; & qu'en arrêtant le mal dans son principe, vous garantissiez tout le corps de la chute funeste dont il est menacé. Car c'est être aveugle & insensé que de ne vouloir pas reconnoître que la nouveauté & le dérèglement se sont introduits parmi nous. Quiconque pense ou assure que notre compagnie n'a rien perdu de son éclat, celui-là aime mieux la voir languir & périr misérablement, que de la voir soulagée & rétablie dans sa première vigueur.

Voici donc, très-Saint Pere, les défauts qui ont régné jusqu'ici, & qui regnent encore parmi nous : défauts, d'autant plus importans, qu'ils sont autorisés par l'exemple des plus anciens de nos Peres.

Les nouveaux venus & les moins versés dans la connoissance de nos Instituts, font la loi à ceux qui ont vieilli dans la Société : les plus sages & les plus habiles sont soumis aux plus ignorans, & les honnêtes gens se voyent gouvernés par des personnes sans honneur & sans probité.

Les Supérieurs font tout ce qui leur plaît, & le font impunément. Leurs gouvernemens font de si longue durée, qu'ils peuvent passer pour perpétuels, & le tems d'obéir n'est pas plus déterminé que celui de commander.

Le pouvoir du Général est souverain. Son caprice est l'unique regle de ses actions. Il n'a rien à craindre, & d'un seul clin d'œil il fait trembler tous ses sujets. Il ne se fait pas une affaire d'abaisser & de réduire aux dernières extrémités les plus grands hommes de la Société, & ceux dont elle a reçu les plus grands services. La faveur particuliere l'emporte souvent auprès de lui sur le bien public.

Ce n'est ni par la vertu, ni par le mérite, ni par les belles actions, que l'on parvient à la profession des quatre vœux. Il suffit pour cela d'être dans les bonnes grâces du Général; ce qui a toujours été & sera toujours une source perpétuelle de division & de discorde dans notre Société, à moins que l'on n'y remédie. La science & les belles lettres commencent aussi à n'être plus cultivées.

Voici les remèdes que nous juge-

rions les plus convenables pour empêcher que le progrès de ces maladies contagieuses ne vienne un jour à infecter & à corrompre entièrement tout le corps.

1. Il seroit nécessaire que ceux qui ont si long-tems commandé, retournassent ensuite sous l'obéissance des autres dans un esprit d'humilité & de religion, & que dorénavant le tems de commander & celui d'obéir eussent des bornes.

2. Que les supérieurs, après le tems de leur gouvernement expiré, fussent obligés de rendre compte de leur conduite, pour en être blâmés, s'il en étoit besoin; ce qui se pratique dans plusieurs autres maisons religieuses.

3. Que la puissance du Général ne fût point si étendue; & qu'au lieu de ne consulter que son caprice dans le gouvernement de la Société, il fût assujetti à certaines loix inviolables, & qu'il ne lui fût pas permis de combler les uns de graces & de faveurs, tandis que sans aucun fondement, il fait sentir aux autres les effets de son indignation. Que dans les affaires importantes, les avis de ses quatre assi-

Etans eussent assez de poids pour l'empêcher de rien entreprendre, quand ils se trouveroient contraires au sien. Qu'il ne choisît point de provinciaux, sans le conseil des principaux Peres de la province, ni de Recteurs, ou de supérieurs des maisons, sans en avoir auparavant délibéré avec les anciens & les plus sages des collèges, ou des maisons. Que dans l'élection des profès des quatre vœux, il ne s'écartât point des règles de nos instituts, qui n'admettent à cette dignité que ceux dont la vertu & la doctrine sont au plus haut degré de perfection.

4. Il seroit à propos que le S. Siège voulût bien nous donner quelque protecteur. Ce seroit le moyen de nous voir moins exposés à l'envie des autres religieux, & de mettre des bornes à l'arrogance effrénée & à l'autorité despotique du Général, dont les suites sont très-dangereuses. Quelle raison aurions-nous de refuser ce protecteur; puisque les autres Ordres, qui sans difficulté sont bien plus anciens & bien plus illustres que le nôtre, en ont, & que pendant la vie de notre P. Ignace, nous avons eu le cardinal *Carpense* ?

Le cinquième & le plus essentiel remède, seroit que le protecteur envoyât tous les trois ans des Visiteurs dans les provinces, pour punir les fautes, tant des supérieurs, que de leurs sujets. Ces Visiteurs seroient choisis parmi ceux que l'âge, la prudence & la charité rendroient les plus respectables. Et ils seroient tels que le Général ne pourroit espérer de les gagner, ni par les emplois, ni par les présens, ni par promesses.

Tous ceux qui préfèrent leur désavantage particulier à la ruine générale de toute la Société, reconnoîtront que ce sont là les remèdes les plus salutaires & les plus prompts que l'on puisse apporter au dérangement dans lequel nous sommes tombés. Je proteste que ce n'est aucun intérêt particulier qui m'a porté à faire ces représentations à votre Sainteté; mais uniquement la vue du bien public, & le desir que j'ai avec tous les gens de bien, de voir la Société reprendre son premier éclat.

SECONDE REQUESTE

*Présentée à N. S. P. 7e Pape CLÉ-
MENT VIII. pour être rendue à
lui seul, & en main propre.*

TRES-SAINTE PERE,

Nous vous supplions par les en-
traîles de notre Seigneur JE-
SUS-CHRIST, de vouloir bien jeter
un regard favorable sur notre société,
& d'y arrêter le cours des scandales,
des murmures & des plaintes.

I. Nous conjurons V.S. de trouver
le moyen de fixer les charges des su-
périeurs, des ministres, & des procu-
reurs à un certain tems, après lequel
ils seront obligés de rendre compte de
leur administration, & de passer ensui-
te autant d'années dans la dépendance.
Car dès que quelqu'un est parvenu à
la dignité de supérieur, il ne craint
plus personne : sa volonté est la seule
règle de ses actions : il traite comme il
lui plaît, ceux qui lui sont soumis : il
ne sçait pas ce que c'est qu'obéissan-

ce, humilité, pauvreté. Enfin il a lieu de dire; *C'est ici mon repos pour toujours*. Il exerce encore une injuste tyrannie envers qui bon lui semble, parce qu'il sçait que personne n'a le pouvoir de le priver de son emploi, que le Général qui s'imagine que la conservation de sa monarchie dépend du long gouvernement des supérieurs. C'est en vain qu'on les lui représente comme des personnes ignorantes, scandaleuses & ennemies de la paix. Il n'ajoute point foi au rapport des inférieurs, ou, s'il est persuadé de ce qu'ils disent, il s'obstine à les laisser dans leurs charges, pour ne pas donner lieu de croire qu'il soit capable de faire un mauvais choix. De-là vient qu'il s'en trouve un si grand nombre qui sont obligés de sortir de la Société, parce que le Général écoute plus favorablement les menfonges des supérieurs, que les plus fidèles rapports de tous les autres. Les inférieurs mêmes ne sçavent à qui recourir, quand ils veulent se défendre contre les calomnies des supérieurs, ou les accuser avec justice, eux qui ne sont pas moins sujets à se tromper que le reste des hommes.

2. Le plus grand bien que V. S. pourroit procurer à la Société, seroit d'empêcher que le Général eût seul le pouvoir de distribuer les charges à son gré. Car nous voyons, qu'au grand préjudice de notre compagnie, & au scandale de tout l'Univers, le Général, sans avoir égard ni à l'âge, ni aux travaux, ni au mérite, élève ceux qu'il lui plaît, à la dignité de supérieur. Ce sont souvent de jeunes gens, ignorans, sans expérience & sans aucune bonne qualité, qui avec une arrogance insupportable, font la loi aux vieillards & à ceux qui depuis très-long-tems travaillent pour la gloire de l'église. Le Général enfin, qui ne cesse point d'être homme dans son élévation, a aussi ses inclinations particulières. Ceux qu'il chérit, sont avancés & comblés d'honneur, quelque indignes qu'ils en soient : & parce qu'il est Napolitain, ceux qui sont de cette nation, sont mieux traités que les autres. D'autre côté, si quelqu'un a le malheur de n'être pas au goût du Général, quelques services qu'il ait rendus à la Société, quelque édifiant

tes que puissent être les mœurs, il est méprisé & laissé dans l'obscurité. C'est pourquoi nous vous supplions *Très-Saint Pere*, par l'ardente charité dont vous êtes embrasé, d'établir une loi qui ordonne que les supériorités, telles qu'elles soient, ne puissent être données qu'à ceux qui auront vécu quelques années dans la Société, & que le Général n'en soit pas entièrement le maître, comme il l'est maintenant. Car, quoiqu'il ait ses Conseillers, il n'est cependant pas obligé de se conformer à leurs avis; mais il a la souveraine autorité, & fait ce qu'il veut, sans être assujetti à aucune loi. De-là vient qu'il élève & qu'il abaisse, qu'il récompense & qu'il punit, comme s'il étoit une divinité exemte de prévention & incapable de se tromper: & plût à Dieu qu'il ne se trompât point en bien des occasions, nous ne verrions pas sans doute un si grand nombre de nos confreres abandonner la Société.

3. Pour ôter à plusieurs tout sujet de plaintes & de murmures, il seroit à propos, que Votre Sainteté mît des

bornes au pouvoir absolu du Général dans le choix des Profès. Car nous en voyons beaucoup, qui, après sept ans, dix ans, ou même cinq ans, qu'ils sont dans la Société, sont admis à la profession, & à qui la seule volonté du Général tient lieu d'ancienneté & de mérite. D'autres au contraire, en sont exclus après les plus longs travaux. On voit manifestement dans ce choix une acceptation de personnes, qui scandalise tout l'Univers. C'est pourquoi il est nécessaire que V. S. fixe un certain tems, avant lequel le Général ne puisse admettre personne à la profession selon qu'il lui plaît, & après lequel il ne puisse pas la refuser. Mais parce que les Profès ne se font que selon le bon plaisir du Général, il ne suffiroit pas de fixer un certain tems : il seroit encore d'une nécessité absolue de prescrire certaines règles à observer dans leur promotion. C'est en effet une injustice criante, que pour parvenir à la profession, il faille se rendre l'esclave des volontés d'un seul homme. V. S. doit sçavoir qu'il y

a très-peu de Profès parmi nous : nos constitutions mêmes ordonnent, que le nombre n'en soit pas grand. C'est à vous, *Très-Saint Pere*, à juger de l'équité de cette ordonnance. Car il est certain qu'il n'y a de contens dans la Société, qu'un très-petit nombre de Supérieurs & de profès; & si dans leur promotion, on observoit du moins les règles de la justice, & qu'on eût égard au tems, aux services & au mérite, on seroit en quelque façon consolé de son malheur; mais tout dépend de la volonté absolue du Général, qui est sujet à toutes les foibleffes de l'homme; & il n'y a personne qui ne voie que rien n'est plus injuste, ni plus criant que cette tyrannie.

4. Il est surprenant, *Très-Saint Pere*, qu'à l'instance du Général, Grégoire XIV. lui ait accordé par une bulle, le pouvoir de punir ses sujets, sans aucune forme de jugement, mais sur la connoissance la plus superficielle : ce qui est une injustice si manifeste, que plusieurs sont persuadés que cette bulle a été obtenue par surprise. Car comment est-il possible que le Géné-

ral, ou quelqu'autre Supérieurait une connoissance certaine de la vérité, à moins qu'il n'observe les règles prescrites par les Saints Canons? Certes ce pouvoir met le Général au-dessus du Pape même, puisque V. S. ne condamne jamais personne, qu'Elle n'ait auparavant entendu les Parties, & que la Sentence ne soit revêtue de toutes les formes juridiques. C'est donc à vous, *Très-Saint Pere*, à juger, si l'on doit avoir quelque déférence pour une bulle qui réduit les sujets à n'avoir aucune ressource pour justifier leur innocence. Nous n'avons point de protecteurs, le Général nous est suspect à juste titre, parce qu'il est certain que celui qui fait seul les Supérieurs prendra toujours leur parti contre ceux qui les accuseront. Il ne nous reste donc que la liberté d'en appeler à Votre Sainteté; mais elle sçait combien cette voie nous est difficile, le Général étant toujours à Rome, & obsédant sans cesse le souverain Pontife.

5. Cette bulle défend à qui que ce soit, sous peine d'excommunication,

encourue par le seul fait, d'oser même dire la moindre parole contre notre Institut. Votre Sainteté doit révoquer cette censure, parce qu'il y a bien des choses dans notre Institut, que notre Pere *Ignace* reformeroit entièrement, s'il vivoit encore, & que l'expérience lui en eût appris les funestes suites. Le Général les changeroit lui-même, si son gouvernement n'étoit pas perpétuel. Il y a aussi certaines choses, qui sont au-dessus de la raison humaine.

6. Nous supplions V. S. d'ordonner que dans les congrégations provinciales toutes les affaires se décident par des suffrages secrets. Il n'y a personne que la crainte du Général n'empêche de donner librement son avis, parce l'on sçait qu'il est ensuite instruit par lettres, de tout ce qui s'y est passé.

Le Cardinal *Tolet* connoît mieux que personne, *Très-Saint Pere*, la vérité, non-seulement de ce que je viens d'avancer, mais encore de bien d'autres choses que je passe sous si-

Jence ; & il est en état de rendre de grands services à la Société dans les circonstances présentes , si , comme nous l'espérons , il veut plutôt prendre le parti de la vérité que celui du Général. Nous n'avons rien à espérer de la congrégation générale , parce que les peres qui y sont assemblés , sont presque tous des Supérieurs vendus au Général , & qui seroient très-fâchés de se voir privés de leurs charges. D'ailleurs , s'il s'y trouvoit quelqu'un assez amateur du bien public , pour souhaiter une réforme , il aimeroit mieux se taire , que d'encourir l'indignation du Général. Une autre raison , bien plus forte , c'est que ces Supérieurs regardent , comme un sacrilège & comme un crime de *leze-Majesté* , que d'oser proposer le moindre changement. Il est vrai qu'il s'en est fait quelques-uns dans notre Institut du tems du présent Général ; mais ç'a toujours été le Général qui les a lui-même introduits pour la conservation de sa puissance. Jugez donc , *Très-Saint Pere* , s'il nous est

338 *Requêtes pour la Réforme, &c.*
avantageux d'avoir un Général per-
pétuel, & de voir un jeune hom-
me revêtu d'une autorité si absolue.

DIEU SOIT LOUÉ.

INSTRUCTION
AUX PRINCES,
S U R

la maniere dont se gouvernement

LES JESUITES,

Par un Religieux désintéressé ;

Traduite de l'Italien ;

*Laquelle a été promise à la fin des
REMARQUES ci-dessus.*



AVERTISSEMENT.

LEs Jésuites ont toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. L'ambition & le désir de dominer ont toujours fait le caractère propre de cette compagnie ; c'est ce qui paroîtra clairement par le petit écrit que je donne au public.

Je ne me suis pas mis en peine de chercher beaucoup de preuves pour la vérité de ce qu'il renferme ; l'expérience d'un siècle entier en est une plus que suffisante.

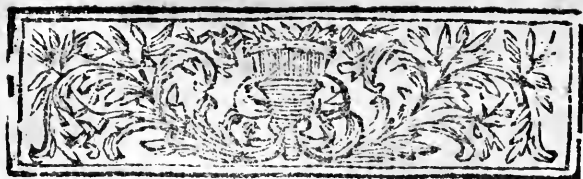
L'original de cet écrit est Italien , & fut publié d'abord à Milan en 1617 & l'année suivante à Rome , avec permission des Supérieurs. J'en ai trouvé une copie dans le Mercure Jésuite , Tome II.

Je ne m'étends pas sur l'excellence de cet ouvrage : il me suffit de dire que de tous les livres qui développent les mystères des Jésuites , il n'y en a pas qui donne une idée plus juste & plus précise de leur politique que celui-ci.

342 AVERTISSEMENT.

C'est une peinture vive & naturelle, où chacun les reconnoitra à la première vue. On aura même peine à se persuader, qu'elle n'ait pas été faite de nos jours.





INSTRUCTION

AUX PRINCES,

S U R

la maniere dont se gouvernent

LES JESUITES.



L ne faut que lire les loix & les constitutions sur lesquelles *Ignace* de pieuse memoire a bâti l'edifice

de sa compagnie, pour être persuadé que la religion des Jésuites est l'ouvrage de l'Esprit-Saint, qui l'a plantée dans la vigne de JESUS-CHRIST, comme un arbre dont le fruit devoit être un antidote souverain contre le venin des hérésies, & les fleurs autant de vertus chrétiennes & religieuses, dont la bonne odeur arracheroit les pécheurs à leurs désordres, & les rameneroit à la pénitence. II

est certain que les premiers Peres qui donnèrent, pour ainsi dire, la vie à cette plante, l'arrosèrent avec l'eau de la charité, & la cultivèrent suivant l'intention de leur saint Fondateur. Elle produisit deux branches, l'une de l'amour de Dieu, & l'autre de l'amour du Prochain, & fit d'abord des progrès admirables par ces deux principes, soit dans l'éducation des enfans, soit dans le salut des ames, soit dans la propagation de la Foi Catholique.

Mais le Démon qui s'attache d'autant plus à détruire les œuvres de Dieu, que les hommes font plus d'efforts pour les avancer, prit occasion de la grandeur même de cette Religion, & des fruits prodigieux qu'elle avoit produits en si peu de tems; pour renverser les fondemens de son institut, & par un artifice digne de cet esprit de ténèbres, il vint à bout de dessécher entièrement, & de faire mourir ces deux premieres branches de la charité, pour enter à leur place deux autres branches funestes qui répandirent dans toute la chrétienté, comme je le ferai voir dans la suite de ce dis-

cours, les plus grands maux qu'elle pourra jamais souffrir, je veux dire la branche de l'amour propre & celle de l'amour des avantages temporels. Je proteste devant Dieu, que ce n'est ni l'intérêt, ni la passion qui conduisent ma plume, mais uniquement le zèle du bien public, pour lequel je reconnois que je suis né: & je n'ai d'autre intention que de découvrir aux Princes l'artifice de ces Religieux, afin qu'ils prennent de justes mesures pour ne s'y pas laisser surprendre.

Il est à propos de sçavoir que la profession particulière que font les Jésuites d'élever la jeunesse, les fit d'abord rechercher avec empressement dans plusieurs endroits, & leur attira la faveur de plusieurs Princes, parce qu'il n'y a point de villes ni de royaumes qui n'ait besoin de bons maîtres, pour l'éducation des enfans. Ce qui fit qu'ils se multiplièrent prodigieusement, & qu'ils devinrent en très-peu d'années aussi puissans que les autres Ordres en plusieurs siècles. Une telle grandeur aveugle bien souvent les esprits, & fait changer les meilleurs

sentimens. Les descendans d'Ignace, enflés d'une gloire si rapide, concurent tant d'amour pour leur Compagnie, qu'ils s'imaginèrent qu'il n'y en avoit point de plus utile à l'Eglise, ni qui fût plus capable qu'elle de réformer l'Univers. Dans cette persuasion ils conclurent entr'eux qu'il n'y avoit pas de moyens ni d'artifices qu'ils ne dussent mettre en œuvre pour l'augmenter & l'étendre; puisque c'étoit étendre & augmenter en elle la véritable milice du Seigneur, le bien de son Eglise, & pour me servir de leurs termes, l'unique patrimoine de JESUS-CHRIST. Que n'ai-je ici la subtilité d'un Aristote pour pénétrer, l'éloquence d'un Cicéron pour expliquer la maniere admirable & presque incroyable dont ces Peres viennent à leurs fins pour l'agrandissement de leur Compagnie! Mais je me contenterai d'en toucher quelque chose, & le peu que j'en dirai, suffira pour donner à mon lecteur un beau champ à faire ses réflexions, & à s'en former l'idée qu'il trouvera la plus vrai-semblable. C'est pourquoi je vais lui proposer

quelques chapitres, ou plutôt quelques articles qui serviroient de fondement à ses raisonnemens.

I.

Les Jésuites ne furent pas long-tems à connoître que l'instruction de la jeunesse, la prédication, l'administration des Sacremens, & les autres exercices spirituels n'étoient pas encore des moyens suffisans pour élever la Société au degré de grandeur & de gloire où ils aspirent. J'ai déjà parlé de l'empressement avec lequel ils furent recherchés dans les commencemens : cependant malgré ce bon accueil, ils s'apperçurent à la suite du tems, que l'affection de plusieurs se refroidissoit extrêmement à leur égard, soit qu'ils n'eussent pas répondu à ce que l'on attendoit d'eux, soit pour quelque autre raison ; c'est pourquoi jugeant par-là que la Société dans son berceau, pour ainsi dire, avoit manqué d'expérience, & n'avoit point encore pû faire le dernier effort, ils trouvèrent deux autres moyens de l'agrandir.

* Le premier fut de faire concevoir aux Princes & aux peuples du

* Il n'y a pas de Royaume ni de Provinces qui ne puissent fournir une infinité d'exemples de pareilles usurpations. Personne n'ignore que les meilleures Abbayes de la France sont entre leurs mains, & que de toutes les maisons qu'ils y possèdent, il n'y en a presque pas qu'ils n'ayent enlevées à d'autres Religieux. C'est pourquoy je me contenterai de citer ici quelques exemples anciens, sur lesquels l'Auteur a sans doute fondé son jugement.

Ils employèrent la fourberie & la calomnie pour s'emparer du Couvent des Religieuses du *Saint-Esprit* de *Beziers* dans le Languedoc, en représentant à *Clément VIII.* que ces Filles menotent une vie déréglée & scandaleuse. Elles se virent obligées par une bulle de ce Pape de céder leur Monastère aux Jésuites, & de se disperser dans d'autres; & ces Peres craignant que cette nouvelle proye ne leur échappât, obtinrent du Roi *Henri IV.* un Edit qui attachoit les revenus de ce Couvent à leur Collège de *Beziers*; & accordoit seulement une pension alimentaire pour les Religieuses.

Ils enlevèrent par le même artifice l'Abbaye de la *Fleche* près d'*Angers*, aux Chanoines Réguliers de *S. Augustin.*

L'Abbaye de *Belle-Branche* dans la Province du *Maine*, appartenoit à l'Ordre de *Cîteaux*; les Jésuites non contents de s'en

mépris pour toutes les autres religions, en découvrant leurs défauts,

être appropriés les revenus, obtinrent encore du Pape & du Roi la permission d'en chasser les Religieux.

Ils trouvèrent cependant quelquefois des obstacles dans leurs entreprises; car étant venus à bout par la voie ordinaire des calomnies, de se faire donner de Grégoire XIII. qui leur étoit entièrement dévoué, le Monastère des Religieux Bénédictins de S. Paul de Rome, quand ils allèrent se présenter avec leur bulle, pour prendre possession du Monastère, ces Religieux prirent tous les armes, & reçurent les Jésuites d'une manière à leur faire perdre l'envie d'y revenir.

Les Carmes d'Angers leur firent à peu près le même accueil.

Ils auroient été les maîtres de la Chartreuse de Lucerne chez les Suisses, sans l'opposition du Cardinal d'Osât. Ils avoient représenté à Clément VIII. que cette Chartreuse étoit fort peu remplie, & qu'ils feroient beaucoup plus de bien dans le pays, que ces Moines reclus: ce qui avoit presque engagé ce Pape à la leur accorder. Mais le Cardinal prit ouvertement le parti des Chartreux, & fit échouer les desseins des Jésuites.

Alphonse de Vargas parle amplement de leurs usurpations en Allemagne.

afin de s'élever sur leurs ruines. C'est par-là qu'ils vinrent à bout de s'emparer de plusieurs Monasteres, Abbayes, & autres revenus considérables, & d'en priver par leurs intrigues & leurs rapports les Religieux qui les possédoient auparavant.

* Le second moyen fut de se mêler des affaires d'Etat, & de faire jouer tous les artifices imaginables, pour se rendre nécessaires à la plus grande partie des Princes chrétiens. Ils y réussirent, mais par des voies qu'il est aussi difficile d'expliquer, que de pénétrer. Leur Général réside continuellement à Rome, & tous les autres lui rendent une obéissance

Rien ne leur est plus expressément défendu dans la Congrégation générale de 1593. *Præcipitur omnibus in virtute sanctæ obedientiæ, & sub pœnâ inhabilitatis ad quævis officia & dignitates seu prælationes, vocisque tam activæ quam passivæ privatione, ne quisquam publicis & sæcularium Principum negotiis ulla ratione se immiscere audeat vel præsumat.* Mais il y a lieu de croire que ce décret n'étoit que pour les apparences, puisque très-peu d'années après ils se firent chasser de la France pour y avoir suscité les plus grands troubles.

entiere & sans réserve. Il fait choix d'un certain nombre de Peres qui ne s'éloignent jamais de sa personne, & qui pour ce sujet sont appellés assistans; il y en a un pour le moins de chaque nation dont il prend le nom: en sorte que l'un s'appelle l'assistant de France, l'autre d'Espagne, & le troisiéme d'Italie, le quatriéme d'Angleterre, le cinquiéme d'Allemagne, & ainsi de toutes les autres Provinces ou Royaumes. Le devoir de chacun d'eux est de donner avis au Pere Général de toutes les affaires qui se passent dans la Province ou le Royaume, dont il est Assistant; ce qu'il fait par le moyen de ses correspondans qui font leur résidence dans la ville capitale de la même Province ou Royaume. Ceux-ci s'informent exactement de l'état, des qualités, du caractère, de l'inclination & des intentions des Princes, & font partir à chaque ordinaire des dépêches pour les Assistans, qui les instruisent de ce qu'ils ont découvert, ou de ce qui vient d'arriver. Les Assistans ne manquent pas aussi-tôt de faire part de toutes ces

nouvelles au Général : il les assemble ; & pour lors ils font une espece d'anatomie de l'Univers. On propose les intérêts & les desseins de tous les Princes chrétiens , on délibère ensuite sur toutes les choses que l'on vient d'apprendre , par le canal des correspondans , on les examine avec soin, on les compare les unes avec les autres. Et enfin selon que l'intérêt & l'avantage de la Société le demande , on conclut qu'il faut favoriser un Prince au préjudice d'un autre , soutenir celui-là & se déclarer contre celui-ci ; & comme les Spectateurs du jeu jugent plus aisément des coups que les joueurs mêmes, ainsi ces Peres ayant devant les yeux les intérêts de tous les Princes , savent mieux que personne observer les circonstances des lieux & des tems , & prendre les véritables moyens pour seconder les entreprises d'un Prince qui peut à son tour seconder les leurs.

II.

C'est un très-grand mal , & il ne faut pas que des Religieux entrent

dans les affaires d'Etat. Le salut de leurs propres ames & de celles de leur prochain , doit faire leur unique occupation ; c'est pour ce sujet qu'ils se sont retirés du monde ; au lieu que par ce moyen ils s'y plongent plus que les séculiers mêmes. Mais quelques autres conséquences plus dangereuses que ce mal traîne encore après soi , demandent qu'on y remédie efficacement.

* Premièrement , les Jésuites confessent une grande partie de la noblesse de tous les Etats Catholiques ; & pour cela même ils n'admettent point à leurs Confessionnaux les personnes pauvres de l'un ou de l'autre

* Ce qui est directement opposé à un des Canons de la seconde Congrégation générale. *Nec principibus , nec dominis aliis secularibus , aut Ecclesiasticis assignari debet aliquis ex nostris Religiosis qui aulas eorum sequatur , & in eis habitet , ut Confessarii aut Theologi aut alio quovis munere fungatur , nisi forte ad perbreve tempus unius vel duorum mensium.* Mais est-il surprenant qu'ils ne s'y soumettent pas ? Aucune de leurs constitutions n'oblige , sous peine de péché , pas même véniel. D'ailleurs , leur Général a le pouvoir de les changer , & d'en faire de nouvelles.

sexe. Bien plus, ils confessent encore souvent les Princes mêmes; en sorte que par cette voie il leur est facile de pénétrer les desseins, les résolutions, les inclinations, tant de Princes que des Sujets; ils en informent aussi-tôt le Général, ou les assistans qui sont à Rome. Or pour peu qu'on ait de prudence & de jugement, n'est-il pas facile de comprendre quel tort ils peuvent faire aux Princes, quand leur propre intérêt, qui est l'unique but de toutes leurs actions, les y engage?

Secondement, le secret est comme une qualité essentielle & inséparable à laquelle est attachée la conservation d'un Etat. Otez l'un, il est presque nécessaire que l'autre périsse; c'est pour cette raison que les Princes sont si sévères contre ceux qui révelent leurs secrets, & qu'ils les punissent comme ennemis du Prince & de la Patrie. De même au contraire un Prince se gouverne avec beaucoup plus de prudence & de circonspection, quand il peut découvrir les desseins d'un autre; & c'est dans cette vue que les Souverains emploient des sommes si considérables pour entretenir des ambassadeurs

& des espions. Ils ne laissent pas néanmoins d'être fort souvent trompés dans les rapports qu'on leur fait; mais les Jésuites, c'est-à-dire, le Général & les Assistans, par le moyen des confessions & des perquisitions que font leurs correspondans qui demeurent dans les principales Villes de la chrétienté, aussi-bien que par le secours de leurs autres créatures, dont nous parlerons dans la suite, sont toujours instruits fidèlement & en détail, de tout ce qui se résout dans les conseils les plus secrets; ils connoissent mieux, pour ainsi dire, les forces, les revenus, les dépenses & les desseins des Princes que les Princes mêmes; & cela sans autres frais que ceux du port des lettres, lesquels dans la seule ville de Rome, au rapport des Maîtres de la poste, montent pour chaque ordinaire à 60. 70. & bien souvent à cent écus d'or. Etant donc aussi pleinement instruits qu'ils le sont des affaires & des intérêts de tous les Princes, n'est il pas en leur pouvoir de les décréditer auprès des autres Souverains, de les faire mépriser de leurs peuples, de leur susciter les ennemis qu'il leur

plaît ; en un mot, de soulever contre eux leurs propres Etats ? Ce qui leur est d'autant plus aisé, que par la voie des confessions & des recherches, ils sont instruits des plus secrettes pensées des sujets, & connoissent ceux qui sont attachés au Prince, & ceux qui ne le sont pas.

C'est pourquoi, comme il leur est aisé par les instructions qu'ils reçoivent sur les affaires d'Etat, de désunir les Princes, & de faire naître entre eux mille soupçons : ils peuvent avec la même facilité se servir de la connoissance qu'ils ont des sentimens des sujets, pour exciter dans un Royaume les troubles, les séditions, les révoltes, & pour y rendre la personne du Prince méprisable ; d'où il faut conclure que pour l'intérêt public, non-seulement les Princes ne doivent pas se confesser à des personnes qui font une étude si particuliere de la politique des Etats, & s'en servent comme d'un moyen assuré pour s'insinuer dans les bonnes graces des Souverains ; mais qu'ils ne doivent pas même permettre que leurs confidens, leurs secrétaires, leurs conseillers & leur

leurs autres principaux ministres les choisissent pour confesseurs. Nous ne manquons point aujourd'hui de personnes aussi dignes pour le moins de cet emploi par leur doctrine & leurs mœurs, que les Jésuites. Il y a de saints Religieux qui ne s'appliquent qu'au gouvernement des ames, & à celui de leurs monasteres.

III.

Mais pour mettre dans une plus grande évidence tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, & ce qu'il nous reste encore à dire, il faut sçavoir qu'il y a quatre espèces de Jésuites.

Les premiers sont des séculiers de l'un & de l'autre sexe aggrégés à la compagnie, lesquels vivent sous une certaine règle d'obéissance aveugle. Ils se conduisent dans toutes leurs actions par le conseil de ces Peres, & sont toujours disposés à exécuter leurs commandemens. Ce sont pour l'ordinaire des gentilshommes, des dames de condition, des veuves sur-tout, des bourgeois, de riches marchands,

lesquels , comme des plantes fertiles , produisent tous les ans aux Jésuites une grande abondance d'or & d'argent. De ce nombre sont ces Dames que l'on appelle communément dévotes à qui les Jésuites inspirent le mépris du monde , & qu'ils dépouillent par cet artifice de leurs bijoux , de leurs habits , de leurs meubles , & enfin de leurs meilleurs revenus.

La seconde espece est seulement composée d'hommes, prêtres ou laïcs. Ceux-ci vivent dans le monde, & obtiennent bien souvent par le crédit des Jésuites, des pensions, des prieurés, des abbayes & autres bénéfices. Mais ils font vœu de prendre l'habit de la Compagnie, quand il plaira au Général de l'ordonner ; ce qui fait qu'on les appelle Jésuites *in voto*. Ils sont d'un merveilleux secours à ces Peres, pour établir leur Monarchie dans toutes les cours des Princes & des grands dont ils ont besoin, comme je le dirai dans le septième article.

Les Jésuites de la troisième espece sont ceux qui demeurent dans les monasteres, & qui sont, ou Prêtres, ou

Clercs, ou Convertis. Quoiqu'il ne leur soit pas permis de quitter la Société, le Général a cependant le pouvoir de les congédier quand il veut, parce qu'ils ne sont pas encore parvenus au degré de Profès, dont nous allons parler : & pour être élevés aux charges les plus considérables de la compagnie, ils n'en sont que plus obligés de se soumettre aveuglément aux ordres des Supérieurs.

Ceux qui composent la quatrième espèce, sont les Jésuites politiques, qui gouvernent & qui font mouvoir le vaste corps de cette Religion. Ce sont ceux-là qui se sont laissé séduire aux tentations de l'esprit malin, & qui mettent tout en usage, pour faire de leur Compagnie une monarchie parfaite, en commençant par l'établir à Rome, où viennent aboutir presque toutes les plus grandes affaires du Christianisme.

C'est-là que réside le chef de ces politiques ; c'est-à-dire, le Père Général, avec un grand nombre de Profès, lesquels se font instruire par des espions, des affaires les plus importantes qui se traitent dans la Cour de Ro-

me. Ensuite après avoir délibéré sur le succès qui leur peut être le plus avantageux, ils se font un devoir de parcourir chaque jour les Palais des Cardinaux, des Ambassadeurs & des Prélats. Ils s'insinuent adroitement dans leurs bonnes graces, & les entretiennent sur l'affaire qui s'agite pour lors, ou qui doit bien-tôt être agitée: ils la leur représentent de la maniere qu'il leur plaît, & par les endroits qui sont les plus favorables à leurs propres intérêts. Ils changent fort souvent la face des choses, en montrant, comme on dit ordinairement, le noir pour le blanc. Et comme les premières expositions, sur-tout quand elles sont faites par des personnes religieuses, ont coutume de faire de grandes impressions dans l'esprit de ceux qui les écoutent, de-là vient que souvent les affaires les plus importantes qui ont été conclues par le moyen des Ambassadeurs ou d'autres personnes considérables de la Cour de Rome, n'ont point eu l'issue que les Princes en attendoient, parce que les Jésuites par leurs intrigues & leurs expositions intéressées, avoient prévenu les es-

prits, & avoient fait en sorte que celles des Ambassadeurs ou des autres Agens eussent moins de poids que les leurs.

Ce n'est pas seulement à la Cour de Rome qu'ils font jouer cet artifice, ils s'en servent encore avec tous les Princes étrangers, ou par eux-mêmes, ou par le moyen des Jésuites de la seconde espece. En sorte qu'on peut dire, que la plus grande partie des affaires du Christianisme passe par les mains de ces Peres, & qu'il n'y a que celles auxquelles ils ne s'opposent point qui réussissent. L'adresse avec laquelle ils viennent à bout de leurs desseins, est surprenante & presque impénétrable. Il me seroit difficile d'en donner une idée parfaite; mais je suis persuadé que les Princes se la représenteront telle qu'elle est, s'ils veulent se donner la peine de lire le peu que j'en dis ici. Ils ne manqueront pas de faire aussi-tôt réflexion sur les affaires passées: ils se rappelleront les intrigues avec lesquelles elles ont été menées. Ils reconnoîtront la vérité de ce que j'avance, & seront convaincus par eux-mêmes, que cet-

te adresse est au-delà de tout ce qu'on peut dire.

Les Jésuites ne s'en tinrent pas-là, & cet artifice caché, qui les rendoit en quelque façon les arbitres de toutes les affaires du monde, ne leur suffisant pas encore, ils crurent que le chemin le plus sûr & le plus abrégé, pour parvenir à cette Jurisdiction monarchale & despotique qu'ils souhaitent, étoit de supplier, comme ils firent autrefois le Pape Grégoire XIII. de favoriser publiquement leurs desseins ambitieux, qu'ils eurent soin de lui représenter sous les spécieux dehors du bien commun de l'Eglise, en ordonnant à tous les Légats & Nonces Apostoliques, de prendre pour compagnon & pour confident quelque Jésuite, aux conseils de qui ils s'en rapportassent dans toutes les affaires importantes.

I V.

Par cette adresse & par cette connoissance des affaires d'Etat, les principaux Jésuites se sont attiré l'amitié de plusieurs Princes, tant spirituels que temporels. Ils leur ont persuadé

que c'étoit à la Société qu'ils étoient redevables des heureux succès qu'ils avoient eus : ce qui a produit deux effets très-pernicieux.

Le premier est , qu'en abusant ainsi des bontés & de la faveur de ces Princes, ils ne se sont pas fait un scrupule de perdre & de ruiner plusieurs familles particulières , quoique riches & nobles d'ailleurs ; en dépouillant les Veuves de leurs richesses , & laissant leurs parens dans une extrême misère ; en attirant dans leur religion les jeunes gens en qui ils remarquent le plus d'esprit ; & qu'ils congédient souvent ensuite sous un prétexte honnête , s'ils ne leur trouvent point toutes les dispositions qu'ils demandent , ou s'ils deviennent infirmes , sans leur rendre les biens qu'ils possédoient auparavant , parce qu'ils s'en font constituer héritiers dans la profession ; en refusant l'entrée de leurs écoles aux pauvres , contre les ordres de leur Fondateur *Ignace* , & l'intention de ceux qui ne leur ont laissé des revenus que pour cet effet. Ils rendroient de grands services à l'Eglise , s'ils en agissoient autrement ; mais leur in-

térêt particulier, unique but de toutes leurs actions, s'y oppose.

Le second inconvénient, est que ces Peres font adroitement connoître au monde les relations particulières & le crédit qu'ils ont chez les Princes. Ils en font gloire, & ils le dépeignent encore plus grand qu'il n'est en effet, afin que tous les Ministres recherchent leur amitié, & que l'on ait recours à eux, pour obtenir les graces & les faveurs.

C'est ainsi qu'ils se sont publiquement vantés de pouvoir faire les Cardinaux, les Nonces, les Lieutenans, les Gouverneurs, & les autres Officiers. Bien plus, quelques-uns ont eu l'effronterie d'assurer que leur Général avoit plus de pouvoir que le Pape même. D'autres ont ajouté qu'il valloit mieux être d'une religion qui peut faire les Cardinaux, que d'être Cardinal. Toutes ces choses ont été dites en public; & de tous ceux qui fréquentent ces Peres familièrement, il n'y en a presque pas à qui ils n'aient tenu de semblables discours.

V.

A la faveur de ces intrigues secrètes qu'ils ont dans les Cours, ils prétendent être en pouvoir de faire du bien, & de nuire à qui il leur plaît. Ils en viennent souvent à bout en se couvrant du manteau de la Religion pour que leurs impostures trouvent plus de créance. Mais quand ils proposent un sujet à quelque Prince, ce n'est jamais sur le plus digne, ni sur celui qui a le plus de belles qualités, qu'ils jettent les yeux. Il faut être dans leurs intérêts pour en être favorisé : sinon quelque mérite que l'on ait d'ailleurs, on est assuré de les avoir pour ennemis. C'est pourquoi il n'y a que leurs partisans à qui ils procurent les dignités dont ils disposent ; & ils s'embarassent peu s'ils sont bien affectionnés au Prince, ou s'ils ont les qualités nécessaires pour remplir dignement les charges où ils les destinent : ce qui est une source féconde de mauvaises affaires pour le Prince, de troubles & de révoltes parmi le peuple.

VI.

Quand un comite de galere voit un vent favorable , il ne fait que donner un certain coup de sifflet , aussi - tôt tous les Galériens sont sur leurs rames & voguent de toutes leurs forces. Il en est de même des Jésuites : lorsque dans les assemblées qui se tiennent tous les jours chez le Général, ou chez les Assistans de *Rome* , on a conclu , qu'il y va de l'intérêt de la Société qu'un tel sujet soit élevé à certaine dignité, le Général en donne avis à ceux qui sont éloignés de *Rome* ; aussi-tôt d'un commun accord & dans le même instant, pour ainsi dire , il se mettent tous en campagne, pour faire obtenir à cette personne l'emploi qu'ils lui souhaitent. Celui-ci seroit bien ingrat , s'il oublioit une telle faveur , & s'il laissoit échapper les occasions d'en témoigner sa reconnoissance aux Jésuites par d'autres services. Aussi ne le fait-il pas ; & ces sortes de personnes se croient plus redevables de leur grandeur à ces Peres , qu'aux Princes mêmes dont ils l'ont reçue.

C'est par ce moyen que les Jésuites ont tant de grands à leur dévotion, & qui sont plus attachés aux intérêts de la Société, qu'à ceux du Prince. C'est par ce moyen que les Princes sont joués. Ils s'imaginent avoir acquis un serviteur fidèle, tandis qu'ils ont ouvert la porte à un espion des Jésuites, qui bien souvent dans la suite par l'instigation de ces Peres, devient le principal instrument de leur perte, malgré toutes les faveurs dont ils l'ont comblé.

Je pourrois appuyer ce que je dis de plusieurs exemples assez claires, mais l'expérience & la voix publique sont des preuves plus que suffisantes. Et pour faire connoître que ce n'est ni la passion, ni la haine qui m'emportent, je ne m'arrête pas sur une matière si délicate, & je conclus que c'est peut-être pour cette raison que les Jésuites ont coûtume d'appeller leur religion une grande Monarchie, comme s'ils étoient les maîtres des Souverains & de leurs Ministres. Il n'y a pas long-tems qu'un de leurs principaux Peres ayant à parler au nom de la Compagnie à un Prince

commença son discours par ces paroles pleines d'arrogance & fondées sur la persuasion où ils sont d'être de véritables Monarques: *Notre Compagnie fut toujours en bonne intelligence avec votre Sérénité, &c.*

V I I.

Les Jésuites s'efforcent de faire connoître au monde, que tous ceux qui ont reçu quelque récompense du Prince, ne la doivent qu'à leur crédit & à leur faveur, & par-là ils trouvent le moyen de se voir plus aimés des Sujets que les Princes mêmes; ce qui est très-préjudiciable au bien public pour deux raisons. La première, parce que c'est une chose incompatible avec l'intérêt d'un Etat, que des Religieux si ambitieux & si politiques, ayent assez de pouvoir sur l'esprit & la volonté des ministres, pour être en état de susciter, quand il leur plaira, des révoltes & des trahisons. La seconde, c'est que par-là, c'est-à-dire, par l'entremise des ministres qui leur sont dévoués, ils introduisent au service des Princes, en qualité de Conseillers ou de Secrétai-

res, de ces Jésuites *in voto*, dont nous avons parlé ci-dessus. Ceux-ci font tant auprès de ces Princes, qu'ils leur persuadent de prendre quelque Jésuite pour Confesseur ou pour Prédicateur ; & les uns & les autres sont autant d'espions du Général à qui ils rendent un compte exact & fidèle de tout ce qui se passe dans les conseils les plus secrets. De-là vient, que fort souvent les projets échouent, & que les secrets de plus grande conséquence sont découverts sans qu'on en puisse deviner l'auteur. Quelquefois même les moins coupables sont soupçonnés.

VIII.

Comme il est naturel que les sujets suivent l'inclination de leur Prince, ainsi tous ceux qui sont sous l'obéissance du Général, voyant qu'il donne tous ses soins à la politique & aux affaires d'Etat, & que c'est par ce moyen qu'il prétend élever & entretenir la Compagnie, il n'est pas étonnant qu'ils se conforment à son exemple. Ils emploient le crédit de leurs parens & de leurs amis, pour se faciliter l'accès au-

près des Princes. Ils tâchent de se concilier leur amitié, & de devenir les confidens de leurs desseins les plus cachés, afin d'en donner avis aux Assistans de *Rome*, ou au Pere Général. C'est-là le vrai secret de mériter sa faveur, & d'en obtenir quelque dignité. Il est impossible d'y parvenir par d'autres chemins, parce que chez ces Pères, les charges & les emplois distingués ne se donnent qu'à ceux que l'on connoît propres pour procurer à la Compagnie cette grandeur, où ils aspirent; & ce n'est que dans les affaires de politique qu'on juge de leur mérite.

I X.

Comme de plusieurs simples tous différens, on vient à bout de tirer par la force de l'alembic une essence souveraine pour les plaies mortelles, & que les abeilles vont recueillir le miel sur diverses fleurs, il en est de même des Jésuites. Ils sçavent faire leur profit par la force du raisonnement, de toutes les relations qu'ils reçoivent touchant les intérêts des Princes, & de toutes les révolutions qui arrivent:

dans leurs Etats. Ils en expriment , pour ainsi dire, un remede pour la plaie presque incurable de leur ambition, & ils en tirent une certaine science de l'avantage propre & particulier, dont ils se servent merveilleusement bien, pour accomplir leurs desseins sans envisager à qui ils peuvent nuire ou faire plaisir en y parvenant ; ce qu'ils font presque toujours par des voies pernicieuses. De-là vient qu'ils mettent souvent sur le bord du précipice, les Princes dont ils ont déjà pénétré les sentimens. Ils se chargent de leur fournir des moyens infailibles, pour faire réussir leurs entreprises, & pour exécuter heureusement leurs projets. Mais dès que cet artifice ne leur laisse plus rien à espérer pour leurs propres intérêts, & qu'ils en ont tiré tout l'avantage qu'ils fouhaitoient, ils considèrent que l'excessive grandeur d'un tel Prince pourroit bien un jour leur être préjudiciable ; ils traînent l'affaire en longueur le plus qu'ils peuvent, comme les Avocats font les procès ; & enfin avec une adresse surprenante, ils rompent toutes les mesures, & renversent

entièrement les desseins dont eux-mêmes avoient donné le plan.

* *Catéch. des Jés. nou. édit. t. 2. p. 14.*

* La ligue de France qu'ils ont ménagée & conclue, & qu'ils abandonnèrent ensuite, quand ils virent que les choses tournoient à l'avantage du Roi; l'Angleterre (a) qu'ils ont promise plus d'une fois aux Espagnols & d'autres faits de cette nature qui n'ont pas besoin de preuves, font foi de ce que je viens dire.

X.

La conséquence que l'on doit tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, est que les Jésuites n'ont point de véritable attachement pour aucun Prince, tel qu'il puisse être, spirituel ou temporel; mais qu'ils ne le servent

(a) Le Roi d'Espagne fit partir en 1588. une Flotte de 158 voiles, pour se rendre maître de l'Angleterre, sur la parole que lui avoient donnée les Jésuites de favoriser ses desseins par les troubles & les trahisons qu'ils exciteroient dans ce Royaume. Le Pape avoit donné sa bénédiction à cette Flotte, & l'avoit appelée *l'Invincible*; mais elle fut presque entièrement coulée à fond.

qu'autant que leur propre intérêt le demande.

Il s'ensuit donc qu'aucun Prince, & à plus forte raison aucun Prélat, ne peut leur confier le maniment des affaires ; parce qu'en se montrant comme ils font, également affectionnés à toutes les nations, & se rendant François avec les François, Espagnols avec les Espagnols, & ainsi des autres peuples, selon que l'occasion l'exige, ils se soucient fort peu de nuire plutôt aux uns qu'aux autres, pourvû qu'ils y trouvent leur avantage. C'est pourquoi de toutes les entreprises où les Jésuites ont eu part, il y en a très-peu qui aient eu un heureux succès. La raison en est évidente, leur intérêt particulier est le but des services qu'ils rendent : dès qu'ils sont satisfaits, ils ne se mettent plus en peine du reste. Et, ce qui est l'effet de la politique la plus raffinée, si quelques-uns d'entre eux paroissent entièrement attachés à la Couronne de France, d'autres à celle d'Espagne, d'autres à l'Empereur, en un mot, à tous les Princes dont ils recherchent la faveur, ce n'est que feintes & dissimulations. Car lorsque

quelqu'un de ces Princes veut employer dans quelque négociation un Jésuite qu'il honore de sa confiance, celui-ci fait aussitôt sçavoir au Général l'affaire dont il est chargé. Il attend sa réponse & ses ordres pour tout ce qu'il doit faire, & ne se conduit que conformément à sa volonté, sans examiner si ce que lui ordonne le Général, est contraire ou non, à l'intention du Prince qui lui a confié le soin de cette affaire. En sorte que chez ces Peres les intérêts de la Compagnie sont préférés à ceux des Princes.

D'ailleurs, comme les Jésuites connoissent parfaitement les intérêts de tous les Princes, & qu'ils sont exactement informés, comme nous l'avons déjà dit, de ce qui se passe dans leurs conseils les plus secrets; ceux qui feignent d'être partisans de la France, font au Roi & à ses principaux Ministres, certaines propositions importantes, concernant l'état que les peres politiques de Rome leur envoient. Ceux qui paroissent tenir pour l'Espagne font la même chose, & ainsi des autres; ce qui jette une telle défiance

dans l'esprit des Princes Chrétiens, qu'ils sont toujours en garde, pour ainsi dire, les uns contre les autres. Le repos public & le bien de toute la Chrétienté, souffrent extrêmement de cette défiance.

Elle fait trouver des obstacles presque insurmontables dans la conclusion d'une ligue contre l'ennemi commun du nom chrétien, & ôte toute solidité à la paix que les Princes signent entre eux.

De plus, par cette conduite artificieuse, ils ont tellement ouvert les yeux au monde, & l'ont fait devenir si pénétrant dans les affaires d'Etat, qu'au grand préjudice de l'Eglise, on ne pense presque plus aujourd'hui à autre chose, & que la politique est, pour ainsi dire, la balance où se pesent toutes les actions. Mais ce qu'il y a de pis, c'est que les Hérétiques mêmes se sont apperçus de la politique de ces Peres, & l'ont si bien apprise, qu'ils la mettent maintenant en usage contre nous avec les Princes qui les protègent; de sorte que ceux qui n'étoient auparavant que des Luthériens, qu'on pouvoit espérer de faire

revenir de leurs erreurs, sont aujourd'hui des Athées & des politiques, dont la conversion est impossible sans un miracle de la grace.

Je ne veux point ici me taire, & il est à propos que l'on sçache par quelles voies les Jésuites viennent à bout de mettre les Princes dans leurs intérêts. Il y a quelques années qu'un de leurs Peres, appelé *Personius*, & qui étoit Assistant d'Angleterre, fit un Livre contre la succession du Roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre: un

* *Catéch. des Jés. nou. édit. t. 2. p. 14.* * autre Pere nommé *Critonius*, & quelques autres Jésuites défendirent dans une réponse qu'ils mirent au jour les prétentions du Roi d'Ecosse, en combattant les raisons & le sentiment du Pere *Personius*. Ils feignoient ainsi d'être désunis entre eux, quoique le tout ne fût qu'un artifice conduit par le Général, afin que quelque chose qu'il arrivât, ils eussent un moyen assuré de se mettre en faveur auprès du Successeur de cette couronne, tel qu'il pût être, & de satisfaire les intérêts de leur Compagnie.

Il est donc évident que les Jésuites ne tendent à autre chose dans tout ce

qu'ils font , qu'à se soumettre en quelque façon les Princes ; & il est par conséquent vrai de dire que leur religion est une véritable Monarchie.

XI.

Quoiqu'il soit certain que les Jésuites s'embarassent peu de nuire ou de rendre service aux Princes, quand il y va de leurs intérêts , & que l'expérience d'une infinité de faits ne permette pas d'en douter ; cependant je veux en cet article mettre cette vérité dans tout son jour. Il n'y a personne au monde à qui ils doivent plus de soumission & d'attachement qu'au Souverain Pontife : mille raisons les y obligent , outre le vœu particulier qu'ils font de lui obéir aveuglément. Cependant malgré toutes ces obligations, lorsque le Saint Pape Pie V. qui mérite tous les éloges possibles, voulut , par une inspiration de l'Esprit Saint, réformer ces Peres, en les obligeant de chanter l'Office du Chœur , & de faire profession à la maniere des autres Religieux , ils refuserent absolument de s'y soumettre à cause du

grand préjudice qu'ils prévoyoiẽt que cette réforme leur apporteroit. Jusques-là, que ceux qui furent d'avis de déférer à la volonté du Saint Pontife, & qui étoient en très-petit nombre, furent appellés par les autres, comme par mépris & par dérision, *Quintiniens*, & furent exclus pour jamais de toutes les Charges. Ils s'opposèrent de même au glorieux Archevêque de *Milan* saint Charles, lorsqu'en qualité de Légat *à latere* de Sa Sainteté, il entreprit de les réduire à la discipline des autres Religieux.

Mais qu'y a-t-il de surprenant ? Sont-ils plus soumis aux saints canons, & ne font-ils pas malgré leurs décrets, un trafic profane, des perles, des rubis, & des diamans que l'on apporte des *Indes* ? Il est à croire que la plus grande partie des pierres précieuses qui se vendent à Venise, viennent de ces Peres. Cette opinion est fondée sur le rapport de ceux qui leur ont servi, & qui leur servent encore de Courtiers.

Que les Jésuites ne servent pas fidèlement le Souverain Pontife, c'est une chose que sçavent parfaitement bien

sur le Gouvernement des Jésuites. 379
ces Peres, * qui pour cet effet ont été
cités juridiquement à Rome. Je ne

* En 1602. le Pape Clément VIII. étant sur le point de condamner par un decret solennel, la doctrine de Molina, les Jésuites ne sçachant plus de quelle ruse se servir pour parer ce coup de foudre, s'aviserent d'avancer dans des théses soutenues publiquement en l'Université d'Alcala, & ailleurs, qu'il n'étoit pas de foi qu'un tel homme que l'Eglise regardoit comme le Souverain Pontife, fût véritablement vicair de Jesus-Christ, & Successeur de Saint Pierre. Cette proposition détruisoit l'infailibilité du Pape, & autorisoit les Jésuites à mépriser son decret. Mais Sa Sainteté ayant été instruite de ce qui s'étoit passé, envoya ordre à son Nonce de citer juridiquement à Rome tous les Docteurs d'Alcala qui avoient eu part à ces Théses. Le Nonce leur signifia aussitôt le Monitoire de citation, sans même en donner avis au Roi d'Espagne, qu'après que la chose fut faite.

L'Inquisition d'Espagne indignée de l'injure que le Pape lui faisoit en évoquant à son Tribunal une cause dont la connoissance & le jugement lui appartenoient, fit mettre en prison le Pere Melchior Onnate, qui avoit soutenu la Thése, Louis Turriano qui y avoit présidé, Gabriel Vasquez, premier Professeur de Théologie dans le Collège d'Alcala, & Nicolas Almesan, Recteur du même Collège. Elle engagea en même tems le Roi à demander au Pape que cette

veux , ni ne puis les nommer , ni même m'étendre davantage sur cet article , de peur de déplaire à quelque Prince à qui mon discours ne feroit pas tout-à-fait agréable ; & je me fais une loi de les ménager , mon intention n'étant pas d'en offenser aucun , mais de leur rendre à tous les services dont je suis capable. D'ailleurs , je ne prétens pas faire ici une Satyre contre les Jésuites , je les aime & les honore très sincérement. Mon but est seulement de donner une legere teinture des leurs maximes & de leur politique.

affaire fût jugée en *Espagne* ; ce qu'il fit par une lettre fort longue & fort pressante qu'il écrivit au Duc de Sesse , son Ambassadeur à *Rome*. Le Pape se rendit à ses supplications , & renvoya ce jugement à l'Inquisition d'*Espagne* , à condition que les coupables seroient punis comme ils le méritoient. Mais l'Inquisiteur Général qui étoit entièrement dévoué à la Société , & dont *Vasquez* étoit Confesseur , fit sortir les prisonniers , sans attendre même les nouvelles de *Rome* , à la sollicitation des Grands & du Roi même , que les Jésuites avoient engagé à lui écrire pour ce sujet , malgré les promesses qu'il avoit faites au Pape.

X I I.

On voit quelquefois une personne dans une maladie dangereuse pousser des cris pitoyables qui percent le Ciel : chacun juge que cette personne souffre de grandes douleurs, mais personne ne peut connoître la cause & l'origine du mal. De même tout le monde se plaint des Jésuites, celui-ci pour en avoir été persécuté, celui-là pour en avoir reçu de mauvais services. Le mal ne laisse pas de continuer, & l'on n'en pénètre pas aisément la source, qui n'est autre que le désir insatiable qu'ils ont de s'aggrandir. Rien n'est capable de les arrêter, quand il s'agit de satisfaire cette ambition démesurée ; ils ne se font point une affaire de sacrifier indifféremment tout le monde, de se moquer des Princes, d'opprimer les pauvres, d'enlever les richesses des Veuves, & de ruiner les plus illustres familles ; & très-souvent pour vouloir s'ingérer dans les plus importantes affaires ; ils sont la cause des soupçons & des divisions qui naissent parmi les Princes Chrétiens. Ne

R

seroit-ce pas un grand inconvénient, si la partie qui auroit été formée la dernière dans le corps naturel, & qui ne seroit destinée que pour servir d'instrument aux autres plus considérables : si, dis-je, cette partie attiroit à elle le sang le plus pur & tous les esprits animaux, ne causeroit-elle pas infailliblement la destruction de tout le composé ? Il n'est pas moins dangereux pour le corps de l'Eglise, que la Religion des Jésuites, qui n'y a été formée que comme un instrument destiné à la conversion des Hérétiques & des pécheurs, veuille attirer à elle toutes les affaires les plus importantes des Princes & des Prélats, & connoître leurs intérêts pour en profiter. Que s'ensuit-il de-là ? La tranquillité publique & particulière est troublée ; on opprime beaucoup de sujets qui mériteroient d'être élevés ; on en élève d'autres qui mériteroient de passer le reste de leurs jours dans l'obscurité : sans parler d'une infinité d'autres conséquences aussi fâcheuses.

Je pourrois ici rapporter une infinité d'exemples convaincans, pour faire connoître avec quelle passion

sur le Gouvernement des Jésuites. 383
ou plutôt avec quelle fureur ces Peres
cherchent à s'aggrandir. Mais je me
contenterai des paroles mêmes du P.
Personius, qui se trouve dans un livre
qu'il a écrit en Angleterre, & intitulé,
la Reforme de l'Angleterre, où,
après avoir blâmé le Cardinal *Polo*,
prélat dont la mémoire doit être en
vénération dans tous les siècles, tant
pour la sainteté de sa vie, que pour
les grands services qu'il a rendus à
l'Eglise; & après avoir même osé trou-
ver quelques défauts dans le Concile
de *Trente*, il conclut en disant, que
quand l'Angleterre sera revenue au
sein de l'Eglise Catholique, il pré-
tend y faire revivre la perfection & la
discipline de la primitive Eglise, met-
tre tous les biens Ecclésiastiques en
commun, & en donner la direction à
sept personnes sages, tels que sont les
Jésuites, afin qu'ils les distribuent se-
lon qu'ils le jugeront à propos. Il ne
veut pas, il défend même sous de grié-
ves peines, qu'aucun autre Religieux,
de quelque ordre qu'il soit, retourne
dans ce Royaume sans permission; il
n'y a que ceux qui vivent d'aumônes
à qui il permette d'y entrer. Mais

dans quel aveuglement ne jette pas l'amour propre ? A quelle extravagance ne se portent point les personnes les plus prudentes, quand une fois elles en sont possédées ! Ce que ce Pere ajoute est entièrement ridicule. Quand l'*Angleterre*, dit-il, aura été ramenée à la vraie Foi, il ne convient pas que le Pape, du moins pendant 5 ans veuille tirer aucun fruit des Bénéfices Ecclésiastiques de ce Royaume. Il doit tout remettre entre les mains des sept Sages, pour en faire l'usage qu'ils trouveront le plus utile à l'Eglise. Il étoit bien persuadé qu'après les cinq premières années, les Jésuites auroient recours à leurs artifices ordinaires pour se faire confirmer le même privilège pour cinq autres années, & feroient tant qu'à la fin ils soustrairoient entièrement l'*Angleterre* à la Jurisdiction de Sa Sainteté. Qui ne voit ici, comme dans un tableau naturel, l'ambition des Jésuites, & l'avidité qu'ils ont d'établir leur Monarchie ? Qui ne voit avec quelle adresse ils savent parvenir à leurs fins intéressées, sans se mettre en peine si c'est au préjudice des autres ou non ?

Mais quoi ! Sous le pontificat de Grégoire XIII. n'ont-ils pas demandé le Gouvernement de toutes les Eglises paroissiales de Rome, pour jeter dans cette Ville les premiers fondemens de leur Monarchie ? Et ce qu'ils n'ont pû obtenir à Rome, ils sont enfin venus à bout de l'obtenir en Angleterre, & ils ont depuis peu fait élire un * Archiprêtre Jésuite *in voto*, qui bien loin de protéger le Clergé, persécute au contraire comme un loup enragé tous les Prêtres qui ne dépendent pas des Jésuites, & les réduit dans un état de désespoir, jusqu'à leur défendre sous de rigoureuses peines, de parler ensemble : & maintenant presque tout le Clergé d'Angleterre est Jésuite *in voto*. Et ces Peres ne reçoivent plus personne dans leurs collèges qui ne se soit engagé à prendre l'habit de la Société ; en sorte que, quand même ce Royaume viendroit à se réunir à l'Eglise Romaine, il auroit

* Il s'appelloit George Blackwel, & l'on peut voir l'histoire de ses vexations, dans un livre intitulé, *Relatio compendiosa turbarum quas Jesuitæ Angli una cum D. Georgio Blackwello Archipresbitero, Sacerdotibus Seminariotum, populoque concivère, &c.*

le malheur de voir naître dans son sein une Monarchie Jésuitique, parce que les Jésuites seuls disposeroient des revenus Ecclésiastiques, de toutes les Abbayes, Bénéfices, Evêchés, Archiprêtrises & autres dignités.

Il est vrai, & je ne puis le dire que les larmes aux yeux, que l'on voit aujourd'hui très-peu d'hérétiques se convertir, sur-tout en *Angleterre*, parce que l'ancien Clergé y est presque entièrement éteint, lequel y faisoit des fruits admirables, quoique les Jésuites, qui pensent moins au salut des âmes qu'à leurs propres intérêts, s'en attribuaissent tout l'honneur. Outre que les hérétiques s'apperçoivent aussi de la persécution que souffrent les Prêtres Catholiques de la part des Jésuites, & des artifices dont ils usent : ce qui fait que ces Peres leur sont tellement odieux, que la plus grande partie refuse de se convertir par la seule crainte de tomber sous leur tyrannie. Je passe ici plusieurs choses sous silence : je ne parle point des prétentions qu'ils se flattent d'avoir sur l'état des autres Princes, pour faire connoître avec quelle avidité ils souhai-

tent la grandeur & la domination: je ne dis rien de l'adresse avec laquelle ils s'infinuent dans leurs bonnes graces, en leur faisant croire que les peuples leur sont entierement dévoués, & qu'il dépend d'eux par conséquent de les rendre affectionnés au Prince. Ce sont des choses évidentes dont chacun peut se convaincre, & je finis ce discours par quatre réflexions courtes.

1. Il est impossible que des hommes si bouffis d'arrogance, & qui forment de si hauts projets, ne soient pas toujours amateurs des nouveautés. Ce sont eux qui les cherchent, & qui les font naître, parce que ce n'est qu'à la faveur des nouveaux motifs qu'ils peuvent imaginer, qu'ils arrivent à leurs fins par le chemin assuré des affaires d'État, où nous avons vû qu'ils sont si habiles: c'est pourquoi les Jésuites sont incompatibles avec un Prince qui aime la paix & la conservation de son Royaume, parce qu'ils sont les maîtres d'y exciter une infinité de troubles: ils * peuvent mê-

* C'est ainsi qu'ils donnerent à Philippe Roi d'Espagne les moyens de s'emparer du Royaume de Portugal.

me l'en dépouiller, & le faire passer sous la domination d'un autre, si ce Prince ne veut pas leur être favorable, ni se gouverner par leurs conseils.

2. Si les Jésuites sont capables de causer de si grands désordres dans le monde, quoiqu'ils n'ayent point de juridiction temporelle, que seroit-ce si quelqu'un d'entre eux parvenoit à la dignité de Souverain Pontife? Il commenceroit par remplir le consistoire des Jésuites, & ce seroit le moyen infallible de perpétuer la Papauté dans la Compagnie. Outre qu'en cherchant toujours leurs intérêts, & se voyant de plus soutenus du Pape, ils seroient en état de mettre plusieurs Royaumes en danger, sur tout ceux des Princes voisins.

3. Ce Pape ne manqueroit pas de faire tous les efforts pour mettre quelque Ville ou quelque Jurisdiction temporelle sous la puissance des Jésuites, ce qui leur ouvreroit le chemin à mille autres projets, qu'ils ne pourroient exécuter sans faire tort aux Princes.

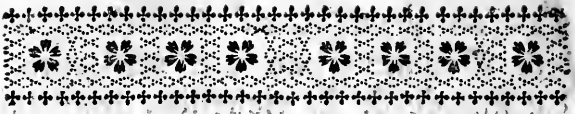
4. Le Consistoire n'étant une fois

composé que de Jésuites, tout le patrimoine de J E S U S- C H R I S T seroit entre leurs mains: & comme l'hydro-pique est d'autant plus altéré, qu'il boit davantage; de même l'ambition de ces Peres croissant avec leur grandeur, il n'y auroit point de troubles qu'ils ne fussent en pouvoir d'exécuter. Rien n'est plus sujet au changement que les Etats; ils viendroient à bout à force d'intrigues & d'artifices, d'en affoiblir les maximes, d'en renverser les loix, & d'y substituer la forme du Gouvernement le plus à leur gré. N'est-ce pas-là le moyen d'établir une véritable Monarchie? Maintenant ils cherchent à attirer dans leur Compagnie ces Etats en leur faveur. Et il y a déjà long-tems que leurs vœux seroient accomplis, si l'on n'eût pas découvert leurs desseins, & si l'on ne s'y fût pas opposé; mais dans la supposition d'un Pape Jésuite, ils s'empareroient sans aucun obstacle de l'Etat Ecclésiastique; & comme ils ne manquent point de pénétration ni de ruses, ils trouveroient mille prétextes & mille moyens qui leur réussiroient.

pour l'augmenter. Quand même ils n'en viendroient point à bout, les soupçons & la défiance qu'ils jetteroient dans l'esprit des Princes voisins ne seroient-ils pas des maux assez considérables ? Il est donc nécessaire que pour la tranquillité publique, pour la conservation des Etats, pour l'honneur de l'Eglise & pour l'avantage de tout l'Univers, N. S. P. le Pape Paul V. avec le secours des Princes Chrétiens, mette une bonne & solide réforme dans cette Compagnie, dont l'esprit & les intentions sont extrêmement corrompues, de peur qu'il ne lui arrive ce qui arriva autrefois aux Druides, dont les Jésuites paroissent imiter la conduite, lorsqu'ils furent entièrement détruits au tems de l'Empereur Claude. Quand on m'ordonnera d'exposer au Public le remede que je trouve le plus efficace, pour ramener ces Peres à leur premiere perfection, je le ferai avec toute la charité & toute la force qu'il plaira au Seigneur de m'inspirer. Je suis persuadé que ce remede, bien loin de leur être nuisible, leur sera au contraire très-avantageux, puisque je

nr le Gouvernement des Jésuites. 391
n'ai d'autres vûes que de faire changer
leur Monarchie en une meilleure.
Le monde & ses richesses, dont ils
veulent être les maîtres, sont des ob-
jets trop méprisables. Mon but est de
les rendre Monarques des ames, qui
sont le trésor de JESUS-CHRIST.





EXTRAIT

Du TRAITÉ des choses qui sont dignes d'amendement en la Compagnie des Jésuites, par le Pere M. Jean *Mariana*, de la même Compagnie.

Tiré du SECOND TOME du MERCURE JÉSUITIQUE, imprimé en 1630.

CHAPITRE XX.

Des Affaires.

Affaires en grand nombre chargent ceux de la Compagnie. Notre Institut commande & embrasse grand nombre d'œuvres, prêcher, confesser, missions, visites de prisons, d'Hôpitaux, & de malades; enseigner la jeunesse aux lettres humaines, & aux plus hautes

Sciences ; & en quelques endroits s'abaïsser jusqu'à enseigner à lire, & à écrire aux petits enfans : & le propre de notre compagnie est d'enseigner la Doctrine Chrétienne aux ignorans. Chacune de ces fonctions étant suffisante pour occuper beaucoup de gens, mais toutesfois, selon que ces fonctions nous sont propres, la grace de l'Institut nous assiste, pour s'en acquitter, sans que la spiritualité en soit étouffée, qui est la première & la principale chose qu'il faut procurer; d'autant plus que les personnes sont départies selon les fonctions; de sorte qu'on fournit à tout pour le mieux, selon que nos forces nous le permettent. Mais il y a d'autres affaires fort peu convenables, plus séculières que spirituelles, dont nous sommes encore chargés sous le titre d'œuvres de piété. L'importnnité du monde est grande; & comme ils nous assistent de leurs aumônes, ils veulent aussi que nous les assistions en toutes choses, en leurs mariages, à faire leurs testamens, à favoriser leurs prétentions avec des Seigneurs, en leurs procès, dans les difficultés de leurs

comtes avec les Juges, & nous tiennent occupés jusqu'à leur procurer des délices & des plaisirs, ou les choses nécessaires pour leurs maisons. C'est chose merveilleuse que les fonctions auxquelles ils nous emploient. Je crains que quelque jour ils ne veuillent que nous leur servions de maîtres-d'hôtel, si cela ne se fait pas déjà; de cuisiniers & de balayeurs, sous prétexte de dire que ce sont œuvres de piété: & par ce moyen nos gens se sécularisent, & courent plus qu'il ne faudroit hors de la Maison, étant le plus souvent occupés en affaires d'amis, de parens, & de personnes qui se recommandent à nous. L'abus passe si avant, qu'il y a plusieurs Seigneurs, tant Ecclésiastiques que séculiers, qui quelque part qu'ils aillent, mènent avec eux en leur compagnie quelques-uns des nôtres, sous titre de Confesseurs, ni plus ni moins que s'ils étoient leurs Chapelains; & ceux-là vont en leurs maisons, pour les confesser eux & leurs domestiques, & pour dire la Messe en leurs Chapelles, sans parler de beaucoup d'autres choses, en quoi on se sert d'eux. Dans

la seule ville de *Valladolid*, je me suis laissé dire, qu'il y a plus de douze Peres, qui sont d'ordinaire embarrassés en semblables occupations. Il est bien à craindre que ceux qui les emploient, le fassent plus par des motifs d'état, pour acquérir eux-mêmes du crédit, que par dévotion, outre l'épargne qu'ils y trouvent; d'autant qu'il leur en coûte moins de cette maniere, que s'ils faisoient venir quelque grave personnage de quelque Université, pour s'en servir aux mêmes usages. De-là procèdent plusieurs pratiques peu décentes, comme en ce que quelques-uns de ces Peres se donnent la liberté de négliger l'observation de nos regles, & même de faire tête à leurs Supérieurs à l'occasion de la faveur de ces Seigneurs leurs pénitens, dont ils se sentent appuyés, comme cela s'expérimente tous les jours. Plutarque a fait un traité, dans lequel il prouve que les Philosophes doivent hanter & traiter avec les Princes; mais nul homme bien sensé ne sauroit approuver la trop grande communication avec eux. Il y a apparence que la Religion de S. Domi-

nique éprouva ce dérèglement en ses commencemens ; ce qui l'obligea à faire un Decret en un Chapitre Général, que nul de cette Religion-là n'eût à être à la suite de ces personnages. Je crois que la Compagnie se verra un jour dans la même obligation, & même d'ôter au Général l'autorité d'en dispenser. En attendant, je n'y vois point d'autre remède, que de gagner les Peres anciens & graves, & les honorer. Car je me doute que la négligence à cet égard, avec d'autres mécontentemens ordinaires, donnent occasion à quelques-uns de rechercher les honneurs par des voies aussi extravagantes que celles-ci ; & même quelquefois de se fortifier, pour se venger de ceux qui, à leur avis, les chagrinent, & leur font tort. Quelqu'un dira qu'il n'y a pas des charges & des honneurs pour tous. C'est bien la vérité ; mais quoi qu'il en soit, qu'ils fassent part des honneurs à plusieurs, & ainsi il y aura moins de mécontents. Au moins, qu'on donne ordre qu'ils n'ayent point lieu de se plaindre du Général ni des Provinciaux. Quelqu'autre dira que par

cela même ils se montrent indignes des Charges. Je répons, qu'il est vrai; mais toutefois on pourroit, avant qu'ils se portent au mal, & s'irritent, essayer de les gagner, & de les prévenir. Combien plus le devoit-on faire, puisqu'il y a d'autres manières de gagner les gens, & de les honorer, sans leur donner des offices ?

Conclusion de ce Traité.

Je me suis fort avancé & ai pris beaucoup de liberté à remarquer tant de maladies en notre Gouvernement, & sur-tout en des choses, qui ordinairement sont regardées comme bien établies; & qui, comme telles, sont pratiquées & continuées. Mais toutefois, qu'y feroit-on ? (je le dis comme je l'entends, sans passion, ni prétention quelconque) chacun en jugera, comme il lui plaira : mais quant à moi, plus je me vois approcher de jour en jour du jugement de Dieu, à cause de mon âge, plus je me confirme en cette opinion, que cette œuvre de notre Compagnie, qui sans doute, est de Dieu, s'en va par terre, & se

ruinera dans peu, si non que lui-même par sa main puissante, & ses enfans, en simple affection d'enfans, sans autres intérêts, y donnent secours à tems, & tranchent même sur le vif, s'il est nécessaire, afin d'empêcher que le mal ne passe plus avant. Que si j'ai touché plusieurs points, on doit savoir que j'en ai laissé plusieurs autres qui ne sont pas en petit nombre, ni de moindre importance; mais pour ne pas fatiguer, ni ennuyer davantage. On pourroit traiter de la pauvreté des Profès; à sçavoir, si elle est observée, attendu que la plus grande partie d'iceux vit dans les Colléges: même des six parties, il y en a cinq qui sont nourris des rentes des Colléges; de sorte que lesdites rentes ne sont pas pour les murs de ces Colléges, mais pour ceux qui y demeurent, lesquels sont Profès en grand nombre. On pourroit aussi parler des présens qu'on porte à Rome, & de ce qu'il y auroit à dire sur cela, dont le détail pourroit aboutir à des achats d'offices. Je n'en dis pas les particularités. Comme aussi des départemens de dépens, qui se font par les Provinces, lesquels je puis

bien répondre, qu'ils ne sont nullement bien justifiés. On sçait bien que les Généraux des autres Ordres, sous ombre de quelques petits livres qu'ils font imprimer, & d'autres choses semblables, tirent de grandes sommes & profits: nous désirons que notre Compagnie en soit exempte; vû qu'au commencement on en tira assez pour se conserver, en particulier de l'*Espagne*, dequoy le monde fut si fort surpris & indigné. Comme aussi du grand nombre de gens qui voyagent, & cela avec plus de bagage, qu'il ne convient à des gens qui font vœu de pauvreté: nul ne va à pied: on dédaigne même d'aller en coche. On devient par le tems & par l'âge moins clairvoyant des yeux du corps, & semblablement de ceux de l'esprit dans les affaires. On pourroit aussi toucher les recreations, qui sont en grand nombre parmi nous, & en quelques endroits s'étendent à plusieurs mois; ce qui peut produire beaucoup de maux pour plusieurs raisons, & fait que les jeunes gens s'accoutument à rechercher leur aises & leurs plaisirs, comme on l'expérimente tous les jours. Il y au-

roit aussi beaucoup à dire au sujet des renonciations aux héritages. Je crois bien que ce point a été réformé en partie. C'est néanmoins une chose malséante, qu'un Religieux tienne des biens en propriété, par tant d'années. Car si l'on veut dire qu'il n'en a pas l'usage, on fait assez les facilités qu'il y a à obtenir des dispenses. Comme aussi de ce qu'il y a parmi nous beaucoup de gens oisifs, dont le nombre s'augmenteratois les jours, qui ne servent qu'à faire de petites assemblées, à causer & deviser, pour ne rien dire d'autres maux. Ensuite aussi, de ce que la volupté & les délices sont excessifs dans aucuns & scandalisent. De ce que les dépenses entre nous sont demesurées, & que ce qui se dissipe & se perd, est en grande quantité. Je puis bien assurer que si l'on prend bien garde aux comptes, en cette maison de *Toledo*, la dépense annuelle d'un chacun monte à plus de cent dix Ducats : ce qui fait horreur à y penser. Le vêtement pourroit aussi être plus modeste, & plus rapportant à la pauvreté. Ceci & tout le reste, est laissé à part de peur d'ennuyer. Je veux

seulement ajouter, que comme en cet écrit sont remarquées les fautes de notre Gouvernement, si l'on vouloit étaler les bonnes choses qu'il y a dans cette Congrégation, l'écrit seroit fort long. Car sans doute, c'est une des meilleures sortes de vie qu'il y ait en l'Eglise; & les personnes, autant que j'en puis reconnoître, sont les meilleurs gens qu'il y ait au monde. Plante choisie de Dieu, ses entreprises & ses occupations, les plus glorieuses & hautes, qui se soient jamais vues ou lues. Véritablement digne, que non-seulement ses enfans, mais tous, tant Princes, que particuliers, l'assistent, & la favorisent. C'est aussi pour cela, qu'on est touché de plus de compassion, de ce que les choses n'allant pas dans l'ordre & le réglemeut qui seroient nécessaires, nous la voyons dans les termes où elle se trouve présentement, (ce qui ne peut être nié par aucun homme, quelque aveugle qu'il soit) en danger de se perdre en peu de tems, & d'être entièrement ruinée. Je supplie Notre Seigneur, qu'il mette la main à cette œuvre; car autrement, je tiens pour fort difficile de

remédier à tout. Aussi prié-je quiconque lira ce discours, qu'il soit persuadé, que, quoique en tant qu'homme, je me puis tromper, l'intention néanmoins est très-bonne; & c'est l'amour que j'ai pour notre Compagnie, encore plus grand qu'on ne peut se l'imaginer, qui m'a forcé à entreprendre ce travail, & à m'exposer aux huées & aux cris de ceux qui font d'un sentiment contraire; comme aussi à la critique des personnes, qui venant à lire cet écrit, ne trouveront pas que les termes & les expressions y soient autant justes qu'elles le devroient être.

F I N.

T A B L E

*Des Chapitres & des Matières contenues
dans ce Livre.*

P RÉFACE.	page III.
E PÎTRE & REMARQUES sur cette Epître.	
C HAPITRE I. <i>Idee générale de la Monarchie des Solipfes</i> , page 1. REMARQUES.	page 5.
C HAP. II. <i>Par quelle occasion l'Auteur s'est trouvé dans le Royaume des Solipfes.</i> p. 6. REMARQUES. p. 15.	
C HAP. III. <i>Son arrivée dans la Ville Capitale.</i> page 17. REMARQUES.	23.
C HAP. IV. <i>L'Antiquité de la Monarchie des Solipfes.</i> page 25. REMARQUES.	30.
C HAP. V. <i>Le nom, la Religion, & les Sacrifices des Solipfes.</i> 33. REMARQUES.	39.
C HAP. VI. <i>Les Colléges & les études des Solipfes.</i> 42. REMARQUES.	53.
C HAP. VII. <i>Différentes Coutumes des Solipfes.</i> pag. 64. REMARQUES.	75.
C HAP. VIII. <i>Les Magistrats des Solipfes, & la forme de leur Gouvernement.</i> pag. 78. REMARQUES. pag. 84	
C HAP. IX. <i>L'Etat de la Monarchie des Solipfes.</i> p. 89. REMARQUES.	100.
C HAP. X. <i>Les Loix des Solipfes.</i> 103. REMARQ. 112.	
C HAP. XI. <i>Quelques réflexions sur les Loix des Solipfes.</i> 118. REMARQUES.	128.
C HAP. XII. <i>Les Jugemens des Solipfes.</i> REMARQUES.	130.
C HAP. XIII. <i>Réflexions sur les jugemens des Solipfes.</i> pag. 147. REMARQUES.	143.
C HAP. XIV. <i>Les Assemblées & les Conférences des Solipfes.</i> pag. 173. REMARQUES.	168. pag. 185.

- CHAP. XV.** *L'Adresse des Solipfes , pour étendre leur Monarchie.* pag. 186. REMARQUES. 95.
- CHAP. XVI.** *Ce qui arriva après le départ de Salinus.* p. 201. REMARQUES. p. 209.
- CHAP. XVII.** *Lettres de Salinus Gevilofius , écrites d'Europe.* page 215. REMARQUES. page 231.
- CHAP. XVIII.** *Les Mariages des Solipfes, & l'Education de leurs Enfans.* p. 232. REMARQUES. p. 237.
- CHAP. XIX.** *Les Revenus des Solipfes.* pag. 243. REMARQUES. pag. 248.
- CHAP. XX.** *Les Guerres des Solipfes.* p. 250. REMARQUES. p. 258.
- CHAP. XXI.** *La Révolte des Abfciffiens.* p. 273. REMARQUES. p. 294.
- EXTRAIT du Livre intitulé , LE JESUITE SUR L'ÉCHAFAUD.** p. 298.
- REQUESTES** présentées au Pape Clément VIII. par différentes Provinces de la Société , pour en obtenir la réforme. p. 323.
- INSTRUCTION aux Princes , sur la maniere dont se gouvernent les Jésuites.** p. 339.
- EXTRAIT du TRAITÉ des choses qui sont dignes d'amendement en la Compagnie des Jésuites.** p. 392.

Fin de la Table



